U d'/of OTTAWA
39003000240159

1-30-70

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/lamennaissavieet01bout

ANDRÉ I

LAMENNAIS

SA VIE ET SES DOCTRINES

Déc. 1809 ordres mineurs
Mars 1816 ordination
1817 Essai sur l'indifférence 1er vol.
1821 la Chesnaie
a
1823 – d –
Avril 1824 1er voyage à Rome
1825 De la Religion
Avril 1826 1er procès

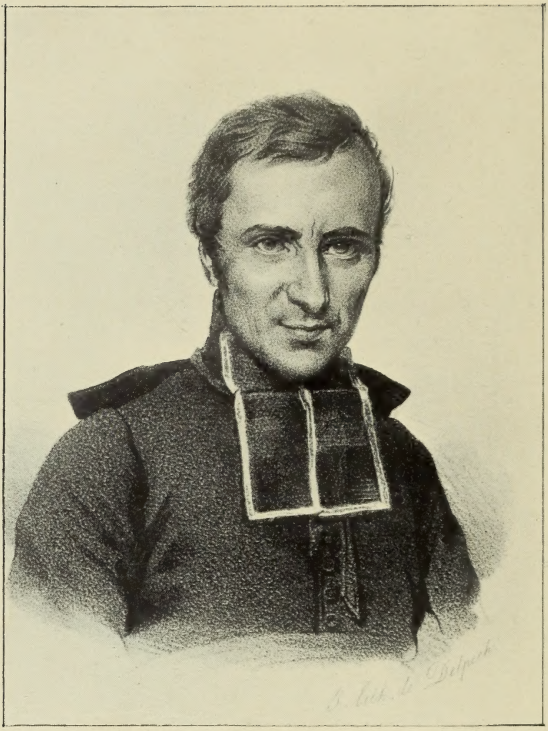

L'abbé de La Mennais

L'ABBÉ CHARLES BOUTARD

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

LAMENNAIS

SA VIE ET SES DOCTRINES

LA RENAISSANCE DE L'ULTRAMONTANISME

1782 - 1828

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1905
Tous droits réservés.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX
Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Imprimatur :

FREDERICUS

ARCHIEPISCOPUS ROTHOMAGENSIS

Roth., die 18 *martis an.* 1905.

BX
4705
L26
B65
1905
V.1

A Monsieur Émile OLLIVIER

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

MONSIEUR,

Vos propres ouvrages ont toujours été sous mes yeux tandis que j'écrivais ce livre.

Permettez-moi de vous en offrir publiquement l'hommage.

Sans vos précieux encouragements, je n'aurais pas osé entreprendre, et je n'aurais pas réussi à conduire jusqu'à mi-chemin l'étude d'une âme aussi haute et aussi complexe que fut celle de l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* et des *Paroles d'un Croyant*. Ce volume est donc vôtre.

Je vous remercie de m'avoir autorisé à le présenter au public sous votre patronage.

Je n'en pouvais pas souhaiter qui me fît plus d'honneur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes très respectueux sentiments.

CH. BOUTARD.

AVANT-PROPOS

Je n'ai nul dessein de retenir le lecteur au seuil de cet ouvrage pour lui en expliquer le plan, ou pour solliciter son indulgence, en faisant valoir l'effort de travail qu'il m'a coûté.

Je demande simplement qu'il soit lu, comme il a été écrit, c'est-à-dire dans un esprit d'impartialité. Je me suis considéré comme plus étroitement tenu, en ma qualité d'ecclésiastique, d'être sincère, et d'être vrai.

La plupart des biographies de Lamennais publiées jusqu'à ce jour sont des thèses pour ou contre ses idées. Ici, point de thèse, ni de conclusions arrêtées d'avance ; mais un récit exact des faits, et un exposé aussi consciencieux que possible des doctrines.

La vie de l'illustre écrivain offre d'ailleurs par elle-même un suffisant intérêt, car « elle est un drame dans lequel se concentre tout un siècle ».

Il mérite bien d'être étudié l'homme qui, par

la puissance de son génie, a su prévoir les grandes transformations religieuses, politiques et sociales qui se sont accomplies, ou achèvent de s'accomplir sous nos yeux : le triomphe de la démocratie, l'avènement de la République, la chute du Pouvoir temporel, la séparation de l'Église et de l'État.

On est en droit certainement de lui reprocher des erreurs et des fautes, pourvu que l'on reconnaisse que ses erreurs ont été sincères, et que ses fautes ne furent pas sans excuse.

Il se donna pour mission, dans la première période de sa vie, de faire revivre l'ultramontanisme, non seulement dans l'ordre religieux, mais aussi et surtout dans l'ordre politique, parce qu'il ne concevait pas, qu'en dehors de l'universelle et pacifique suprématie du Pape, il fut possible de faire régner ensemble la démocratie et la liberté.

Rouen, 2 février 1905.

LAMENNAIS

SA VIE ET SES DOCTRINES

CHAPITRE I

LES PREMIÈRES ANNÉES

A l'entrée de Saint-Malo, dans la vieille rue Saint-Vincent, voisine de la rue aux Juifs où naquit Chateaubriand, s'élève encore aujourd'hui un vaste hôtel, bâti au commencement du XVIIIe siècle. Intactes sont les deux ailes qui avancent sur la rue, mais le corps de logis se trouve presque entièrement masqué par un vulgaire magasin construit sur l'emplacement de la cour d'honneur. Débarrassé de cette affreuse bâtisse, le vieil hôtel aurait grand air avec sa façade de pierre noircie par le temps, et ses larges balcons de fer que la rouille n'a pas non plus épargnés[1].

C'est dans cette opulente demeure que vint au monde, le 29 juin 1782, Félicité Robert de La Mennais[2]. Ondoyé aussitôt après sa naissance, il reçut

1. Sur l'initiative de la Société historique et archéologique de Saint-Malo, le 17 août 1904, en présence de Mgr Duchesne, une plaque commémorative a été apposée sur la maison natale de Lamennais. C'est un premier hommage rendu par la cité malouine à l'un de ses plus illustres enfants.

2. Dans la première période de sa vie, Lamennais signa ses lettres et ses écrits, F. de La Mennais. Plus tard, quand il eut pris nette-

« le supplément des cérémonies et des onctions du saint baptême, le 26 octobre 1782 de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Joseph des Laurents, évêque de Saint-Malo[1] ». Il eut pour parrain son oncle Robert des Saudrais et pour marraine la comtesse de Lausmone.

L'enfant appartenait par son père à une famille d'armateurs et de marins. L'un d'eux, capitaine de navires, s'était, vers la fin du XVIIe siècle, fixé à Saint-Domingue. Il y mourut les armes à la main, en combattant contre les Espagnols qui, à cette époque, étaient en guerre avec la France. Ses descendants vinrent s'établir d'abord à Saint-Servan, puis à Saint-Malo, où ils continuèrent d'accroître par le négoce et par la course une fortune déjà considérable. « C'étaient, si l'on s'en rapporte au témoignage recueilli auprès des habitants de Saint-Malo, des caractères entiers, énergiques; une race d'hommes résolus, tenaces et qu'on a vus quelquefois poussés par leur nature indomptable à d'étranges extrémités[2]. »

Ce caractère, entier, résolu, énergique, tenace, semble bien s'être retrouvé dans celui dont j'entreprends de raconter l'orageuse existence, et l'on verra qu'il fut, lui aussi, poussé par sa nature indomptable « à d'étranges extrémités ».

Ce fut son grand-père qui le premier, au nom patronymique de Robert ajouta celui de La Men-

ment position pour la démocratie, il signa simplement, F. Lamennais. C'est l'orthographe qui a prévalu.

1. Extrait des registres paroissiaux de Saint-Malo. Mgr des Laurents mourut en 1785.

2. E. Forgues *Notes et Souvenirs*, p. 4.

nais, tiré d'une petite métairie qu'il avait acquise dans la commune de Trégarou (Côtes-du-Nord)[1]. Il était alors de mode dans la haute bourgeoisie de se parer de semblables titres. Celui de La Mennais reçut un caractère authentique par les lettres d'anoblissement délivrées en 1788 au père de l'illustre écrivain. Ces lettres, les dernières, a-t-on dit, qu'ait signées Louis XVI, lui furent accordées sur la demande des États généraux de Bretagne en récompense des services rendus par lui, soit à cette province, à l'occasion de la disette qui la désola en 1782, soit à l'État, pendant la guerre d'Amérique[2].

Pierre-Louis Robert de La Mennais était digne de cette haute distinction. Esprit cultivé, hardi, entreprenant, il avait le goût des grandes affaires et déployait autant de promptitude à les concevoir que d'ardeur à les exécuter. Très sensible aux préoccupations d'intérêt public, il ne se laissait pas fasciner par l'appât du lucre, et fit preuve, en plus d'une circonstance, du plus généreux désintéressement. Une sorte d'orgueil commercial, plutôt que la passion du gain, paraît l'avoir entraîné en des entreprises, dont l'imprudence devait lui coûter cher. Il jouissait à Saint-Malo d'une considération universelle. Mais au respect et à la confiance qu'il

1. Du celtique *menez*, montagne.

2. Les armoieries de la famille La Mennais rappelaient ingénieusement l'origine de leur noblesse : c'était un écu de sinople à un chevron d'or, accompagné en chef de deux épis de bled, de même et en pointe d'une anchre d'argent ; le dit écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'or, de sinople et d'argent (M. Peigné).

avait gagnés par sa droiture et sa bonté, se mêlait un sentiment de crainte inspiré par la brusquerie de son humeur et la violence de ses emportements.

Une profonde affection l'unissait à son frère Denys-François Robert qui, même après l'anoblissement de la famille, conserva le titre de des Saudrais. Le même jour, 5 septembre 1875, les deux frères avaient épousé les deux sœurs, filles de Pierre Lorin, conseiller du Roi et sénéchal de la juridiction de Saint-Malo.

La plus étroite intimité régna toujours entre les deux foyers : mais, tandis que l'un se peuplait rapidement d'une famille nombreuse, l'autre resta sans enfants. Exempt des sollicitudes paternelles Robert des Saudrais s'occupait peu des affaires, quoique son avoir y fût presque totalement engagé. Le plus souvent, il résidait à la campagne dont le calme convenait mieux à ses habitudes de méditation et à ses goûts d'étude. Son frère dirigeait presque seul la maison de commerce. Celle-ci prit sous son énergique impulsion un développement considérable. Elle avait des correspondants dans tout le nord de l'Europe, et fournissait au port de Saint-Malo la plus grosse part des matériaux employés pour la construction et l'armement des navires. En même temps, elle entretenait avec l'Espagne et les colonies françaises un trafic très actif qui s'éleva, en certaines années, jusqu'au chiffre de plusieurs millions.

Tout semblait donc promettre le plus brillant avenir à l'armateur breton. Chef d'une belle famille, heureux dans ses entreprises, entouré de l'estime

publique, il voyait croître rapidement et la fortune et la renommée de sa maison. La mort de Mme de La Mennais, arrivée en 1787, sembla marquer le terme de ces prospérités.

Gratienne Lorin était une femme d'une haute raison, d'une instruction solide et d'une piété éclairée. Elle avait beaucoup lu, et, recueillant de ses lectures ce qui pouvait être utile à ses enfants, elle avait écrit pour eux tout un plan d'éducation [1]. Sa mère était irlandaise, et c'est d'elle sans doute qu'elle tenait cette prédisposition au rêve et à la mélancolie dont l'âme de Lamennais devait porter si profondément l'empreinte. Sa santé avait toujours été délicate. Un de ses enfants était mort en bas âge; deux autres lui furent enlevés très jeunes. Elle-même succomba à une maladie de langueur, laissant cinq orphelins : Louis-Marie qui se destina à la marine et mourut au début de sa carrière; Jean-Marie qui devint prêtre et fut le fondateur des Frères de l'Instruction Chrétienne; Félicité, ou, comme on l'appelait familièrement, Féli, l'illustre auteur de l'*Essai sur l'indifférence;* Gratien-Claude qui mourut en 1818; et une fille, Marie-Joseph qui, en 1814, épousa M. Ange Blaize.

Lamennais était dans sa sixième année, lorsqu'il perdit sa mère. Ce fut pour lui un irréparable malheur. Femme d'un esprit élevé et d'une sensibilité délicate, Mme de La Mennais eut certainement exercé sur lui la plus heureuse influence. Elle aurait su comprendre cet enfant que l'on trouvait

1. A. Blaize, *Œuvres inédites de Lamennais.*

déjà singulier, et en qui se révélaient toutes les oppositions de la nature la plus complexe : une intelligence vive, mais indocile; une imagination brillante, mais impressionnable à l'excès; une volonté énergique, mais opiniâtre; un cœur prompt à s'émouvoir, mais dans l'emportement de la colère aussi bien que dans l'élan passionné de l'amour. Sous le chaud rayonnement de la tendresse maternelle, l'âme de Lamennais, au lieu de se replier sur elle-même, se fut ouverte; sa volonté se fut disciplinée, son humeur adoucie; et le fonds d'exquise bonté qui était en lui eut tempéré, en se développant, ce je ne sais quoi de fier et d'intraitable qui, plus tard, amoindrit l'action de son génie en l'enfermant dans une sorte d'isolement.

Sa tante, Mme des Saudrais, femme distinguée, d'une piété douce et tendre, eût peut-être été pour lui une seconde mère, car elle considérait comme siens les enfants de sa sœur; mais elle-même ne lui survécut que de quelques années. Elle mourut en 1794, n'ayant pu résister aux émotions violentes que lui causèrent les excès de la Révolution.

Mme de La Mennais avait, sur son lit de mort, recommandé ses enfants, mais surtout Féli, à une excellente femme attachée à son service et dont elle avait pu apprécier la fidélité et le dévouement. On l'appelait La Villemain.

Celle-ci accepta et comprit sa mission. Elle fut pour Lamennais ce que Marie Talbot avait été pour Bernardin de Saint-Pierre, et Marguerite Villeneuve pour Chateaubriand. L'enfant confié à ses soins était d'une santé fragile. Né avant terme, avec une

notable dépression de l'épigastre, il était sujet, en raison de cette infirmité, à des spasmes douloureux dont il souffrit toute sa vie et qui plus d'une fois mirent ses jours en danger. Sa physionomie rappelait celle de Mme Lorin, son aïeule maternelle. Il avait le front élevé et large, le visage ovale et maigre, les pommettes un peu saillantes, les yeux gris, les lèvres minces, les membres grêles. D'une vivacité singulière et comme fébrile, symptôme d'un tempérament excessivement nerveux, il fut sujet, dès son enfance, à des accès de colère qui se terminaient souvent par des évanouissements. Il fallut donc user avec lui de ménagements extrêmes. Mais, comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, son caractère n'en devint que plus difficile. Concentré en lui-même, d'allures étranges, et même un peu sauvages, il semblait ne se plaire que dans l'isolement. Toute main étrangère lui était comme une main profane dont, d'instinct, il repoussait le contact. N'obéissant qu'aux caprices de son humeur inquiète il se refusait à toute contrainte, et s'échappait fréquemment de la maison paternelle pour courir sur la grève où il égarait au hasard les rêves précoces de sa féconde imagination. On pourrait dire de lui, comme on l'a dit de l'auteur des *Martyrs*, que sa première école, ce fut l'école *buissonnière*, ou plutôt « *sablonnière* »[1]. On ne s'instruit guère à pareille école. Aussi Lamennais apprit-il très tardivement à lire ; et encore, n'apprit-il que pour faire plaisir à sa vieille bonne, la seule personne à

1. M. de Lescure, *Chateaubriand*.

qui, par un sentiment de reconnaissance, il eut consenti à laisser prendre sur lui quelque ascendant. Celle-ci, en effet, ne se bornait pas à l'entourer des soins qu'exigeait sa santé, et de la vigilance que nécessitait son humeur vagabonde, elle avait souvent à intervenir pour lui épargner les reproches ou même les punitions que lui attiraient sa turbulence et son entêtement. « Laissez, disait-elle ; il est un peu vif, mais il a un cœur d'or[1]. » Et, dans sa simplicité, la pauvre fille le jugeait bien.

Sa patience fut souvent mise à l'épreuve, car les fantaisies de son protégé dépassaient parfois toute mesure. Telle, par exemple, la promenade aventureuse qu'un jour il fit en mer sur une barque qu'il avait détachée furtivement. C'est l'un des rares souvenirs de son enfance qu'on lui ait plus tard entendu raconter.

On s'est plu à remarquer, sur la foi d'une anecdote, que, dès ses premières années, Lamennais avait laissé paraître les symptômes de cet orgueil intraitable dont on a voulu faire le trait proéminent de sa physionomie morale. « Un jour, il se promenait avec sa vieille bonne sur les remparts de Saint-Malo. A l'aspect de la mer soulevée par une violente tempête, il crut voir l'infini. Étonné de ce qui se passait dans son âme, il se retourna vers la foule, et se dit en lui-même : « Ils regardent ce que je regarde, mais ils ne voient pas ce que je vois[2] ».

L'anecdote ainsi présentée paraît peu vraisemblable. Il est difficile d'admettre qu'un enfant de huit

1. Marie Peigné, *Lamennais, sa vie intime à la Chênaie.*
2. Mgr Ricard, *l'Ecole menaisienne. Lamennais.*

ans, si précoce qu'on le suppose, ait réellement prononcé les extraordinaires paroles qu'on lui prête.

Un des premiers biographes de Lamennais a donné du même fait un récit plus simple et plus naturel. Tandis qu'il contemplait en silence la tragique beauté de l'Océan brisant ses vagues par un jour de tempête sur les rochers de Saint-Malo, l'enfant aurait été froissé par les réflexions triviales de la foule qui l'entourait ; et il se serait retiré, pour emporter intacte dans son âme, l'image de cette mer déchaînée qui venait de lui donner la sensation de la puissance et de l'immensité de Dieu[1].

Déjà en effet commençait à s'accuser en lui, ce penchant à une sorte d'exaltation mystique que l'on verra, à une certaine période de sa vie, se développer avec une inquiétante intensité. Il se plaisait à dresser en des lieux écartés des autels sur lesquels il plaçait une statue de la Sainte Vierge. Il y passait des heures entières, et souvent on l'y surprit à genoux. Aussi ses camarades l'avaient-ils surnommé « le Bigot[2] ».

Le père de Lamennais ne laissait pas d'être préoccupé des fâcheuses conséquences que pouvait avoir pour ses enfants cet état d'indépendance excessive où les avait laissés la mort de leur mère. Mais absorbé lui-même par le soin de ses affaires privées, aussi bien que par le souci des affaires publiques, il n'avait pour s'occuper de l'éducation de ses enfants, ni le temps, ni la liberté d'esprit nécessaires. La ville de Saint-Malo lui offrait à ce

1. Robinet, *Etude et notice biographique*, 1835.
2. Marie Peigné.

point de vue peu de ressources. Il n'y avait d'autre école que celle des Frères de la Doctrine Chrétienne, école gratuite, réservée aux « pauvres garçons », à laquelle il eût paru malséant de confier les fils de la haute bourgeoisie. Sur les conseils de son frère, l'armateur se décida à remettre Jean-Marie et son frère Féli entre les mains d'un jeune homme de grand mérite, qui entra plus tard dans les Ordres. Il s'appelait M. Carré. Celui-ci fut donc après la Villemain le premier maître de Lamennais. Il n'eut guère à se féliciter de son élève. Impatient de tout joug, Féli se refusait à l'étude avec une obstination dont rien ne pouvait triompher. On crut nécessaire de recourir pour l'y contraindre aux plus étranges moyens. On alla jusqu'à l'attacher à un banc, puis à suspendre à sa ceinture un gros galet que l'écolier indocile traînait à peu près comme un forçat traîne son boulet[1].

Avec un caractère tel que le sien, de pareilles mesures ne pouvaient pas avoir grand succès. Devant l'inutilité de ses efforts, le maître se retira bientôt découragé.

M. Robert des Saudrais, ou, comme on l'appelait en famille, l'oncle Tonton, s'offrit alors pour tenter à son tour la difficile éducation de son indisciplinable neveu. C'était un homme instruit et spirituel, joignant à une érudition assez vaste un goût sûr et un grand charme de parole. Sa correspondance offre des pages ravissantes de bonhomie et de gaieté gauloise. Il se plaisait à traduire les Odes

1. A. Blaize, *Œuvres inédites. Introduction.*

d'Horace. Quelques-unes ont été publiées sous ce titre : *Vingt Odes d'Horace traduites en français par un de ses amis*, et avec cette épigraphe qui ne manque point d'originalité :

Regardez bien, lecteur,
Est-ce assez ? Dites-moi. N'y suis-je point encore ?
Nenni. M'y voici donc ? point du tout. M'y voilà ?
Vous n'en approchez point[1].

Les qualités de cœur surpassaient chez M. Robert des Saudrais celles de l'esprit. Il était bon, indulgent, dévoué et capable de pousser son affection pour les siens, jusqu'au plus complet désintéressement. Soucieux de mener à bien la tâche qu'il avait si généreusement entreprise, il emmena son neveu avec lui à la Chesnaie.

C'était une propriété située sur la lisière de la forêt de Coëtquen, dans la commune du Plesder, à dix kilomètres environ de Dinan. Dans cette obscure retraite, appelée à devenir si fameuse, l'oncle Robert s'appliqua, avec le plus grand zèle, à enseigner à son élève les éléments de la langue latine. Malheureusement il avait, avec beaucoup de science, peu d'autorité.

A la Chesnaie, l'écolier montra aussi peu de bonne volonté qu'à Saint-Malo et autant d'entêtement. Ses cahiers qu'on a retrouvés sont remplis de fautes si grossières et probablement si volontaires, ils sont surchargés de réflexions si fantasques que

1. A. Blaize, *Œuvres inédites. Introduction, passim.*

c'était vraiment à désespérer le maître le plus patient[1].

Contre le mauvais vouloir de son neveu ne sachant qu'imaginer, le bon oncle, à qui répugnait l'emploi des moyens de rigueur, prit le parti de l'enfermer dans sa bibliothèque. Cette mesure lui réussit au-delà de ce qu'il aurait espéré. La bibliothèque de M. Robert des Saudrais était assez considérable, et offrait une certaine variété. A côté de livres de piété et d'ouvrages religieux se rencontraient des œuvres d'un tout autre esprit, et en particulier celles des philosophes du XVIIIe siècle. Celles-ci, il est vrai, avaient été enfermées à part, dans une armoire qu'on appelait « l'enfer » et où se trouvaient confondus tous les livres considérés comme contraires à la pure orthodoxie et à l'austère morale.

On ne s'étonnera pas que cette partie réservée de la bibliothèque ait précisément attiré l'attention et provoqué la curiosité de l'écolier paresseux.

Dès qu'il eût trouvé le moyen de pénétrer jusqu'aux livres défendus, il prit un tel goût à la pénitence imposée qu'il ne s'appliquait plus qu'à se faire punir, et l'internement dans la bibliothèque devint son plus doux passe-temps.

1. Exemples cités par A. Blaize :
Noemus habuit tres filius, Semus, Chamus et Japhetus.
Hi arbores sunt optimi floridi.
Au verso, cette épigramme contre les moines :
Facere officium taliter qualiter, sinere tempus ire, ut vult ire, et semper benedicere de Domino Priore.
Et au-dessous :
« Panurge, qui parlait dix langues, avait soixante-trois manières de gagner de l'argent, dont la plus honnête était de le voler. »

C'est ainsi que sa précoce intelligence qui, jusqu'à ce jour ne s'était nourrie que de rêves, commença à se nourrir d'idées. La passion de la lecture éveilla en lui le goût de l'étude, et, sans autre maître que lui-même, le seul d'ailleurs qu'il voulut supporter, il fit de si rapides progrès que bientôt il fut en état de lire couramment les classiques latins, sans excepter Tacite, son auteur de prédilection.

L'oncle Robert, déconcerté par des résultats auxquels il ne se flattait pas d'avoir la moindre part, finit par renoncer au rôle d'instituteur, et laissa son capricieux neveu travailler à sa guise. Les temps d'ailleurs n'étaient point favorables à une éducation suivie et régulière. La tourmente révolutionnaire sévissait à Saint-Malo comme dans toute la France ; elle y avait établi un régime de terreur. Le sinistre Le Carpentier régnait en maître dans la petite cité et la gouvernait à la façon de Carrier et de Collot d'Herbois. La guillotine fonctionnant trop lentement à son gré, il fit égorger en d'abominables boucheries, non seulement des nobles et des prêtres, mais encore des femmes, des vieillards et jusqu'à des enfants.

Pour échapper à une mort imminente Mgr Courtois de Pressigny, dernier évêque de Saint-Malo, avait dû prendre le chemin de l'exil. Avant de quitter son diocèse, il s'arrêta quelques jours dans une maison de campagne appartenant au père de Lamennais, celui-ci s'étant chargé de préparer le départ nocturne de son évêque. On a peine à concevoir comment le riche armateur dont les sentiments royalistes n'étaient un secret pour personne

échappa à la proscription. Appelé par la confiance de ses concitoyens à remplir différentes charges publiques, il n'eut pas un moment la pensée de se dérober à ce périlleux devoir. On le nomma commissaire de la police ; ce fut peut-être à cette qualité qu'il dut son salut. Moins exposée aux visites domiciliaires, sa maison donna souvent asile aux proscrits, et principalement aux prêtres insermentés qu'on traquait comme des bêtes fauves. Il ne soupçonnait pas qu'un jour ses enfants seraient appelés à recueillir le bénéfice de sa courageuse hospitalité.

Un jeune prêtre du diocèse de Noyon, l'abbé Vielle, dont le nom reparaîtra bientôt dans ce récit, avait gagné la Bretagne à travers bien des périls, dans l'espoir de fuir de là en Angleterre. Menacé d'être arrêté, il frappa à la porte de la maison de Pierre de La Mennais. On l'y reçut et on l'y garda jusqu'à ce qu'on lui eut trouvé un abri plus sûr.

Les églises étant fermées ou profanées, c'est dans les caves ou dans les greniers que se célébrait le culte catholique. L'une des mansardes de l'hôtel de la rue Saint-Vincent fut souvent transformée en sanctuaire. « Parfois le soir, un prêtre non assermenté, l'abbé Vielle, se glissait à la faveur d'un déguisement dans la demeure de la famille de La Mennais. On se réunissait à minuit dans une mansarde. La chère Villemain, si dévouée à ses maîtres, veillait au dehors. Deux bougies brulaient sur une table, transformée en autel. M. Vielle, assisté de Jean de la Mennais, disait la messe. Avec quelle ferveur on priait ! Le prêtre bénissait

les vieillards et les enfants, et se retirait avant le jour ». Ces scènes de nuit avaient frappé si fortement l'imagination de Féli que, cinquante ans plus tard, il n'en parlait qu'avec émotion. Le souvenir des tragiques événements dont il avait été le témoin pendant les courts séjours qu'il fit à Saint-Malo, à l'époque de la Révolution, était sans doute présent à son esprit, lorsqu'il écrivait : « Tandis que la masse du clergé dispersée dans des contrées étrangères, y déposait des germes de catholicisme qui, fécondés par le temps, se développeront peut-être un jour, un grand nombre d'ecclésiastiques, préparés au martyre, bravaient en France tous les dangers pour distribuer aux fidèles le secours des sacrements et les consolations de l'espérance. Que de traits héroïques, que de sublimes dévouements ne pourrais-je pas rappeler ! Jamais la religion ne parut plus belle : et, si la philosophie triomphante imagina des crimes nouveaux, le christianisme persécuté enfanta de nouvelles vertus[1]. »

L'avènement du Directoire ayant ramené un peu de sécurité, M. de La Mennais en profita pour se rendre à Paris et emmena avec lui son fils Féli. Ce voyage fit sur l'adolescent une profonde impression. Son esprit, développé par de nombreuses lectures, était déjà capable d'observer ; et ce qui l'étonna le plus, ce fut l'extrême liberté dont on paraissait jouir à Paris en 1796, au sortir de la sanglante tyrannie exercée par la Convention. Il se plaisait plus tard à évoquer le souvenir de cette époque, à

1. *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France*, etc., etc.

raconter la gaîté de ce peuple livré à lui-même, l'absence de toute police, au moins apparente, les opinions s'exprimant tout haut, et partout, l'arène du journalisme ouverte à qui voulait y descendre, « à telles enseignes, ajoutait-il, que moi-même je glissai quelques articles dans je ne sais quelle feuille obscure[1] ».

Il serait intéressant de retrouver aujourd'hui les traces de ce début littéraire. Il faudrait sans doute les chercher dans quelque feuille royaliste, telle que *le Thé*, de Bertin d'Antilly, ou *les Actes des Apôtres*, de Barruel, peut-être même *l'Accusateur public*, de Richer-Serizy.

Il est permis de penser que le séjour de plusieurs semaines qu'il fit à Paris, ne fut pas sans quelque influence sur la destinée de Lamennais. Le précoce écrivain y sentit le premier éveil de sa véritable vocation, vocation de journaliste, et non pas de prêtre. Malheureusement, il devait un jour s'y méprendre, et ce fut peut-être l'origine de ses fautes et de ses malheurs.

1. E. Forgues, *Notes et Souvenirs*.

CHAPITRE II

LA MAISON DE COMMERCE

De retour à Saint-Malo, M. de La Mennais témoigna à Féli son désir de le voir entrer dans sa maison de commerce. C'était, de ses quatre fils, le seul dont il put attendre quelque concours, puisque l'aîné, Louis-Marie, était déjà engagé dans la marine, et Jean-Marie, le second, dans la carrière ecclésiastique. Quant au dernier, Gratien-Claude, il n'avait encore que onze ans.

Par déférence pour la volonté de son père, Féli consentit à entrer dans les affaires, mais il y entra sans goût. Peu exact à se présenter à son bureau, Féli, pendant les heures qu'il se contraignait à y passer, ne donnait à la comptabilité ou à la correspondance commerciale qu'une attention fort distraite. Son esprit était ailleurs ; toujours perdu dans quelque rêve, ou absorbé dans le souvenir des lectures auxquelles il sacrifiait sans scrupule tout le temps qu'il pouvait dérober au travail professionnel.

« Il habitait dans la maison paternelle une petite chambre sous les toits. Sur sa fenêtre il cultivait des fleurs : il les a toujours aimées : comme Béranger, il parlait avec plaisir de sa mansarde qui lui

rappelait ses jeunes années[1]. » Toujours ami de la solitude, il prenait part fort rarement aux réunions mondaines, et n'admettait dans son intimité qu'un de ses cousins, originaire de l'île de France, Charles Pitot, qui partageait ses goûts littéraires. Ses distractions favorites étaient de longues promenades tantôt sur la grève, tantôt à travers les bois, ou encore, l'escrime et la musique.

La musique, Lamennais l'a toujours beaucoup aimée. Ou elle berçait son rêve, ou elle apportait un apaisement à la surexcitation de son organisme nerveux. Contrairement à ses habitudes d'isolement, il entra par amour de la musique dans une société philharmonique où il faisait sa partie de flûte. L'une des séances de cette société lui était restée dans la mémoire, car, en 1819, il écrivait à un ami : « Un soir que je faisais à Saint-Malo de la musique avec quelques amis, nous fûmes interrompus par le bruit du tonnerre, qui, croissant peu à peu, couvrit bientôt les instruments et mit fin à notre petit concert.

« Concentrée sous les nuages qui s'épaississaient d'instant en instant, la chaleur était extrême. Nous montâmes, pour jouir du spectacle, sur les murs qui entourent la ville. Je ne vis jamais de calme plus parfait, ni de nuit plus profonde. Mais à chaque moment, cette nuit s'entr'ouvrait dans toute la longueur d'un horizon immense, et on apercevait d'un côté, la vaste mer immobile, de l'autre, des vaisseaux mouillés sur la rade, et la terre au-delà.

1. Ange Blaize, *Œuvres inédites de Lamennais.*

On eut dit un grand combat entre le silence et les bruits les plus formidables, entre les ténèbres et la lumière, où chacun triomphait tour à tour. Il y avait bien là aussi quelque chose d'analogue aux destinées de l'homme, ou à cette vie où les biens, les maux, les joies et les douleurs se succèdent si rapidement. Jamais cette scène ne s'est effacée de mon souvenir[1]. »

Pour l'escrime, il y trouvait, comme à la natation, l'attrait d'un exercice violent. Il en conserva le goût, paraît-il, jusqu'à un âge assez avancé. « Une de ses passions favorites, a raconté un de ses biographes, est celle de faire des armes. Quelqu'un m'affirme l'avoir vu, dans une salle retirée, le fleuret à la main, la poitrine à l'aise, s'escrimant à ravir contre une poupée, haletant, noyé de sueur, et fier de son adresse en ce genre d'exercice, comme l'était Bossuet de faire des vers français[2] ».

L'escrime fut même pour Lamennais autre chose qu'un simple amusement. Aux jours de sa jeunesse il eut un duel, et pour une cause assez futile ; ce qui n'a pas de quoi surprendre, étant donné son naturel peu patient. Il se tira à son avantage de cette affaire où son adversaire ne fut heureusement blessé que légèrement. Il s'en souvint plus tard, et, en raison de cette aventure, il conçut des inquiétudes sur la validité de son ordination[3].

Il est facile d'imaginer qu'en vain Lamennais

1. Lettre à Benoit d'Azy, 23 mai 1819.
2. *Biographie du clergé contemporain. Lamennais*, par un Solitaire, 1841.
3. Lettre à Jean-Marie, 31 décembre 1815.

prolongeait son stage dans la maison de commerce de son père; il n'en devenait pas pour cela plus négociant. Ce qui se développait et grandissait en lui : c'était le poète.

Tous les dons qui font le vrai poète, il les avait apportés en naissant : sublime instinct du vrai, vif sentiment du beau, amour profond du bien; mais aussi ce fonds intarissable de mélancolie qu'on rencontre presque toujours chez ceux qu'a touchés le souffle divin. Le milieu dans lequel s'était écoulé son enfance et se continuait sa jeunesse dut certainement contribuer à accroître en lui cette mystérieuse souffrance de l'âme qui s'exprimera un jour en d'immortels accents.

Bâtie sur un rocher de granit, presque entièrement isolée de la côte, la ville de Saint-Malo, est protégée par une ceinture d'écueils contre lesquels viennent se briser les flots du large. « Chacun de ces écueils a son histoire lamentable de naufrages et de morts. Il y a un siècle à peine, les pâtres allumaient, dans certaines nuits d'hiver, sur les côtes voisines, de grands feux de bruyère. D'après d'antiques légendes, les noyés privés de sépulture, quittaient leur couche humide, secouaient leur linceul d'algues vertes et venaient tout grelottants se chauffer autour du brasier solitaire[1] ».

L'intérieur de la ville est triste et sombre; les rues étroites et tortueuses sont surplombées par des maisons très élevées dont la façade, grise et terne, semble absorber les rayons du jour. Mais si l'on

1. A. Blaize, *Œuvres inédites de Lamennais.*

monte sur les remparts, on a devant soi un panorama splendide. Du côté de la terre, depuis l'embouchure de la Rance jusqu'à Dinan, c'est le paysage le plus gracieux et le plus pittoresque : un fouillis de jardins, de vergers, de toits rustiques, et d'élégantes villas. Du côté de la mer, c'est l'immensité et l'éternelle mobilité des flots ; la plainte tantôt douce, tantôt terrible des vagues expirant ou se brisant sur les rochers ; c'est un horizon sans limites, un ciel pur quelquefois comme un ciel d'Italie, sombre en d'autres jours, et chargé d'épais nuages que le vent emporte dans une course effrénée.

On serait tenté de croire que les violents contrastes de cette nature riante et sauvage se sont comme reflétés dans l'âme de Lamennais, âme aux aspects si changeants, empreinte d'une grâce rêveuse et d'une sensibilité exquise, mais sur laquelle les subites colères passaient comme de terribles ouragans.

Lamennais conserva toujours un grand attachement pour sa ville natale. Définitivement établi à Paris, il continue à s'enquérir de ce qui se passe à Saint-Malo ; il veut être tenu au courant des travaux qu'on y fait, des transformations qui s'y opèrent :

« Le bassin à flot que l'on construit avance-t-il? Je ne le verrai jamais, et, je ne sais pourquoi, je serais bien aise de savoir quelle impression le changement dans les lieux produit sur vous. Il me semble à moi que l'on me gâte mon vieux Saint-Malo. Ce n'est plus celui de mon enfance, celui où

tout me rappelait quelqu'un de ces souvenirs qui ne s'effacent jamais. Cette grève, ces ponts qui la coupaient, ces bateaux à mer haute, ces charrettes à la basse marée, qui me rendrait tout cela maintenant? Et, tout cela est ma vie, la vie de ma jeunesse, alors que l'horizon indéfini où plonge le regard est encore si pur et si beau. La vue de ces lieux bouleversés par une génération qui m'est étrangère et à qui je suis étranger me causerait une tristesse profonde[1]. »

Chose étrange! parmi *ces souvenirs qui ne s'effacent jamais*, Lamennais ne fait pas même allusion aux souvenirs de la vie de famille. C'est qu'en effet la vie de famille ne paraît pas avoir existé pour lui. Il n'a pas connu par expérience ce qu'elle a de bon, de doux, de bienfaisant; jamais, dans la paix du foyer familial, son cœur ne s'est épanché, en ces intimes causeries pleines d'un charme pénétrant pour ceux qui s'aiment. « L'ennui naquit en famille par une soirée d'hiver. » Cette boutade que laissa un jour échapper Lamennais nous révèle tout ce qu'il lui a manqué aux jours de sa jeunesse. Il lui a manqué d'être dirigé et, plus encore, de se sentir aimé. De n'avoir pas été aimé à un âge où il est si naturel et si nécessaire de l'être, il resta au cœur de Lamennais une secrète blessure, une invincible défiance de lui-même, et cette conviction douloureuse qu'il ne pouvait pas être aimé. Souvent elle se trahit dans sa correspondance, même avec ceux à qui il a donné et dont il a reçu les plus

1. Lettre à M. Marion, 21 novembre 1839.

grands témoignages d'affection. « Je l'ai dit bien des fois, et je le sens chaque jour davantage, écrivait-il, je suis étonné qu'on puisse m'aimer[1]. »

Livré à lui-même dans la maison de son père, attaché à des occupations qui n'avaient pour lui nul attrait, Lamennais, à dix-huit ans, se consumait de tristesse et d'ennui. « Je ne me suis jamais bien senti en ce monde, racontait-il plus tard, j'en ai toujours désiré un autre ; et quand je détournais mes regards du seul où nous devions espérer la paix, mon imagination jeune encore en créait de fantastiques, et ce m'était un grand charme dans ma solitude. Sur le bord de la mer, au fond des forêts, je me nourrissais de ces vaines pensées, et ignorant de l'usage de la vie, je l'endormais en berçant dans le vague, mon âme fatiguée d'elle-même[2]. »

Contre cette souffrance morale les croyances religieuses dans lesquelles il avait été élevé lui étaient de nul secours, car il les avait à peu près abandonnées. Les imprudentes lectures faites dans la bibliothèque de son oncle des Saudrais, avaient laissé dans son esprit une foule d'objections contre les dogmes essentiels du catholicisme. Dès que la persécution religieuse qui avait sévi sous la Terreur se fut un peu ralentie, un prêtre, ami de sa famille, entreprit de le préparer à sa première communion. Mais, au lieu d'écouter docilement ses leçons, l'adolescent se mit à argumenter, plus encore peut-être par instinct de controverse que

1. Lettre à Benoit d'Azy, 1819.
2. Lettre à Benoit d'Azy, 7 avril 1819.

par réelle conviction ; de telle manière cependant que le prêtre, déconcerté par cette opposition imprévue, ne jugea pas à propos de presser davantage son néophyte, dont la première communion se trouva ainsi ajournée indéfiniment. Qu'on ne s'imagine pas pour cela que Lamennais, même avant sa conversion, ait été positivement un incrédule. L'incroyance répugnait absolument à sa nature, et son intelligence, moins que toute autre, pouvait vivre de négations. Sainte-Beuve paraît avoir noté très exactement quel était son état d'âme au point de vue religieux. « Le christianisme, a-t-il écrit, était evenu pour le bouillant jeune homme une opinion très probable qu'il défendait dans le monde, mais qui ne gouvernait plus son cœur ni sa vie[1]. »

Comme remède au trouble et à l'inquiète agitation de son âme, il ne lui restait donc que le travail, et il s'y plongeait avec une sorte d'âpreté. En peu de temps, il étudia à fond la langue grecque ; puis il apprit l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol. Tout sollicitait à la fois son ardente curiosité. Il lisait indistinctement les poètes, les romanciers, les philosophes. Il traduisait Anacréon et Catulle. Il prenait des extraits du Tasse ou de Métastase, il annotait les œuvres de Nicole, de Malbranche et de Pascal, aussi bien que les œuvres de Jean-Jacques Rousseau. L'influence de celui-ci est manifeste surtout dans les premiers écrits de Lamennais.

On l'a dit avec raison : « cette éducation toute

1. *Portraits contemporains.*

personnelle et à bâtons rompus, cette érudition fort souvent indigeste, cette science hâtive et faite de plus de mots que d'idées, laisse entrevoir de profondes lacunes dans l'ensemble des connaissances acquises, comme aussi les plus dangereuses directions intellectuelles[1]. »

Personne ne peut se faire honneur d'avoir eu quelque part dans la formation de l'esprit ou du cœur de Lamennais. Il a été, si l'on peut ainsi parler, son propre éducateur. Son génie naissant n'a connu l'autorité d'aucun maître, ni le joug d'aucune école. Ses facultés se sont librement développées dans leur fougue naturelle : elles ont grandi comme un arbuste sauvage dont nulle main ne réprime la sève surabondante ; jamais elles n'ont subi de contrainte, ni ne se sont assouplies à une méthode. Une discipline sévère, si on avait réussi à la lui imposer, eut sans doute prévenu les écarts de son impétueuse nature; peut-on assurer qu'elle ne lui eut pas ôté quelque chose de sa puissante originalité?

Quoi qu'il en soit, les graves inconvénients de ce que l'on pourrait appeler une auto-éducation ne se laisseront que trop apercevoir dans la suite de ce récit. Pour avoir sauvegardé à l'excès l'indépendance de son esprit, Lamennais s'est en quelque sorte condamné d'avance à d'inévitables erreurs, comme en se dérobant dès son enfance à toute autorité, il s'est préparé à de grandes fautes. La vivacité même de sa conception que nulle règle

1. Spuller, *Lamennais*, livre I.

n'avait jamais contenue ou dirigée lui devint un péril. Son étonnante pénétration ira très avant dans le domaine de la pensée, mais elle s'y immobilisera trop souvent avec une inexplicable opiniâtreté. Il aura le regard du génie, mais d'un génie fruste, naïf et rêveur autant que profond, et surtout passionné pour l'absolu. Indocile à tout contrôle externe, son intelligence se montrera impuissante à se contrôler elle-même. Il ne sera pas le maître de sa pensée : c'est elle qui le dominera. N'ayant eu de commerce qu'avec les livres, très peu avec les hommes, il s'attachera d'autant plus à ses idées qu'il ne vivra qu'en elles. Elles le mèneront loin ; car sa logique sera inflexible, comme son caractère. Personne, moins que lui, ne saura se plier aux circonstances, accepter des tempéraments. A force de respirer en une région purement intellectuelle, le monde réel lui échappera, ou il le comptera pour rien. Ses dons, même les plus excellents, sa sincérité, sa droiture, son rare désintéressement, tout contribuera à lui rendre plus dangereux le contact des hommes et des choses. La seule apparence de la déloyauté, le seul soupçon d'un inavouable calcul suffiront pour le jeter en des colères où il manquera de mesure et de justice, et dont on s'autorisera pour méconnaître ce qui pourtant fut un des traits les plus marqués de sa nature : une exquise bonté de cœur.

C'est à l'époque où il faisait encore à Saint-Malo son apprentissage commercial qu'on doit rapporter les premiers essais littéraires de Lamennais. L'un de ces essais, daté de 1802, est une préface faite

pour un petit écrit de son oncle des Saudrais, intitulé : *les Philosophes*[1].

L'autre est une boutade satyrique dont un simple fait local fut l'occasion[2]. Ces deux compositions ne méritent rien de plus qu'une simple mention.

De tels travaux pouvaient bien distraire un moment l'âme inquiète de Lamennais, ils ne suffisaient pas pour le soustraire aux passions communes à la jeunesse ni aux entraînements du cœur. Sa nature fière et délicate n'était point faite pour les vulgaires et faciles amours. Il devait un jour s'accuser lui-même d'avoir mené à cette époque « une vie toute de crimes, que les austérités les plus rigoureuses, la pénitence la plus sévère et la plus longue ne seraient pas suffisantes à expier[3] ».

Mais il est permis de penser que dans ce langage un peu convenu, il y a une grande part d'exagération. Il aima cependant : le fait ne paraît pas douteux ; et comme en lui tout était extrême, le cœur au moins autant que l'esprit, il dut mettre tout son être dans ce premier amour. Cet épisode de sa vie est d'ailleurs resté enveloppé d'une obscurité que nul document jusqu'à ce jour n'a permis d'éclaircir.

Un biographe contemporain en parle assez légèrement : « D'une nature très aimante, raconte Marie Peigné, il vit un jour une de ces femmes frivoles qui se plaisent à faire naître des passions

1. A. Blaize, *Lamennais, Œuvres inédites.*
2. A. Roussel, *Lamennais, d'après des documents inédits.*
L'érudit auteur attribue cette pièce à 1805 ou 1806 ; il nous paraît qu'il en faut reporter la date à deux ou trois années plus tard.
3. Lettre à l'abbé Bruté.

dans les cœurs innocents pour s'en vanter ensuite et peut-être en rire. Il s'éprit vite et tomba dans le piège. Ses aveux furent rejetés ; la belle ne partagea pas ses sentiments ; et, profondément blessé, Lamennais, comme tous les amants malheureux, tomba dans une sorte de misanthropie dont sa famille eut beaucoup à souffrir. Son caractère s'assombrit, il se promenait seul, dans les chemins détournés, et passait des heures à rêver au coin d'un champ sur ses amours dédaignées et ses illusions perdues[1]. »

Sainte-Beuve a parlé avec plus de délicatesse et de sérieux de cette crise morale qui eut peut-être sur l'avenir de Lamennais une influence qu'il est difficile d'apprécier. « Quant à ce qui touche le genre d'émotions auquel dut échapper difficilement une âme si ardente, et, ceux qui la connaissent peuvent ajouter si tendre, je dirai seulement que sous le voile épais de pudeur et de silence qui recouvre aux yeux même de ses plus proches ces années ensevelies, on entreverrait de loin, en le voulant bien, de grandes douleurs, comme quelque chose d'unique et de profond ; puis un malheur décisif qui du même coup brisa cette âme, et la rejeta dans la vive pratique chrétienne d'où elle n'est plus sortie[2]. »

La conversion de Lamennais, aurait donc été déterminée, au jugement du célèbre critique, par le désenchantement et la souffrance d'un amour malheureux.

1. Lamennais, *Sa vie intime à la Chesnaie.*

2. *Portraits contemporains.* Il importe de se souvenir que le passage cité a été publié en 1832.

Cette hypothèse n'est pas absolument invraisemblable, car la nature de Lamennais était faite pour les brusques évolutions. Cependant, dans ses lettres, même les plus intimes, on découvrirait difficilement la plus légère allusion à ce que l'on pourrait appeler le roman de sa jeunesse. Cette première blessure, comme tant d'autres qu'il reçut par la suite, il la tint jalousement cachée. Qui sait cependant s'il n'était point hanté de quelque lointain souvenir, lorsque se rapprochant déjà du terme de sa douloureuse carrière il écrivait : « Mon âme pourquoi es-tu triste? Est-ce que le soleil n'est pas beau, est-ce que sa lumière n'est pas douce, à présent que l'on voit et les feuilles et les fleurs, avec leurs mille nuances, éclore sous ses rayons, et la nature entière se ranimer encore d'une vie nouvelle? Quand les vents légers agitent l'air, on dirait le souffle des anges se jouant dans une mer de parfums. Tout ce qui respire a une voix pour bénir Celui qui prodigue à tous ses largesses. Le petit oiseau chante ses louanges dans le buisson, l'insecte les bourdonne dans l'herbe. Mon âme pourquoi es-tu triste, lorsqu'il n'est pas une seule créature qui ne se dilate dans la joie, dans la volupté d'être, qui ne se plonge et ne se perde dans l'amour?

« Le soleil est beau, sa lumière est douce ; le petit oiseau, l'insecte, la plante, la nature entière a retrouvé la vie, et s'en imprègne, et s'en abreuve ; et je soupire parce que cette vie n'est pas venue jusqu'à moi, parce que le soleil ne s'est pas levé sur la région des âmes, qu'elle est demeurée obscure et froide. Lorsque des flots de lumière et des tor-

rents de feu inondent un autre monde, le mien reste noir et glacé. L'hiver l'enveloppe de ses frimas comme d'un suaire éternel.

« Laissez pleurer ceux qui n'ont point de printemps[1]. »

1. *Discussions critiques*, 1841, p. 254.

CHAPITRE III

LA CONVERSION

L'année 1804 marque une étape importante dans la vie de Lamennais. Dégoûté des affaires commerciales, l'esprit inquiet, le cœur vide, il s'enfonçait de plus en plus dans une sombre et dangereuse mélancolie, lorsque le retour de son frère Jean-Marie à Saint-Malo vint déterminer dans sa vie une évolution dont le terme, encore inaperçu, devait être l'entrée de Féli dans le sacerdoce. Quoique très rapprochés par l'âge, les deux frères avaient eu jusqu'à ce jour une existence bien différente. Tandis que l'un, incertain de sa voie, flottait aux caprices de son imagination rêveuse et consumait tristement les belles années de sa jeunesse, l'autre, au contraire, affirmait de bonne heure une vocation irrésistible pour l'état ecclésiastique.

On raconte que le jour où Mgr de Pressigny, partant pour l'exil, était allé prendre congé de la famille de Lamennais, Jean-Marie, âgé de dix à onze ans, demanda avec instance la permission de partir avec lui. Et comme l'évêque pour le détourner de son dessein lui faisait entrevoir et les dangers de la fuite et les épreuves de l'exil : « Qu'importe ! lui répondait le brave enfant. Ne suis-je pas

confirmé ? N'ai-je pas promis de confesser la foi de Jésus-Christ même au péril de ma vie. J'irai donc avec vous; vous m'apprendrez le latin, vous me ferez prêtre et je ne vous quitterai jamais. »

Mgr de Pressigny n'avait nulle envie, comme on pense bien, de s'embarrasser d'un si jeune quoique si intrépide compagnon. Pour lui adoucir le chagrin d'un refus, il lui promit que, s'il appelait quelqu'un à le rejoindre, il lui donnerait la préférence. « En attendant, ajouta-t-il, sois bien pieux : apprends le latin, et quand je reviendrai, je te ferai prêtre. »

Ce simple trait révèle en Jean-Marie toute l'énergique volonté qu'il tenait de sa race. La persécution religieuse lui offrit bientôt l'occasion d'en donner de nouvelles preuves. En même temps, elle développa chez lui une prudence et une gravité au-dessus de son âge. Insensible à tout sentiment de crainte, il s'employa en ces jours mauvais à secourir et à sauver les prêtres proscrits. Parcourant les landes désertes, ou visitant le creux des rochers, il leur apportait du linge, des vêtements, de l'argent, des vivres; par d'adroites industries il leur ménageait les moyens de passer en Angleterre, ou leur procurait dans des hameaux écartés un abri sûr. Au nombre de ses protégés fut l'abbé Vielle dont il a déjà été parlé. Celui-ci prit en grande affection son jeune protecteur, et acquitta envers lui la dette de sa reconnaissance en lui donnant ce qu'il souhaitait le plus au monde, c'est-à-dire, des leçons de latin.

Lorsque la persécution religieuse se fut ralentie, Jean-Marie, après avoir obtenu, non sans quelque

peine, l'autorisation de son père, commença, sous la direction nécessairement très intermittente de l'abbé Vielle, ses études ecclésiastiques. L'âge de la conscription vint les interrompre. Voulant servir son pays, non comme soldat, mais comme prêtre, le jeune homme pour se soustraire à l'enrôlement se réfugia à Paris. Avec une constance que nul obstacle ne décourageait, il y reprit, comme il put, ses études, mettant à profit toutes les occasions qui lui étaient offertes d'accroître ses connaissances. Il fut assez heureux pour se faire admettre dans la société de MM. Emery, Duclaux et D'Astros qui s'occupaient alors à rétablir le séminaire Saint-Sulpice.

Il paraît qu'un jour, à l'église des Missions Etrangères où il servait la messe, il rencontra Mgr de Pressigny rentré lui-même à Paris pour y apporter sa renonciation au siège épiscopal de Saint-Malo. Grande fut en cette occasion la joie du vieil évêque et de son jeune diocésain. Celui-ci ne manqua pas de rappeler la promesse qui lui avait été faite avant le départ pour l'exil, et il raconta comment, à travers des années si agitées, il avait non seulement appris le latin mais encore commencé ses études théologiques. « C'est bien, mon enfant, lui répondit le bon prélat, tu as rempli les conditions dont nous étions convenus, moi, de mon côté, je tiendrai ma parole. Pour deux jours encore je suis évêque de Saint-Malo, si je ne puis te faire prêtre, je puis du moins t'ouvrir les portes du sanctuaire. Prépare-toi ; demain je te ferai sous-diacre. »

Et c'est ainsi que Jean-Marie entra dans les Ordres (1801).

Peu de temps après, muni d'un passe-port qui lui parvint providentiellement, il retourna à Saint-Malo. De concert avec l'abbé Vielle, un vieux chanoine de cette ville, l'abbé Engerrand se préparait à y ouvrir une école ecclésiastique. On devait, pour s'accommoder aux circonstances, y mener de front et les humanités et les études théologiques. Celles-ci furent confiées, à Jean-Marie qui, de cette manière, devint maître sans avoir été à peine écolier.

En rentrant à Saint-Malo, il avait repris sa place dans la maison paternelle. Il y trouva Féli, se débattant douloureusement dans une crise morale dont il n'avait confié à personne le secret. Entre les deux frères, il y avait au moins autant de contrastes que de rapprochements. Ils avaient de commun une grande élévation d'esprit, une réelle bonté d'âme, une extrême vivacité de caractère. Leurs tendances toutefois n'étaient pas les mêmes. Doué d'un tempérament robuste, d'un esprit net et positif, l'abbé Jean était né surtout pour l'action. Quoiqu'il eut du goût et des aptitudes pour les travaux intellectuels, il n'en aurait pas fait volontiers l'occupation principale de sa vie. Les œuvres extérieures l'attiraient, et il a montré qu'il était propre à les conduire avec autant de réflexion que de fermeté. Sa bienveillance semblait disparaître quelquefois sous les dehors d'une extrême brusquerie, et sa haute vertu ne le préservait pas toujours de vifs emportements. Féli était au contraire indécis et changeant. L'isolement dans lequel il avait grandi ne lui avait donné aucune expérience pratique ; autant il se montrait jaloux de l'indépendance

de sa pensée, autant il faisait paraître d'insouciance pour le gouvernement de sa propre vie.

On pouvait donc aisément prévoir que, le jour où les deux frères se trouveraient rapprochés, l'aîné prendrait l'ascendant. Ce fut en effet ce qui arriva. Le plus jeune céda bientôt au besoin de confier à une âme, plus forte que la sienne, ses ennuis, ses tristesses et ses incertitudes. Du rôle de confident, l'abbé Jean passa rapidement à celui de conseiller, et même, si l'on en croit certains biographes, il devint quelque chose de plus[1]. Ce qui n'est pas douteux, c'est que, brusquant les choses, il réussit à triompher des dernières résistances de son frère, et le détermina à faire sa première communion.

C'était assurément une belle victoire, mais qui ne devait pourtant donner tous ses fruits qu'autant qu'on réussirait à arracher le nouveau converti à l'existence capricieuse et stérile qu'il avait menée jusqu'à ce jour. Or Jean-Marie avait à cœur d'assurer tous les résultats de sa conquête, et sur ce point son fervent prosélytisme était encore excité par l'affection fraternelle. Ayant promptement reconnu la haute valeur intellectuelle de Féli, il conçut naturellement la pensée de l'attacher au service de cette Église qu'il aimait lui-même passionnément, et pour laquelle il rêvait, au sortir de longs jours d'épreuve, une ère nouvelle de prospérité et de grandeur. Quoi d'ailleurs de plus propre à fixer les généreuses mais inconscientes aspirations d'une

1. L'excellent auteur de la *Vie de Jean-Marie de Lamennais* laisse entendre que celui-ci aurait été le premier confesseur de son frère.

âme comme celle de Féli que de lui offrir un grand but à atteindre, une noble cause à servir, une œuvre sainte à réaliser ?

Qu'il consentît seulement à substituer à des lectures décousues et frivoles un travail suivi et fécond, et certainement lui aussi, il marquerait un jour sa place dans la belle phalange des champions de la vérité.

Un tel programme sans cesse repris et développé par l'ardente parole du jeune apôtre fut pour l'esprit de Féli toute une révélation. Il eut alors comme un premier pressentiment de sa destinée, il prit conscience de lui-même et commença d'entrevoir l'avenir qui lui était réservé. Son initiateur, son guide dans la voie où il devait un jour s'élever si haut, ce fut donc Jean-Marie, et peut-être eut-il plus tard le tort de trop l'oublier.

Mais l'abbé Jean lui-même paraît avoir manqué de prudence en dirigeant trop précipitamment vers l'état sacerdotal la pensée de Féli. S'il y avait regardé de plus près, il se fût sans doute aperçu que celui-ci, quoique d'une sincérité absolue dans sa conversion, conservait inconsciemment et sur le passé et sur l'avenir du catholicisme des idées très personnelles, difficiles à concilier avec la pure doctrine théologique. Il eût observé aussi que certaines habitudes d'esprit, fortement enracinées, le rendaient propre, moins que tout autre, à porter le joug de la discipline ecclésiastique, laquelle soumet à une règle sévère et inflexible non seulement les actes extérieurs, mais la pensée elle-même.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle orientation qu'il

songeait donner à sa vie ne pouvait inspirer à Lamennais qu'une plus grande aversion pour la maison de commerce. Impatient d'un autre labeur, il n'avait plus ni force ni courage pour s'appliquer aux choses du négoce. Sa santé d'ailleurs avait été assez fortement ébranlée par l'épreuve morale qu'il venait de traverser. Il sollicita donc et obtint de son père la permission de se retirer pour quelque temps à la Chesnaie. La solitude l'attirait. Il espérait y trouver un apaisement aux agitations de son âme, et reconstituer par l'air vivifiant des grands bois ses énergies perdues.

Lamennais, pendant toute sa vie, a subi profondément l'action extérieure des choses. Même aux heures les plus difficiles, il a trouvé dans le spectacle de la nature, dans un sentiment très vif de ses beautés et de ses harmonies un charme bienfaisant et consolateur.

Au lendemain de la publication des *Paroles d'un Croyant*, retiré, comme au temps de sa jeunesse, à la Chesnaie, il écrivait : On ne peut plus être séparé des hommes que je ne le suis depuis près de deux mois. Je ne vois qui que ce soit. La promenade, la lecture, le travail remplissent mes heures solitaires, et si quelquefois, souvent même, la tristesse les obscurcit, l'ennui du moins ne les appesantit jamais. Cette sorte d'existence monotone n'est pas sans douceur et sans attrait. On y sent comme quelque chose du tombeau ; et puis, les grandes iniquités, les grandes turpitudes, les grandes lâchetés tourmentent moins à distance : on respire plus à l'aise ; le chant des oiseaux, le murmure des insectes, le

bruit du vent dans le feuillage, la lune aperçue le soir à travers les branches des vieux chênes, le nuage même qui passe, tout cela apaise merveilleusement les troubles de l'âme[1]. »

Quelques années plus tard, en 1841, enfermé à Sainte-Pélagie, et ressentant même à travers les murs de sa prison, la sensation du printemps qui approche, il laissera échapper cette douce plainte, la seule peut-être que lui ait arrachée la rigueur injustifiée de sa condamnation : « Vous devez être satisfait du temps que nous avons depuis hier. Si ce n'est pas le printemps, c'en est une image. Heureux celui qui peut, en respirant cet air doux, s'épanouir au soleil et boire ses rayons, comme les primevères et la violette qui commencent à pousser à l'abri des bois. L'épine blanche des haies développe ses bourgeons d'une verdure si tendre ; les oiseaux s'essayent à chanter et disent comme le poète : *Beatus et ille Deus qui novit agrestes*. Toutes ces choses reviennent à l'esprit derrière les barreaux de la prison et ne la rendent pas plus agréable. Je doute fort que Virgile y eût jamais fait ses *Eglogues* et ses *Géorgiques*[2]. »

Un an à peine avant sa mort, épuisé par tant de luttes, meurtri par de si cruelles blessures, le vieil athlète exprimait encore d'une manière touchante un sentiment que, ni le temps, ni les chagrins, n'avaient amorti. Au retour d'une promenade au Jardin des Plantes, il écrivait au baron de Vitrolles : « Pour moi, rêvassant je me retirais dans ces longues allées désertes que bordent des plates-bandes et

1. Lettre à la comtesse de Seufft, 24 mai 1834.
2. Lettre à M. de Vitrolles, 17 février 1841.

des carrés de fleurs, fleurs d'automne sans parfum, comme celles de la vie à son déclin. Toutefois je sentais là renaître en moi affaibli, triste, le sentiment de la nature, si puissant jadis sur mon âme, et ma pensée flottait vaguement au milieu de ce mélange de souvenirs et de sensations presque insaisissables[1]. »

A peine Féli était-il établi à la Chesnaie que son frère vint l'y rejoindre. Celui-ci, depuis son retour à Saint-Malo, s'était chargé d'un travail excessif. Sa santé en souffrit, et on l'obligea à prendre du repos. Mais il avait en matière thérapeuthique de singulières idées ; il prétendait que les meilleurs remèdes c'étaient les livres. Or les livres ne manquaient pas à la Chesnaie. L'ancienne bibliothèque s'était enrichie d'un nombre considérable de volumes, épave des presbytères ou des couvents dévastés pendant la Terreur. La plupart étaient des ouvrages de théologie ou d'histoire ecclésiastique. Partageant les mêmes goûts et animés d'une ardeur égale, les deux frères se plongèrent avec passion dans la lecture. Jean-Marie, plus versé dans les sciences ecclésiastiques, dirigeait les études, et ce fut sur son conseil que Féli se mit à apprendre l'hébreu. Ainsi, ce qui devait être une vie de repos devint en réalité une vie de labeur acharné, dont les seules distractions étaient de rapides chevauchées à travers la campagne, ou une correspondance assez active avec l'oncle des Saudrais demeuré à Saint-Malo.

La santé des obstinés travailleurs ne s'améliora

1. Lettre au baron de Vitrolles, 14 septembre 1851.

pas à ce régime, et, au bout de quelques mois, elle se trouva assez compromise pour inspirer de réelles inquiétudes. On leur persuada de se rendre à Paris pour y consulter les célébrités médicales. Ils partirent vers la fin de janvier 1806.

L'Empire, à cette époque, était à l'apogée de sa puissance et de sa gloire. Il ne paraît pas cependant que tout l'éclat dont il était environné ait fait sur les voyageurs arrivant du fond de la Bretagne une grande impression. Étaient-ils du petit nombre de ceux qui, à travers les splendeurs d'une cour brillante, entrevoyaient déjà l'effroyable chute? On pourrait le croire. L'un et l'autre nourrissaient à l'égard de Napoléon Ier une égale aversion : Jean-Marie ne voyait en lui qu'un usurpateur, Féli qu'un despote. L'abbé s'occupa surtout de renouer les relations qu'il s'était précédemment créées dans le monde ecclésiastique, et il y fit pénétrer son frère avec lui. La fameuse Congrégation fondée par le R. P. Bourdier-Delpuits commençait alors à prendre quelque développement. Son but était de pourvoir aux besoins religieux des jeunes gens qui étudiaient à Paris. En fait, elle se recrutait principalement dans l'élément royaliste. Elle comptait parmi ses membres quelques jeunes ecclésiastiques du séminaire Saint-Sulpice où fréquentaient les deux frères de La Mennais. Ceux-ci, sans avoir été officiellement inscrits sur les registres de la Congrégation, se lièrent cependant assez étroitement avec quelques-uns de ses chefs. De ce nombre étaient l'abbé Bruté et l'abbé Teysseyrre qui l'un

et l'autre, à un moment donné, devaient prendre sur Féli un ascendant considérable.

Le premier, Gabriel Bruté de Semur était originaire du diocèse de Rennes. C'était un esprit vif et ouvert, mais intempérant et original jusqu'à la bizarrerie. A peine ordonné prêtre, il se trouva sans doute à l'étroit dans le cadre trop restreint du vieux monde, et partit, en 1814, pour l'Amérique où il devint le premier évêque du diocèse de Vincennes.

Tout autre était l'abbé Teysseyrre. Né à Grenoble, il se destina d'abord à la carrière militaire, et, après de brillantes humanités, entra à l'École Polytechnique. Il faisait encore partie de cette École, quand il entra dans la Congrégation. C'était une âme délicate qui, sous des dehors empreints de grâce et de douceur, cachait une volonté ardente et passionnée. Sa piété était angélique mais trop portée à l'exaltation ; son zèle pur et désintéressé, mais imprégné d'un mysticisme exagéré. Après son ordination au sacerdoce, il se fit lui-même sulpicien. Il est un de ceux qui ont eu le plus de part à la destinée de Lamennais, car il fut son principal conseiller à l'heure peut-être la plus critique de sa vie : celle où se décida sa vocation.

Vers le mois de juillet, Féli et son frère quittèrent Paris pour retourner à la Chesnaie, et ils se remirent au travail avec une ardeur que le voyage de Paris avait excitée plutôt que ralentie. En vain le bon oncle des Saudrais leur écrivait-il : « Oh la santé par-dessus tout. Après elle, le repos, trésor si précieux et si rare. Croyez-moi, mes amis, attachez-vous à cela, et quand vous l'aurez, vous re-

prendrez votre travail mais modérément. Point de bonheur sans la modération. Tous les deux vous avez ce qui fait qu'on sait écrire : la connaissance du style et le goût qui l'épure. Mais je vous engagerai toujours à n'étudier qu'un petit nombre d'écrivains, penseurs énergiques et concis. Avec eux on apprend le *multa in paucis*, à éviter les redites, les longueurs, les phrases et les mots inutiles. On devient neuf, soit par la pensée, soit par l'expression. Il vaut mieux forger son âme que la meubler. J'aime mieux la profondeur que l'étendue. »

De tels conseils, du moins en ce qui concerne la modération, n'étaient point du goût des hôtes laborieux de la Chesnaie. Tenu au courant de leurs études, l'excellent homme s'inquiétait aussi des tendances d'esprit qui se manifestaient chez Féli. Et, comme s'il eût eu le pressentiment des fatales extrémités auxquelles il devait un jour être entraîné, il lui écrivait : « Ta logique, mon bon Féli, est bien serrée, bien raide et bien dure. Ne pourrais-tu pas en atténuer les conséquences[1] ? »

Sage avis mais inutile ! Déjà chez Lamennais la nature avait pris son pli. Une logique « bien raide et bien dure » devait, pour son malheur, dominer et sa pensée et sa vie.

1. A. Blaize, *Lamennais, Œuvres inédites.*

CHAPITRE IV

PREMIÈRE ŒUVRE

RÉFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE L'ÉGLISE EN FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE ET SUR SA SITUATION PRÉSENTE

Il est peut-être excessif d'attribuer au Concordat tout l'honneur du rétablissement du culte catholique en France. Ce grand acte de pacification religieuse n'a point, autant qu'on l'a dit, rouvert les églises et relevé les autels. En fait, même avant la signature du Concordat, la religion catholique avait recommencé d'être librement pratiquée. Nombre d'églises, il est vrai, étaient encore fermées, non par la tyrannie des lois, mais plutôt, parce que les prêtres manquaient pour les desservir. Aux violentes proscriptions de la Convention, ou à la tolérance ombrageuse du Directoire avait succédé un régime légal qui reconnaissait à tous les cultes une entière liberté, mais n'en subventionnait aucun. L'obligation du serment avait été supprimée : des prêtres qui voulaient remplir les devoirs de leur état, on n'exigeait rien de plus qu'une simple promesse de soumission aux lois. A la faveur de cet état de choses, les prêtres non assermentés avaient pu reprendre au grand jour, et sans être

inquiétés, un ministère que, durant les pires années de la Révolution, ils avaient exercé dans l'ombre et à travers mille périls. Leurs rangs, d'abord bien clairsemés, grossissaient chaque jour des prêtres exilés qui, profitant de l'adoucissement de la législation, rentraient en France, poussés par un double sentiment de zèle sacerdotal et d'amour pour la patrie que la persécution n'avait point refroidi. Remis, contre toute espérance, en possession d'une église, ou réduits encore à célébrer les cérémonies de leur culte en des oratoires privés, ils s'efforçaient, sans bruit, de réunir autour du pasteur le troupeau dispersé, et, heureux d'avoir échappé aux violences d'un gouvernement persécuteur, ils ne demandaient au pouvoir existant qu'un peu de paix et de sécurité.

Les dures épreuves qu'ils venaient de traverser les avaient habitués aux privations ; ce qui était strictement nécessaire à leurs besoins, ils l'attendaient de la Providence ou de la charité des fidèles. C'était assurément pour l'Église de France un état bien précaire ; mais cet état, il est permis de penser que le temps l'eût amélioré ; que des mesures conciliatrices, dont l'initiative appartenait au Saint-Siège, auraient apaisé les esprits, mis fin aux scandales, et éteint le schisme. Les germes de défiance ou d'hostilité laissés par la spoliation du clergé auraient disparu d'autant plus rapidement, qu'aux uns tout espoir, aux autres toute crainte de restitution seraient apparus plus chimériques. L'Église serait restée pauvre, mais à la place des richesses perdues et qui avaient été pour elle un

si grand péril, elle aurait acquis un bien mille fois plus précieux, un bien indispensable à son prestige et à la fécondité de sa mission : la liberté.

On ne peut douter que Napoléon Ier, en signant le Concordat, n'ait obéi presque exclusivement à des préoccupations politiques. Génie impatient, il voulut de sa main puissante hâter l'inévitable lenteur de l'œuvre du temps, terminer brusquement les querelles religieuses aussi bien que les discordes politiques; étouffer le schisme, et rendre à l'Église de France une situation assez forte pour qu'elle put servir ses desseins, trop faible pour donner de l'ombrage à son inquiet despotisme.

Celle-ci, au lendemain de la signature du Concordat, se trouva donc légalement reconstituée et officiellement reconnue. Elle rentra en jouissance des temples et des presbytères; une grande partie des sièges épiscopaux furent rétablis et pourvus, le clergé reçut un traitement qui, insuffisant pour le faire vivre, le condamnait à recourir aux ressources incertaines et souvent odieuses du casuel.

Une œuvre immense restait à accomplir. Il ne s'agissait pas seulement de réparer les ruines matérielles amoncelées par la Révolution, mais aussi de reconquérir au catholicisme tout un peuple, de pourvoir aux besoins religieux les plus pressants des générations présentes et de préparer aux générations futures un meilleur avenir.

Autant la tâche était grande, autant elle était difficile. La publication du *Génie du christianisme* avait bien été le signal, ou le symptôme, d'une certaine renaissance religieuse; mais cette renaissance

avait eu plus de retentissement que de profondeur. Sur un grand nombre d'esprits les idées du XVIIIe siècle n'avaient rien perdu de leur empire ; une incrédulité railleuse régnait encore dans les classes les plus cultivées de la société.

Quant à la masse du peuple, plus sensible aux impressions extérieures, elle avait bien conservé quelques regrets de l'ancien culte ; mais pour avoir été longtemps privée du spectacle des cérémonies religieuses, elle avait fini par s'en déshabituer. Il est vrai que les églises étaient rouvertes ; mais elles étaient restées fermées assez de temps pour qu'on en eut désappris le chemin. L'hostilité haineuse ne se rencontrait que dans une petite minorité de sectaires jacobins ; mais l'indifférence gagnait de plus en plus les couches profondes de la petite bourgeoisie et de ce que l'on appellerait aujourd'hui le prolétariat.

Telle était, autant qu'elle peut être résumée en un tableau si restreint, la situation de l'Église de France, cinq années après la signature du Concordat, à l'époque où les frères de La Mennais vinrent, comme il a été dit, passer plusieurs mois à Paris. Cette situation fut le principal objet de leurs entretiens avec les prêtres les plus distingués de la capitale, et en particulier avec ces messieurs de Saint-Sulpice. On s'accordait à reconnaître que les circonstances exigeaient, de la part du clergé français, un effort surhumain. Mais ce clergé avait été lui-même cruellement décimé par l'échafaud ou par l'exil : beaucoup de ses membres, affaiblis par l'âge et la souffrance, ne pouvaient guère que gémir

et prier; et tout faisait défaut pour pourvoir, comme il eut fallu, à son recrutement. Avec un zèle admirable on avait fait, dans la plupart des diocèses, ce que nous avons vu faire à Saint-Malo, c'est-à-dire, que l'on avait improvisé des séminaires d'où un jeune clergé sortait déjà, fort et vaillant, formé à une rude école, et qui allait bientôt imposer à tous le respect par le prestige de sa haute et énergique vertu. Mais un autre prestige lui manquerait : celui de la science. Il n'avait eu rien de ce qui est nécessaire pour l'acquérir : ni les maîtres, ni le temps. Après de hâtives études, les prêtres à peine ordonnés étaient mis à la tête d'une paroisse. Là tout était à faire : rétablir les cérémonies du culte dans une église presque toujours dépouillée de la plupart de ses ornements, reprendre à nouveau l'instruction religieuse complètement négligée, non seulement auprès des enfants mais aussi auprès des adultes, visiter les malades, administrer les sacrements, résoudre des cas difficiles, régulariser des situations laissées incertaines et troublées par le malheur des temps. L'étendue même de sa tâche était faite pour décourager le prêtre, d'autant plus que séparé de tout secours et de tout appui, dans l'isolement de son presbytère, il ne pouvait guère compter que sur lui-même.

Les ordres religieux qui auraient pu lui fournir d'utiles auxiliaires étaient encore dispersés. Les ressorts de l'ancienne administration épiscopale brisés par la Révolution avaient à peine été réparés ou remplacés. Leur action était encore trop faible, trop hésitante, pour se faire sentir efficacement au

fond des campagnes. Tout concert, toute action commune était comme impossible : soit parce qu'on n'avait pas l'occasion de se rapprocher, soit parce qu'il fallait déjà compter avec les susceptibilités de la police impériale.

Entravé par tant d'obstacles, le relèvement du catholicisme en France menaçait de languir indéfiniment. C'est l'impression que les frères de La Mennais, en quittant Paris, emportaient à la Chesnaie. Ni l'un ni l'autre n'étaient d'un caractère à gémir sur le mal, sans chercher les moyens d'y remédier.

Leur santé étant raffermie, ils se mirent à l'œuvre sans retard, chacun d'eux apportant en commun ses observations, ses vues, ses idées. Jean-Marie, dont la plus grande compétence en pareille matière était indiscutable, fournissait, pour une large part, le fonds du travail ; Féli restant, pour l'ensemble, chargé de la rédaction ; et de cette collaboration fraternelle sortit l'écrit qui a pour titre : *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le* XVIIIe *siècle et sur sa situation présente*.

Cet écrit est, avant tout, une œuvre de circonstance. Quoi qu'il soit rédigé en un style nerveux et d'une certaine âpreté, ce n'est point un pamphlet, mais plutôt une sorte de manifeste s'adressant surtout au clergé, et destiné à réveiller en lui une ardeur sainte, soit en lui exposant les maux qui désolent son Église, soit en lui signalant les moyens dont il dispose pour y remédier.

La première partie est une suite de tableaux dans lesquels apparaît la marche toujours ascendante

du mouvement anticatholique inauguré par la Réforme. Les principaux chefs de ce mouvement Bayle, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, y sont peints avec autant de vérité que de vigueur. Les caractères saillants du XVIIIe siècle y sont nettement saisis et mis en lumière ; c'est l'incrédulité légère et moqueuse des esprits forts ; c'est l'envahissante suprématie des gens de lettres, c'est l'affaissement des mœurs privées et des mœurs publiques, l'immoralité librement professée et s'étalant sans pudeur jusque sur les marches du trône, c'est enfin un esprit grondeur, séditieux, à l'égard de l'autorité civile, conséquence inévitable de la révolte contre l'autorité religieuse.

Toute cette peinture est faite à grands traits, avec une verve incisive et une juvénile ardeur. N'est-il pas, par exemple, pris sur le vif, ce portrait des gens de lettres au XVIIIe siècle : « Tout homme qui désirait se faire un nom, ou parvenir aux honneurs littéraires, était forcé de prostituer sa plume au parti dominant qui, seul, disposait des places académiques et des trompettes de la renommée. Tous les journaux accrédités étaient entre ses mains, et malheur à l'écrivain qui osait défendre sa religion ou montrer de l'attachement pour elle : bientôt des satires violentes, des torrents d'invectives, imposaient silence au téméraire : on le couvrait d'un ridicule ineffaçable, on le diffamait par de noires calomnies. Sa voix, s'il essayait de répondre, se perdait au milieu des clameurs philosophiques ; et l'infortuné, en butte à une implacable

persécution, était enfin trop heureux d'échapper par l'oubli à la haine de ses adversaires. »

« Pendant qu'on fermait ainsi la bouche aux écrivains religieux, l'auteur de la plus mince brochure, pouvu qu'elle fût bien impie, ou bien obscène, était loué, encouragé. M. de Voltaire lui écrivait une lettre flatteuse ; d'Alembert le prônait dans les sociétés. A la faveur du nom de philosophe, un sot devenait incontinent un homme d'esprit, même de génie ; un misérable, sans mœurs, sans probité (et l'on en citerait une foule d'exemples), était accueilli, fêté chez les fermiers généraux, chez les grands, chez les ministres : on s'intéressait à sa fortune, on lui procurait des emplois, et, après qu'on avait tout fait pour lui, il ne s'en croyait pas moins en droit de déclamer contre le gouvernement qui ne savait pas rendre justice à un mérite tel que le sien[1]. »

Dès la première heure, les grands esprits de l'Église de France avaient entrevu et signalé le péril qui la menaçait. Le génie d'un Bossuet, d'un Fénelon, d'un Pascal, d'un Malebranche ; l'héroïque vertu d'un Vincent de Paul auraient conjuré le mal, si le mal eût pu être conjuré. Mais la force de résistance était affaiblie par les luttes intestines qu'entretenait au sein du catholicisme le jansénisme, « cet enfant honteux de la Réforme », aussi bien que par le relâchement qui s'était introduit dans les rangs du clergé tant régulier que séculier.

Tout était mûr pour une révolution, et la monar-

1. *Réflexions sur l'état de l'Église*, etc., etc.

chie elle-même en précipitait l'inévitable avènement. Car « le germe de corruption semé dans la société par la main des rois, se développe tôt ou tard avec une épouvantable énergie. Quand il n'existe plus rien de sacré pour le souverain, quand il se joue également du vice et de la vertu, de tous les devoirs et de toutes les bienséances, le jour des révolutions est proche ; *il a lui-même brisé le sceptre dans ses propres mains, ou dans celles de ses successeurs*[1]. »

Il ne paraît pas exact de dire, avec M. Spuller, que Lamennais « avait voué dès sa jeunesse, à la Révolution, une haine qui l'entraîna si loin qu'il n'en put jamais revenir[2] ». Sans doute il a flétri dans l'ouvrage même que nous analysons les excès de la Révolution, il n'a pas maudit la Révolution elle-même. A ses yeux elle fut providentielle mais non pas satanique, comme devait bientôt l'écrire Joseph de Maistre. Il n'a pour les institutions qu'elle a renversées ni une expression de regret, ni une parole d'espérance. Obéissant à ce qui sera toujours une des tendances les plus marquées de son génie, il semble se désintéresser du passé : tout l'effort de sa pensée se porte vers l'avenir. La France offre l'image d'un pays dévasté par un effroyable cyclone. Parmi tant de débris amoncelés, une religion dix-huit fois séculaire et une société renouvelée restent en présence. Il semblerait que la tempête, en ébranlant la terre jusque dans ses fondements, a creusé entre le catholicisme et le peuple sorti de

1. *Réflexions sur l'état de l'Église*, etc., etc.
2. Lamennais, livre I, 2.

la Révolution un infranchissable abîme. Leur séparation est-elle donc irrévocable? Lamennais ne le croit pas. De la tourmente qu'il vient de traverser le catholicisme s'est dégagé, rajeuni et plus fort. L'avenir lui appartient; il est le premier, l'indispensable élément de toutes les sociétés : celle qui renaît vivra par lui, comme par lui a vécu celle qui vient de finir. Sans doute, sur ce point l'auteur des *Réflexions* n'avait point encore, à l'époque où il les écrivait, les vues neuves et hardies qu'il développera plus tard avec tant de puissance. Mais déjà il a saisi avec une étonnante pénétration ce qui sera le caractère propre du siècle qui commence : un rationalisme outré ; l'indifférence religieuse érigée en système, la proéminence accordée aux sciences physiques; le déchaînement des appétits matériels, un développement inouï du négoce et de l'industrie, la toute-puissance de l'or.

Arracher la France au rationalisme et à l'indifférence, la sauver du matérialisme et de la corruption, voilà l'œuvre du clergé; et pour assurer le succès de cette œuvre, le zèle isolé du prêtre ne suffit pas. Il faut le concert, la cohésion; il faut, par des liens multipliés, unir fortement et orienter vers un même but les communs efforts des évêques, des prêtres et des fidèles. Au fond c'est tout un programme d'action et presque un plan de réformes que l'auteur des *Réflexions* se propose de développer. Il s'en excuse : « On demandera peut-être, dit-il, qui je suis pour m'ériger en conseiller sur une semblable matière? Hélas! c'est ma plus grande douleur d'avoir à parler lorsque tous se taisent. Je

ne suis rien, je ne tiens à rien qu'à ma religion et à ma patrie; et si je me suis pressé d'élever en leur faveur une faible voix, c'est que nous sommes arrivés en ces temps déplorables où, selon l'expression d'un saint pape, la foi réclame des soldats et appelle à sa défense tous ceux qui ont du zèle. »

Et sans s'attarder davantage à de timides scrupules, il expose avec une rude franchise ses idées sur la réorganisation de l'Église de France. Ce qu'il réclame en premier lieu, c'est la convocation d'un concile national et le rétablissement, soit des conciles provinciaux, soit des synodes diocésains. Ils sont la condition essentielle de l'unité, et pour l'épiscopat, et pour le clergé. Ce qui paralyse l'action du prêtre, c'est l'isolement. On doit l'en retirer en instituant des doyennés ruraux, des retraites et des conférences ecclésiastiques, des communautés presbytérales.

Mais ce qui importe par-dessus tout, c'est d'assurer le recrutement du clergé. Nulle paroisse ne doit rester sans pasteur ; car « le presbytère est une école de civilisation; s'il disparaît, les mœurs retourneront à la barbarie ». Or le seul moyen de donner à l'Église de France un clergé nombreux et savant, c'est de multiplier les séminaires, et d'y créer un large et solide enseignement. Il conviendrait de les confier à des congrégations spéciales, « afin que l'ordre n'en dépende pas de la volonté ou des caprices, des idées ou des préventions d'un seul homme[1] ».

1. *Réflexions sur l'état de l'Église*, etc., etc.

Les progrès réalisés dans toutes les branches des connaissances humaines exigent le renouvellement de l'apologétique. Lamennais, avec autant de perspicacité que de courage, en signale l'insuffisance. « A aucune époque, l'Église n'eut à repousser des attaques plus dangereuses. Au moment où je parle, toutes les universités protestantes sont en travail pour lui ravir la preuve si frappante des prophéties. Quelle voix s'élève pour répondre? Aucune : et tandis que nos ennemis, s'enfonçant dans les langues orientales, en font comme un champ de bataille où il nous défient, il ne se trouvera bientôt plus parmi nous personne en état de les y poursuivre et de les y combattre[1]. » Avec les travaux exégétiques doit marcher de pair l'étude des maîtres de la théologie, en particulier, des scolastiques, « sans lesquels on ne saurait former la chaîne de la tradition, puisqu'ils en remplissent seuls plusieurs siècles ».

Quelles que soient cependant la science et la vertu du prêtre, il n'agira fortement sur les âmes qu'à la condition de sortir de son église et d'aller au peuple. L'instruire par les catéchismes et la prédication, l'attirer par l'éclat du culte extérieur, « cette religion des sens sans laquelle la religion du cœur n'existe pas », ce n'est pas assez : on doit le grouper en des associations nombreuses et puissantes, car, « aujourd'hui plus que jamais, il faut que les Chrétiens se serrent pour résister à l'impulsion de l'impiété[2] ».

1. *Réflexions sur l'état de l'Église*, etc.
2. *Ibid.*

La plupart des idées exposées dans la seconde partie des *Réflexions* sont devenues aujourd'hui des lieux communs. Elles étaient, quand elles furent exprimées, neuves et originales, car bien peu d'hommes avaient alors l'intelligence des besoins des temps nouveaux. On peut même s'étonner qu'un écrivain dont la conversion était encore si récente ait pu concevoir tout d'un coup un plan à la fois si vaste, si précis et si détaillé. Mais il ne faut pas oublier que cet écrivain avait un collaborateur, l'abbé Jean, doué aussi d'une vive intelligence, et déjà très au courant des choses ecclésiastiques. Qu'il ait inspiré Féli, peu expert en cette matière, cela ne paraît pas douteux. Il a reconnu cependant dans une lettre à leur ami commun, l'abbé Bruté, que les *Réflexions* étaient bien l'œuvre personnelle de Féli. « Soyez un homme discret, lui écrivait-il, et ne me nommez à personne. Féli, qui, comme je vous l'ai dit, a dans tout ceci la principale part se joint à moi, pour vous recommander le silence et ne veut pas être connu. Laissez-nous à nos chères ténèbres. »

Le style des *Réflexions*, d'ailleurs, porte déjà la marque du grand écrivain. Ce n'est pas qu'il ait encore acquis ces qualités éminentes qui plus tard placeront Lamennais au rang des maîtres de la langue française ; il manque de souplesse et l'on y sent trop l'effort ; la grande période, pompeuse et déclamatoire, à la manière de J.-J. Rousseau, s'y déroule à l'excès, l'antithèse abonde, et elle n'est pas toujours de bon goût ; mais déjà la phrase est pleine et harmonieuse, l'expression juste, le trait

vif. La pensée, sans rien perdre de sa clarté, aime à s'orner d'une parure brillante, et sous le prosateur perce le poète. La critique n'a peut-être pas accordé assez d'attention aux *Réflexions sur l'état de l'Église*. M. Spuller, le premier, a signalé « l'importance capitale de ce court écrit qui est le vrai point de départ de Lamennais, et auquel il faut remonter si l'on veut se faire une juste et complète idée de son extraordinaire influence sur la conduite de l'Église de France depuis bientôt un siècle[1] ».

Il serait facile en effet de dégager de cette première œuvre au moins le germe de quelques-unes de ces idées maîtresses en qui s'est comme incarné le génie de Lamennais. On y pressent, par exemple, le champion de l'ultramontanisme et l'apôtre de la liberté. L'indépendance du clergé lui tient déjà si fort à cœur qu'il ne peut s'habituer à l'idée d'un clergé salarié. Imposer aux ministres de la religion de dépendre pour leur subsistance de la munificence d'un gouvernement quel qu'il soit, c'est, à son sens, compromettre et la dignité et l'autorité de leur ministère. Il ne conçoit pas qu'on puisse avoir la prétention de « salarier le culte », comme on salarie des commis et des professeurs, et « d'estimer par sous et deniers, ce que Dieu doit coûter à la société ». On ne devra donc pas s'étonner lorsque, sous la Restauration, gouvernement officiellement catholique, il réclamera avec une pressante énergie le rétablissement des dotations ecclésiastiques. Mais

1. *Opere citat.*

il ne faudra pas s'étonner davantage si, sous la monarchie de Juillet, il inscrit au programme de l'*Avenir*, la suppression du budget des cultes. Entre ces deux attitudes, la contradiction est plus apparente que réelle : elles s'inspirent d'un même principe dont les circonstances ont simplement modifié l'application.

Le premier écrit de Lamennais fut publié en 1808 sous le voile de l'anonyme. Il n'eut point d'abord un sort heureux. Dès son apparition, et malgré que l'auteur se fut soumis à payer le tribut alors obligatoire « au grand homme qui avait rendu à la France son bonheur », le livre fut supprimé par la police impériale. Une phrase faisant allusion aux desseins de Napoléon Ier contre Pie VII provoqua, a-t-on dit, cette mesure de rigueur[1].

Il est probable qu'elle fut déterminée par un motif d'ordre plus général. L'auteur avait fait preuve d'un talent personnel, il s'était permis de développer des idées et un programme à lui ; c'était plus qu'il n'en fallait, sous le premier Empire, pour s'attirer une sévère répression.

Publié de nouveau en 1814 l'ouvrage eut un certain retentissement, mais seulement dans le monde ecclésiastique. Il déplut aux gallicans pour ses tendances ultramontaines, et à quelques évêques pour la liberté que s'était donnée l'auteur d'aborder des questions qu'ils considéraient comme leur

1. L'auteur avait écrit, à propos des conciles provinciaux, que « ces assemblées ne sauraient inspirer de défiance raisonnable à un prince qui n'aurait pas le secret dessein d'envahir l'autorité spirituelle ».

étant réservées. De Rome, où il se trouvait en qualité d'ambassadeur de France, Mgr de Pressigny écrivit à Jean-Marie : Un de vos ouvrages que je n'ai lu qu'ici, quoiqu'il ait fait de l'éclat à Paris, m'a prouvé que vous aviez l'esprit trop tranchant et le système quelquefois amer. Vous blessez vos supérieurs, vos juges ! Qui êtes-vous pour dire à des évêques : « Ils ont été entraînés au delà des bornes dans lesquelles les vrais principes leur prescrivaient de se renfermer ? » Dieu vous a-t-il donné une mission pour faire la leçon à ceux qu'il a revêtus de son autorité pour enseigner les peuples ? Qui vous a donné le droit de déterminer le principe qu'ils devaient suivre[1] ? »

Lamennais devait s'attirer plus d'une fois un semblable reproche, et le mériter, par l'excessive franchise qu'il mit toujours dans l'expression de sa pensée. La crainte de la contradiction ne l'arrêta jamais : le contradicteur fut-il un évêque. Serait-il juste de taxer d'esprit de révolte ce qui ne fut peut-être chez lui que la passion extrême de la vérité ? Bien rarement il se permit de discuter les actes des représentants de la hiérarchie ; il n'eut pas la même réserve à l'égard de leurs idées ou de leurs opinions. Son principal tort fut de s'affranchir trop aisément des formes convenues, et de croire que la sincérité de la pensée et du langage peut tout permettre, ou tout faire pardonner.

1. Laveille, *Vie de Jean-Marie de Lamennais*, t. I, chap. IV.

CHAPITRE V

AU COLLÈGE DE SAINT-MALO

LA TONSURE. — LES ORDRES MINEURS

Le séjour des frères de Lamennais dans la tranquille retraite de la Chesnaie s'était prolongé jusque vers la fin de l'année 1807. A cette époque, les pressantes instances de l'abbé Vielle rappelèrent Jean-Marie au collège de Saint-Malo. Féli y entra avec lui en qualité de professeur de mathématiques [1]. Le collège était une maison mixte où l'on menait de front et les humanités et les études théologiques. Il avait pris, en peu d'années, un développement considérable, et comptait à l'époque où Féli vint s'y fixer près de deux cents élèves, parmi lesquels les fils des meilleures familles de la région. Sa prospérité provoqua des jalousies locales, et plus d'une fois Féli eut à prendre la plume pour défendre son existence ou du moins son organisation menacée. Le corps professoral était formé d'un certain nombre de prêtres de

1. Lui-même s'était, quelques années auparavant, initié à cette science sous la direction de M. Querret, homme de grand mérite et fervent chrétien qui, après avoir succédé à l'abbé Vielle dans la direction du collège, devint plus tard professeur à la Faculté de Toulouse.

haute vertu, tous animés d'un zèle aussi ardent que désintéressé. La présence de Féli au milieu d'eux se trouvait justifiée par sa détermination déjà déclarée d'entrer dans l'état ecclésiastique. Cette détermination paraît avoir été un des fruits de sa conversion ; fruit trop hâtif et dont la brusque éclosion aurait dû faire naître quelque défiance. En réalité, Féli était arrivé à l'âge de vingt-six ans, sans avoir éprouvé ni témoigné de penchant sérieux pour aucune carrière. Le négoce lui répugnait, et il ne s'y était laissé engager que par égard pour la volonté de son père. N'ayant d'attrait que pour les travaux intellectuels, tourmenté, même à son insu, par le besoin d'écrire, il aurait volontiers donné ses préférences à un genre de vie semblable à celle de son oncle des Saudrais, si, comme lui, affranchi de tout souci matériel, il avait pu consacrer ses loisirs à lire des livres, ou à en faire. Mais ce rêve n'était plus réalisable, car la fortune de M. de La Mennais, et, par contre coup, celle de son frère était gravement compromise. Les guerres de la Révolution avaient ébranlé le crédit du riche armateur ; le blocus continental allait achever de le ruiner complètement, et Féli pouvait prévoir que, dans un avenir prochain, il aurait à subvenir par son travail personnel aux besoins de son existence. Or, en dehors du négoce, une ville comme Saint-Malo offrait peu de ressources ; les professions libérales y étaient à peine représentées ; et à un jeune homme, plus soucieux de cultiver son esprit que de faire sa fortune, aucune carrière ne s'ouvrait guère autre que la carrière ecclésiastique.

Il n'est donc pas bien étonnant que le futur écrivain de l'*Avenir*, ainsi limité dans son choix, ait accepté sans trop de peine la pensée d'entrer dans les Ordres. Placé trente ans plus tard dans des conditions à peu près identiques, Renan faillit, comme lui, se tromper de chemin.

Retenu cependant par une instinctive répulsion dont il démêlait mal et la cause et la nature, Lamennais, n'osant pas se décider par lui-même, confia à son frère le soin de résoudre le difficile problème de sa vocation. Or l'abbé Jean était plutôt porté par tempérament à brusquer les solutions. Peu apte à percevoir les mobiles et délicates nuances d'une nature aussi complexe que celle de Lamennais, il pensa qu'il fallait user de vigueur, et pousser ce perpétuel irrésolu à entrer dans la cléricature, comme on l'avait poussé à faire sa première communion. Impatient d'en finir, il prit sur lui de solliciter, et l'agrément de l'évêque de Rennes, et le consentement de M. La Mennais. Le jeune professeur de Saint-Malo le laissa faire, et quand tout fut prêt, il se résigna à recevoir la tonsure. La cérémonie eut lieu le 11 mars 1809.

Il parut d'abord que l'abbé Jean n'avait qu'à se féliciter de cette nouvelle victoire. « Féli, écrivait-il, est pieux comme un ange. Son âme est toute ardente de foi et d'amour, il se perd et s'abîme en Dieu [1] ».

Et en effet toute la correspondance de Lamennais à cette époque n'est guère autre chose que l'expan-

1. A. Roussel, *Lamennais d'après des documents inédits.*

sion d'une piété qui s'exhale sans mesure et se traduit dans un langage passionné.

Le 17 mars, rentré à Saint-Malo, il adressait à M. Bruté la lettre qui suit, si toutefois on peut donner de nom de lettre à ce qui est plutôt l'effusion exhubérante d'un mysticisme exalté :

« Mon Dieu, il me semble que vous m'appelez à vous par la croix. Croix sainte, croix adorable, croix divine, soyez à jamais mon partage, ma joie, ma consolation, mon espérance. J'ai aimé, ô mon Dieu, oh ! j'ai trop aimé les joies amères du monde, les consolations du monde, les espérances du monde ; maintenant je ne veux que la croix, la croix seule, la croix de Jésus et encore la croix ; je vivrai sur le calvaire en esprit d'amour, de pénitence, de renoncement et de sacrifice absolu. O quelle vie ! quelle douce et heureuse vie ! C'est le ravissement de mon cœur d'être crucifié avec Jésus, par les souffrances, les contradictions, les mépris, les rebuts, les ingratitudes, les haines, les outrages, les persécutions, et tout ce qui peut le plus crucifier mon orgueil et ma chair par lesquels je vous ai tant offensé, ô mon bon, mon divin Maître, mon tendre Sauveur, ô ma vie et mon espoir, ma consolation, mon trésor et tout mon bien. Je veux, oui, je veux m'abreuver à longs traits des saintes délices de l'humiliation. Mon Dieu ! Mon Dieu ! Encore une fois la croix, la croix, et rien que la croix.

Cher ami, priez notre bon Maître, qu'il m'attache avec lui à la croix. Humble mère de mon Sauveur, je me mets sous votre protection au pied de la croix, car c'est à nous aussi, comme à Jean, que Jésus-

Christ dit : « Voilà votre Mère ! » Aimons à jamais cette tendre mère et son divin fils mort pour nous, crucifié pour nous. Oh ! quand nous sera-t-il donné de l'aimer, de le louer, de le glorifier éternellement dans la compagnie des esprits célestes, des intelligences bien heureuses, avec une ardeur toujours croissante, loin de cette terre de douleur et de péché, dans le sanctuaire de paix, la céleste Jérusalem, où les justes, embrasés de tous les feux de l'amour, resplendiront comme le soleil, et éternellement s'enfonceront, se perdront, s'abîmeront dans les cœurs de Jésus et de Marie comme dans un Océan de délices et d'enivrantes voluptés[1]. »

La plupart des lettres écrites par Lamennais pendant son séjour au collège de Saint-Malo, sont empreintes de la même exaltation[2].

Possédé par un sentiment violent et exclusif, le jeune clerc ne trouve pas que ce soit assez d'avoir renoncé à toutes les joies du monde, il veut pousser plus loin son sacrifice et immoler jusqu'à l'instinct le plus profond et peut-être le plus irrésistible de sa nature, celui qui le porte à écrire. Il a comme une sorte de repentir de ses premiers essais ; « de ces tristes et contentieuses brochures qui ne savent que flétrir et dessécher l'âme ». L'idée d'écrire lui apparaît comme une suggestion de l'amour-propre « qui n'est jamais satisfait qu'à demi et renaît sous le couteau[3] ».

Ni son esprit ni son cœur ne doivent plus avoir

1. De Courcy, *Lettres inédites.*
2. De Courcy, *loc. cit.*
3. De Courcy, *loc. cit.*

d'autre objet que l'amour divin. « Oh ! qui me donnera, écrivait-il encore à l'abbé Bruté, d'entrer comme vous, cher ami, dans cette nuit de la foi où disparaissent les vains fantômes de l'amour-propre et de l'imagination ! Qui répandra sur mes lèvres arides quelques gouttes de ces eaux pures et vivifiantes qui éternellement jaillissent de la fontaine d'amour ! O douce fontaine, fontaine de joies, de délices, et de paix ! Je t'aperçois de loin comme au travers d'un nuage, et mon cœur, malgré sa misère, s'épuise de désirs et défaille dans l'ardeur de se plonger et de se perdre à jamais dans tes ravissantes profondeurs[1]. »

Par l'exagération des sentiments et du style ces lignes rappellent certaines pages de la jeunesse de George Sand. Or de telles pages, l'événement l'a bien prouvé, ne doivent pas être prises trop à la lettre ; elles sont sincères, mais relèvent d'un état d'âme trop violent pour être durable.

Sans aller dans l'élan de sa ferveur mystique jusqu'à briser sa plume, le jeune clerc se résolut du moins à n'en plus faire qu'un pieux usage. Il se remit à la traduction, antérieurement commencée, d'un livre purement ascétique, œuvre de Louis de Blois, abbé de Liessin, au XVIe siècle. Ce livre avait pour titre : *Le Miroir des religieux*, titre qui fut modifié dans la traduction et devint celui-ci : *Le Guide spirituel*, ou le *Miroir des âmes religieuses*[2].

Ce qui décida du choix de ce petit ouvrage ce fut sans doute le désir de réveiller dans les âmes cette

1. A. Roussel, *Lamennais d'après des documents inédits.*
2. De Courcy, *Lettres inédites.*

piété chrétienne, simple, douce, expansive, si maltraitée par le jansénisme, et dont l'auteur des *Réflexions* avait déjà déploré l'affaiblissement. Le choix en effet était heureux. L'œuvre ascétique de Louis de Blois mérite pleinement l'éloge qu'en faisait l'abbé Jean en adressant à M. Bruté un exemplaire de la traduction à laquelle il avait lui-même collaboré : « J'espère, mon ami, que vous serez content de Louis de Blois ; il est si pieux ! si saint ! Il parle du bon Dieu avec un amour si vif, avec une onction si pénétrante ! Les maximes les plus pures de la vie spirituelle coulent de sa plume, ou plutôt, de son cœur comme le lait du sein d'une nourrice [1] ».

Jean et Féli avait entrepris de concert la traduction du *Miroir des Religieux* pendant leur séjour à la Chesnaie. Elle fut achevée au collège de Saint-Malo et publiée en 1809. Il est assez difficile de discerner quelle fut dans le travail commun la part respective des deux traducteurs. Que pour la rédaction définitive Féli ait tenu la plume, cela paraît assez probable ; car volontiers l'abbé Jean se reposait sur lui de ce soin ; et Féli lui-même, dans une lettre à M. Bruté, prend la défense de certaines expressions que celui-ci avait critiquées, comme s'il s'avouait responsable du style.

Le *Guide spirituel* n'ayant point été réimprimé est devenu assez rare. On ne peut que le regretter. Il remplacerait avantageusement entre les mains des chrétiens beaucoup de ces médiocres ouvrages qu'on est convenu d'appeler « livres de piété ».

1. De Courcy, *Lettres inédites*.

L'abbé Jean se réjouissait de plus en plus des rapides progrès de son frère dans les voies de la haute spiritualité. « Oh ! quelle consolation pour mon cœur, écrivait-il, quand je pense à ce qu'il était, et que je vois ce qu'il est, mon âme tressaille de joie et mes larmes coulent en abondance[1]. »

Aussi le pieux mais imprudent conseiller ne songeait-il qu'à pousser plus avant son néophyte dans le chemin où il l'avait fait entrer. Connaissant son caractère indécis, il eut voulu le voir définitivement attaché à l'Église. Mais, chose étrange, plus on le pressait d'avancer, plus Féli ralentissait son pas ; et quand, à l'expiration du délai canonique, vint pour le récent tonsuré le moment de recevoir les Ordres mineurs, il se déroba. Repris de doutes sur la réalité de sa vocation, il demandait un nouveau délai avant de consentir à s'engager plus avant. Le pauvre abbé Jean fut ébranlé à son tour par cette résistance inattendue, et, commençant à craindre de se tromper lui-même, il consulta. L'avis demandé s'étant trouvé conforme à ses secrets désirs, il se crut suffisamment autorisé à exercer sur son frère une pression plus forte, et celui-ci, encore une fois céda. Au mois de décembre 1809, Lamennais recevait les Ordres mineurs.

De si persistantes hésitations étaient bien de nature à faire concevoir des inquiétudes sur la nature d'une vocation qui se montrait si peu sûre d'elle-même. Malheureusement on ne s'en souvint pas, ou l'on n'en tint pas compte, lorsque, après un

1. A. Roussel, *Lamennais d'après les documents inédits.*

intervalle de six années, on persuada à Lamennais de se lier par un irrévocable engagement.

Il semble que les fonctions du professorat furent ce qui l'occupa le moins pendant la durée de son séjour au collège de Saint-Malo. Il y continua plutôt, sous la direction de son frère, les études ecclésiastiques commencées à la Chesnaie. On lui reprochera un jour de n'avoir pas fait de théologie ; on a même dit de lui, paraît-il, qu'il ne savait pas son cathéchisme.

Ce mot fait sourire. Que Lamennais n'ait pas suivi dans sa jeunesse un cours régulier de théologie, cela est incontestable. Qu'il y ait eu dans ses études personnelles trop peu de suite et de méthode ; qu'il soit permis d'y signaler des lacunes regrettables, cela non plus n'est pas douteux. Mais du moins faut-il reconnaître que ses connaissances en matière de sciences ecclésiastiques étaient, lorsqu'il quitta le collège de Saint-Malo, beaucoup plus étendues que ne le sont encore aujourd'hui celles de la plupart des jeunes prêtres, sortant du séminaire. Il avait assez étudié l'Écriture sainte pour prévoir l'importance capitale que devaient prendre, au cours du XIXe siècle, les travaux d'exégèse. En théologie, il avait suivi saint Thomas, et il fut un des premiers à réagir contre la défaveur dont étaient encore l'objet les écrivains scholastiques. En réalité, ce qu'on ne lui a pas pardonné c'est l'indépendance que de bonne heure il fit paraître à l'encontre de certaines opinions reçues, c'est l'indifférence un

1. *De la Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*, préface.

peu dédaigneuse qu'il témoigna pour les traditions d'une certaine École. S'il y avait de sa part beaucoup de vérité, il y avait non moins de hardiesse à apprécier, comme on va voir, la méthode d'enseignement universellement adoptée de son temps. « Où prend-on, demandait-il, les premières notions de théologie? Dans l'Écriture sainte? Dans des monuments de la Tradition? Nullement : et en effet cette route, à cause de sa longueur, serait le plus souvent impraticable. Un professeur met entre les mains de ses disciples des cahiers où les questions les plus délicates, décidées hardiment, suivant les opinions de l'auteur, sont présentées de la manière la plus propre à justifier ces mêmes opinions. Des citations abrégées, dégagées du contexte, forment le corps des preuves; et à leur suite marchent en triomphe les conclusions facilement déduites des prémisses. Nulles vues générales, nul enchaînement, nul ensemble; rien de ce qui attache vivement l'esprit, le nourrit, l'avertit de ses forces et lui donne le désir de les éprouver. Après un cours de cette espèce on peut savoir des thèses, mais on ne connaît qu'imparfaitement la religion. On s'est joué sur des surfaces, au lieu de pénétrer dans les profondeurs du christianisme, et de creuser, si l'on peut ainsi parler, dans ses entrailles. Qu'arrive-t-il cependant? que les préjugés d'un ou de quelques hommes, adoptés de confiance, deviennent plus ou moins vite les préjugés d'une École, quelquefois, les préjugés de toute une Église. Et, ce qui semblerait devoir être le remède à ce mal, l'aggrave au contraire presque toujours; car, lorsque

dans la suite, peu satisfait de cette maigre et stérile science qui s'acquiert sur les bancs, on commence de se livrer à des recherches plus approfondies, on porte dans l'étude de l'antiquité un esprit imbu de principes arrêtés d'avance, et dont il est fort rare que l'on se départe, parce que, ne se défiant point de leur vérité, au lieu d'examiner ces principes sur la tradition, on accommode la tradition à ces principes[1] ».

La composition de l'ouvrage auquel est empruntée la citation qui précède avait été commencée dès 1807 par les deux frères Lamennais travaillant comme toujours en collaboration. Mais parmi les continuels dérangements qu'amène la vie de collège, l'œuvre n'avançait guère. Afin de pouvoir s'y consacrer avec plus de loisir, Féli quitta le collège de Saint-Malo, et, au printemps de 1810, il s'établit de nouveau à la Chesnaie.

1. *De la Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*, préface.

CHAPITRE VI

LA CHESNAIE

Sur la route qui conduit de Dinan à Combourg, au-delà de la petite forêt sur la lisière de laquelle s'élèvent les ruines du vieux manoir des seigneurs de Coëtquen, s'ouvre, à gauche, une longue avenue de chataigners et de sapins qui annonce le voisinage d'une habitation bourgeoise. En suivant ce chemin, ombreux durant l'été, et jonché de feuilles sèches à l'hiver, on arrive bientôt dans un joli parc au fond duquel se montre, à travers les clairières, une blanche villa que les paysans d'alentour appellent pompeusement le château, et qui est connue par le monde comme Ferney ou les Chaumettes de J.-J. Rousseau : c'est la Chesnaie [1].

Lamennais a toujours beaucoup aimé ce modeste manoir auquel son nom devait attacher, selon l'expression du P. Lacordaire, « une mystérieuse célébrité [2] ». Il y avait passé, comme on l'a vu, une partie de son enfance ; et ce fut, pendant bien des années, son séjour préféré. Le grand silence des bois ou des landes désertes ramenait le calme dans son âme si souvent en proie aux plus violentes agitations.

1. M. Peigné, *Lamennais*.
2. Foisset, *Vie du P. Lacordaire*, chap. III.

Dès 1815, et bien avant qu'eût sonné pour lui l'heure des grandes luttes, il écrivait : « Ce qui fait ma joie au fond de nos bois c'est d'être aussi loin que possible de ces scènes tumultueuses[1]. J'entends gronder au loin les passions humaines, et, si ce bruit ne m'endort pas, au moins il ne me réveille pas. Je vis avec les morts, et je les trouve, pour la plupart, de meilleure compagnie que les vivants. Ajoutez à cela la liberté, l'indépendance ; et, dites-moi si vous connaissez quelque chose de mieux. Si quelquefois certaines privations me rappellent qu'un revenu de quatre ou cinq cents francs est un peu borné, je songe à tant d'autres qui se contentent de moins ; je me représente tous les soucis, toute la gêne, tous les travaux auxquels il faudrait se soumettre pour acquérir davantage, et je me console, et je remercie la Providence de ce qu'elle me refuse autant que de ce qu'elle m'accorde. Voilà ma philosophie ; je n'ai jamais oublié ces deux vers d'un poète anglais :

Man wants but little here below
Nor wants that very long[1]. »

Un jour viendra où Lamennais devra se séparer définitivement de cette retraite peuplée de tant de souvenirs. Il ne s'en consolera jamais. Après de longues années d'absence, la Chesnaie tient toujours

1. Allusion aux troubles politiques dont la ville de Rennes était alors le théâtre.

2. E. Forgues. *Notes et Souvenirs*, p. 11.

L'homme a besoin de peu ici-bas
Et ce peu il n'en a pas besoin longtemps.

dans son cœur une telle place que, en 1844, ayant appris qu'il était question d'y faire une vente des plus vieux arbres, il s'émeut et adresse à son vieil ami, M. Marion, cette lettre touchante : « Quoique je ne doive jamais, selon toute apparence, revoir la Chesnaie, j'y tiens toujours par mes souvenirs, et je n'ai pu me représenter ce joli coteau, si soigné par moi, dépouillé de sa parure, nu en partie, sans en éprouver une vive peine. Qu'est-ce qu'un peu d'argent près de cela? C'est ce que je me suis dit. J'erre encore en imagination sous ces arbres dans la sève desquels coule ma vieille vie. Eux partis, il me semble que je resterais seul en ce monde. D'autres les abattront, je le sais bien, mais alors, je n'y serai plus. Je demande donc grâce pour ces pauvres arbres. Leur caducité ne ressemble que trop à la mienne, et ceux qui m'ont vu naître, je ne veux point les voir mourir [1]. »

Il était loin de prévoir les douloureuses vicissitudes de sa destinée, lorsqu'en 1810, après avoir quitté le collège de Saint-Malo, il vint de nouveau s'établir à la Chesnaie. Il dut y vivre seul, sans autre société que celle d'un jeune rhétoricien, d'une santé délicate, qu'il avait emmené avec lui [2]. Le maître et l'élève menaient la vie la mieux réglée et la plus édifiante. Voici notre journée, écrivait Féli : « A sept heures ou sept heures et demie nous disons nos prières et faisons à peu près vingt minutes d'oraison; suit le déjeuner; après quoi, la cuisine,

1. A. de Villerabel, *Confidences de Lamennais*.

1. Ce jeune homme, dont il est fait mention plusieurs fois dans les lettres de Lamennais, s'appelait Bois.

les ouvriers, les fermiers ne me laissent pas une demi-heure de suite pour travailler. Vers midi, l'examen particulier, puis le dîner, la promenade où nous portons quelques livres. Vient ensuite le chapelet et la lecture spirituelle. A sept heures nous soupons, et puis promenade un peu ; à 9 heures Bois prend son lait, nous lisons un chapitre de l'Imitation et chacun se couche pour recommencer le lendemain[1]. » Nulles distractions autres que les rares visites de l'abbé Jean. Pour celui-ci, Féli fit construire dans le parc un oratoire qui devint plus tard la chapelle de l'école menaisienne, et dans laquelle lui-même il célébra la messe jusqu'au jour où il cessa de croire[2].

On s'est étonné que Lamennais, dans la correspondance assez active que, de la Chesnaie, il entretenait avec son frère, ait fait si rarement allusion aux événements politiques qui alors bouleversaient l'Europe ; et l'on en a conclu que renfermé dans sa solitude, absorbé par ses propres idées il se désintéressait de ce qui se passait autour de lui[3].

Ce genre de désintéressement n'entrait guère dans son tempérament ; et, s'il se taisait, c'était par prudence plutôt que par indifférence. La correspondance privée n'était pas à l'abri de l'indiscrète curiosité de la police impériale. On ne pouvait parler ou écrire trop librement, sans s'exposer à de grands désagréments. Dans certaines lettres cepen-

1. A. Blaize, *Œuvres inédites*.

2. Il est permis de regretter que cette chapelle ait été démolie. Un tertre de gazon et une corbeille de fleurs en occupent aujourd'hui l'emplacement.

3. E. Spulier, *Lamennais*, livre I, chap. IV.

dant la pensée intime de Lamennais se laisse entrevoir, comme dans celle-ci où il écrit à propos du divorce de Napoléon Ier : « Le grand sacrifice que l'empereur vient de faire au bonheur national de toutes ses affections privées a été, je crois, encore plus vivement senti ici qu'à Rennes. On est dans une grande attente de ce qui va suivre ; car, après un acte de dévouement si extraordinaire, il n'y a point de raison de borner ses espérances. Pour moi les miennes sont si nombreuses et si étendues qu'en vérité je ne sais qu'en faire : elles m'écrasent[1]. »

L'ironie ici est tellement transparente qu'elle n'eut probablement pas échappé même à l'esprit d'un policier.

Les continuelles tracasseries auxquelles était en butte le collège ecclésiastique de Saint-Malo n'étaient pas de nature à ramener au pouvoir régnant les sympathies de Lamennais. Son ressentiment fut extrême, quand il apprit que par décret impérial le collège était supprimé. Cette suppression lui causa un vif chagrin. « Encore une destruction, écrivait-il à son ami l'abbé Bruté ; bientôt on ne pourra plus les compter, et les souvenirs même ne seront plus que des ruines. Cher ami, je vous écris le cœur serré et les larmes aux yeux. »

Sa plainte ne va pas plus loin ; mais, dès ce jour il conçut à l'égard de l'Université une haine irréconciliable, et qui s'exprimera bientôt avec la plus violente âpreté.

Une autre épreuve vint presque à la même

1. A. Blaize, *Œuvres inédites*, lettre à l'abbé Bruté, 1810.

époque troubler douloureusement dans sa retraite le solitaire de la Chesnaie ; ce fut la ruine définitive de la maison de son père. Après avoir lutté longtemps contre la mauvaise fortune, M. Robert de La Mennais se vit obligé de déposer son bilan. Il trouva dans sa foi chrétienne la force de supporter cette catastrophe avec un courage et une dignité qui lui attirèrent le respect et les sympathies de tous. Ses biens et ceux de son frère, M. des Saudrais, furent abandonnés aux créanciers ; le bel hôtel de la rue Saint-Vincent fut vendu, et les deux vieillards, si magnifiquement généreux aux jours de leur opulence, se retirèrent à Rennes sans autres ressources qu'une modique pension qui leur fut servie jusqu'à leur mort par les enfants de M. Robert de La Mennais.

La Chesnaie, comme bien maternel, échappa au désastre, et demeura la propriété indivise de l'abbé Jean et de Féli. Celui-ci continua d'y résider, tandis que son frère se retirait à Saint-Brieuc où l'appelait Mgr Cafarelli qui avait pour lui autant d'estime que d'affection.

Livré à lui-même, repris de doutes et d'incertitudes sur son avenir, Lamennais retomba bientôt dans cette noire humeur dont, peu d'années auparavant, l'heureuse influence de son frère l'avait retiré. Rien de plus tristement monotone que sa correspondance à cette phase de sa vie. C'est la plainte émouvante d'une âme qui, douée des plus hautes facultés, se cherche encore elle-même, en proie à toutes les angoisses de l'esprit et du cœur. On croirait qu'une troublante vision a passé devant

elle, lui découvrant dans une pâle et troublante lumière le sombre avenir qui l'attend et auquel elle cherche d'instinct à se soustraire par de vains et pénibles efforts. « Ce n'est pas gratuitement que le génie est accordé à l'homme, et, si l'on savait ce qu'il faut le payer, qui se sentirait l'âme assez forte pour accepter ce don formidable, et ne dirait plutôt comme le Christ : *Transeat a me!* On parle de gloire ; mais lequel d'entre eux a su qu'il jouirait de cette gloire, qu'elle projetterait ses rayons sur la fosse où il descendait plein d'angoisse? Le vulgaire cherche à cette angoisse une je ne sais quelle secrète compensation dans les stériles joies de l'orgueil satisfait. Il ignore que plus s'élèvent ces grandes âmes, plus elles se sentent loin du sublime exemplaire qu'elles contemplent et qu'elles ne reproduisent jamais. Elles sont, elles aussi, des victimes saintes de l'humanité dont le progrès, à divers degrés, est attaché à leur sacrifice. Une voix interne, puissante, irrésistible, leur crie : « Va, et elles vont; monte au calvaire! et elles montent[1]. »

Ces lignes écrites par Lamennais à propos du Dante il est permis de les lui appliquer à lui-même. Il a pleuré, il s'est plaint, aux années de sa jeunesse, quand la douleur était devant lui plutôt comme une menace que comme une réalité. Un jour viendra où, frappé au cœur, il enveloppera d'un voile épais l'inguérissable blessure, et ne se plaindra plus.

Il essaya d'abord de se persuader que cette tris-

1. F. Lamennais, *la Divine comédie*, introduction.

tesse qui l'envahissait de toutes parts n'était qu'une épreuve passagère, destinée à purifier et à fortifier son âme : « Mon âme, écrivait-il à son frère, est douloureuse de tous côtés, mais c'est une douleur paisible, et qui, quelquefois, se soulage par les larmes; la sécheresse domine cependant, avec une disposition très forte à une sorte d'affaissement stupide. Tout cela c'est la croix, et un traitement de miséricorde, si j'en sais profiter[1]. »

Malgré tout, des désirs inquiets le poussaient à sortir de lui-même, et des rêves de célébrité passaient devant lui qu'il repoussait comme de dangereux fantômes. Résolu à ensevelir sa vie dans une obscurité profonde, il espérait qu'à ce prix du moins il goûterait la paix.

Mais nul être ne peut faire violence impunément aux instincts essentiels de sa nature. Plus on les comprime, plus ils éclatent avec violence. A lutter contre eux, Lamennais réussit à irriter sa souffrance, plutôt qu'à l'apaiser. Vainement l'abbé Jean, inquiet d'une surexcitation dont il n'entrevoyait même pas la cause, essayait-il d'éveiller dans le cœur de son frère des sentiments plus doux. Celui-ci lui répondait : « *Gaudete*, le conseil est sage, mais que n'est-il enfin aussi facile à suivre qu'à donner? Eh! qui est-ce qui refuserait la joie, si elle lui était offerte? Est-ce par goût qu'on est malade et qu'on souffre? Portez-vous bien! excellent conseil à un homme qui se meurt; et voilà pourtant tout ce que savent faire les médecins. Oh! que

1. A. Blaize, *Œuvres inédites*, lettre à l'abbé Jean.

j'aimerais bien mieux qu'on me dit comme le sauvage à son fils : Souffre, et tais-toi. Au moins j'entends ce langage; il est dur, mais il me rappelle à la condition humaine, et me la montre telle quelle est, sans adoucissement, mais sans dérision... On ne trompe pas la nature avec des mots, et, quoi qu'on ait, il faut acquitter, jusqu'à la dernière, toutes les conditions du bail onéreux de la vie. Mon seul désir en ce moment est de passer le reste de la mienne dans la solitude : *oblitus omnium, obliviscendus et illis.* Il n'est personne au monde dans le désir de qui je désire subsister. Toute liaison, et même toute communication avec les hommes m'est à charge; je voudrais pouvoir rompre avec moi-même, et c'est aussi ce qui arrivera, mais malheureusement pas tout de suite[1]. »

On se tromperait bien si, le jugeant sur de tels accès de misanthropie, on s'imaginait que Lamennais fut insensible aux tendres émotions du cœur. Insensible! nulle âme ne le fut jamais moins que la sienne. Tourmenté au contraire par le besoin d'aimer, en dépit des liens qui déjà l'attachaient à l'Église, il s'en alarmait. « Quelquefois, confiait-il à son frère, je serais porté à m'inquiéter de la vivacité de mes sentiments pour les personnes que j'aime. Je crois néanmoins qu'en subordonnant mes affections à la volonté de Dieu, ce qu'il peut ensuite s'y mêler de trop vif est une faiblesse de notre nature que le bon Dieu regarde en pitié et qu'il ne nous impute point. »

1. A. Blaize, *Œuvres inédites.*
2. A. Blaize, *Œuvres inédites*, lettre à l'abbé Jean

Cette crainte d'aimer, d'aimer plus ou autrement qu'il n'est permis à quiconque se destine au sacerdoce, ne trahit-elle pas chez Lamennais l'instinctive souffrance d'un cœur fait pour l'amour et auquel l'amour paraît désormais interdit? La guérison de cette noire mélancolie qui désola sa jeunesse, ne l'eût-il pas trouvée, s'il l'eût cherchée dans une autre voie? si, renonçant à une vocation pour laquelle il éprouvait, de son propre aveu, tant de « répugnance naturelle », il eut affranchi d'un joug qui commençait à lui peser et son esprit et son cœur. L'amour d'une femme, confidente de sa pensée, et à qui mieux qu'à son frère « il eut pu tout dire », l'apaisante douceur d'une commune tendresse, les joies graves et pures d'un foyer dont il eût été le chef, n'était-ce point ce qu'il fallait pour tarir « cette source de douleur qui se répandit sur sa vie dès sa naissance et qui ne finira qu'avec elle[1]? »

On ose à peine hasarder une réponse à de telles questions. Toute destinée humaine est un champ infini aux hypothèses; mais les hypothèses en pareille matière ont une base bien fragile.

Si, dans la crise aiguë que nous racontons, Lamennais eut rencontré une âme sœur de la sienne, riche des dons les plus rares de l'esprit et du cœur, « unissant à la piété la charité, l'intelligence et la science »[2], douée de cet attrait inexprimable qu'ajoutent aux qualités intérieures la grâce et la beauté, eut-il résisté au

1. A. Blaize, *Œuvres inédites*.
2. Epigraphe empruntée à Lamennais pour *la Vie de Mlle Amélie de Vitrolles*, Paris, 1890.

charme ? Il est permis d'en douter. Il fit un jour semblable rencontre, et il en souffrit cruellement, car il était trop tard. Une amitié lui resta que nul choc ne put rompre, et qu'il conserva presque amoureusement jusqu'au terme de sa vie comme un legs pieux.

Il n'est point certain d'ailleurs qu'un sentiment qui, de sa nature, tend à s'isoler et à se replier sur lui-même, eut eu le pouvoir de modifier essentiellement la destinée de Lamennais. Il fallait pour satisfaire aux ardeurs de son âme une passion vaste comme le monde. Il eut été à l'étroit dans un amour plus petit que celui de l'humanité. C'est ce qu'était loin de soupçonner son frère à qui, de la Chesnaie, il écrivait sans cesse, lui racontant ses troubles et ses tourments. L'abbé Jean, doué d'un tout autre tempérament, et à qui suffisait l'activité extérieure d'une vie répandue au dehors, ne voyait dans ces tristesses intenses dont il recevait la confidence que l'effet d'une disposition maladive, et n'envoyait que de vagues conseils de patience et de résignation.

Lamennais appréciait mieux la nature de son mal et il en voyait le danger. « Quand je considère, écrivait-il, cette disposition toujours croissante à une mélancolie aride et sombre, l'avenir m'effraie; de quelque côté que je tourne les yeux, je ne vois qu'un horizon menaçant; de noires et pesantes nuées s'en détachent de temps en temps, et dévastent tout sur leur passage ; il n'y a plus pour moi d'autre saison que la saison des tempêtes. Au reste Dieu est toujours père, même quand il frappe ; tout a sa mesure, comme tout a son terme ; et le petit oiseau jeté par

les vents sur une plage stérile et déserte n'a pas du moins longtemps à y regretter les frais abris et les doux aliments de la terre natale [1]. »

La crainte d'un avenir qu'il continuait d'entrevoir si sombre ramenait quelquefois la pensée de Lamennais vers l'état ecclésiastique. Il en parlait comme d'un refuge, refuge peu assuré d'ailleurs, comme sa vocation elle-même. « Je suis habituellement, disait-il, dans l'état que les Anglais appellent *despondency*, où l'âme est sans ressort et comme accablée d'elle-même. Peut-être se relèverait-elle un peu si j'étais plus éclairé sur ma destinée. Cette pauvre âme languit et s'épuise entre deux vocations incertaines qui l'attirent et la repoussent tour à tour. Il n'y a pas de martyre comme celui-là. Ce qui me plaît dans le parti pour lequel je m'étais décidé, c'est qu'il finirait tout, et qu'après l'avoir pris, je ne vois pas quels sacrifices il resterait encore à faire. Mais cela même n'est peut-être qu'une illusion, et qu'un désir produit par un retour subtil de l'esprit de propriété et l'ennui de la souffrance. La croix qu'on porte est toujours celle que l'on ne voudrait point porter. Toutes les autres nous paraissent légères de loin. On est fort contre les maux qu'on ne sent pas, et l'on se croit capable de soulever des montagnes, dans le temps où l'on succombe sous un brin de paille. D'un autre côté, un désir constant, qui semble résister à tous les obstacles et triompher des résistances naturelles les plus vives, n'offre-t-il pas un caractère de vocation digne au moins d'être

1. A. Blaize, *Œuvres inédites*, lettre à l'abbé Jean.

examiné ? Toutes ces réflexions se mêlent, se croisent et se combattent dans mon pauvre esprit. Je m'y perds, et je tatonne dans des ténèbres profondes » [1].

Pour échapper à ces anxiétés Lamennais se plongeait dans le travail. Depuis sa conversion les livres profanes, les écrivains du XVIIIe siècle avaient été sévèrement tenus à l'écart ; il ne fréquentait plus que les auteurs ecclésiastiques. L'étude qu'il avait commencée avec son frère exigeait de longues et savantes recherches. Les matériaux, la plupart fournis par l'abbé Jean, s'accumulaient entre les mains de Féli à qui demeurait le soin de les classer, de les coordonner et de les mettre en œuvre. Enfin après un labeur obstinément poursuivi pendant six années, celui-ci pouvait, le 6 avril 1814, écrire à son frère : « Quant à ma rhétorique, j'arriverai jeudi à la page 579, posttitulée *finis*. Je suis en peine de savoir si je dois laisser ici cette chère fille, ou l'amener avec moi à Saint-Malo. Quoique faite et parfaite, il lui manque encore quelques ornements dont il serait peut-être plus aisé de l'atourner à la campagne qu'à la ville. Votre avis, Monsieur le Doyen[1] ? »

L'avis de Monsieur le Doyen fut que, le livre étant prêt, il fallait le publier. Féli fut chargé d'en surveiller l'impression, et dans cette vue, il partit pour Paris.

1. A. Blaize, *Œuvres inédites*.

CHAPITRE VII

THÈSE ULTRAMONTAINE

DE LA TRADITION DE L'ÉGLISE SUR L'INSTITUTION DES ÉVÊQUES

Lamennais arriva dans la capitale au mois de Juillet 1814. On y était encore sous le coup des tragiques événements qui venaient de s'accomplir. Le parti royaliste se livrait sans retenue à l'enivrement d'un triomphe dont il avait longtemps désespéré. Son attitude satisfit médiocrement le fier breton. Royaliste par tradition de famille, il entendait bien l'être à sa manière ; c'est-à-dire, en réservant la pleine indépendance de sa pensée. A aucune époque de sa vie, son tempérament ne se prêta à épouser aveuglément les préjugés ou les passions d'un parti, ce parti fut-il le sien. Une première mesure l'avait déjà indisposé contre le régime nouveau ; c'était le projet de loi sur la presse préparé par Royer-Collard et Guizot. « Je viens de lire, écrivait-il à l'abbé Jean, le projet de loi napoléonienne sur la liberté de la presse. Cela passe tout ce qu'on a jamais vu. Buonaparte opprimait la pensée par des mesures de police, mais une sorte de pudeur l'empêcha toujours de transformer

en ordre légal le système de tyrannie qu'il avait adopté, et qu'on n'aurait pas cru susceptible de perfectionnement... »

« J'ai bien peur, ajoutait-il, que l'heureuse révolution ne se borne à l'échange d'un despotisme fort contre un despotisme faible[1]. »

Il n'est pas moins choqué par l'empressement intéressé des émigrés qu'on voyait accourir à la hâte et se précipiter à la cour pour s'y disputer les faveurs royales. « Ils sont, disait-il, d'une avidité insatiable, et on cède trop facilement à leur importunité. » Mais ce qui l'attriste surtout c'est la situation de l'Église de France. La protection officielle dont affecte de la couvrir la dynastie restaurée ne le rassure point. Le clergé lui paraît être au-dessous de son caractère et de sa mission; ses doctrines gallicanes l'inquiètent; son effacement l'irrite. Ses plus hauts représentants lui font l'effet « de chevaux suspendus qui galopent en l'air sans avancer ». Au point de vue religieux comme au point de vue politique, le spectacle qu'il a sous les yeux lui inspire des réflexions plutôt pessimistes[2]. Toutefois, ne perdant pas de vue l'objet principal de son voyage, il traite avec un éditeur, et lui confie l'impression du volumineux manuscrit qu'il avait apporté avec lui[3].

Ce travail exigeant un certain temps, Lamennais se trouva retenu pour plusieurs mois à Paris. Les

1. A. Blaize, *Œuvres inédites.*
2. A. Blaize, *Œuvres inédites.*
3. L'ouvrage, bien qu'imprimé à Paris, fut daté de Gand; on recourut à cet innocent subterfuge pour se soustraire aux entraves, dont on était menacé par le projet de loi sur la presse.

loisirs que lui laissait la correction des épreuves, il les employa à écrire, et fit paraître dans *l'Ami de la Religion et du Roi* plusieurs articles dont un surtout, celui ou il réclame une dotation en faveur du clergé, mérite d'être remarqué. L'auteur s'y déclare nettement partisan de l'union du pouvoir politique et du pouvoir religieux ; mais à la condition que l'indépendance du clergé ne reçoive de cette union aucune atteinte. Il repousse comme humiliant et compromettant le système des traitements ecclésiastiques mis en vigueur par le Concordat ; et sans élever aucune revendication sur les biens ecclésiastiques aliénés par la Révolution, il demande que le gouvernement, en restituant la part de ces biens qui a été réunie au domaine publique, assure au clergé et sa dignité et son indépendance. Pour le fond, c'est déjà la thèse qui, sous une autre forme, et avec certaines modifications, sera reprise plus tard, et avec tant d'éclat, dans l'*Avenir*.

En même temps l'infatigable écrivain préparait une brochure dans laquelle il allait donner enfin un libre cours aux ressentiments qu'avait fait naître en lui la suppression du collège de Saint-Malo. Cette brochure parut bientôt sous ce titre : *De l'Université impériale*. C'est le premier pamphlet écrit par Lamennais, et il est d'une extrême violence. Qu'on en juge plutôt par ce début : « De toutes les conceptions de Buonaparte, la plus effrayante pour l'homme qui réfléchit, la plus profondément antisociale, en un mot, la plus digne de lui, je n'hésite point à le dire, c'est l'Université. Lorsque le tyran crut avoir assuré par tant d'horribles lois le mal-

heur de la génération présente, il éleva ce monstrueux édifice, comme un monument de sa haine pour les générations futures, et sembla vouloir ravir au genre humain l'espérance même [1] ».

Suit l'exposé des griefs accumulés contre l'Université : elle constitue un monopole au profit des classes riches, et rend l'instruction à peu près inaccessible aux pauvres ; elle favorise le développement exagéré du militarisme ; elle impose une charge écrasante à l'État obligé de salarier une immense armée de fonctionnaires « douaniers de l'enseignement » ; elle est enfin un instrument de tyrannie, une école d'irréligion, d'immoralité et d'indiscipline ; donc il faut la détruire. « Parmi les membres de l'Université, il en est, et en grand nombre, qui ont droit à l'estime et à la reconnaissance publique ; mais l'institution est mauvaise en soi ; mauvaise dans son origine, dans son but, dans son esprit, dans son organisation. Pourquoi donc chercherait-on à l'améliorer ? Par cela seul qu'elle est oppressive pour les familles, et pour les peuples une charge inutile, son arrêt est déjà prononcé [2] ». Mais que mettra-t-on à sa place ? La réponse de l'implacable adversaire de l'Université doit être retenue. « Si jamais l'avenir le permet, on confiera l'éducation publique à un grand corps enseignant, corps religieux, parce qu'il n'y a point d'unité ni de stabilité sans religion. » En attendant qu'on supprime toutes les entraves, qu'on laisse à l'enseignement une liberté entière. La liberté fera naître des

1. Lamennais, *Premiers Mélanges*.
2. *Ibid.*

établissements nombreux, et l'émulation qui régnera entre eux en garantira la valeur. « Qu'on y ajoute, si l'on veut, la surveillance des évêques, mais à la condition que cette surveillance ne s'exercera que sur la pureté de la doctrine et des mœurs[1] ».

Cette conclusion, même avec le correctif qui l'accompagne, indique assez combien l'instinct de la liberté était profond chez Lamennais. Sans doute il hésite encore, et ne va pas jusqu'à demander purement et simplement, comme il le fera plus tard, la liberté de l'enseignement. Mais sa tendance s'affirme; et déjà se laisse entrevoir cette idée fondamentale que, dans les temps nouveaux qui se préparent, les intérêts catholiques trouveront leur plus sûre sauvegarde dans le droit commun et la commune liberté. L'instinct de la liberté qui, pour la première fois, mit entre les doigts de Lamennais la plume du pamphlétaire, explique aussi comment cet homme, naturellement si bon, a pu écrire des pages si violentes. La seule apparence d'une liberté violée, c'était assez pour exciter en lui une sourde colère, sous l'empire de laquelle son imagination s'exaltait, lui grossissant les faits, lui faisant voir sous les plus noires couleurs non seulement les actes, mais jusqu'aux intentions de ses adversaires; et quand la colère difficilement contenue était à son comble, alors le pamphlet éclatait, d'autant plus redoutable qu'il était l'expression d'une passion plus sincère. Le sentiment qui en 1814 dicta à Lamennais son écrit sur l'Université impé-

1. Lamennais, *Premiers Mélanges*.

riale, est le même qui lui inspirera, en 1835, *les Paroles d'un Croyant ;* en 1840, *le Pays et le Gouvernement*, et enfin, en 1848, le fameux article *Silence aux Pauvres*, avec lequel se termina la courte carrière du *Peuple Constituant*.

Comme on le voit, la précoce vocation de Lamennais pour le journalisme s'était réveillée, peut-être avec les souvenirs de son premier voyage à Paris. Diverses propositions lui étaient faites en vue de l'avenir. Un de ses parents lui offrait son concours pour relever la maison de commerce de Saint-Malo. D'autres lui parlèrent d'une place d'interprète au ministère des Affaires Etrangères, ou de commis à la Grande-Aumônerie. Mais, comme on le pense bien, rien de tout cela ne lui plaisait. Plus il prenait conscience de lui-même, plus il sentait que sa vraie vocation était d'écrire. Aussi, après avoir fait part à l'abbé Jean de tous ces projets, il ajoutait : « Plus j'y pense, plus il me paraît évident que je manquerais à ce que Dieu demande de moi, en abandonnant des travaux qui peuvent être utiles à l'Église pour des occupations, dont le seul but serait de gagner de l'argent. Ce n'est pas que le métier d'auteur ne soit, à mon avis, plus pénible qu'aucun autre, surtout pour celui qui n'est pas même assuré d'avoir du pain ; il est sûr encore qu'un tel état d'indigence ôte à l'esprit la moitié de sa force. Toutefois, il n'y aurait, je crois, qu'une nécessité absolue qui, dans ma position, put justifier la sorte de désertion dont je parle[1]. »

1. A. Blaize, *Œuvres inédites*, lettres à l'abbé Jean.

Prévoyant l'importance capitale que la presse allait prendre dans le mouvement des idées, il méditait de fonder un grand journal catholique dont il aurait fait l'organe d'un apostolat nouveau et l'instrument de la renaissance catholique en France. Naturellement il s'ouvrit de ce dessein à son frère, et tenta de l'y associer. « Il y a partout du bien à faire, lui écrivait-il, et ici plus que nulle part. C'est ce que Teysseyrre ne cesse de me répéter. Quant aux moyens d'exister, 500 abonnés seulement nous rendraient de 6 à 7.000 francs. » Et pour peser plus sûrement sur la détermination de son frère, il ajoutait cette considération qu'il appelle lui-même avec raison « un motif d'un grand poids ». « J'ai besoin de quelqu'un qui me dirige, qui me soutienne, qui me relève, de quelqu'un qui me connaisse et à qui je puisse absolument tout dire. » Dans sa correspondance, il revient à son projet de journal avec une ténacité que des difficultés de toute nature n'arrivent point à décourager. La feuille de Picot, l'*Ami de la Religion et du Roi*, lui est ouverte, aussi bien que le *Mercure* que M. de Bonald songe à ressusciter. Mais d'écrire là ne lui sourit guère ; il n'y aurait point son indépendance, car, « les Jacobins ecclésiastiques veulent que la presse soit libre, mais pour eux seuls ».

Un moment il put croire à la réalisation de son rêve, des ouvertures lui ayant été faites pour la fondation d'un journal quotidien. L'annonce de la prochaine arrivée de son frère à Paris mit le comble à sa joie, car il espérait l'y retenir, et reprendre avec lui cette vie commune dont il avait senti l'uti-

lité et dont il regrettait la douceur : « A samedi donc, mon petit frère, écrivait-il à l'abbé Jean. Je vais bien compter d'ici là les heures et les minutes, et prier le bon Dieu, pour qu'il nous éclaire l'un et l'autre. Mon projet me plaît extrêmement. Passer nos jours ensemble, mettre en commun nos travaux, nos études, nos plaisirs, nos peines, toute notre destinée ; tu me connais, juge avec quelle vivacité mon cœur se précipite dans ces douces espérances. Il me tarde bien de savoir ce que tu m'en diras; car, dans ta lettre, tu ne me laisses rien préjuger. Tu as déjà toute la discrétion d'un juge; comment pourrais-je donc me méfier de ta sagesse? Non, je te promets de nouveau de faire tout ce que tu voudras. Je ne t'ai rien caché, rien déguisé, je t'ai ouvert mon âme toute entière : que l'amitié prononce maintenant du haut de son tribunal[1] ».

L'événement ne justifia pas de si belles espérances. Le journal ne put naître faute de capitaux ; et l'abbé Jean, dont l'esprit positif n'inclinait guère aux vagues desseins, s'en retourna en Bretagne. Son départ acheva de ruiner le projet d'un grand travail, dont les deux frères avaient naguère conçu l'idée : une histoire universelle de l'Église, dont une lettre de Féli nous a conservé le plan. Le seul résultat de son passage à Paris fut de hâter l'impression de *la Tradition de l'Église sur l'institution des évêques* qui parut à la fin d'août.

L'ouvrage, par la chute de Napoléon Ier, avait beaucoup perdu de son actualité. On se souvient en effet

1. A. Blaize, *Œuvres inédites*, lettre à l'abbé Jean.

que, dans les dernières années de l'Empire, un certain nombre de sièges épiscopaux étaient restés vacants, parce que le pape refusait de conférer l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. Celui-ci s'était résolu à passer outre, en faisant instituer par les métropolitains les prélats qu'il ne pouvait faire instituer par le Pape. On prétendait que ce mode d'institution n'était qu'un retour à l'ancienne discipline de l'Église. En réalité, c'était le réveil des vieilles doctrines de Marc Antoine, de Dominis, de Richer, de Van Espen et d'Ellies Dupin. L'abbé Tabaraud, oratorien janséniste, venait de s'en faire à nouveau l'interprète. *La Tradition* a été écrite principalement pour le refuter. C'est un ouvrage de vaste érudition, et qui suppose de longues recherches à travers toute l'histoire de l'Église. Il forme trois volumes : dans le premier, se trouve exposée la tradition des Églises d'Orient; dans les deux autres, celle des Églises d'Occident. L'auteur, ou plutôt les auteurs, établissent sur pièces que le pouvoir de conférer aux évêques l'institution canonique a toujours été considéré comme appartenant proprement au Pontife romain; qu'il n'a été exercé par les patriarches ou les métropolitains, qu'en vertu d'une délégation de ce Pontife; qu'à partir du xe siècle, les Papes se sont réservé presque exclusivement le droit d'instituer les évêques; et qu'enfin, le Concile de Trente a consacré la tradition constante de l'Église universelle, en déclarant illégitime tout évêque qui ne tient pas sa mission du Saint-Siège. La thèse était, dans ses développements, franchement ultramontaine. Elle

revendiquait pour le Pape non seulement le droit de juridiction sur toute l'Église, mais encore le privilège de l'infaillibité personnelle. On peut dire qu'elle marqua comme le début de la dure campagne que Lamennais devait soutenir presque seul contre le gallicanisme; campagne qui lui valut des inimitiés irréconciliables, mais qui prépara le triomphe définitif des doctrines romaines au concile du Vatican[1].

La Tradition de l'Église sur l'institution des évêques est certainement l'œuvre commune des frères de Lamennais, mais il est difficile de marquer sûrement la part qui revient à chacun d'eux. Que l'abbé Jean en ait le premier conçu la pensée, qu'il en ait tracé le plan et fourni les matériaux, c'est ce qui paraît bien établi par sa correspondance[2]. Encore convient-il d'ajouter que, même dans ce travail préparatoire, il eut toujours Féli pour collaborateur. Les lettres de celui-ci ne permettent pas d'en douter. A qui appartient la rédaction définitive? Très probablement à Féli encore. La lettre qui a été citée plus haut, et dans laquelle il annonce l'achèvement prochain « de sa rhétorique », n'indique-t-elle pas que lui seul s'était chargé d'écrire jusqu'au bout les trois volumes. De ce que ces trois volumes sont écrits avec calme et avec mesure on a conclu qu'une autre main que la sienne

1. En 1870, à la veille du Concile, l'infaillibiliste dom Guéranger opposait encore à son contradicteur, Mgr Sura, le livre de *la Tradition de l'Église sur l'institution des évêques.*

2. Voir principalement : De Courcy, *Lettres inédites de J.-M. et F. de Lamennais à Mgr Bruté.*

avait tenu la plume[1]. Cette conclusion semble un peu hasardée. Lamennais possédait à fond l'art d'écrire qui veut que le style soit approprié au sujet. Une œuvre d'érudition, une thèse, moitié historique, moitié théologique, ne comportait ni cette vivacité d'allure, ni cet éclat de style qu'on admire dans ses autres ouvrages. Ça et là cependant se rencontrent des pages qui sont bien dans « la manière de Féli »; celle, par exemple, où il proteste contre l'oppression qu'un intolérable absolutisme fait peser sur l'Église de France; et encore celle où, à propos de l'empereur Valentinien, il flétrit dans un vigoureux parallèle les odieux procédés de Napoléon.

S'il est permis néanmoins de conserver quelques doutes quant à l'ensemble de l'ouvrage, on n'en saurait avoir sur la préface. Celle-ci doit bien être de Lamennais : on y reconnaît et ses idées et son style. Dans une phrase pleine et harmonieuse, il développe sur la constitution de l'Église, des considérations qui résument déjà tout le programme de l'École ultramontaine. Ce n'est pas que, de son propre aveu, il n'ait lui-même partagé dans un temps « les préjugés contraires à l'autorité du Saint-Siège ». Mais « la multitude accablante et l'invincible évidence des faits » qu'il a constatés au cours de ses recherches, ont totalement modifié son opinion en cette matière. Il professe désormais qu'au Pontife romain appartient « une autorité pleine et entière en ce qui concerne l'ordre

1. R. P. Laveille, *Jean-Marie de Lamennais*, t. Ier, p. 91.

spirituel ; indépendante des circonstances et de la volonté des hommes ; à l'abri de tout affaiblissement, de toute variation ; ne connaissant de limites que celles qu'elle s'impose elle-même, selon les besoins de l'Église et l'exigence des temps ». « Quand les papes y voudraient renoncer, quand, chose impossible, ils abdiqueraient solennellement les dons de Jésus-Christ, Jésus-Christ ne ratifierait point cette abdication sacrilège. Leur puissance ne s'étend pas jusqu'à altérer la constitution de l'Église dont ils font partie, et tout acte qui y porte atteinte est nul de soi[1]. »

Très affirmatif sur la suprématie du pouvoir pontifical dans l'ordre spirituel, Lamennais l'est beaucoup moins quand il s'agit de déterminer l'étendue de ce même pouvoir dans l'ordre temporel. Son ultramontanisme de fraîche date se montre indécis encore, mais penche à restreindre l'autorité du Pape dans les choses politiques, plutôt qu'à l'exagérer. On sera donc en droit de lui reprocher, un jour, d'avoir manqué de soumission, mais non pas de s'être mis en contradiction avec lui-même, en refusant de donner à l'encyclique *Mirari vos* une adhésion pure et simple. Son refus sera basé sur la distinction qu'il n'a jamais manqué d'établir entre le domaine spirituel et le domaine temporel. Autant il acceptait dans l'un l'autorité absolue du Pape, autant il revendiquait dans l'autre les droits de la liberté. C'est pourquoi expliquant, sans essayer de la justifier, la position qu'en 1833 il prit à l'égard

1. *De la Tradition de l'Église*, etc., etc., préface xxv.

de Rome, il écrira : « N'était-il pas clair que l'obéissance dont elle exigeait la promesse s'étendait dans sa vague généralité aux choses temporelles autant au moins qu'aux spirituelles? Un pareil engagement répugnait à ma conscience. Si la profession de catholicisme en impliquait le principe, je n'avais jamais été catholique, car jamais je ne l'avais admise, jamais je n'aurais pu l'admettre[1]. »

La Tradition de l'Église sur l'institution des évêques n'obtint, lorsqu'elle parut, qu'un succès d'estime; ce qui s'explique par la nature du sujet traité, aussi bien que par la préoccupation des esprits qu'absorbaient les événements politiques. Féli s'en plaignit à son frère, non sans quelque amertume. « Il n'y a qu'une voix sur *la Tradition*, lui écrivait-il, tout le monde la loue, et personne ne l'achète[2]. »

Il avait espéré que sa thèse provoquerait des contradictions, et la perspective d'une controverse à soutenir n'était pas faite pour l'effrayer. « J'attends la censure impatiemment, écrivait-il encore, elle me réveillera. Depuis que je n'ai plus Tabaraud pour m'amuser, je ne fais que languir. J'aurais besoin d'un peu de mouvement; Dieu garde de mal celui qui veut bien venir à mon secours et contribuer à mes menus plaisirs[3]. »

Son espérance fut trompée ; la contradiction ne vint point. Dans une lettre collective adressée à l'abbé Bruté, Jean-Marie et Féli écrivaient : « Nous

1. *Affaires de Rome*, Garnier, p. 143.
2. A. Blaize. *Œuvres inédites*, lettres à l'abbé Jean.
3. *Ibid.*

avons désormais perdu l'espoir d'être attaqués; nous disons l'espoir, parce que nous aurions pu beaucoup fortifier notre thèse dans notre réponse, qui ne se serait pas fait longtemps attendre ; mais le goût des réfutations est passé. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? je crains qu'il n'y ait moins de sagesse que d'indifférence dans cette facilité avec laquelle on laisse tout dire, sans éprouver les doctrines par une contradiction savante et raisonnée[1]. » Rien ne le retenant plus à Paris, Lamennais se décida à partir pour la Chesnaie. Un moment il avait eu la pensée de rejoindre son frère à Saint-Brieuc ; mais la mort de Mgr Caffarelli le fit renoncer à ce dessein[2].

Rentré dans sa solitude, il laisse bientôt percer dans sa correspondance l'inquiétude que lui cause la situation politique de la France. Un séjour de quelques mois à Paris a suffi pour révéler à son esprit clairvoyant les insurmontables difficultés auxquelles se heurte la monarchie restaurée. Il ne voit plus au trône de base solide dans la société nouvelle enfantée par la Révolution, et bientôt le mot démocratie va apparaître sous sa plume. Je n'ai de courage à rien, écrit-il le 17 février à l'abbé Jean. Le siècle est trop sot. Et puis une nouvelle culbute me paraît tellement inévitable qu'il me paraît plus prudent de faire son paquet que de faire des livres[3].

Mêmes pressentiments sont exprimés à M. Quer-

1. De Courcy, *Lettres inédites de J.-M. et de F. de Lamennais à Mgr Bruté.*
2. Il mourut le 11 janvier 1815.
3. A. Blaize, *Œuvres inédites.*

ret dans une lettre datée du 22 mars. « Arrangez-bien vos petites affaires, lui dit-il, prenez d'avance toutes vos précautions ; mettez vos papiers en ordre ; ayez votre argent dans la poche, et votre chapeau toujours sous la main ; car le temps n'est pas éloigné où l'on vous criera : Hâtez-vous, fuyez, il n'y a pas un instant à perdre... Et ne prenez pas ceci pour une boutade d'humeur, et pour la crainte d'une imagination exaltée. *Amen dico vobis quoniam non transibit generatio hæc donec omnia ista fiant* [1].

Quelques jours s'étaient à peine écoulés que les prévisions de Lamennais se réalisaient ; et c'est lui-même qui, hélas ! sans beaucoup d'argent dans sa poche, prenait précipitamment la fuite, à la nouvelle que Napoléon débarqué à Fréjus marchait triomphalement sur Paris. S'exagérant certainement son péril personnel, l'auteur de *la Tradition* et du pamphlet sur l'Université impériale ne se croyait plus en sûreté en France. Sa fuite fut d'ailleurs déterminée par un autre motif, et elle paraît avoir été concertée avec l'abbé Jean dans le but de sauvegarder la situation de celui-ci, qui venait d'être nommé vicaire capitulaire du diocèse de Saint-Brieuc. Écrivant quelques semaines après à l'abbé Bruté, Féli donnait lui-même cette explication : « Ayant été nommé vicaire capitulaire après la mort de Monseigneur l'évêque de Saint-Brieuc, et étant par le fait chargé seul de tout le diocèse, il n'a pu, ni voulu quitter un poste aujourd'hui si pénible et si dangereux. Et pour moi, sur ses ins-

1. A. Roussel, *Lamennais d'après des documents inédits*, chap. II

tances et d'après l'avis unanime de nos amis, j'ai pris le parti de me réfugier en ce pays où j'ignore également combien de temps je resterai et à quoi je m'occuperai. Mon départ, sous plusieurs rapports, est un gage de sûreté pour Jean, et c'est ce qui m'a décidé. Cela lui donne le moyen de désavouer *la Tradition* qui est en effet mon ouvrage, l'ayant fait en entier sur les textes qu'il avait recueillis »[1].

Cette lettre est datée de Londres où Lamennais était en effet débarqué dans les premiers jours d'avril. 1815

1. De Courcy. *Lettres inédites de J.-M. et de F. de Lamennais à Mgr Brulé.*

CHAPITRE VIII

EN ANGLETERRE

En quittant la Chesnaie pour échapper, du moins il le croyait, à la colère impériale, Lamennais avait à peine pris le temps d'emporter avec lui quelques maigres ressources. Ces ressources s'épuisant rapidement, il lui fallut pour vivre se mettre en quête d'un emploi. Mais le rôle de solliciteur lui convenait moins qu'à tout autre ; et malgré qu'il possédât assez bien la langue anglaise, ses premières démarches ne furent pas couronnées de succès. Son aspect chétif, son visage maigre et pâle, son geste timide et gauche, je ne sais quoi de négligé dans son costume dont la pièce principale était une redingote à larges revers et d'une ampleur démesurée; tout cet extérieur en un mot que Lacordaire a qualifié plus tard, non sans quelque raison, « d'extérieur de sacristain », n'était pas propre à éveiller le soupçon de sa valeur personnelle, et lui valut même, a-t-on raconté, d'assez étranges humiliations. On lui avait donné une lettre d'introduction auprès de Lady Jerningham, sœur de lord Stafford. Il en fut, au premier abord, assez mal reçu, et lui-même

1. Lettre à M. Boissard, citée dans la *Vie du P. Lacordaire*, par M. Foisset.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

aimait plus tard à raconter que cette dame refusa de l'agréer comme précepteur de ses enfants, parce qu'elle lui avait trouvé « l'air trop bête[1] ». Une autre fois, comme il avait été invité à dîner dans une maison anglaise, s'étant présenté à l'heure indiquée, il fut l'objet de la plus singulière méprise de la part des domestiques, qui, au lieu de lui ouvrir les portes du salon, le renvoyèrent en lui disant : « On ne donne pas aujourd'hui. »

Persuadé que la police impériale pourrait bien le poursuivre jusqu'en Angleterre, l'exilé avait changé de nom et se faisait appeler Patrick Robertson (fils de Robert).

Les premières lettres qu'il adressa à sa famille pour la rassurer sur son sort sont signées de ce dernier nom : encore ajoutait-il la précaution d'entretenir son père de fictives opérations de commerce, tant il craignait de le compromettre. Sa situation devenait cependant chaque jour plus embarrassante, quand il eut le bonheur de faire la rencontre d'un autre réfugié français, originaire comme lui de la Bretagne, l'abbé Carron.

Celui-ci était le fils d'un avocat au parlement. Il avait montré dès son enfance pour l'état ecclésiastique une inclination qui ne s'était point démentie. Ordonné prêtre en 1782, il fut d'abord attaché, en qualité de vicaire, à la paroisse de St-Germain de Rennes, où il se fit remarquer par une charité inépuisable et par le

1. E. Forgues, *Notes et Souvenirs*. Lady Jerningham revint bientôt sur cette première impression et témoigna à Lamennais une bienveillance dont la correspondance de celui-ci a conservé le témoignage.

zèle le plus entreprenant. On lui dut, parmi beaucoup d'autres œuvres, la fondation assez curieuse d'une manufacture de toile, dite de la Pilotière, destinée à fournir du travail aux ouvriers et ouvrières que le chômage réduisait à la misère. Sa bienfaisance ne le mit pas à l'abri des rigueurs du tribunal révolutionnaire. Il fut arrêté en 1793, pour refus du serment constitutionnel, jeté en prison et ensuite déporté. Son premier lieu de refuge fut l'île de Jersey où il séjourna pendant quatre années, se consacrant avec un dévouement admirable au soulagement de ses compagnons d'exil. Un ordre du gouvernement britannique l'ayant contraint de quitter Jersey, il passa en Angleterre, et fonda dans un des quartiers excentriques de Londres divers établissements charitables au nombre desquels étaient deux écoles; l'une pour les jeunes gens, l'autre pour les jeunes filles. On y recevait principalement les enfants d'émigrés. Il était secondé dans ses pieuses entreprises par un groupe de femmes françaises, appartenant la plupart à la noblesse, et parmi lesquelles il convient de citer Mesdemoiselles de Cornulier-Lucinière, de Villers, et de Trémareuc, originaires aussi de la Bretagne, et qui, par la suite, devinrent pour Lamennais des amies aussi dévouées que fidèles[1]. L'abbé Carron, dont on connaissait le loyalisme ardent, était fort bien vu à la petite cour du comte d'Artois, et il devint le dispensateur ordinaire des secours destinés aux émigrés. Rentré en France sous la première Restauration, il

1. *Vie de l'abbé Carron*, par un bénédictin de la Congrégation de France, 2 vol. in-12, Paris, 1866.

commençait d'y organiser un orphelinat, quand le retour de Napoléon l'obligea à partir de nouveau pour l'exil. Quelques-uns de ses établissements existaient encore à Kensington Hore. C'est là que Lamennais le rencontra. Sa situation difficile aurait suffi pour le recommander à la bienveillance de l'excellent prêtre ; mais il avait de plus à sa protection deux titres éminents : il était l'ami de l'abbé Bruté, et il était écrivain. Or l'abbé Carron se piquait lui-même de littérature, ayant publié quelques livres d'agiographie ou de piété [1].

Il accueillit donc avec une extrême cordialité celui que la nécessité contraignait à rechercher son appui : il lui procura dans une école située à Kensington Hore une place de professeur, et le mit ainsi à l'abri de la misère dont le fantôme commençait à le serrer de bien près. Tout heureux de cette chance inespérée, Féli s'empressa d'en faire part à l'abbé Jean dont il devinait l'inquiétude : « J'ai quitté l'intérieur de Londres pour habiter un lieu où l'air est fort bon ; j'ai d'ailleurs l'avantage de me trouver avec des compatriotes [2], le maître de la maison étant Irlandais, ainsi que plusieurs de ses commensaux. Il tient une pension composée d'une trentaine d'enfants, tous très honnêtes, très doux et bien plus aisés à conduire, per-

1. La liste en est assez longue. Rendant compte de l'un des principaux ouvrages de l'abbé Carron, Lamennais a écrit : « M. l'abbé Carron a donc rendu un véritable service à la religion en publiant les *Vies des justes*. Elles sont toutes éminemment propres à édifier, à instruire, à faire aimer et bénir la religion. Il en est une qui, si jamais elle est écrite, ne produira pas moins sûrement les mêmes effets, et c'est celle de l'auteur. » *Premiers Mélanges*, 1818.

2. Allusion à son origine irlandaise par sa mère.

mettez-moi de vous le dire, que ne le seraient trente jeunes Français du même âge[1]. »

Pendant la durée de son séjour en Angleterre, Lamennais ne fit aucun effort pour s'initier aux idées religieuses ou politiques de ce pays[2]. Son regard restait fixé sur la France pour laquelle il appréhendait de nouveaux malheurs. « Je vous remercie infiniment, écrivait-il, des nouvelles que vous me donnez de votre hôtesse[3]. Vous savez combien je lui suis attaché. Elle est tellement épuisée par une suite de longues et cruelles maladies que je crains beaucoup pour elle. Je n'ai d'ailleurs aucune confiance en ses médecins, et surtout en celui entre les mains duquel je la crois actuellement. J'ai bien peur que l'idée ne lui vienne de faire une expérience *in anima vili;* elle ne serait pas la première qui eût succombé sous sa méthode expéditive[4] ».

La chute, cette fois définitive, de Napoléon lui permit bientôt de renoncer à ce langage, énigmatique. Mais la seconde Restauration des Bourbons ne dissipa point ses inquiétudes, et l'horizon resta chargé à ses yeux des plus noires couleurs : « Je ne prévois que calamités, révolutions et guerres

1. A. Blaize, *Œuvres inédites.*

2. Il ne paraît même pas que l'hospitalité anglaise ait exercé sur lui une bien grande ni bien durable séduction. Lorsque, dans ses ouvrages, il aura l'occasion de parler de l'Angleterre, il le fera presque toujours avec une certaine amertume, inspirée peut-être par un sentiment de patriotisme, et aussi par la répugnance que lui causait l'utilitarisme outré, qui est le trait distinctif du caractère anglais.

3. Il s'agit évidemment de la France, retombée sous le joug de Napoléon.

4. A. Blaize, *Œuvres inédites*, lettre à l'abbé Jean.

interminables. L'infâme conduite des alliés n'est pas propre à ranimer l'espérance de tout homme qui voit un peu au delà du moment actuel. Ils travaillent comme de concert à détrôner le monarque qu'ils nous ont rapporté sur leurs sanglantes baïonnettes. Cet homme désormais ne peut plus être vu de la nation que comme l'instrument, ou le prétexte, de sa honte et de ses malheurs. L'acte de son rétablissement a été signé avec le sang français, à la lueur de nos villes et de nos hameaux incendiés. Une armée étrangère peut seule le maintenir sur le trône : et, si cette armée reste en France, si le pillage régulièrement organisé continue, en un mot, si l'on nous traite comme Buonaparte a traité l'Espagne; nous n'avons qu'un exemple à suivre, celui des Espagnols : car il n'y a point de maux pour un peuple qui ne soient préférables à la perte de l'honneur et de l'indépendance. En supposant même que rien de tout cela n'arrive, que les ennemis se retirent, que la tranquillité intérieure se rétablisse et que le pouvoir se raffermisse entre les faibles mains où on l'a replacé, que pouvons-nous raisonnablement attendre d'une administration égarée, incertaine, enivrée de tous les principes qui tourmentent la société depuis vingt-cinq ans; d'un chef bon, mais aveuglé, au point de méconnaître également et les hommes et les choses, et de placer sa personne sous la protection du poignard des assassins, et l'État sous la sauvegarde des institutions auxquelles la France est redevable pour tous bienfaits du règne de la Terreur et de

celui de Napoléon[1]. Certes, il ne faut être ni prophète, ni fils de prophète, pour prévoir ce qui doit résulter d'un si inconcevable délire »[2].

Cette lettre est remarquable : elle montre que, dès 1815, Lamennais était beaucoup plus sensible aux malheurs ou aux intérêts de la France qu'à ceux de la Monarchie ; et elle atteste en même temps cette rare clairvoyance politique dont on aura l'occasion de recueillir encore plus d'une preuve.

Libre de rentrer en France, Lamennais devait naturellement se préoccuper de donner à sa vie une direction définitive. Mais plus il réfléchissait sur ce point, plus il se sentait repris de ses incertitudes et de ses craintes. Il s'en ouvrit à l'abbé Carron. Celui-ci, par son extrême bonté à laquelle se mêlait un peu de candeur, avait promptement conquis l'affection et la confiance de son protégé. Toutes les lettres écrites par Lamennais durant son séjour en Angleterre contiennent l'expression de ses sentiments de respect et d'attachement pour celui qu'il appelle « son ami, son conseiller, son bon, son tendre père ». Si grand désir qu'il ait de revoir la France, il ne peut se décider à y revenir sans lui. « Mille raisons les plus fortes, mande-t-il à l'abbé Jean, m'attachent à M. Carron. Il m'aime comme un fils, je l'aime comme un père, comme un ami, comme l'instrument des desseins de Dieu sur moi. Mon sort désormais est lié au sien ; je ne l'abandonnerai jamais à moins que lui-même

1. On se souvient que Louis XVIII avait fait entrer au Ministère Fouché et Talleyrand.
2. A. Blaize. *Œuvres inédites.*

ne me montre loin de lui le lieu où Dieu m'appelle[1] ».

La raison, comme on ne manquera pas de le remarquer, avait peu de part dans la nouvelle orientation des pensées et des vœux de celui qui, par un contraste étrange, s'est montré à la fois le plus inconstant des hommes et le plus obstiné. Il cédait en cette occasion à l'impression du moment dont il ne sut jamais se rendre maître, et qui fut dans sa vie la cause de ces revirements inattendus et inexplicables qu'on lui a tant reprochés. Le désir d'associer définitivement son existence à celle de l'abbé Carron fit renaître dans son esprit un dessein que l'on aurait pu croire complètement abandonné, et l'amena à songer de nouveau à l'état ecclésiastique. Mais en même temps se réveillèrent dans son cœur, et cette secrète répugnance, et cette vive opposition qui, six ans auparavant, avaient tout arrêté. Un attrait puissant, toutes ses lettres en font foi, le rappelait vers la Chesnaie, et l'engageait à s'y fixer pour toujours. Avec des habitudes très simples, il pouvait y vivre des débris de sa fortune. Passer ses journées selon la saison, tantôt au milieu des bois, en compagnie de ses rêves ; tantôt près d'un bon feu, en tête à tête avec ses livres ; méditer, écrire, donner de temps en temps un libre essor aux idées qui se pressaient et bouillonnaient dans son cerveau, voilà ce qui, à ne consulter que son goût, lui semblait être sa véritable vocation.

Mais un tel plan de vie ne donnait pas satisfaction à sa conscience qui s'inquiétait d'une existence,

1. A. Blaize, *Œuvres inédites.*

toute de fantaisie, sans obligations, sans devoirs, et par conséquent sans utilité.

Partagé entre des sentiments si contraires, et ne sachant à quoi se résoudre, Lamennais eut recours à celui qui, après l'abbé Jean, était devenu son oracle, et remit la décision de son sort à l'abbé Carron. Une si complète abdication de soi-même a de quoi surprendre de la part d'un homme de trente-trois ans, naturellement vif, peu maniable et fort épris de sa liberté. Mais il ne faut pas oublier que, par suite de sa complexion délicate et nerveuse à l'excès, Lamennais fut sujet toute sa vie à des troubles physiologiques qui s'accompagnaient ordinairement d'une forte dépression morale. Une lettre écrite par lui à l'heure même où se discutait le grave problème de sa destinée, révèle jusqu'à quel point, dans ces heures de crise, il s'abandonnait lui-même. « Si je n'écoutais que mon goût, écrivait-il, il me conduirait dans nos bois, *recto itinere*. C'est toujours là, qu'après ses longues et fatigantes courses, mon imagination vient se reposer. Mais que la volonté de Dieu se fasse ! Peu importe, après tout, comment se passe le peu qui me reste de vie. Je crains qu'on ne se trompe beaucoup sur l'utilité dont je puis être. Je suis propre à bien peu de chose, si à quelque chose. Mon âme est usée, je le sens tous les jours. Je me cherche, et ne me trouve plus. Mais encore une fois, qu'importe ! Je ne m'oppose à rien, je consens à tout : qu'on fasse du cadavre ce qu'on voudra[1]. »

1. A. Blaize, *Œuvres inédites*, lettre à l'abbé Jean.

Si l'abbé Carron avait été plus clairvoyant, ou mieux inspiré, il eut décliné un mandat qu'on lui offrait dans un tel accès de lassitude et de découragement. Les raisons personnelles ne lui manquaient pas pour se décharger d'une si lourde responsabilité. D'ailleurs l'attrait, signe le plus certain des vraies vocations, faisant tout à fait défaut, de son propre aveu, à ce singulier aspirant au sacerdoce, n'était-ce point un motif suffisant de temporiser encore, et d'attendre que la Providence, dont on invoquait le nom de part et d'autre, se prononçât plus clairement.

Malheureusement le bon abbé Carron se laissa influencer par d'autres considérations. Les années avaient à peine ralenti l'ardeur impétueuse de sa jeunesse, et son zèle était encore plus impatient qu'éclairé. Très affecté de l'état précaire de l'Église de France au sein de laquelle les prêtres de talent étaient alors si rares, il céda trop aisément au désir de donner à cette Église appauvrie un homme dont il soupçonnait au moins la haute valeur intellectuelle et la grande puissance d'écrivain. « Reposez-vous sur mon cœur, écrivait-il, et bien spécialement sur ma conscience du sort du bien-aimé Féli ; il ne m'échappera point; l'Église aura ce qui lui appartient[1]. »

On conçoit que, sous l'empire d'un tel sentiment, il se soit laissé entraîner à ne voir dans les longues hésitations de Lamennais que les scrupules d'un esprit trop timide, ou la pusillanimité d'un cœur

1. Lettre à l'abbé Bruté.

trop lent à se déprendre de lui-même. Il conseilla donc à son fils spirituel de faire une retraite, et lui promit qu'au terme de cette retraite, il se prononcerait. Il se prononça en effet, et déclara à Lamennais qu'il devait être prêtre. Celui-ci s'inclina devant cet arrêt, comme il avait promis de le faire, et heureux, dans le premier moment, d'une décision qui mettait fin à de fatigantes incertitudes, il écrivit à son frère : « Me voici donc maintenant, grâce à mon bon et tendre Père, irrévocablement décidé. Jamais je ne serais sorti de moi-même de mes éternelles irrésolutions, mais Dieu m'avait préparé en ce pays le secours dont j'avais besoin. La Providence, par un enchaînement de grâces admirables, m'a conduit au terme où elle m'attendait. »

Mais il ajoutait à la fin de sa lettre : « Hélas! en ce moment même, je ne le sens que trop, si ma volonté entière n'était pas entre les mains de mon père bien aimé, si je n'étais pas résolu à obéir sans hésiter à ses ordres salutaires, oui, en ce moment même, je retomberais dans mes premières incertitudes, et dans l'abîme sans fond d'où sa main charitable m'a retiré[1]. »

Grande fut la joie de l'abbé Jean en apprenant la détermination prise par son frère, mais cette joie ne laissa pas que d'être tempérée par un certain sentiment de défiance, fruit d'une première déception. Il applaudit à la résolution qu'on lui annonçait, mais se félicita en même temps de n'y avoir pas de part. Les lettres qu'il continuait de recevoir

1. A. Roussel, *Lamennais d'après des documents inédits.*

d'Angleterre n'étaient pas faites non plus pour lui inspirer une entière sécurité[1].

« Sans l'abbé Carron, répétait Lamennais, je n'aurais jamais pris le parti auquel il m'a déterminé ; trop de penchants m'entraînaient dans une autre voie. Aujourd'hui même je ne saurais penser à la vie tranquille et solitaire de la Chesnaie, au charme répandu sur tous ces objets auxquels se rattachent tous mes désirs et toutes mes idées de bonheur ici-bas, sans éprouver un serrement de cœur inexprimable, et quelque chose de ce sentiment qui faisait dire à ce roi dépossédé : *siccine separas, amara mors*[2]. »

De semblables regrets se font jour dans la plupart des lettres de Lamennais. Il se défend cependant de s'y arrêter et, bien résolu à marcher d'un pas ferme dans la voie qu'on lui a dit être la sienne, il ne songe plus qu'à déterminer le meilleur emploi qu'il pourra faire de sa vie, après qu'il aura reçu le redoutable honneur du sacerdoce. L'idée d'entrer en religion traverse un moment son esprit, mais il ne paraît pas qu'il s'y soit jamais arrêté bien sérieusement. Consulté de nouveau, l'abbé Carron continue de se montrer aussi malheureusement inspiré. Il conseille à son cher fils de rentrer à Paris, et d'y fonder un journal. C'était le jeter brusquement au plus fort de la mêlée, et confier la direction du combat à un soldat vaillant mais inexpérimenté. Chose étrange ! c'est de Lamen-

1. A. Roussel, *Lamennais d'après des documents inédits*, lettre à M. Querret.
2. A. Blaize, *Œuvres inédites*.

nais que vint l'opposition à ce dessein. Plus perspicace que son guide, il entrevit que débuter dans l'apostolat par le journalisme, ce serait une suprême imprudence. Il ne lui paraissait pas d'ailleurs que la vie d'un prêtre dut s'absorber dans la rédaction d'un journal : « Si donc je me chargeais d'une semblable tâche, écrivait-il, je ne pourrais guère m'occuper d'autre chose, et demeurerais par conséquent exposé à tous les dangers qui accompagnent l'état d'homme de lettres. De plus, j'ai toute sorte de répugnance pour écrire. Rien ne nourrit davantage l'amour-propre, quelque peu de talent qu'on ait, et quelque peu de cas qu'on fasse de cette sottise qu'on nomme réputation[1] ».

Et comme pressé de se soustraire à une périlleuse tentation, Lamennais, en ce moment-là même, se consacrait tout entier à la conversion d'un jeune anglais, Henry Moorman, dont il avait fait la rencontre probablement chez lady Jarningham, et pour lequel il s'était épris aussitôt de la plus vive affection. Ce nouvel ami était en réalité d'une nature assez insignifiante. Esprit médiocre, caractère doux, mais faible et irrésolu, il avait plu à Lamennais moins encore par ses qualités que par ses défauts. A son zèle naissant de futur prêtre il s'offrait comme un premier néophyte. Aussi devint-il sans retard l'objet de la plus pieuse sollicitude et du dévouement le plus absolu. Des dissentiments avec sa famille l'ayant décidé à se réfugier lui-même en France, peu de temps après le départ de Lamennais, celui-

1. A. Blaize, *Œuvres inédites*, lettre à l'abbé Jean.

ci le reçut comme un frère, mettant à son service et sa personne, et sa bourse. A sa prière, l'abbé Teyseyrre se chargea de parfaire l'instruction religieuse du nouveau converti, et reçut son abjuration. Rappelé en Angleterre, Henry Moorman y mourut prématurément vers la fin de l'année 1818.

Ses relations avec le grand écrivain auraient à peine mérité une mention, si elles n'avaient fourni à celui-ci l'occasion de formuler, pour la première fois, l'idée fondamentale qui sera, au moins pendant la première partie de sa carrière, comme le pivot de ses doctrines religieuses et politiques. Dans une lettre toute de controverse, et sous une forme qui laissait déjà pressentir toute la puissance de sa pressante logique, Lamennais présentait au jeune anglican toute une suite de raisonnements, pour l'amener à reconnaître qu'il n'y a de salut possible que dans l'Église catholique.

« Tout rapport entre les êtres, lui disait-il, dérive nécessairement de leur nature; car s'il n'en dérivait pas, il leur serait donc étranger, ce ne serait donc pas un rapport, ce ne serait rien.

Donc les rapports entre Dieu et l'homme dérivent de la nature de l'homme et de celle de Dieu.

Ces rapports constituent ce que j'appelle la religion.

Mais de lui-même, l'homme ne connaît ni la nature de Dieu, ni sa propre nature, l'une et l'autre éternellement inexplicables à sa raison.

Donc l'homme ne pouvait lui-même découvrir la vraie religion.

Donc il fallait que Dieu suppléât à son impuissance, en lui révélant ce qui était nécessaire qu'il connût de sa propre nature et de celle du premier Être.

Donc il n'est pas de vraie religion, ou cette religion est révélée.

La nature de Dieu comme la nature de l'homme étant immuable, les rapports qui en dérivent sont également immuables.

Donc la religion, qui n'est au fond que l'expression de ces rapports, est immuable comme eux.

Donc toute religion variable est une religion fausse, puisqu'elle n'a pu varier, sans cesser d'être, à une époque ou à l'autre de ses variations, l'expression des véritables rapports, des rapports nécessaires qui existent entre Dieu et l'homme.

Donc l'homme ne peut se sauver que dans la vraie religion; car le salut n'est autre chose qu'une union éternelle avec Dieu, comme la damnation n'est autre chose qu'une éternelle séparation de Dieu.

Mais Dieu veut sauver tous les hommes; il a donc donné à tous les hommes un moyen suffisant de discerner la vraie religion des religions fausses.

Quel est ce moyen?

Selon les Protestants, c'est la raison humaine appelée à discerner dans les Écritures les vérités nécessaires au salut.

Mais la raison humaine ne saurait être constituée juge de vérités dont, par elle-même, elle est impuissante à faire, non seulement la découverte, mais même l'examen.

En fait, le désaccord des Protestants entre eux

atteste bien l'impuissance de la raison à établir une règle de foi. Cette règle il faut donc la chercher ailleurs. Où ? Dans une autorité infaillible.

Or l'Église catholique seule établit sa doctrine sur le fondement immuable d'une autorité toujours enseignante.

Donc elle possède la vraie religion.

Donc on ne peut se sauver que dans l'Église catholique[1]. »

De cet enchaînement de sorites se dégage l'idée maîtresse de Lamennais. Tout un système philosophique en sortira d'abord, puis, par une déduction logique, tout un système politique. A l'un comme à l'autre il donnera comme fondement : l'autorité.

Il n'aura pas toutefois à se démentir, le jour où il inaugurera en faveur de la liberté son audacieuse campagne, car ce fut le rêve de toute sa vie de concilier l'autorité et la liberté.

Au mois de novembre 1815, la petite colonie de réfugiés dont l'abbé Carron était le chef, rentrait en France.

1. A. Blaize, *Œuvres inédites*, *Mélanges religieux et philosophiques.*

CHAPITRE IX

PRÊTRE

Le premier soin de Lamennais, en arrivant à Paris, fut d'aller voir l'abbé Teysseyrre, pour lui faire part de la grande résolution prise à Kensington, de concert avec M. Carron.

Le pieux sulpicien ne pouvait que s'en réjouir, car lui-même n'avait pas épargné les plus vives instances pour attirer au sacerdoce le frère de son meilleur ami. Qu'on en juge plutôt par l'étrange lettre qui suit :

« Il me tarde d'apprendre que le plus jeune d'entre vous, marchant sur les glorieuses traces de son aîné, ait enfin contracté ces doux et sacrés engagements qui l'uniront irrévocablement à son Sauveur et à l'Église pour qui il témoigne tant de zèle et tant d'amour. Si quelques entraves arrêtent encore l'élan généreux de son cœur, qu'il nous vienne au plus tôt ; nous le mettrons entre les maternelles et bénites mains de notre saint François de Sales, et nous l'environnerons de tant de grâces, de tant d'exemples, de tant de lumières, et de tant de flammes, qu'il ne pourra jamais résister aux sollicitations amoureuses du meilleur comme du plus grand des Maîtres. Oui, qu'il vienne ; et nous lui préparerons des chaînes

d'amour, mais si belles, si légères, si glorieuses, qu'elles seules lui feront goûter la liberté, la paix, et la joie des enfants de Dieu et des ministres du Seigneur[1]. »

Ce n'est pas d'un homme écrivant sur ce ton et de ce style que pouvaient venir à Lamennais les conseils de prudence dont il aurait eu si grand besoin. A la voix de l'abbé Teysseyrre venait se joindre, à travers l'Océan, celle de M. Bruté, devenu missionnaire en Amérique. L'accent en est encore plus singulier. « Féli, Féli est-il revenu? est-il, sera-t-il bientôt prêtre? hésite-t-il encore? Se pourrait-il? Notre doux Jésus a-t-il trop d'amis, trop de prêtres en ce temps-ci? » Et s'adressant à Lamennais lui-même, la même voix lui criait : « Féli, mon cher Féli, hâtez-vous d'être ordonné, de vous presser avec nous aux autels[2]. »

De telles excitations étaient d'autant plus dangereuses pour celui qui en était l'objet qu'elles émanaient d'hommes dont le caractère et la vertu lui inspiraient plus de confiance et de respect. Elles triomphèrent des dernières hésitations de Lamennais qui, écrivant à sa sœur, lui disait : « Ce n'est pas sûrement mon goût que j'ai écouté en me décidant à reprendre l'état ecclésiastique ; mais enfin, il faut tâcher de mettre à profit pour le ciel cette vie si courte[3]. »

C'est donc à une inspiration d'en haut qu'il croyait obéir, en marchant au but que lui désignaient d'un

1. A. Roussel, *Lamennais d'après des documents inédits.*
2. A. Roussel, *ibid.*
3. A. Blaize, *Œuvres inédites*, t. I ; — *Lettre à Mme A. Blaize.*

accord unanime ses imprudents conseillers. Du jour où il s'était laissé persuader que la volonté divine exigeait de lui le sacrifice de ses goûts et de ses inclinations, il avait en quelque sorte bandé contre lui-même tout l'effort de son énergique volonté, et imposant silence aux suprêmes protestations de sa nature, il tendait les mains pour recevoir ces chaînes d'amour dont l'abbé Teysseyrre parlait si bien. Celui-ci s'étonnait lui-même d'une attitude si soumise. « Il est, disait-il, simple et docile comme un enfant, avec l'esprit le plus indépendant et l'imagination la plus vive que je connaisse[1] ». Il lui donna cependant, d'accord avec l'abbé Jean, un conseil qui, s'il eût été suivi, eût peut-être tout remis en question; ce fut celui d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice. On peut considérer comme probable que, rendu à lui-même, et moins pressé par des influences extérieures, Lamennais se fût ressaisi lorsqu'il en était temps encore. Dans le silence et l'isolement d'une étroite cellule, sous la perpétuelle contrainte d'une règle sévère et minutieuse, l'instinct de l'indépendance, qui était comme le fond même de sa nature, se fût réveillé en lui avec une telle violence, qu'échappant à toutes les remontrances de ses conseillers, il se fût enfui à la Chesnaie pour y retrouver avec la paix sereine des champs, ce à quoi il tenait le plus au monde : ses livres et sa liberté.

Malheureusement le bon abbé Carron insista pour le garder auprès de lui, faisant valoir que sa mai-

1. A. Roussel. *Lamennais d'après des documents inédits*, chap. III.

son était une espèce de séminaire, « et que la frêle constitution de son cher fils y serait l'objet de soins qu'il ne trouverait pas ailleurs[1] ».

Ce fut quelques semaines seulement après son retour d'Angleterre, et sans y avoir été jamais préparé par une éducation ecclésiastique, que Lamennais fut ordonné sous-diacre[2].

Écrivant, le lendemain de l'ordination, à son frère, il lui disait : « Je revins hier de Saint-Sulpice après avoir reçu le sous-diaconat. Cette démarche m'a prodigieusement coûté ; Dieu veuille en retirer sa gloire[3]. »

Il n'est pas surprenant qu'un jeune lévite, sur le point de contracter un engagement qui implique de si graves conséquences, éprouve des incertitudes et des frayeurs qui ne sont pas sans quelque ressemblance avec celles que Lamennais avait si profondément ressenties. Mais, le pas franchi, le saint engagement contracté, aux agitations et aux terreurs de la veille succèdent d'ordinaire la joie et la paix ; joie divine qui est la première récompense du sacrifice généreusement accompli, paix céleste d'un cœur qui, ayant trouvé son aliment et son repos dans un amour plus pur et plus fort que tous les amours de la terre, se sent heureusement protégé contre ce qui trouble et tourmente les

1. Blaize, *Œuvres inédites, lettre de l'abbé Carron à l'abbé Jean.*

2. Le 23 décembre 1815. Renan s'est donc montré mal informé lorsque, dans une étude consacrée à Lamennais, il a insisté sur l'influence du séminaire dans la formation de l'esprit du grand écrivain.

3. A. Blaize, *Œuvres inédites.*

hommes ici-bas. Hélas! rien de semblable ne se passa dans l'âme du nouveau sous-diacre. Dès ce moment, une tristesse mortelle s'empara de lui, avec une effroyable lassitude et un amer dégoût de toutes choses. Loin de s'alarmer d'un pareil état, l'abbé Teysseyrre en triomphait. Son jugement, faussé par un excès de mysticisme, n'y voyait qu'une faveur extraordinaire accordée à l'élu de Dieu, tout au plus, une épreuve passagère, une dernière préparation aux délices du pur amour : « Votre frère, écrivait-il à l'abbé Jean, marche d'un pas ferme dans le chemin de la croix, à travers les ténèbres de la pure foi, vivant d'obéissance, sans goût et sans consolation. Il a reçu le sous-diaconat en victime, et il a tout le mérite de l'amour sans en avoir les douceurs. C'est ainsi qu'il va recevoir le diaconat et le sacerdoce, comme un petit enfant qui se laisse conduire, en sacrifiant toutes les répugnances de la nature et tous les raisonnements les plus spécieux de son imagination[1]. »

Cette fois, l'enthousiaste sulpicien n'avait que trop raison. C'est bien en victime que Lamennais allait recevoir le diaconat et le sacerdoce. Il s'était rendu auprès de son frère alors vicaire capitulaire du diocèse de Saint-Brieuc. Le 8 juin 1816, celui-ci écrivait à l'abbé Bruté : « Féli a été fait diacre à Saint-Brieuc dans la première semaine du carême, et il a été ordonné prêtre à Vannes quinze jours après. Il lui en a singulièrement coûté pour prendre sa dernière résolution. M. Carron d'un côté, moi de

1. A. Roussel, *Lamennais d'après des documents inédits*, chap. III.

l'autre, nous l'avons entraîné, mais sa pauvre âme est encore ébranlée de ce coup[1]. »

Ordonné prêtre le 9 mars 1816 par Mgr de Bausset-Roquefort, évêque de Vannes, Lamennais revint aussitôt à Paris pour y célébrer sa première messe.

C'est un jour inoubliable dans la vie du prêtre que celui où il monte à l'autel pour la première fois, et jusqu'au terme de sa carrière, sa tête fût-elle couronnée de cheveux blancs, il en garde, au fond du cœur, comme une sainte relique, le cher et consolant souvenir. Ce jour-là fut un des plus sombres et un des plus douloureux dans l'existence si malheureuse de Lamennais. La veille de son ordination au sacerdoce, l'abbé Teysseyrre lui avait écrit : « J'adore, cher ami, les desseins de la miséricorde du Seigneur sur votre âme. Je vous félicite de ce qu'il vous prive de tout bonheur en ce monde, en sorte que vous n'éprouviez pas même la douceur de son amour, et que vous ne ressentiez pas même la gloire du sacerdoce. Vous allez à l'ordination comme une victime au sacrifice. Le saint autel est dépouillé pour vous de tous ses ornements, le calice enivrant a perdu ses délices, et vous embrassez et suivez la croix toute nue. *Nudus nudam crucem sequar.* »

« Qu'avez-vous donc fait au Père céleste pour qu'il daigne vous traiter ainsi, comme son fils bien-aimé? Par où avez-vous mérité ce partage qui fut l'objet des vœux des plus grandes âmes? Hélas! pauvres âmes imparfaites que nous sommes, nous avons célébré

1. De Courcy, *Lettres inédites de J.-M. et de F. de La Mennais.*

notre première messe sur le mont Thabor : pour vous, il vous sera donné de la célébrer sur le Calvaire [1] ».

C'est dans la chapelle des Feuillantines que l'abbé Félicité de La Mennais célébra sa première messe. Il fut, paraît-il, longtemps à la dire. Un des assistants, M. Ange Carron, a raconté que le malheureux officiant était d'une pâleur livide, et qu'à un moment, son visage parut se couvrir d'une sueur froide. Est-ce à cette angoisse douloureuse que Lamennais faisait un jour allusion quand, dans un moment d'épreuve, il dit à l'un de ses premiers disciples, l'abbé de Salinis : « Vous savez que je ne suis pas crédule, mais je puis vous assurer que ce qui m'arrive ne me surprend pas. Le jour où je dis ma première messe, j'entendis distinctement une voix intérieure qui me disait : « Je t'appelle à porter ma croix, rien que ma croix, ne l'oublie pas[2]. » Telle fut l'impression que l'abbé de La Mennais avait gardé de sa première messe que, dans les premiers temps qui suivirent, il fallut pour le décider à célébrer quotidiennement user sur lui d'une sorte de contrainte[3].

Il ne paraît pas téméraire de prononcer aujourd'hui que Lamennais, en se laissant ordonner prêtre, commit une faute irréparable, et que, même la pression morale dont il fut l'objet, ne saurait complètement l'innocenter. Victime du zèle inconsidéré de ses amis, il le fut aussi de sa propre fai-

1. Paguelle de Follenoy, *Monsieur Teysseyrre*, chap. xv
2. Spuller, *Lamennais*, livre I, chap. v.
3. A. Roussel, *Lamennais d'après des documents inédits*, chap. III : — *lettre de l'abbé Carron à l'abbé Jean.*

blesse et de l'extrême mobilité de sa nature. N'ayant pas su par lui-même reconnaître sa voie, ni imprimer à sa vie une ferme direction, il suivit trop aveuglément ceux que les circonstances lui donnèrent pour guides, et mit trop de complaisance à se laisser égarer. Ses répugnances pour l'état ecclésiastique s'étaient si souvent et si nettement affirmées, que la plus élémentaire sagesse lui défendait de passer outre. S'il avança, c'est qu'on sut lui persuader qu'à vaincre de pareilles répugnances, il y aurait plus de mérite et de vertu. Il n'eut pas cédé certainement à des considérations de cette nature, s'il avait eu l'âme moins haute et moins désintéressée. Ceux qui les firent prévaloir dans sa conscience eurent le tort commun de s'inspirer presque exclusivement d'un mysticisme trop subtil pour n'être pas dangereux. S'ils eussent étudié plus attentivement la nature de Lamennais, s'ils avaient fait état des écarts indisciplinés de son enfance, des troubles et des incertitudes de sa jeunesse, ils auraient sans doute hésité à le pousser vers l'état ecclésiastique. Cet état exige, en effet, une docilité de l'esprit et une abnégation de la volonté qu'on ne pouvait guère attendre de l'hôte solitaire de la Chesnaie. Cette passion d'indépendance qui, enfant, le poussait à s'échapper de la maison paternelle, pour se lancer sur une barque dérobée à la merci des flots, et qui, en lassant la patience de ses premiers maîtres, rendit impossible l'œuvre de son éducation; cette même passion, non éteinte, à peine assoupie, le rendait peu propre à porter le joug de la discipline ecclésiastique. Lui-même s'en rendait

compte, au moins confusément, et c'est pourquoi il fit tant de résistances avant de se laisser ordonner. On serait tenté de croire qu'un secret pressentiment l'avertissait qu'après avoir aimé passionnément l'Église, et l'avoir servie avec un zèle de feu, il se verrait un jour renié et rejeté par elle, non pas tant pour ses erreurs de doctrine que pour son refus de plier.

Simple laïque, et n'engageant que lui-même dans le développement de ses audacieuses théories, il eût servi l'Église plus utilement parce qu'il l'eût servie sans la compromettre. Moins irrité par d'injustes défiances ou d'hostiles jalousies, il eût mis dans la défense de ses idées moins de violence, et n'eût pas été frappé sans doute avec tant de rigueur. Ce n'est pas sans quelque raison, qu'en 1834, au lendemain de la publication des *Paroles d'un Croyant*, il écrivait au baron de Vitrolles : « Si j'étais laïque, je ne vois pas quels vents pourraient désormais ébranler ma hutte de feuillage. » Il est en effet de certaines libertés interdites à un prêtre, qui, de la part d'un laïque, eussent sans doute été tolérées. On ne devait pas permettre à l'abbé de La Mennais ce qu'on permit à Joseph de Maistre et à Chateaubriand.

Il semble que l'attitude de Lamennais après son ordination ne saurait être mieux comparée qu'à celle d'un fier animal, hôte indompté du désert, qui, surpris dans son repos, se sentirait tout à coup enserré par de multiples entraves : d'abord, il courbe la tête, comme anéanti sous la honte de sa captivité ; puis, se raidissant dans un dernier et

inutile effort, il pousse un hennissement terrible, suprême adieu aux vastes solitudes et à la liberté.

Ainsi Lamennais, devenu prêtre, mais presque malgré lui, et calculant d'avance toutes les conséquences des engagements qu'il venait de contracter, resta durant de longs jours plongé dans la plus noire mélancolie; il n'écrivait plus, parlait à peine, et fatigué du présent, désespérant de l'avenir, il se consumait déjà en de stériles regrets. Si aiguë était sa souffrance que sa santé s'altéra, son front se faisait plus pâle, ses joues plus creuses, et ses forces allaient s'épuisant si rapidement qu'on conçut pour sa vie même les plus vives inquiétudes. Vainement ses funestes conseillers essayèrent-ils de l'arracher à cet état de prostration. Leurs exhortations irritaient sa douleur au lieu de l'apaiser. Quelques reproches maladroits, quelques instances trop pressantes eurent pour résultat de faire éclater l'angoisse de son âme, et le 25 juin, trois mois seulement après l'ordination, il écrivait à son frère. « Quoique M. Carron m'ait plusieurs fois recommandé de me taire sur mes sentiments, je crois pouvoir et devoir m'expliquer avec toi, une fois pour toutes. Je suis et ne puis qu'être désormais extraordinairement malheureux. Qu'on raisonne là-dessus tant qu'on voudra, qu'on s'alambique l'esprit pour me prouver qu'il n'en est rien, ou qu'il ne tient qu'à moi qu'il en soit autrement, il n'est pas fort difficile de croire qu'on ne réussira pas sans peine à me persuader un fait personnel contre l'évidence de ce que je sens. Toutes les consolations que je puis recevoir se bornent donc au conseil banal de

faire de nécessité vertu. Or, sans fatiguer inutilement l'esprit d'autrui, il me semble que chacun peut aisément trouver dans le sien des choses si neuves. Quant aux avis qu'on pourrait y ajouter, l'expérience que j'en ai, a tellement rétréci ma confiance, qu'à moins d'être contraint d'en demander, je suis bien résolu à ne jamais procurer à personne l'embarras de m'en donner; et j'en dis autant des exhortations. Ainsi, par exemple, rien au monde, qu'un ordre formel, ne me décidera jamais à aller demeurer chez M. de Janson[1].

« Où que je sois à l'avenir, je serai chez moi; ce chez moi fut-il un grenier. Je n'aspire qu'à l'oubli dans tous les sens, et plut à Dieu que je pusse m'oublier moi-même! La seule manière de me servir véritablement est de ne s'occuper de moi en aucune façon. Je ne tracasse personne, qu'on me laisse en repos de mon côté ; ce n'est pas trop exiger, je pense. Il suit de tout cela qu'il n'y a point de correspondance qui ne me soit à charge. Écrire m'ennuie mortellement, et, de tout ce qu'on peut me marquer, rien ne m'intéresse. Le mieux est donc, de part et d'autre, de s'en tenir au strict nécessaire en fait de lettres. J'ai trente-quatre ans écoulés, j'ai vu la vie sous tous ses aspects et ne saurais être dorénavant la dupe des illusions dont on essaierait de me bercer encore. Je n'entends faire de reproches à qui que ce soit ; il y a des destins inévitables. Mais si j'avais été moins confiant, ou moins faible, ma position serait bien

1. Un des fondateurs des Missions de France où l'on aurait voulu faire entrer Lamennais.

différente. Enfin elle est ce quelle est, et tout ce qui me reste à faire est de m'arranger de mon mieux, et, s'il se peut, de m'endormir au pied du poteau où on a rivé ma chaîne ; heureux si je puis obtenir qu'on ne vienne point sous mille prétextes fatigants troubler mon sommeil. »

Aujourd'hui encore, on ne peut relire cette lettre sans un serrement de cœur, tant il s'y révèle d'amertume et de tristesse désespérée. Ce fut cependant comme la dernière plainte arrachée au malheureux Lamennais par le sentiment de sa fatale destinée[1]. Fidèle à la promesse qu'il s'était faite à lui-même il ne reviendra plus, du moins dans sa correspondance, sur ce lamentable sujet, et, se soumettant à un sort inexorable, il sera pendant bien des années encore un prêtre irréprochable, pieux, zélé, à sa manière, pour le bien des âmes ; dévoué serviteur de l'Église, mais mettant à défendre ses droits plus d'ardeur qu'elle-même ne l'aurait parfois souhaité.

Au sortir de la crise violente qu'il venait de traverser l'abbé de La Mennais n'avait qu'un désir, c'était de s'en retourner à la Chesnaie. Dans l'état d'esprit où il se trouvait, tout contact avec les hommes lui était pénible, et il espérait trouver dans la solitude un apaisement au trouble de son

1. Il écrivit toutefois quelques jours après à l'abbé Jean : « On m'a fait entendre, et, je crois, avec raison, que ma dernière lettre était trop vive. Je ne peux pas en désavouer le fond, parce qu'il ne me paraît que trop vrai, et que l'on ne peut guère s'abuser sur ce que l'on sent; mais j'aurais dû m'efforcer de mettre plus de mesure dans l'expression. Quoiqu'il en soit, le mieux, ce me semble, est d'éviter de part et d'autre de traiter à l'avenir un pareil sujet. Tout ce qui me le rappelle de près ou de loin me cause une émotion que je ne suis pas le maître de dominer. »

esprit aussi bien qu'aux mouvements désordonnés de son cœur. Mais un tel dessein n'était pas du goût de l'abbé Teysseyrre. Celui-ci estimait dangereux de livrer le jeune prêtre à lui-même, alors qu'il était encore sous l'empire de la plus vive surexcitation. Sans redouter pour le moment quelque éclat regrettable, le prudent sulpicien craignait du moins que, si son disciple quittait Paris, il ne devint impossible de l'y faire revenir. Or, ce n'était pas au fond d'une province qu'un écrivain de sa valeur pouvait être utilisé. Le retenir à Paris c'était assurer à la presse catholique la plus précieuse recrue ; le laisser partir, c'était le perdre. Pour le détourner de son projet de retraite, on eut encore recours à l'influence de l'abbé Carron, et Lamennais qui, lorsqu'on parlait à son cœur, ne savait pas résister, céda. Écrivant à son frère pour lui faire part de ses nouveaux arrangements il lui disait : « Malgré le désir très vif que j'aurais de quitter Paris et de me retirer à la Chesnaie, j'ai dû céder aux instances et aux fortes raisons de M. Carron et de Teysseyrre qui souhaitent que j'y reste, croyant que j'y suis moins inutile qu'ailleurs. J'ai donc pris des arrangements en conséquence, car il m'était impossible d'y demeurer sur le même pied, ma santé en souffrirait trop. Peu ou point de sommeil, à cause du bruit dans la chambre que j'occupais ; des courses multipliées pour des bagatelles ; tous les soins du ménage, faire le lit, balayer et ce qui s'en suit ; tout cela était trop dur, pouvant surtout être si bien et si à l'aise chez moi. Je veux bien néanmoins sacrifier, par des vues supérieures, et mes

goûts, et ma tranquillité, et les mille avantages que m'offrirait la retraite que je méditais. Je consens en un mot à souffrir ici, mais dans une certaine mesure que la sagesse elle-même prescrit, puisqu'au delà, ce serait me tuer en fort peu de temps, sans aucun fruit pour personne. Voici donc le parti auquel je me suis arrêté, et les engagements que j'ai pris avec M. Carron. Je reste avec lui comme auparavant ; il me cède un petit appartement séparé dans la même maison, lequel se compose de deux très petites pièces, d'une plus petite cuisine où cependant il peut coucher un domestique, et d'un bûcher [1]. »

A en juger par la description qui précède Lamennais avait enfin son « chez soi » et ce chez soi, pour être modeste, n'était pas tout à fait un « grenier ». Le voyant plus calme et plus satisfait, l'abbé Teysseyrre le pressait de se remettre au travail, mais sans succès. Une sorte de langueur paralysait et sa pensée

1. A. Blaize, *Œuvres inédites.*

La lettre se termine par un projet de budget qu'il est intéressant de reproduire, parce qu'il indique exactement la situation financière de Lamennais à cette époque :

Revenus :	
Rentes sur l'Etat	1.000 fr.
Rentes viagères	100 fr.
Messes	300 fr.
La Chesnaie	400 fr.
	1.800 fr.
Dépenses :	
Loyer	170 fr.
Ma pension	600 fr.
Vin	150 fr.
Gages du domestique	150 fr.
Bois et blanchissage	250 fr.
Menues dépenses	50 fr.
Pension et étrennes des domestiques	430 fr.
	1 800 fr.

et son courage. Les livres même ne l'attiraient plus[1]. Malgré lui, son esprit s'en allait aux champs, et l'image de la Chesnaie, toujours présente à son imagination, provoquait à la fois et ses désirs et ses regrets : « La Chesnaie, écrivait-il, fut longtemps et serait encore mon paradis terrestre : on m'en a chassé, et Teysseyrre en garde les approches, un glaive flamboyant à la main. »

O rus, quando ego te aspiciam, quandoque licebit
Nunc veterum libris, nunc somno et incertibus horis
Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ!
O noctes cœnæque Deûm...

Hélas! mon ambition n'est pas excessive.

Hoc erat in votis : modus agri non ita magnus
Hortus ubi, et tecto vicinus jugis aquæ fons
Et paulum sylvæ super his foret...

Enfin, il y faut renoncer comme à tout le reste. Après ce que j'ai perdu, à quoi pourrais-je tenir encore? Je crois cependant qu'un Virgile me ferait plaisir. Il aimait les champs, je dois l'aimer. Sa voix si triste et si douce pénètre jusqu'au cœur. Il me parlera des jours passés, de cet heureux temps qui ne saurait revenir.

Optima quæque dies miseris mortalibus ævi.
Prima fugit...

N'est-ce pas là toute la vie humaine? D'abord, les charmantes rêveries et les tendres illusions du jeune âge, les jeux de l'imagination, et cette délec-

1. « A quoi servent les livres? demandait-il à l'abbé Jean. Je ne connais qu'un livre gai, consolant, et qu'on voit toujours avec plaisir : c'est le registre mortuaire ». A. Blaize, *Œuvres inédites*.

table joie des pleurs qu'Homère a chantée : *Optima dies !* Et puis les réalités douloureuses, les soucis, les regrets, les dégoûts, les larmes amères, et l'ennui de vivre : *miseris mortalibus*[1]. »

Inquiet des suites que pouvait avoir un état d'abattement si prolongé, l'abbé Teysseyrre redoublait ses instances pour décider Lamennais à reprendre la plume. « Il est sauvé, disait-il, si nous parvenons à l'occuper et à le distraire, sans lui laisser le temps de respirer et de songer à ses propres pensées qui le dévorent[2]. »

Mais tout ce qu'il put d'abord obtenir ce fut quelques articles pour les feuilles légitimistes[3]. L'abbé Teysseyrre n'était pas homme à se contenter de si peu. Estimant avec raison que, si on parvenait à l'engager dans la lutte, l'impétuosité naturelle de l'écrivain breton se réveillerait d'elle-même et l'entraînerait au plus fort du combat, il multipliait ses efforts pour attirer hors de sa tente cet Achille mécontent et découragé. Il se souvint à propos, qu'avant son départ pour l'Angleterre, Lamennais l'avait entretenu d'un projet d'ouvrage apologétique

1. A. Roussel, *Lamennais d'après des documents inédits*, t. I, chap. III.

2. A. Roussel, *ibid.*

3. Au cours des années 1815-1816, Lamennais écrivit cinq articles qui parurent dans l'*Ami de la Religion et du Roi*. En voici les titres : *Influence des doctrines philosophiques sur la Société ; Sur l'Observation du dimanche ; Sur le clergé ;* Sur un nouvel ouvrage intitulé : *De la nouvelle Eglise de France ;* Sur un ouvrage intitulé : *Réflexions sur quelques parties de notre Législation, envisagée sous le rapport de la religion et de la morale, le mariage, le divorce, les enfants naturels, l'adoption, la puissance paternelle*, etc., par Ambroise Rendu.

Ces articles ont été reproduits dans les *Premiers Mélanges*.

qu'il méditait alors de publier sous le titre d'*Esprit du Christianisme*, par analogie ou par opposition avec le *Génie du Christianisme* de Chateaubriand. Il l'engagea à reprendre ce projet : « Autant vaudrait établir des séminaires dans la lune », lui répondit le difficile auteur [1]. Heureusement, le sulpicien avait de la patience. Sans se décourager, et prenant à son tour le rôle autrefois rempli par l'abbé Jean, il se mit à recueillir des notes qu'il avait préparées en vue d'une réfutation des théories de J.-J. Rousseau, et, les ayant coordonnées d'après un certain plan, il les communiqua à Lamennais. Celui-ci, ainsi pressé, se résigna à se mettre à l'œuvre mais de mauvaise grâce [2]. Il écrivait irrégulièrement, à ses heures, et comme pour se débarraser d'une tâche fastidieuse. Tel qu'il avait été conçu, l'ouvrage devait former deux volumes. Le premier était à peine terminé que l'auteur écrivait à l'abbé Jean : « Je trouve cela si extraordinairement médiocre que j'ai toutes les peines du monde à me décider à continuer. Je n'écrivis jamais quoique ce soit avec moins de goût. » Tout autre était le sentiment de son fidèle Mentor. Plus l'œuvre avançait, plus l'abbé Teysseyrre en était enthousiasmé. Il disait à M. Poiloup : « Vous allez voir paraître un ouvrage de M. de La Mennais qui réunit le style de Jean-Jacques Rousseau, le raison-

1. Paguelle de Follenoy, *M. Teysseyrre*, chap. xv.

2 Je regarde que tous mes malheurs, de conséquence en conséquence, viennent de ce que mes parents, bien contre mon gré, m'ont forcé d'apprendre à écrire, et il n'y a pas de jour où je ne redise avec un sentiment profond, ce mot d'un ancien : *Utinam nescirem litteras!* A. Blaize, *Œuvres inédites*, *Lettre à l'abbé Jean*, 4 février 1817.

nement de Pascal, l'éloquence de Bossuet[1]. » « Voyez ce petit bonhomme, ajoutait-il familièrement, ce sera un des premiers génies du siècle. » L'événement allait bientôt justifier ce judicieux pronostic. Dans les derniers jours de l'année 1817 paraissait un ouvrage qui subitement rendit le nom de l'auteur célèbre dans toute l'Europe : c'était l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion.*

1. Paguelle de Follenoy, *M. Teysseyrre*, chap. xv.

CHAPITRE X

LE PREMIER VOLUME DE L'*ESSAI SUR L'INDIFFÉRENCE EN MATIÈRE DE RELIGION*

Des proclamations et des bulletins de campagne, ce fut, sous le premier Empire, presque toute la littérature française : le Maître à peine en tolérait une autre. Sous sa main de fer, il se produisit comme un brusque arrêt dans l'incessant mouvement de la pensée humaine ; et le silence fut universel. Les esprits d'ailleurs étaient las de déclamations bruyantes et de stériles controverses. Les philosophes, ou, comme disait l'irascible Empereur, les idéologues, n'avaient plus la faveur de l'opinion publique. On avait tant écrit, tant péroré sous la Révolution, et pour soutenir trop souvent les thèses les plus odieuses ou les plus extravagantes, que, théoriciens et politiciens, n'inspiraient plus que méfiance ou dégoût. Les conflits d'idées n'intéressaient personne, l'attention universelle étant absorbée par d'autres combats. Elle suivait sur tous les chemins de l'Europe la marche victorieuse des armées impériales, moins enthousiasmée peut-être qu'étonnée des transformations politiques qui s'opéraient sur leur passage avec autant de rapidité que les changements à vue sur une scène de théâtre. Le

subit écroulement de la colossale mais fragile puissance fut comme le signal d'un réveil de l'esprit public. Les rigueurs de la police n'étant plus à craindre, on se remit à écrire et à parler ; et on le fit avec d'autant plus d'ardeur qu'un despotisme brutal avait plus violemment comprimé dans les âmes l'instinct de la liberté. Le rétablissement de la vieille monarchie fournissait d'ailleurs un thème inépuisable aux controverses politiques et religieuses, car autant il réjouissait les adversaires, autant il inquiétait les partisans de la Révolution. Bientôt les uns et les autres furent aux prises, et la France se trouva partagée entre deux mouvements contraires dits, l'un de progrès, l'autre de réaction.

Des hommes comme Joseph de Maistre et de Bonald ne voyaient dans la Révolution qu'une œuvre satanique, un châtiment providentiel, ou encore un accès de fièvre chaude pour lequel le sang versé à flots avait été un remède terrible mais nécessaire. L'esprit philosophique du dernier siècle était, à leur sens, la cause de tout le mal. Ce n'est pas impunément qu'on avait pu jeter le blasphème et l'outrage à la religion ou à la monarchie. Pour avoir ébranlé les bases séculaires sur lesquelles la société repose, on avait mis en péril l'existence de la société elle-même. Tout était perdu, sans l'heureuse intervention de la Providence. La conclusion à tirer d'une si grande et si sévère leçon, c'est qu'il fallait revenir sans retard aux antiques traditions, et effacer jusqu'au souvenir de la Révolution, en relevant ce qu'elle avait abattu, en abattant ce qu'elle avait édifié.

Telles étaient les pensées et les desseins de

l'école monarchiste et catholique. Mais une autre école s'était déjà formée, se recrutant moins dans l'élite que dans la masse de la nation.

Celle-là aimait la Révolution; et, si elle en désavouait les excès, elle en voulait du moins sauvegarder les principes, estimant qu'ils étaient une des plus glorieuses conquêtes de la raison. Les hommes de cette école avaient conservé des abus de l'ancien régime un souvenir détesté : ils ne pardonnaient point au catholicisme d'avoir si longtemps entravé la libre expression de la pensée humaine, et ils redoutaient par dessus tout de voir se rétablir la domination de la noblesse et du clergé. Imbus des théories de J.-J. Rousseau, ils ambitionnaient de vivre dans une société, nettement dégagée de tout dogmatisme, et ne relevant que d'elle-même. Ils se seraient peut-être résignés à subir la monarchie, mais une monarchie sans droit divin; ils auraient consenti à tolérer la religion, pourvu que, se renfermant dans la conscience individuelle, elle cessât de prétendre à être une institution sociale.

La publication de l'*Essai sur l'indifférence* fit ranger Lamennais parmi les chefs de l'école monarchiste et catholique. Ce fut une erreur : on ne devait pas tarder bien longtemps à s'en apercevoir. Sans doute l'éminent écrivain se rattachait à Joseph de Maistre et au vicomte de Bonald par la communauté des croyances religieuses; mais il avait en politique plus d'indépendance de doctrine, et se souciait médiocrement du sort réservé à la dynastie régnante. Il lui paraissait déjà que la meilleure tactique pour défendre le catholicisme, c'était de le

séparer nettement des partis politiques. Aussi vainement chercherait-on dans l'*Essai* une profession de foi en faveur de tel ou tel régime : l'écrivain s'y affirme prêtre catholique, et rien de plus. Si ses premiers coups sont dirigés contre l'école libérale, c'est que dans les rangs de celle-ci, il avait rencontré les plus nombreux et les plus dangereux ennemis de sa foi. Ces contempteurs de l'idée religieuse, ces fondateurs de sociétés sans croyance et sans culte, le fier apologiste va les attaquer en face et les presser avec une irrésistible vigueur, moins peut-être dans l'espoir de les convaincre, que dans le dessein de proclamer bien haut, devant la France inquiète de ses destinées et incertaine de ses voies, cette vérité fondamentale : que nulle société, quels que soient d'ailleurs et son degré de civilisation et sa forme de gouvernement, ne peut vivre sans la religion.

Il ne faut donc pas envisager l'*Essai sur l'indifférence* comme l'œuvre d'un théologien, encore moins d'un métaphysicien; mais comme l'œuvre d'un moraliste, ou, mieux encore, d'un sociologue chrétien. Dès les premières lignes de l'introduction, l'idée maîtresse de l'auteur se dégage clairement. « Le siècle le plus malade, dit-il, ce n'est pas celui qui se passionne pour l'erreur, mais le siècle qui néglige, qui dédaigne la vérité. » Or, tel est le caractère du siècle qui vient de commencer. « Le bien, le mal, l'arbre qui donne la vie et celui qui produit la mort, nourris par le même sol, croissent au milieu des peuples qui, sans lever la tête, passent, étendent la main et saisissent leurs fruits au hasard. »

D'affreuses et récentes calamités auraient dû faire reconnaître le danger d'une si coupable apathie. Mais, « incompréhensible stupeur des hommes de notre temps ! Plus ils sont frappés, plus ils s'endurcissent ; plus la vérité fait d'efforts pour les ramener à elle, plus ils sont indifférents à la vérité. Qu'ils meurent donc, puisqu'ils veulent mourir ! Mais ôtons-leur du moins toute excuse ; mettons à découvert leur inconséquence et leur déraison ; forçons-les à rougir de l'idole à laquelle ils sacrifient tout, vérité, vertu, et vie même [1]. »

C'est sur ce beau mouvement que s'achève l'introduction. Écrite d'un style éloquent, mais un peu trop déclamatoire, elle donne déjà bien le ton général de l'ouvrage. Jamais encore un apologiste catholique n'avait osé le prendre de si haut avec cette superbe philosophie qui, depuis un siècle, étendait sur tous les esprits sa souveraine domination. Châteaubriand lui-même avait évité de la heurter de front. Il s'était borné à émousser la pointe de ses méprisantes railleries, en mettant en lumière les poétiques beautés du christianisme et sa secrète harmonie avec les instincts les plus profonds de l'âme humaine. Frayssinous, dans la chaire de Saint-Sulpice, avait présenté d'une voix timide la défense de sa foi. Plus hardi et plus fort, Lamennais rejette avec fierté tous les ménagements. D'une main que rien ne fera trembler, il va arracher, pièce par pièce, toute cette parure brillante mais menteuse, dont s'était enveloppée la fausse sagesse

1. *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, introduction.

du dernier siècle, et la montrer telle qu'elle est, c'est-à-dire, « aussi absurde dans ses principes que funeste dans ses effets », impuissante par conséquent à donner, à une société qui commence à peine à renaître, l'ordre, la paix, la sécurité dont elle a besoin.

A le prendre dans son ensemble, l'*Essai sur l'indifférence* est donc moins un ouvrage de controverse religieuse que de défense sociale. Et c'est ce qui explique comment Lamennais, en traçant le plan de son livre, en écarte d'abord l'indifférence pratique, celle de « ces faibles chrétiens qui, séduits par les plaisirs, distraits par les affaires, ou subjugués peut-être par le respect humain, s'abandonnent au torrent du siècle, éloignent de leur pensée les vérités importunes, sans les révoquer en doute, et, dans leur inconséquence, ne tiennent à la religion que par une foi stérile et de languissants remords[1] ». Les indifférents de cette sorte se condamnent assez d'eux-mêmes, ils n'ont pas besoin d'être convaincus, mais remués. Leur cas peut fournir le texte d'un sermon, non le sujet d'un livre[2].

L'indifférence que l'auteur de l'*Essai* se propose de combattre, c'est l'indifférence systématique, celle qui se donne à la fois et pour une doctrine philosophique, et pour un principe de gouvernement. Celle-là, il la dénonce à l'opinion publique comme responsable du désordre social. Car « tout sort des doctrines, les mœurs, la littérature, les

1. *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, 1re partie, chap. I.
2. Paul Janet, *la Philosophie de Lamennais*.

constitutions, les lois, la félicité des États et leurs désastres, la civilisation et la barbarie, et ces crises effrayantes qui emportent les peuples, ou qui les renouvellent selon qu'il reste en eux plus ou moins de vie ».

Lamennais partage en trois classes les indifférents dogmatiques. « La première comprend ceux qui, ne voyant dans la religion qu'une institution politique, ne la croient nécessaire que pour le peuple. La seconde renferme ceux qui admettent la nécessité d'une religion pour tous les hommes, mais qui rejettent la révélation. La troisième enfin se compose des indifférents mitigés qui reconnaissent la nécessité d'une religion révélée, mais permettent de nier les vérités qu'elle enseigne à l'exception de certains articles fondamentaux[1]. »

Cette classification a été souvent critiquée. On lui a reproché de ranger parmi les indifférents des hommes qui ne le sont point, c'est-à-dire, les athées et les protestants. Mais il convient d'observer que l'indifférence religieuse, telle du moins que l'entend l'auteur de l'*Essai*, étant une négation plutôt qu'une affirmation de doctrines, revêt des formes assez imprécises, et qui se prêtent mal à une rigoureuse classification. Celle de Lamennais pourrait être simplifiée. On est en effet indifférent à l'égard des religions, ou bien parce qu'on n'estime pas qu'il puisse y en avoir une bonne, ou bien parce que l'on admet qu'elles le sont toutes. Le premier sentiment est celui des athées; le second celui des

1. *Essai sur l'indifférence*, etc.

déistes auxquels se rattachent, du moins logiquement, les protestants.

Considérer en théorie toutes les religions comme fausses, et professer néanmoins qu'une religion est nécessaire au peuple, c'était, au temps de Lamennais, une opinion assez commune dans les rangs les plus élevés de la société. Des hommes, aussi positivement athées que Diderot, étaient avertis par un instinct de prudence et un certain esprit politique, du danger qu'il y aurait à pousser jusqu'au bout les conséquences de leurs doctrines. Aussi volontiers s'arrêtaient-ils en chemin. Exclure la religion de leur propre vie, comme une superstition grossière, et la faire servir, en tant qu'institution politique, à soutenir l'action du gouvernement, ce n'était pas à leurs yeux une contradiction blâmable, mais plutôt une preuve de supériorité d'esprit, et un acte de haute sagesse. On conçoit sans peine qu'un tel système devait répugner plus que tout autre à l'intelligence si probe et si droite de Lamennais. Aussi, dans son impatience de le réfuter apporte-t-il plus d'emportement peut-être que de force réelle. Son premier argument est emprunté à l'histoire. Celle-ci atteste que le mieux connu des peuples antiques, le peuple romain, grandit et prospéra aussi longtemps qu'il fut un peuple de fortes croyances ; mais que le jour où, devenu la proie des rhéteurs, il ne garda de sa vieille religion qu'un culte officiel, « vide de foi, et par conséquent sans effet », ce jour-là, il commença de se précipiter vers la décadence.

La même expérience s'est renouvelée dans les

temps modernes. Depuis que les gouvernements, indifférents en matière de religion, ont accordé indistinctement à tous les cultes une dédaigneuse protection, les symptômes de désorganisation sociale se sont multipliés de toutes parts : la multitude est sans frein, l'autorité sans contrepoids, le patriotisme s'éteint, les mœurs se corrompent, et il devient chaque jour plus évident que de deux choses l'une : ou bien une théorie condamnée par l'histoire disparaîtra de nouveau devant le christianisme pleinement développé, ou bien la société et le genre humain disparaîtront devant-elle[1].

Cette argumentation n'est pas sans valeur, mais elle manque de précision. C'est moins un raisonnement qu'une opposition de tableaux qui saisit l'esprit plus qu'elle ne le convainc. Il paraît d'ailleurs difficile de tirer de l'histoire, ce que Lamennais a toujours voulu y trouver, c'est-à-dire, l'expression absolue d'une loi morale. On se place pour l'étudier à des points trop divers, et elle offre elle-même des aspects trop changeants.

L'argumentation se fait plus vive et plus pressante, lorsque Lamennais en vient à discuter directement les raisons dont prétendent s'autoriser ses adversaires. Ceux-ci affirment que la religion est une invention humaine ; mais alors qu'ils expliquent comment les annales des peuples n'ont point conservé la date d'un fait si important, ils prétendent que ce sont les législateurs qui, pour assurer le respect des lois, ont imaginé de leur donner comme

1. *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, chap. II, *ad finem*.

sanction la religion ; mais ils reconnaissent donc que la religion elle-même est antérieure à toute législation ; ils avouent donc que supprimer la religion, c'est supprimer en même temps et la morale et la conscience. Ils soutiennent enfin que la religion est fausse ; et ils proclament aussitôt qu'elle est nécessaire, au moins pour le peuple. « Philosophes, leur répond l'incisif écrivain, parlez moins de la dignité de l'homme, ou respectez-la davantage ! Quoi ! c'est au nom de la raison, c'est en exaltant avec emphase ses droits imprescriptibles que vous condamnez froidement plus des trois quarts du genre humain à être la dupe de l'imposture ! De grâce, montrez-vous plus généreux envers vos frères ; laissez pénétrer jusqu'à eux quelques rayons de la lumière dont vous vous applaudissez d'être en possession. Aussi bien ne dépend-il pas de vous de l'empêcher ; car, prenez y garde, s'il faut des vertus, et par conséquent de la force pour être religieux, il ne faut que des passions, et, par conséquent, de la faiblesse, pour être incrédule. Le cœur se porte de ce côté de tout le poids de sa corruption. Et vous vous imaginez qu'en jetant la Religion au peuple, et lui disant que c'est pour lui un frein nécessaire, il s'empressera de le saisir en vous abandonnant les rênes. Vraiment je vois assez que cela serait commode. Il s'abstiendrait pour vous, et vous jouiriez pour lui. Mais dans ce calcul ingénieux, vous oubliez deux choses : l'orgueil et la cupidité. Quand une fois ce sera une opinion admise, que la religion n'est qu'un leurre dont on amuse le peuple, qui voudra être peuple ? et s'imposer des

devoirs pénibles, pour acquérir la flatteuse réputation d'un sot? »

Ayant décoché ce dernier trait à ceux qui, étrangers de parti pris à toute croyance, ne veulent voir dans la religion qu'une institution politique, l'auteur de l'*Essai* passe aux déistes, qui forment la deuxième catégorie d'indifférents. J.-J. Rousseau est leur maître incontesté, et c'est contre lui que l'ardent controversiste concentre tout son effort. Il lui oppose d'abord une suite d'arguments *ad hominem*, s'attachant à mettre en relief et ses inconséquences et ses contradictions. Il montre que le philosophe de Genève, bien qu'il ait fait sien le fameux axiome : *chacun doit demeurer dans la religion où il est né*, ne reconnaît en définitive d'autre religion que la religion naturelle dont il aime à retrouver les éléments épars au fond de toutes les religions positives. Or la religion naturelle, ou, ce qui pour Lamennais revient au même, la religion rationnelle est une pure abstraction, sans aucune réalité historique.

Cette religion où est-elle, demande-t-il, et sur quelle partie de sa doctrine, dogme ou morale, est-on tombé d'accord? Autre est le symbole de Cherbury, autre celui de Blount ou de Bolingbroke, autre enfin celui de J.-J. Rousseau lui-même. Ce dernier proclame l'existence de Dieu, et dans ses écrits, il fournit à l'athée tous les arguments dont il a besoin pour la révoquer en doute.

En fait, la religion naturelle n'impose aucune croyance et ne prescrit aucun devoir. Elle légitime toutes les passions, elle absout tous les désordres,

elle ne laisse à l'homme, de l'avis de J.-J. Rousseau lui-même, d'autre ressource que celle de s'égarer d'erreur en erreur, à l'aide d'un entendement sans règle, et d'une raison sans principe, elle n'est en définitive qu'un athéisme déguisé.

C'est aussi à l'athéisme qu'aboutit nécessairement le protestantisme, troisième forme de l'indifférence en matière de religion, car « tout système religieux fondé sur l'exclusion de l'autorité renferme en son sein l'athéisme, et l'enfante tôt ou tard[1] ». Vainement, après avoir posé le principe du libre examen, le protestantisme a-t-il essayé de se défendre contre l'anarchie doctrinale qui en est la conséquence. La fameuse théorie des « articles fondamentaux[2] », en réduisant à quelques articles non définis la foi nécessaire, et en tolérant tout le reste comme indifférent, consacre la liberté de tout croire, même les erreurs les plus exécrables; et la liberté de tout nier, même Dieu ».

La réfutation des divers systèmes d'indifférence remplit toute la première partie de l'*Essai*. La seconde est consacrée à démontrer « l'importance de la religion » à « ceux qui, ne raisonnant pas, ne sont indifférents que par insouciance et paresse ». Pour ceux-là l'écrivain catholique dépeint magnifiquement et l'antiquité, et la beauté du christianisme : il leur rappelle l'hommage que lui ont rendu des hommes, « qui par la prodigieuse supé-

1. *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, chap. VI.
2. On sait que cette théorie fut imaginée par le ministre Jurieu. Elle doit sa célébrité, dit avec raison Lamennais, à l'honneur qu'elle eut d'être réfutée par Bossuet.

riorité de leur génie semblent être nés pour reculer les bornes de l'intelligence humaine » ; pour confondre enfin leur imprévoyance, il emprunte à Pascal la vigoureuse argumentation de la *Préface générale* [1]. Il estime que l'indifférence religieuse est, chez la plupart des gens, plus affectée que réelle. On est indifférent, parce qu'on veut l'être ; on s'enfonce volontairement dans le doute, pour y ménager à ses passions un asile hospitalier ; et plus on s'affranchit de toute contrainte, plus on se promet d'être heureux. Honteux espoir ! décevant calcul ! S'éloigner de la religion, c'est pour l'homme aussi bien que pour la société s'éloigner du bonheur. Le développement de cette dernière pensée fournit à l'auteur de l'*Essai* la matière de trois chapitres qui sont peut-être les plus beaux de son livre. Deux tableaux y sont encore opposés l'un à l'autre : celui d'une société philosophiquement constituée et celui d'une société fondée sur la religion. Certains traits de cette double peinture sont si bien rendus qu'ils n'ont pas vieilli. Ils ont été et seront toujours vrais. Dès qu'il aborde la question sociale, Lamennais se retrouve sur son propre terrain, et il s'y meut avec une aisance et une ampleur qu'il ne conserve pas au même degré, quand il touche aux problèmes de pure métaphysique, ou s'aventure sur le domaine de la théologie.

Le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*

1. Les citations de Pascal sont nombreuses dans la deuxième partie de l'*Essai*. Aussi Lamennais avait-il écrit à son frère : « L'ouvrage de Pascal doit se retrouver presque entier dans le mien et n'en fera pas la moitié. » A. Blaize, *Œuvres inédites*.

s'achève sur un éloquent commentaire du *Gloria in excelsis*.

Ce fut ce volume qui fonda la réputation de Lamennais. Il est de tous ses ouvrages un de ceux qu'on lit le plus aujourd'hui, bien qu'il ne soit pas un des plus parfaits. Le biographe de l'abbé Teysseyrre réclame pour celui-ci l'honneur d'en avoir fourni le plan. On peut le lui accorder sans faire grand tort à Lamennais, car ce plan est assez mal conçu. Le premier volume, rapproché de ceux qui suivirent, produit l'effet d'une préface démesurément développée. On est même porté à se demander si l'auteur, quand il se mit en route, s'était fixé à lui-même un terme, et tracé un chemin. Son livre, dans l'ensemble, ne donne pas l'impression d'une œuvre d'un seul jet, et, sous plus d'un rapport, il prête à la critique. Le titre même pourrait être contesté, car les vrais indifférents, les hommes qui, sans admettre ni repousser formellement les croyances religieuses, vivent cependant comme s'il n'y en avait point; ceux-là, l'auteur de l'*Essai* les a plutôt négligés.

En réalité, c'est contre la philosophie incrédule que Lamennais a poussé son premier cri de guerre, parce qu'il la considérait comme le plus grand obstacle à toute renaissance religieuse, et à toute restauration sociale. Il fut pour elle l'adversaire le plus redoutable qu'elle ait rencontré depuis Bossuet. Ce n'est pas que sa dialectique ait encore atteint toute sa puissance. Elle languit quelquefois, ou bien, pour se faire trop pressante, elle laisse ouvertes certaines issues par lesquelles il est permis de lui échapper.

Un des grands mérites de l'*Essai* c'est d'avoir mis à néant une des erreurs fondamentales de la philosophie du XVIIIe siècle, celle qui consistait à attribuer à la religion et à la société elle-même une origine conventionnelle. Sur ce point, Lamennais, beaucoup plus que J.-J. Rousseau, s'est rapproché de la nature, et, par conséquent, de la vérité. A la manière dont il tient en échec les prétentions d'une raison orgueilleuse qui, repoussant avec dédain l'étude des faits, s'arroge le droit de tout constituer à nouveau et *à priori*, on devine qu'il n'en restera pas là ; et que l'ardent champion de la tradition et de l'autorité prépare déjà quelque redoutable machine de guerre, non plus seulement contre les excès de la raison, mais contre la raison elle-même.

Le style de Lamennais n'atteint pas dans l'*Essai* cette perfection qui fera de lui « le premier prosateur du siècle [1] ». Les qualités essentielles y sont déjà : la clarté, la force, l'harmonie ; mais les défauts y sont aussi : l'abus de l'antithèse, l'emploi d'images ou d'expressions outrées, et, çà et là, une recherche de l'effet qui touche au mauvais goût. Le livre, en plus d'un endroit, s'est ressenti de l'état d'esprit où se trouvait l'auteur, quand il l'écrivit. Certaines pages sont empreintes d'un sentiment d'amertume, qui laisse au lecteur une impression pénible. Trop souvent aussi, pour accabler ses adversaires, l'auteur a recours à l'ironie. C'est une arme qu'il manie avec une habileté redoutable, et

1. Ernest Renan, *Essai de morale et de critique*. Albert Le Roy, *George Sand et ses amis*.

qui, entre ses mains, manque rarement son effet. Mais ceux qu'elle a frappés en gardent un ressentiment ineffaçable ; à les aigrir de cette manière, on s'est ôté toute chance de les persuader. L'ironie d'ailleurs paraît presque toujours déplacée sur les lèvres ou sous la plume du prêtre ; elle s'accorde trop peu avec la douceur évangélique dont il fait profession. Toutefois, chez Lamennais, les écarts de langage ne sont pas sans excuse ; et il suffit de se rappeler de quelle manière il fut poussé au sacerdoce pour ne pas s'étonner si, dans ses œuvres de controverse, se révèle moins le caractère du prêtre que le tempérament du journaliste.

Avec ses qualités et ses défauts, l'*Essai sur l'indifférence* méritait les applaudissements universels qui ne tardèrent pas à saluer son apparition. Ce livre, en effet, annonçait à l'Église un de ses plus puissants apologistes, et à la France un de ses plus grands écrivains.

CHAPITRE XI

CHEZ LES FEUILLANTINES

Depuis son ordination au sacerdoce, Lamennais avait continué de vivre obscurément dans le petit logement que lui avait cédé l'abbé Carron. L'établissement fondé par celui-ci était situé, on s'en souvient, dans l'impasse des Feuillantines, rue du Faubourg-Saint-Jacques. Il avait d'abord porté le nom d'*Institut des nobles Orphelines*. Plus tard, et du consentement de la Duchesse d'Angoulême, il prit le titre d'*Institut royal de Marie-Thérèse*. On l'appelait plus communément les *Feuillantines*. A défaut de la Chesnaie, l'auteur de l'*Essai*, qui détesta toujours le bruit et l'agitation des grandes villes, pouvait se plaire dans la maison de l'abbé Carron. Il y jouissait d'une certaine indépendance et d'une tranquillité relative. La maison n'était point d'ailleurs sans agrément. Un terrain assez spacieux avait été disposé en jardin avec de longues allées, quelques corbeilles de fleurs, et un bosquet de marronniers. On recevait aux *Feuillantines* deux catégories de pensionnaires : les élèves royales, au nombre d'une trentaine environ, pour lesquelles le roi payait une pension ; et les élèves surnuméraires, dont les frais d'éducation restaient à la charge de

leurs familles. Au nombre de celles-ci se trouvaient les nièces de Lamennais, Marie-Ange et Lise Blaise, que lui-même se plaisait à appeler « ses filles », et dont il est assez souvent fait mention dans sa correspondance.

Le pensionnat était dirigé par MM^lles de la Lucinière, de Trémareuc et de Villers, ces fidèles collaboratrices de l'abbé Carron. Toutes les trois avaient pour l'hôte extraordinaire qui leur était venu de la chère Bretagne un grand attachement, mais surtout Mlle de la Lucinière, femme d'un esprit très vif et d'une instruction assez étendue. Aussi fervente dans son royalisme que dans sa religion, elle souffrit beaucoup de la double évolution qui, plus tard, sépara son illustre ami et de la monarchie et de l'Eglise; mais elle conserva toujours avec lui des rapports empreints, de part et d'autre, de la plus touchante affection. Plus d'une fois elle s'autorisa d'une si constante amitié pour exprimer ses regrets et sa peine avec une liberté dont le grand écrivain ne s'offensa jamais.

Le toit des *Feuillantines* abritait encore d'autres hôtes, parmi lesquels il convient de citer M. Weld qui fut plus tard cardinal[1]. Un certain nombre de prêtres du clergé de Paris fréquentaient assez assidument la pieuse maison. C'étaient l'abbé Le Tour-

1. Thomas Weld s'était d'abord marié. Devenu veuf, il entra dans les ordres, et fut élevé au cardinalat par le pape Léon XII. Il appartenait à la famille Weld de Lullworth-Castle, l'une des plus riches maisons catholiques de l'Angleterre. Son père avait bâti un monastère pour les trappistes chassés de France par la Révolution. Son frère offrit un asile à Charles X tombé du trône dans son château de Lallworth.

neur, l'abbé Lowenbruck, le P. Fauvel, l'abbé Carissan dont les noms reviennent fréquemment dans les lettres de Lamennais.

Celui-ci avait trouvé dans l'hospitalière communauté comme une famille d'élection. Une ancienne élève, nièce de l'abbé Carron, nous a conservé sur le séjour qu'il y fit d'intéressants souvenirs : « D'une chétive santé, d'une vie laborieuse et irréprochable, il ne remplissait aucune fonction sacerdotale autre que sa messe et son bréviaire; mais il consacrait tous ses instants à l'étude et à la composition. Il avait à son service un petit juif qu'il instruisit et baptisa dans notre chapelle. Souvent ses travaux lui faisaient sentir le besoin de quelques distractions, et comme il était aussi gai que caustique, il s'abaissait avec nous et ses nièces à mille enfantillages... Tout cela était pris en bonne part, et l'on admirait sans cesse ce grand homme qui se faisait simple avec les simples[1]. »

« Grand homme », c'était bien en effet le titre qui désormais appartenait à Lamennais. L'*Essai sur l'indifférence* avait été publié sans nom d'auteur; la plupart des journaux quotidiens avaient refusé ou négligé de l'annoncer; et néanmoins l'ouvrage fut bientôt entre toutes les mains. « On demanda le nom de l'auteur, et ce nom, jusque-là ignoré, se plaça à côté des noms les plus célèbres[2] ». Les éditions se succédèrent rapidement, et quarante mille exemplaires furent vendus en fort peu de temps.

1. *Vie de l'abbé Carron, par un bénédictin de la Congrégation de France*, t. II, liv. V, chap. IV.
2. De Felletz, *Journal des Débats*.

La mode parut même s'en mêler, et nul homme, se piquant de quelque littérature, n'aurait voulu avouer qu'il n'avait pas lu ce livre dont tout le monde parlait.

A propos de la deuxième édition, l'abbé de Salinis écrivait dans l'*Ami de la Religion et du Roi :* « Que pouvons-nous dire de cet ouvrage que le succès n'ait dit encore mieux? La première édition avait été épuisée en deux mois. Celle-ci, tirée à un nombre double d'exemplaires, s'écoule avec la même promptitude. Ordinairement, nous annonçons les livres pour les faire vendre ; ici, nous annonçons un ouvrage qui s'est vendu ; et le public a mis encore plus d'empressement à l'acheter que nous à en rendre compte[1]. » De nombreuses traductions attestèrent bientôt que la renommée de l'*Essai* s'était étendue jusqu'à l'étranger.

Les juges les plus autorisés avaient d'ailleurs applaudi à un succès si prodigieux. « Ce livre, s'était écrié Joseph de Maistre, est un coup de tonnerre sous un ciel de plomb. » « Cet homme, avait dit le conférencier de Saint-Sulpice, a une éloquence à réveiller un mort. » Et il avait, paraît-il, ajouté : « *Oportet illum crescere me autem minui.* » Chateaubriand écrivait à l'auteur de l'*Essai :* « Mon illustre compatriote, votre talent aurait donné l'immortalité à cet ouvrage, moi, je la reçois de mon sujet. Combien je regrette de ne vous voir jamais! Mille tendres amitiés et admiration sincère. » Picot, l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle*, disait à Lamennais

1. *L'Ami de la Religion et du Roi*, n° du 14 juillet 1818.

lui-même : « Soyez bien certain que votre ouvrage vous met à côté de Pascal[1]. »

Dans ce premier mouvement d'enthousiasme, provoqué par la publication de l'*Essai*, il n'y avait pas seulement de l'admiration, mais aussi une sorte de stupeur. On s'étonnait qu'il se fut trouvé un prêtre catholique pour parler à son siècle avec tant d'audace et d'éloquence. « Cent quatorze ans avaient passé sur la tombe de Bossuet, cent trois ans sur celle de Fénelon, soixante-seize sur celle de Massillon, le seul des hommes célèbres que Louis XIV eût oublié derrière lui, lorsqu'il jeta sur son siècle ce regard suprême dont a parlé M. de Chateaubriand, pour s'assurer qu'il emportait le reste des splendeurs de la monarchie... Il y avait donc soixante-seize ans qu'aucun prêtre catholique n'avait obtenu en France le renom d'écrivain et d'homme supérieur, lorsque apparut M. de La Mennais, avec d'autant plus d'à propos que le dix-huitième siècle avait tout récemment repris les armes. Son livre, destiné à le combattre, était une résurrection admirable des raisonnements antiques et éternels qui prouvent aux hommes la nécessité de la foi, raisonnements rendus nouveaux par leur application à des erreurs plus vastes qu'elles n'avaient été dans les siècles antérieurs. Sauf quelques phrases, où le luxe de l'imagination annonçait une sorte de jeunesse qui rehaussait encore la profondeur de l'ouvrage, tout était simple, vrai, énergique, entraînant; c'était de la vieille éloquence chrétienne, un peu dure quelque-

1. A. Blaize, *Œuvres inédites*, t. II, *passim*.

fois. Mais l'erreur avait fait tant de mal, elle se reproduisait de nouveau avec tant d'insolence, malgré ses crimes et sa nullité, qu'on prenait plaisir à la voir châtiée par une logique de fer. L'enthousiasme et la reconnaissance n'eurent point de bornes : il y avait si longtemps que la vérité attendait un vengeur ! En un seul jour, M. de La Mennais se trouva investi de la puissance de Bossuet[1]. »

Quelques voix dissidentes ne pouvaient manquer de se mêler à un si vaste concert de louanges. Au sein de la vieille Sorbonne on protesta, mais timidement, contre les allures inusitées du nouvel apologiste. Nulle voix n'osa s'élever pour contredire ouvertement au jugement de l'opinion publique ; mais tout bas, on déclara l'auteur suspect et le livre dangereux[2]. « Laissez coasser ces grenouilles », écrivait à Lamennais M. de Bonald[3].

Dans le camp des incrédules l'émoi fut plus grand que ne l'a voulu dire M. de Sainte-Beuve. Il est possible que des hommes superficiels aient affecté de ne voir dans l'auteur de l'*Essai* « qu'un converti effervescent qui voulait faire du bruit », et dans son livre « qu'un retour fougueux après une jeunesse orageuse[4] ». Mais les esprits sérieux en jugèrent autrement. Quelques-uns, ébranlés dans leur incroyance par la forte argumentation de l'*Essai*, se rapprochèrent du catholicisme[5]. Les autres sen-

1. Le P. Lacordaire, *Considérations sur le système philosophique de M. de La Mennais*, chap. I.
2. A. Blaize, *Œuvres inédites*, t. I.
3. Lettre du 11 mai 1818.
4. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*.
5. La presse religieuse de l'époque signala plusieurs conversions opérées par la lecture de l'*Essai*.

tirent qu'après ce livre, une attitude dédaigneuse n'était plus de mise, et que le prestige de la philosophie encyclopédiste ayant reçu une si grave atteinte, il deviendrait difficile d'arrêter les progrès de la renaissance catholique[1]. A ce point de vue, la publication du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence* marque une étape importante dans le mouvement religieux qui avait commencé de se dessiner dès les débuts du XIXe siècle.

On est curieux de savoir l'impression que produisit sur Lamennais lui-même le succès, si peu entrevu, d'un ouvrage qu'il avait écrit avec tant de peine et d'ennui. La première édition avait à peine paru qu'il écrivait à l'abbé Jean : « Mon livre se vend peu, et, chose étrange, il n'en excite pas moins une sorte d'enthousiasme extraordinaire dans ceux qui le lisent. Les imaginations fortes, et on dit que j'en ai, exercent aisément une sorte de domination sur les autres hommes. Il n'y a pas de quoi être bien fier; car une simple femmelette se crée tous les jours un empire plus absolu[2]. »

Quelques jours à peine s'étaient écoulés, que le succès s'affirmait retentissant, universel. Lamennais se hâte de l'annoncer à son bon oncle, Robert des Saudrais, devinant bien que rien n'est plus capable de réjouir le cœur du vieillard qui, naguère, à la Chesnaie, avait été son initiateur dans l'étude des Belles-Lettres. Il lui écrivait : « Quelqu'un,

1. L'*Essai sur l'indifférence* fut vivement attaqué dans quelques feuilles libérales, et il parut contre l'auteur une sorte de pamphlet grotesque sous ce titre : *Examen critique de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, par Le Joyeux de Saint-Acre.

2. A. Blaize, *Œuvres inédites*, t. I, lettre du 9 janvier 1818.

entrant dans un café, voit un homme à grandes moustaches lisant un gros livre, c'était le mien. Un autre homme, jusqu'ici d'une irréligion fougueuse, ne peut le quitter. Chose sans exemple, n'ayant été annoncé par aucun journal quotidien, en deux mois l'édition s'écoule... M. de Frayssinous, dans le livre qu'il vient de publier sur les questions du Concordat, cite l'*Essai* comme *un ouvrage très remarquable pour la pénétration et la force de tête qu'il suppose.* Ce sont ses paroles. Je vous dis tout, comme vous voyez, mais entre nous. Des philosophes de haut parage disaient à M. de Champy[1] : « Vous ne devriez pas garder ce livre là chez vous. C'est un ouvrage dangereux. Ceci est un suffrage d'un autre genre[2]. »

Les éloges accordés à son œuvre lui paraissent d'ailleurs excessifs. « L'abbé Duval Legris[3], écrit-il à son frère, place l'auteur tout bonnement à la tête des écrivains du siècle. Une louange trop exagérée perd son prix. J'aime bien mieux la franchise éclairée de M. de Génoude[4], qui m'a promis de m'indiquer des corrections de style importantes, surtout dans l'introduction dont j'ai toujours senti le vice : un trop grand fracas d'images, une enflure fatigante de mots, etc., etc. Je ne sens guère en ce moment que ce qui manque à ce pauvre livre que peut-être ai-je eu tort de publier. Tous les moments de plaisir qu'il m'a procurés, mis bout à

1. Parent de Lamennais.
2. A. Blaize, *Œuvres inédites*, t. I, lettre du 15 janvier 1818.
3. Directeur de la fameuse Congrégation.
4. Directeur de la *Gazette de France*.

bout, ne rempliraient pas deux heures : et que de fatigues, que d'ennuis, que de dégoûts! Quelle perte irréparable de repos dans le passé comme dans l'avenir! Je ne payerais pas certes la moitié de ce prix toutes les gloires humaines ensemble[1]. »

Ces dernières lignes semblent indiquer chez l'auteur de l'*Essai* un retour de cette secrète inquiétude dont on l'a vu déjà tourmenté après la publication de son premier ouvrage[2]. On dirait que la carrière si belle qui s'ouvre devant lui, lui cause une sorte de frayeur, et qu'il a du regret de s'y être laissé engager. La noble et légitime satisfaction du succès obtenu ne détruit pas en lui on ne sait quel obscur pressentiment des douloureuses épreuves qui l'attendent, et qui seront comme le prix dont il lui faudra payer la gloire qui déjà s'attache à son nom. Une seule chose lui donne une joie sans mélange : c'est la pensée d'avoir contribué par son livre à déterminer des conversions. « Cet ouvrage fait partout des conversions, écrit-il à l'abbé Jean. C'est assurément la seule chose qui puisse me consoler de l'avoir écrit. Pour les suffrages flatteurs ils ne manquent point ; mais que faire de cela ? Je les donnerais tous de bon cœur pour une prise de bon tabac[3]. »

Il est difficile assurément de reconnaître dans ce langage celui d'un homme qui, dès son enfance,

1. A. Blaize, *Œuvres inédites*, t. I, lettre du 26 janvier 1818.
2. *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France.*
3. A. Blaize, *Œuvres inédites*, t. I. lettre du 15 mai 1818.
M. de La Mennais avait exigé que ses fils prissent l'habitude du tabac, pour se conformer à ce qui était alors un usage de la société.

aurait été possédé, a-t-on dit, d'un incommensurable orgueil[1]. Les écrivains que le succès favorise n'ont point d'ordinaire le ton si modeste.

Ce qu'on ne saurait du moins révoquer en doute, c'est le désintéressement dont Lamennais fit preuve à cette époque, comme d'ailleurs pendant toute sa vie. Le ministère, à la tête duquel se trouvait alors M. Decazes, avait songé à s'attacher un homme dont la plume était déjà une puissance. « On m'a fait demander de la Grande-Aumônerie, écrivait l'hôte des *Feuillantines*, si je voulais une place, et quelle place ; qu'on m'en laissait le choix. J'ai répondu que je ne voulais que du repos et de l'obscurité[2]. »

Lamennais ne se montra pas plus sensible à l'offre d'un canonicat qui lui vint de la part de l'évêque de Rennes. Celui-ci demandait que la seconde édition de l'*Essai* portât le nom de l'auteur, avec le titre de chanoine honoraire de Rennes. « C'est bien ce que je ne veux pas, répondait Lamennais. Mais j'espère qu'il oubliera sa lettre, et que je ne me trouverai pas dans l'embarras de refuser formellement[3]. »

Il ne faudrait pas croire cependant que les félicitations qui lui arrivaient de toutes parts aient laissé le nouvel apologiste indifférent. Tout amour-propre d'auteur n'était pas chez lui mort à ce point.

1. Le P. Mercier, *Vie de Lamennais;* — Le P. Longhaye, *Dix-neuvième siècle: Esquisses littéraires et morales.*

2. A. Blaize, *Œuvres inédites*, t. I, lettre à l'abbé Jean, 30 janvier 1818. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que c'est à la Grande-Aumônerie que se décidaient les choix épiscopaux.

3. A. Blaize, *Œuvres inédites*, t. I ; lettre à l'abbé Jean. 3 mars 1818.

Mais on peut affirmer que ce qui le réjouit davantage, ce fut le triomphe inespéré des doctrines dont il s'était fait le champion. La satisfaction qu'il en ressentit eut cet heureux effet de mettre un terme à cette crise d'abattement et de noire tristesse qui avait suivi son ordination.

Il ne lui était plus possible d'ailleurs de se replier à loisir sur lui-même. Devenu, du jour au lendemain, un homme célèbre, il voyait affluer à la porte de son logis une foule de visiteurs, au point, qu'en certains jours, le temps lui manquait pour célébrer la messe, et qu'il se voyait obligé d'abréger ses repas[1]. C'était assurément pour la curiosité publique un piquant spectacle que celui de ce prêtre, jeune encore, aux traits expressifs mais délicats, gauche dans ses mouvements, timide dans sa parole, et qui, perdu dans les longs plis d'une ample lévite noire, recevait lui-même, au seuil d'une « très petite chambre » meublée de quelques chaises de paille, ce qu'on appellerait aujourd'hui le Tout Paris littéraire et politique.

Un concours si empressé lui causait plus de fatigue que de plaisir. Il eut voulu s'enfuir à la Chesnaie, vers sa chère solitude, si propice aux longues méditations et aux labeurs suivis. Mais des raisons de conscience très fortes, comme il l'écrivait à sa sœur, le retenaient à Paris[2].

Là, il s'efforçait de se ménager chaque jour quelques heures pour le travail, mais n'y réussis-

1. Lettre à Benoit d'Azy, 17 février 1819.
2. A. Blaize, *Œuvres inédites*, tome II; lettre à Mme Blaize, 21 janvier 1818.

sait pas à son gré. « Je me débats contre le monde, écrivait-il. Il est étrange qu'on ait tant de peine à éloigner de soi des personnes qui, au fond, ne se soucient nullement de vous. Je n'ai aucune des qualités qui rendent les hommes, je ne dis pas aimables, mais supportables dans la société; mais parce que la Providence a permis que j'aie un petit moment de je ne sais quelle célébrité, on vient me voir comme le singe de la foire : *Omnia vanitas*[1]. »

Celui à qui étaient adressées ces plaintes était un jeune homme de vingt-deux ans, Denis Benoit, né au sein de la haute bourgeoisie, et très attaché par tradition de famille à la cause légitimiste. Doué d'un esprit ouvert et réfléchi, sérieux dans ses habitudes, distingué dans son langage et dans ses manières, il était destiné à devenir un jour un homme politique, et à occuper dans les hautes assemblées de son pays, sous le nom de Benoit d'Azy, un rang aussi important qu'honorable. Bien qu'il eût grandi dans un milieu où les croyances et les pratiques chrétiennes étaient en honneur, sa foi cependant avait un peu fléchi sous l'influence des idées du siècle. Sans devenir un incrédule, il avait cessé d'être un pratiquant.

Au nombre de ses relations il comptait une jeune veuve, Madame de Lacan[2], femme remarquable par sa beauté, plus remarquable encore par son esprit, dont le salon s'ouvrait discrètement aux littérateurs et aux artistes. Elle aussi était devenue étrangère aux habitudes de la vie chrétienne, mais

1. Lettre à Benoit d'Azy, 26 janvier 1818.
2. Elle se remaria plus tard et épousa M. Cottu.

elle avait du goût pour les discussions graves et les livres sérieux. Elle voulut lire le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence* La lecture de ce livre la transporta d'admiration, et lui fit désirer vivement d'en connaître l'auteur. La parole intime de l'abbé de La Mennais acheva ce qu'avait commencé la lecture de l'*Essai*, et détermina une conversion qui ne s'est point démentie[1].

Dans la première ferveur de ce changement, elle souhaita pour son jeune ami un semblable bonheur ; et, après lui avoir adressé d'abord un exemplaire de l'*Essai*, qui produisit sur celui-ci l'effet qu'il avait produit sur elle-même, elle le mit en relation avec l'illustre écrivain. Ce fut le début d'une longue amitié dont le temps ralentit d'abord l'excessive ardeur, et qui finit par s'éteindre le jour où, entre le Maître et le disciple, il n'y eut plus communauté d'idées ni de sentiments.

Lamennais fut toujours très sensible à l'amitié : sa nature aimante était faite pour en apprécier le charme et en sentir la douceur. C'est à l'amitié qu'il a été redevable des meilleures joies de sa vie, et aussi peut-être, de ses plus amers chagrins. Dans sa vaste correspondance, les lettres adressées par lui à ses amis tiennent une grande place ; elles en sont un des attraits les plus vifs et les plus inattendus. Son cœur s'y révèle tout entier : bon, tendre, dévoué, mais impressionnable à l'excès. Son style y prend les tons les plus variés, s'exprimant tantôt avec une troublante chaleur, tantôt avec une grâce

1. Voir, dans la *Revue du clergé français*, les très intéressantes lettres de Mme de Lacan, publiées par le P. Laveille.

touchante. On a reproché à Lamennais d'avoir mis dans ses affections plus de passion que de constance. Il serait difficile de le justifier complètement sur ce point. La sensibilité de ses nerfs, l'ardeur de son imagination, la vivacité de ses sentiments, tout l'entraînait aux extrêmes. Il ne sut jamais aimer ni haïr à demi ; il ignora toujours et ces secrets retours sur soi-même, et ces prudents calculs dont rarement se défendent même les plus belles amitiés. A ceux qu'il aimait, il se donnait sans mesure et sans réserve; ne leur demandant rien, si ce n'est de se laisser aimer. Intraitable pour ses adversaires, il avait avec ses amis d'humbles condescendances, et abaissait à leur niveau jusqu'à son génie. Il n'est donc pas absolument exact de dire qu'il ait exigé d'eux le sacrifice de leurs opinions; car il a aimé tendrement, et jusqu'à la fin de leur vie ou de la sienne, des hommes qui, en religion comme en politique, ne se cachaient pas de penser tout autrement que lui. Nombreux furent ses amis, à l'époque la plus brillante de son existence; si, plus tard, ils devinrent rares, c'est qu'il fut malheureux. On doit avouer cependant que son caractère facilement irritable se froissait à la seule apparence d'un procédé peu délicat; une timidité ou une susceptibilité ombrageuse l'empêchait de recourir à une explication. Trahi, ou croyant l'être, il rompait rarement, mais il affectait d'oublier; et le silence obstinément gardé par lui sur certains noms ferait croire que, de l'amitié éteinte, rien ne subsistait en son cœur, pas même le souvenir.

Qui n'a lu que ses ouvrages, si nombreux pourtant et si variés, ne peut se flatter de connaître Lamennais. Son génie s'y révèle, sous des formes et dans des proportions étonnantes; on l'y voit tour à tour polémiste redoutable, éloquent tribun, penseur profond. Sa correspondance avec Benoit d'Azy ou avec Montalembert découvre l'homme; et, à le considérer sous cet aspect, il est encore déconcertant. Rude, violent tout à l'heure, ou perdu dans un rêve sublime; le voici maintenant doux, simple, timide et candide comme un enfant.

L'amitié parle sous sa plume un langage inouï; si vif, si inquiet, si passionné, qu'il ressemble au langage de l'amour. Mais il s'y mêle en même temps une sorte de mysticisme si pur, si élevé, parfois même si austère, qu'on sent bien que, chez l'homme qui aimait de la sorte, les qualités du cœur étaient d'une essence à part, comme celles de l'esprit.

Denis Benoît venait à peine d'entrer dans l'intimité de Lamennais qu'il fut obligé de quitter Paris. Cette première séparation jeta dans la désolation l'hôte des *Feuillantines*[1].

« Qu'il est doux de s'aimer, écrit-il à son ami, de s'aimer en Dieu. Mais il ne faudrait pas se séparer; cela fait trop de mal. Quelquefois il me semble que je ne t'ai pas dit assez combien tu m'es cher; mais tu n'en doutes point, n'est-ce pas? Dis-moi, mon Denis, que tu n'en doutes pas. »

Et, sans attendre la réponse, il écrivait le jour sui-

1. Lettre du 26 janvier 1818.

vant : « Il m'est venu plus d'une fois dans l'esprit ou plutôt dans le cœur, d'aller te trouver à Angers, et de n'en revenir qu'avec toi. Les lieux où tu n'es pas me paraissent un désert. Je te dis ceci, parce qu'il me serait impossible de ne pas te dire tout ce qui se passe en moi. Du reste, sois sûr que jamais, avec la grâce de Dieu, l'idée de fuir une souffrance, ou de goûter le bonheur, ne me ferait quitter la place où je me croirais retenu par le devoir. »

Mais de cette chambre étroite où « le devoir le retient », il suit avec une inquiète sollicitude l'ami absent. Je voudrais, lui écrit-il, rassembler autour de toi tout ce qui serait une consolation pour ton cœur. Il y a une impuissance de rien faire pour ceux qu'on aime qui tourmente beaucoup, et c'est en cela surtout que Dieu nous fait sentir notre misère. Tout mon bonheur serait de te savoir heureux. Je n'ai pas, il me semble, sur la terre de désirs qui me regardent directement. Que le Ciel répande ses biens, ses plus tendres bénédictions sur mon frère! Je ne demande que cela ici-bas. Je ne conçois pas même d'autre félicité; car je ne saurais jouir de rien pour moi-même. Ma vie dans ce monde n'est pas en moi ; elle est en ceux que j'aime ; et qui ai-je jamais aimé comme mon frère? Sois donc heureux, mon bien-aimé, si tu veux que je le sois[1]. »

Un incident assez étrange vint bientôt jeter le trouble dans les relations de Lamennais avec son jeune ami. Celle-là même qui les avait raprochés, se croyant négligée, en conçut de la jalousie.

1. Lettre du 29 janvier 1818.

Un petit orage se forma, grossit, et finit par éclater, à la grande surprise et au grand embarras de Lamennais, dont la candeur se laisse voir ici dans tout son jour. Obligé de mettre Denis Benoît au courant des susceptibilités et des exigences dont il a reçu l'aveu : « Songe, ajoute-t-il, à la difficulté de ma position. Je ne puis pas flatter une imagination qui s'égare. Le sentiment qu'on me demande, je devrais l'étouffer, si je l'avais. Qu'est-ce qu'une amitié sans partage? et en qui peut-on la trouver? Je lui ai dit que l'attachement que j'avais pour elle était entier, comme celui que j'avais pour toi; que puis-je dire de plus? Encore ces deux attachements ne sauraient-ils être de même nature, et j'ai dû le dire aussi. Est-il possible de ne pas comprendre combien le premier exige de réserve combien l'expression même en doit être différente, combien il doit être modifié par ce respect délicat qui interdit presque tout ce qui ressemblerait à de l'abandon? Je me le représente comme quelque chose de doux, à la vérité, et en même temps de grave et de saint. Si ce n'est pas cela, tout est fini; et je romprais plutôt que dépasser ces limites[1]. »

Heureusement l'horizon s'éclaircit, et la correspondance reprit son cours paisible, toujours remplie des effusions de la plus extrême tendresse, auxquels se mêlaient les conseils d'une sage et ferme

1. Lettre du 2 février 1819. Peu de temps après, Lamennais devait rompre, en effet, ou du moins cesser de voir assidûment Mme de Lacan, sur une observation que lui fit l'abbé Carron. « Voici une chose triste, écrivait-il. Hier au soir, M. Carron me dit qu'on s'étonnait dans le monde de mon séjour à Cernay. D'après son conseil, j'écrivis le soir même que je n'y retournerais pas. »

direction. Car Lamennais n'oublie pas tout à fait qu'il est prêtre, ni ce qu'il doit, à ce titre, à ce jeune homme de vingt-deux ans qui lui a donné sa confiance. Aussi ne néglige-t-il point dans la plupart de ses lettres, soit de lui suggérer quelque haute et chrétienne pensée, soit de lui recommander quelque simple et salutaire pratique de piété. Ces lettres n'offrent, à la vérité, ni ces longs et minutieux développements, ni ces subtiles analyses auxquels se plaisent assez ordinairement les directeurs de conscience. Les conseils très simples sont donnés sous une forme très brève. La haute spiritualité en est absente. Mais une âme s'y révèle, non pas dure et hautaine; tendre au contraire, et généreuse, et prodigue d'affection.

Telle était sa sensibilité, que Lamennais ne pouvait apprendre la mort de quelqu'un qu'il aimait, sans en ressentir une secousse morale qui mit plus d'une fois sa propre vie en danger. Ce genre d'épreuve ne lui fut pas épargné durant les deux premières années de son séjour aux *Feuillantines*. Ce fut d'abord, au mois d'août 1818, la mort de son jeune frère Gratien avec lequel il avait vécu familièrement à la Chesnaie et qu'il aimait tendrement[1]. Quelques semaines après, l'abbé Teysseyrre était emporté par un mal foudroyant[2]. Enfin, au commencement de

1. A l'occasion de ce deuil, Lamennais écrivait à M. Ange Blaise, son beau frère : « Je regrette qu'on vous ait peut-être inquiété sur mon état. Il est vrai que la première secousse a été violente, maintenant je suis mieux, et n'éprouve plus que cette fatigue et cette faiblesse qui suivent les vives émotions. »

2. Voici en quels termes Lamennais annonçait sa mort à l'abbé Jean : « La nuit dernière, à deux heures et demie, notre pauvre Teysseyre a cessé de vivre. Je l'avais quitté à neuf heures. Quoique

l'année 1819, il apprenait la mort presque subite d'Henry Moorman, ce jeune Anglais, qui fut comme son premier disciple, et à qui il s'était attaché si fortement[1].

Ces coups répétés avaient laissé dans l'âme de Lamennais une profonde impression de tristesse, mais d'une tristesse douce et résignée, qui cherchait et trouvait sa consolation dans les habitudes d'une piété fervente et dans les hautes considérations de la foi. « Il semble à notre impatience, écrivait-il, que les jours d'épreuve ne finiront pas. Nous nous en allons, prolongeant par l'imagination dans un avenir sans bornes, les peines présentes, au lieu de porter chaque jour en paix la croix de chaque jour. En paix, ce n'est pas assez; il faut encore la porter avec amour; car qu'y a-t-il de meilleur, de plus aimable, et de plus doux que la croix? Relis le dernier chapitre du deuxième livre de l'*Imitation*, *De regia via sanctæ crucis;* il ne console pas seulement des souffrances, il donne un grand désir de souffrir, à l'exemple de Jésus qui a tant souffert pour nous. Que toutes les philoso-

dans un délire continuel, il a été admirable dans toute maladie... L'Eglise ne pouvait faire une plus grande perte. Ne sois pas inquiet de ma santé. Je puis pleurer. »

1. « Il s'en est allé à dix-huit ans, après avoir beaucoup souffert. C'était une âme angélique qui se peignait sur tous ses traits, avec je ne sais quoi de triste qui venait de la terre; il avait une douceur, un calme, une pureté toute céleste. Oh! que ne l'as-tu connu! Vous étiez dignes de vous aimer. Quoi que je n'aie appris qu'hier au soir son bonheur, il a commencé le 19 novembre. Cependant, ne laisse pas de prier pour lui. Il s'appelait en ce monde Henry Moorman. Je crois que c'est à lui que je dois ton amitié. Il a demandé à Dieu pour moi un ami qui lui ressemblât. Ne t'inquiète pas de ma santé, elle est faible, voilà tout. » Lettre à Benoît d'Azy, 1er février 1819.

phies humaines sont stériles et faibles auprès de cette sublime philosophie de la croix ! Mais on ne saurait la comprendre, à moins que Dieu lui-même ne la révèle au cœur : *Si scires donum Dei*[1]. »

« L'homme, né de la femme, vit peu de jours, et il est rassasié d'angoisses, disait Job, il y a quatre mille ans : cela n'a pas cessé d'être vrai, depuis ce temps-là. Mais ensuite il est venu, le véritable homme de douleurs, dont Job n'était que la figure ; il est venu, et il a dit : « Heureux ceux qui pleurent ». Que nous faut-il de plus ? Toute consolation est dans ce mot prononcé sur la terre par Celui qui descendait du ciel pour la sauver[2]. »

Par ces courts emprunts faits à sa correspondance, on peut juger de l'heureux changement qui s'était opéré dans l'état moral de Lamennais. Il lui avait été bon de respirer l'air pur et doux des *Feuillantines*. Son âme s'était pacifiée, ses ressentiments s'étaient éteints ; sa vie, partagée entre l'étude et les pieuses obligations du sacerdoce, avait pris un cours tranquille et régulier. Ce ne fut hélas ! qu'une accalmie, et de courte durée. De nouvelles tempêtes allaient bientôt assaillir jusque dans sa retraite le grand et malheureux écrivain.

1. Lettre à Benoît d'Azy, 5 février 1819.
2. Lettre au même, 8 février 1819.

CHAPITRE XII

AU *CONSERVATEUR*

Lorsque parut le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*, une crise intense venait d'éclater au sein du gouvernement de la Restauration. La dissolution de la Chambre *introuvable* avait rendu nécessaires de nouvelles élections; et de ces élections, l'extrême-droite, combattue plus ou moins ouvertement par M. Decazes, était sortie numériquement affaiblie. Devenue minorité, elle fut réduite à se former en parti d'opposition; opposition puissante d'ailleurs et redoutable, car elle comptait dans ses rangs des hommes à qui la naissance, la fortune, le talent, donnaient une influence considérable. S'il n'y avait point entre eux une parfaite communauté d'idées, il y avait, du moins, un pareil fonds de passions violentes. Leur objectif immédiat, c'était de renverser un ministère décidé à s'appuyer sur les modérés du centre, et de chasser du pouvoir un homme dont la haute fortune, faite d'un caprice royal, excitait autant de jalousie que de colère. Pour mener contre le cabinet Decazes une campagne sans merci, un organe fut créé : le *Conservateur*, qui commença de paraître au mois

d'octobre 1818[1]. La direction de cette feuille de combat appartenait aux deux principaux meneurs de l'opposition royaliste : MM. de Villèle et Corbières. Les écrivains les plus en vue concouraient à sa rédaction; c'étaient Chateaubriand, de Castelbajac, O'Mahony, le cardinal de la Luzerne, Genoude, Fiévée, et enfin Lamennais. La célébrité que celui-ci venait de s'acquérir par son récent ouvrage, avait fait rechercher sa collaboration. Le baron de Vitrolles, expert aux négociations délicates, fut chargé d'enrôler cette glorieuse recrue. Par le charme de son esprit, la grâce de ses manières, aussi bien que par une certaine chaleur d'âme que les dégoûts de la vie publique n'avaient pas encore amortie, il gagna le cœur de Lamennais, plus encore qu'il ne persuada son esprit, et c'est à cette occasion que se nouèrent entre ces deux hommes les liens d'une amitié que seule la mort devait rompre[2].

On peut croire qu'il ne fut pas bien difficile de réveiller chez l'auteur du pamphlet contre l'Université impériale l'instinct mal assoupi du journalisme. Sans s'arrêter à aucune des considérations qui auraient dû le retenir, l'imprudent écrivain promit au *Conservateur* le concours de sa plume. Ce fut de sa part une grande faute, une faute dont les conséquences devaient se faire longtemps et lourdement sentir. Lamennais, en effet, en accordant sa collaboration à une feuille de parti se diminuait lui-même. Son livre sur l'*Indifférence* l'avait placé

1. On lui donna, afin de le soustraire aux rigueurs de la Censure, la forme d'une revue périodique.
2. E. Forgues, *Notes et Souvenirs*.

très haut dans l'opinion publique. Amis et adversaires s'accordaient à le considérer comme la personnalité la plus éminente du clergé français. L'éloquent apologiste de la foi catholique ne pouvait donc que perdre à se faire journaliste. Son action allait s'affaiblir en se partageant.

C'est ce que lui fit un jour délicatement entendre Joseph de Maistre : « Si j'avais un conseil à vous donner, lui écrivait-il, ce serait celui-ci, avec votre permission : Ne laissez pas dissiper votre talent. Vous avez reçu de la nature un *boulet*, n'en faites pas de la *dragée* qui ne pourrait tuer que des moineaux, tandis que nous avons des tigres en tête. On s'empresse d'attacher votre nom à une foule de sujets, ce qui est bien naturel ; mais, croyez-moi, n'en faites rien. Recueillez vos forces et votre talent, et donnez-nous quelque chose de grand[1]. »

Malheureusement d'autres influences, moins désintéressées peut-être, combattirent ce sage conseil, et elles l'emportèrent. Ce fut d'autant plus regrettable qu'en s'attachant à un parti politique, Lamennais ne se compromettait pas seulement lui-même, il compromettait aussi la cause religieuse dont il s'était constitué le défenseur. L'extrême-droite, en effet, n'était pas populaire ; on lui prêtait, non sans quelque raison, l'arrière-pensée de rétablir l'ancien régime, et il n'en fallait pas davantage pour la rendre au moins suspecte à une grande partie de la nation. Faire alliance avec elle, même dans un but exclusivement religieux, c'était donner une apparence de

1. Lettre du 6 septembre 1820.

raison à ceux qui déclaraient que le catholicisme n'était et ne pouvait être qu'un instrument de réaction.

Lamennais avait trop de clairvoyance, et un instinct trop vif des tendances de son siècle, pour ne pas apercevoir les inconvénients de la fausse situation dans laquelle il s'était placé. Aussi deux années ne s'étaient pas encore écoulées, qu'il confiait à Benoît d'Azy son intention de se retirer d'une opposition « fondée sur des principes contraires aux siens[1] ».

En effet, si, entre Lamennais et les hommes de l'extrême-droite, il existait à la surface quelques points de contact, il y avait au fond de nombreux dissentiments. La plupart des royalistes, absolument inconscients des modifications profondes qui s'étaient accomplies dans l'esprit public, continuaient de considérer la monarchie comme la forme nécessaire du gouvernement. Son passé était à leurs yeux sa raison d'être; et ils n'admettaient pas qu'on put opposer un droit quelconque à une prescription vieille de plusieurs siècles. La liberté, considérée dans sa notion métaphysique, leur paraissait une abstraction dangereuse; et, telle qu'on l'avait inscrite dans la *Déclaration des droits de l'homme*, comme un commencement de désordre et une semence de rebellion.

Ne reconnaissant pas à la nation le droit de limiter le pouvoir royal, ni au pouvoir royal le droit de se limiter lui-même, ils avaient très mal accueilli

1. Lettre du 2 mars 1820.

la Charte octroyée par Louis XVIII, et ne songeaient qu'à en paralyser l'effet. Leur vœu, c'était de rétablir la monarchie sur ses bases antiques, et de lui rendre ses appuis naturels, c'est-à-dire, une Église politiquement constituée, et une aristocratie territoriale.

Mais, si les légitimistes s'accordaient pour définir les points essentiels de leur programme, ils ne s'entendaient guère pour en assurer la réalisation. L'amour-propre, l'ambition, l'intérêt, avaient allumé parmi eux des rivalités ardentes, et ils semblaient parfois moins préoccupés de consolider le pouvoir que de se le disputer. On rencontrait certainement dans leurs rangs des hommes de haute intelligence et de sentiments noblement désintéressés; mais ceux-là obtenaient plus de respect que d'influence. Intriguer à la Cour ou dans les ministères; faire sonner bien haut ses services ou son crédit; se remuer pour obtenir des pensions, ou des places; c'est à quoi se réduisit trop souvent, pour certains royalistes, le rôle de l'.opposition

Lamennais avait l'âme trop grande et trop indépendante pour que de telles préoccupations eussent sur lui la moindre prise. Absorbé par la discussion intérieure de ses propres idées, égaré à la recherche de l'absolu, il était lent à discerner les mobiles égoïstes qui inspirent la conduite de la plupart des hommes; et, quand il venait à les découvrir, il s'éloignait avec dédain. Une telle disposition morale le rendait peu propre à être un homme de parti; et de fait, il ne le fut jamais, ni parmi les monarchistes, ni plus tard parmi les républicains.

La supériorité de son esprit, aussi bien que l'extrême susceptibilité de son caractère, devaient toujours le condamner à marcher dans une sorte d'isolement. « Vous êtes, lui écrivait M. de Vitrolles, comme un sauteur habile qui rassemble le public et fait devant lui un saut gigantesque, en les laissant où ils sont, et en allant où personne ne voudrait le suivre : sûrement il reste de l'étonnement et de l'admiration, mais on ne persuade, on n'entraîne personne[1]. »

S'il était incapable d'entraîner personne, Lamennais était encore moins susceptible de se laisser entraîner. On pouvait, sans trop de peine, influencer parfois sa conduite ; jamais ses idées. Or, en religion comme en politique, il avait des vues bien différentes de celles qui étaient en faveur auprès des purs légitimistes. Il ne professait point, comme eux, un attachement passionné pour la monarchie, ni une confiance inébranlable en sa durée. Alors même qu'il la défend, son accent n'est point celui des royalistes de race et de sentiment. « Rien chez lui de semblable à ces impressions si profondes et si tendres, même au milieu de tant d'égarements, qui faisaient battre le cœur et trembler la voix des vieux émigrés[2] ». Il sent trop bien que la monarchie, telle que l'a faite l'absolutisme de Louis XIV, n'est plus compatible avec les aspirations, ni avec les exigences de la société nouvelle créée par la Révolution. Il ne croît pas même qu'elle puisse

1. Lettre du 22 décembre 1822.

2. Paul Thureau-Dangin, *Royalistes et républicains*. Il est regrettable que l'article consacré à Lamennais soit empreint, dans son ensemble, d'une injuste partialité.

vivre à moins de se renouveler elle-même. Aux prétentions excessives du pouvoir, il lui paraît nécessaire d'opposer un contre-poids, et ce contre-poids ce doit être la liberté; non pas une fausse liberté, la liberté sans mesure et sans règle qu'ont déchaînée les hommes de la Révolution; mais une liberté vraie, sage et contenue en de justes limites par l'autorité d'une loi supérieure. Cette loi, c'est la loi divine, loi éternelle, indépendante des vicissitudes du temps et des vaines opinions des hommes, loi de parfaite justice, qui détermine les devoirs aussi bien que les droits; et condamne également et les abus du pouvoir et les excès de la liberté. Dieu lui-même a institué l'Église pour être la gardienne et l'interprète de cette loi. C'est donc l'Église, qu'en définitive, l'illustre penseur appelle à régner sur les peuples. La monarchie, telle qu'il la conçoit, ne serait plus qu'une vaste théocratie, reliant ensemble et solidarisant toutes les nations chrétiennes, avec, pour souverain unique, le pape; et pour ministres, les rois.

Une pareille théorie, non pas nouvelle, mais depuis longtemps délaissée, pouvait fournir le thème de belles discussions à des philosophes tels que Joseph de Maistre et le vicomte de Bonald; elle n'avait aucune chance d'être accueillie par des hommes politiques, tels que MM. Corbières et de Villèle. Le parti royaliste dans son ensemble professait incontestablement un attachement sincère pour la foi catholique. Ceux-là même qui, s'étant laissé atteindre par l'esprit voltairien, avaient adopté dans leur for intérieur un élégant scepticisme, tenaient aussi fortement au maintien de l'Église

établie qu'à la conservation de la royauté. Ils estimaient que l'une et l'autre ayant historiquement les mêmes origines, elles devaient se prêter un appui réciproque, et partager la même fortune.

Mais, ni dans l'ordre religieux, ni surtout dans l'ordre politique, ils n'étaient disposés à accepter la suprématie du Pontificat romain. Imbus, au contraire, des vieilles doctrines parlementaires, ils avaient plutôt une tendance à nationaliser leur Église, à la soustraire le plus possible à l'autorité du Pape, pour la soumettre à celle du roi. Il est donc aisé de concevoir qu'entre un catholique ultramontain, comme Lamennais, et des royalistes gallicans, comme les hommes de l'extrême-droite, une alliance ne pouvait être que bien précaire, car elle reposait sur une équivoque. On s'expliquerait donc difficilement comment l'hôte des *Feuillantines* consentit à sortir de sa studieuse retraite, pour prendre un rôle militant dans l'opposition royaliste, si l'on ne savait déjà avec quelle facilité il se laissait influencer dans sa conduite par ceux qui avaient su conquérir son estime et son affection. Rien, d'ailleurs, ne fut négligé pour attirer et retenir au *Conservateur* un collaborateur si éminent. « Quand ils surent au *Conservateur*, écrivait Lamennais lui-même, que je consentais à donner des articles, ils furent ravis. Chateaubriand vint me voir, il fut fort aimable, me dit que nous étions nés sur le même rocher, que nous avions entendu les mêmes flots, etc.[1]. » Quelques jours après il écrivait encore :

1. Lettre à l'abbé Jean, 28 octobre 1818.

« Je trouve au *Conservateur*, tout ce qu'on peut imaginer d'égards et de délicatesses. D'eux-mêmes, et sans m'en parler, ils s'occupent de mes intérêts, auxquels je ne songeais guère, avec une unanimité de bienveillance à laquelle il est impossible que je ne sois pas sensible. »

Des procédés délicats, une discrète déférence, d'adroits ménagements ne pouvaient en effet manquer de gagner le cœur de Lamennais, et peut-être aussi de flatter son amour-propre, au point de lui dissimuler les graves et fâcheuses conséquences de son imprudente résolution. Il ne devait que trop les sentir quelques années plus tard. La campagne qu'il soutint successivement dans le *Conservateur*, dans le *Défenseur*, et enfin dans le *Drapeau blanc* ne servit guère la cause royaliste, et elle lui fit à lui-même un tort presque irréparable. On en prendra occasion, ou de l'accuser d'apostasie politique, ou de suspecter sa bonne foi, lorsque, désespérant de la monarchie, il essaiera de préparer directement entre la Papauté et le Peuple la réalisation de son rêve théocratique, sur le terrain de la liberté.

Peu de temps avant qu'il commençât de collaborer au *Conservateur*, Lamennais avait éprouvé une mésaventure qui eut dû lui faire entrevoir à quoi il s'exposait, en s'enrôlant dans la presse royaliste. Un abbé Le Tourneur avait conçu le dessein de faire paraître sous le titre de *Revue morale et littéraire* une feuille périodique destinée à la défense des bonnes doctrines. Le vicomte de Bonald, l'abbé Boyer, l'abbé Clauzel, M. de Genoude devaient

en être les principaux rédacteurs. Rien ne paraissant plus propre à lancer le nouveau périodique qu'un article portant la signature de Lamennais, on le lui demanda. L'article fut promis. Mais pour exercer sa verve, quel sujet le très inopportuniste écrivain s'avisa-t-il de choisir? Une récente circulaire du ministre de l'Intérieur, exigeant des professeurs de théologie la promesse d'enseigner les quatre articles de la Déclaration de 1682. Ce lui était une occasion d'affirmer nettement ses doctrines ultramontaines ; et il n'y manqua pas. S'élevant avec vigueur contre la prétention du ministre, il montrait que celle-ci était, non seulement contraire à l'autorité de l'Église et aux principes de la Charte, mais encore souverainement impolitique. On avait fait valoir que le gouvernement, en exigeant l'enseignement des quatre articles, avait agi comme protecteur de l'Église.

« Il y a longtemps, répondait l'impétueux écrivain, qu'on abuse de ce vain prétexte de protection ; et, depuis Constance jusqu'à Buonaparte, l'Église trop souvent a eu plus à se plaindre de ses protecteurs que de ses bourreaux. Eh ! qu'on la protège moins et qu'on la tolère davantage[1]. » Un tel langage ne pouvait manquer de paraître excessif, — il l'était en effet, — aux fondateurs de la *Revue morale et littéraire*, tous bons royalistes, presque tous gallicans.

L'abbé Frayssinous s'entremit pour obtenir que

1. *Premiers Mélanges. — Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles de la Déclaration de* 1682, *exigée des professeurs de théologie par le ministre de l'Intérieur.*

Lamennais retirât son article. L'article fut retiré. Présenté au *Conservateur* il n'eût pas été probablement mieux reçu.

Ce qui, aujourd'hui encore, donne de l'intérêt aux diverses polémiques engagées par Lamennais dans la feuille d'extrême-droite, c'est que déjà on y voit poindre ces principes de libéralisme qui, dix ans plus tard, formeront le programme de l'*Avenir*. Se plaçant résolûment sur le terrain de la Charte constitutionnelle, il dédaigne de réclamer pour l'Église la protection officielle, et ne revendique rien de plus que le droit commun. Mieux éclairé que la plupart des royalistes, et que l'ensemble même du clergé, sur les nouvelles conditions d'existence faites au catholicisme, il demande au gouvernement de la Restauration, ce qu'il exigera impérieusement de la Monarchie de Juillet : la liberté. Toute immixtion de pouvoir civil dans les affaires ecclésiastiques lui paraît arbitraire, despotique, intolérable, et provoque de sa part les plus fières et les plus énergiques protestations.

C'est ainsi que, le ministre de l'Intérieur ayant voulu exiger des évêques qu'ils lui rendissent compte des aumônes faites à leurs séminaires, sous le prétexte qu'on devait protéger les familles contre les libéralités excessives de certains donateurs : « J'ignorais, lui répond le grand ironiste, qu'on dût se mettre si fort en garde contre la générosité de notre temps ». Et il ajoute avec autant de vérité que de bon sens : « Plus de familles sont ruinées, je pense, par le jeu, la loterie, les dissipations du luxe, que par la charité : protégez-les d'abord contre

le vice, il sera temps après de les protéger contre la vertu[1]. »

De même, à propos des mesures administratives ayant pour objet de contraindre le clergé à accorder la sépulture ecclésiastique, même dans les cas où elle est refusée par le droit canon : « Qu'est-ce donc que la liberté des cultes, demande Lamennais, si un ministre peut se permettre de pareils actes, si le clergé doit, en ce qui concerne ses fonctions spirituelles, recevoir des ordres des derniers agents de l'autorité séculière? Qu'ils fassent enterrer, comme ils l'entendront, un suicidé, un impie; qu'ils lui rendent tous les honneurs civils; on ne s'y oppose pas, puisque la police des cimetières leur appartient. Ce n'est pas la sépulture qu'aujourd'hui l'on demande à l'Église, mais des prières, mais une marque extérieure de communion, une déclaration publique, qu'elle reconnaît, pour un de ses membres, l'homme dont on lui présente la dépouille mortelle. Qu'y a-t-il là qui soit du ressort du pouvoir temporel? L'Église est une société : elle a sa constitution, ses lois, ses tribunaux indépendants; elle seule est juge dans l'ordre spirituel; ses ministres ne peuvent s'écarter des règles qu'elle leur prescrit; si, par faiblesse, ils les violent, ils n'exercent pas une fonction, ils commettent un sacrilège. Or l'autorité a-t-elle le droit de commander un sacrilège? a-t-elle le droit d'exiger d'un prêtre le sacrifice de ses devoirs? » Et prévoyant les conséquences d'une excessive condescendance, Lamennais

1. *Premiers Mélanges. — Sur une demande faite aux évêques par le Ministre de l'Intérieur.*

ajoutait ces paroles que le temps a peut-être trop bien justifiées : « Si vous étiez assez malheureux pour contraindre l'Église de ne mettre aucune différence entre ses enfants et ses ennemis ; entre la faiblesse repentante et le crime impénitent ; entre le fidèle et l'impie dont les lèvres, après avoir proféré un dernier blasphème, se sont fermées pour jamais, que penserait le peuple? Quelle conséquence tirerait-il de cette lâche indulgence? Que la vérité et les devoirs ne sont que de vains mots ; que l'Église ne croit pas elle-même ce qu'elle enseigne ; que n'importe comment l'on vive et comment l'on meure, puisque la religion bénit également l'espérance du juste et le désespoir du méchant[1]. »

Donc, plus de privilèges pour l'Église, mais plus d'intervention de la part de l'État ; la liberté pour tous, mais pour les catholiques aussi bien que pour les protestants, tel est le programme qui commence à se formuler sous la plume de l'écrivain du *Conservateur*. Répondant à Odilon-Barrot qui, en faveur de son client poursuivi devant les tribunaux pour avoir refusé de tapisser extérieurement sa maison sur le passage d'une procession, objectait que celui-ci, étant protestant, ne pouvait être légalement contraint à un acte de culte public interdit par sa religion : « J'accorde sur ce point à M. Barrot, écrivait Lamennais, tout ce qu'il lui plaira. Je m'occupe du droit et non pas du fait. La religion protestante est reconnue par l'État. Ses sectateurs

1. *Premiers Mélanges. — Sur la prétention de l'autorité civile de forcer le clergé à concourir à l'inhumation de ceux à qui les lois de l'Eglise défendent d'accorder la sépulture ecclésiastique.*

forment un corps, une Église qui a ses dogmes et sa discipline. Que cette Église déclare qu'il n'est pas permis à ses membres de tapisser leurs maisons sur le passage du Saint-Sacrement, alors il doit certainement être défendu de les y contraindre, ou il n'y a plus de tolérance civile. »

Mais, si Lamennais accepte la liberté des cultes comme une nécessité des temps nouveaux; s'il consent qu'il n'y ait plus une religion d'État, il ne peut admettre qu'il y ait un Etat sans religion. L'athéisme politique lui paraît une théorie monstrueuse, non pas seulement parce qu'elle contredit sa foi, mais surtout parce qu'elle est antisociale. Son sentiment sur ce point ne s'est jamais démenti; et, jusqu'au dernier jour de sa vie, il professera « que nulle société ne peut vivre, si les lois qui la gouvernent ne sont pas considérées comme l'expression d'une loi première, immuable, éternelle, ou de la raison même de Dieu[1] ».

Tandis qu'il collaborait au *Conservateur*, l'occasion s'offrit à Lamennais de préparer le terrain à la lutte opiniâtre et glorieuse que les catholiques devaient bientôt soutenir pour la liberté de l'enseignement.

On avait importé d'Angleterre une méthode dite lancastérienne ou lancastrienne[2], qui, dans les écoles populaires, substituait à l'enseignement simultané l'enseignement mutuel. Cette méthode

1. *Premiers Mélanges. — Observations sur un mémoire pour le sieur Jacques-Paul Roman*, par *Odilon-Barrot*.

2. Le lecteur curieux de plus amples renseignements sur cette question les trouvera dans l'intéressant ouvrage de P. Laveille de l'Oratoire : *Jean-Marie de Lamennais*, chap. XI.

s'était trouvée subitement très en faveur parmi les libéraux, non pas tant en raison de la supériorité fort contestable de ses procédés pédagogiques, que parce qu'elle semblait favoriser la réalisation d'un vœu déjà inscrit en tête de leur programme : la sécularisation de l'enseignement.

En dehors des libéraux, la méthode lancastrienne avait séduit par sa nouveauté et son origine exotique des esprits peu prévoyants, et elle comptait de chauds partisans jusque parmi les membres du gouvernement. Il en était résulté qu'on donnait aux écoles nouvelles un patronage officiel, tandis qu'on inquiétait les Frères des Écoles chrétiennes, à qui l'on reprochait l'insuffisance et l'esprit routinier de leur enseignement. On alla même jusqu'à les menacer de leur interdire toute fonction dans l'instruction publique, s'ils ne consentaient à se munir individuellement d'un diplôme délivré par l'Université. C'était comme une première tentative pour monopoliser au profit de l'État l'instruction publique.

Lamennais n'était pas homme à subir en silence aucune mesure menaçant la liberté des catholiques. Il prit la plume et écrivit pour le *Conservateur* une série d'articles qu'il n'y fit pas recevoir sans quelque difficulté[1].

Élever l'enfant, comme s'il devait un jour avoir le droit de tout ramener à lui ; munir son intelli-

1. En voici les titres : *De l'éducation du peuple : — Sur les attaques dirigées contre les Frères des Écoles chrétiennes ; — Du droit du gouvernement sur l'éducation ; — De l'éducation considérée dans ses rapports avec la liberté.*

gence du plus grand nombre de connaissances possibles pour le mettre en état de pourvoir par lui-même plus largement non seulement aux besoins, mais encore au bien-être de son existence ; telle était l'idée que l'on commençait à se faire et du but et des avantages de l'enseignement public.

A cette notion, née de l'esprit individualiste, qui est l'esprit propre de la Révolution, Lamennais oppose une conception toute différente et assigne comme but à l'enseignement public, non seulement l'intérêt personnel de l'enfant, mais aussi l'intérêt social. « Définissons les mots, dit-il, nous éclaircirons les idées. Education signifie développement. Ainsi, l'objet de l'éducation est de développer les facultés de l'homme, et par là même, d'en régler l'emploi, puisque les directions vicieuses qu'il leur donne, l'abus qu'il en fait, en contrarient, en arrêtent le développement. » Et de cette définition de l'éducation, Lamennais tire cette conséquence « que l'éducation sociale, grande et simple comme la société elle-même, consiste à donner à chacun de ses membres, non pas un vain superflu de science, luxe dangereux de l'esprit, mais ce qui est nécessaire à l'homme pour vivre en qualité d'être intelligent, la connaissance des lois de la vérité et de l'ordre ». Prétendre que la science supplée à tout, qu'elle soit tout dans l'éducation, c'est vouloir « que les enfants d'Adam vivent du fruit qui a tué leur père. La nature à établi parmi les hommes des inégalités, non seulement de naissance et de fortune, mais aussi de capacité intellectuelle. Si tous étaient doués d'une égale pénétration et d'une égale

activité d'esprit, la société ne subsisterait pas un siècle, et la science tuerait le genre humain. »

Ce n'est pas la fin de l'homme, observe encore Lamennais, de vivre pour lui-même ; il doit vivre en société et pour la société. Et sa vie n'étant qu'un composé d'habitudes, « il est nécessaire de lui donner des habitudes d'esprit, c'est-à-dire des croyances sociales ; des habitudes du cœur, c'est-à-dire des sentiments sociaux ; des habitudes d'actions sociales, ou de devoirs, c'est-à-dire des vertus ». Or, la vieille école, l'école chrétienne, réalise admirablement ce but essentiel de l'éducation. « Qu'est-ce en effet qu'une école chrétienne ? Une petite société organisée sur le modèle de la grande, une société de préparation. L'intelligence, le cœur, le corps même, y sont formés aux habitudes sociales, et à la première de toutes, l'obéissance ; obéissance à Dieu et à ses ministres dans l'ordre spirituel ; obéissance au pouvoir de cette petite société, à ses lois, à sa police, à cause de Dieu ; obéissance à la destinée même de l'homme par la nécessité du travail. »

Et c'est cette école d'éducation vraiment sociale que le gouvernement prétend remplacer par une école nouvelle qui, méconnaissant et la nature et les besoins réels de l'enfant, exclut de son programme tout enseignement moral basé sur des croyances, et se borne à entasser dans les intelligences une masse de connaissances confuses et indigestes. Mais à quel titre, demande Lamennais, le gouvernement intervient-il en de pareilles questions ? Quel est son droit en matière d'éducation publique ? Nul autre qu'un droit de surveillance.

L'idée de constituer l'État maître absolu et exclusif de l'éducation publique est une idée qui n'a pu être conçue que par le plus monstrueux despotisme. « Dire aux familles : « Vos enfants viendront dans nos écoles, ou toute école leur sera fermée », c'est désespérer les familles, c'est frapper au cœur la liberté, l'équité naturelle, et violer, si on peut dire, les âmes mêmes. »

Et à l'encontre des théories absolutistes, Lamennais établit que de la nature même de l'homme découle, comme un droit intangible, le droit d'enseigner. « Connaître, dit-il, c'est penser, et quoi de plus libre que la pensée ? Quoi de plus indépendant de tout pouvoir humain? En vertu de quel titre un homme dirait-il à un autre homme : « Tu ne sauras rien, ou tu sauras ce qu'il me plaira que tu saches. » Et conçoit-on une oppression plus révoltante que cette inique oppression de l'esprit ? Mais si l'homme a droit de savoir tout ce que ses facultés et sa position sociale lui permettent d'apprendre, il a le droit de jouir de ce qu'il sait, de ce qu'il a acquis par son travail. Or, jouir des connaissances, c'est les communiquer : ainsi l'enseignement des connaissances humaines est, par sa nature, essentiellement libre, et les règles auxquelles il peut convenir de le soumettre ne sont équitables, qu'autant qu'elles respectent cette liberté. »

Au temps de Lamennais, on prétextait déjà pour justifier l'omnipotence de l'État en matière d'enseignement la nécessité de réaliser « l'unité morale » du pays. Cette belle invention de « l'unité morale » a

le don d'exaspérer le rude écrivain qui la crible de ses épigrammes. Il la déclare non seulement odieuse, mais ridicule ; « et ce n'est pas certes, ajoute-t-il, une des bizarreries les moins remarquables de notre siècle, qu'on ait essayé de siffler une nation comme un perroquet ». Si l'État s'estime l'unique dépositaire de la science, s'il se croit autorisé à imposer à toutes les intelligence ses propres doctrines, alors autant vaut « qu'il déclare que le soleil lui appartient, et qu'il mette sa lumière en régie ».

« Mais que devient, demande encore le vigoureux logicien, que devient la puissance paternelle, si un père peut être placé dans l'alternative, ou de laisser son fils croupir dans une ignorance qui le dégradera de sa position sociale, ou de l'exposer à une dégradation plus funeste, celle du vice et de l'erreur? Le père, roi dans sa famille, comme le Roi est père dans l'État, est lié par des devoirs imprescriptibles, fondement de son pouvoir et de ses droits. On avoue qu'il doit nourrir ses enfants, qu'il doit veiller à leur conservation physique ; mais ne doit-il pas aussi veiller à leur conservation morale ? Ne doit-il pas préserver leur cœur, leur intelligence, de la corruption ? Vous le punissez, s'il prostitue le corps ; et vous le forcez de prostituer l'âme. »

Et, au nom des pères de famille dont l'autorité est méconnue, au nom de la liberté dont tous les droits sont violés, Lamennais élève cette éloquente protestation dont l'écho semble, hélas ! s'être perdu comme un vain bruit : « J'en appelle à la raison, à la conscience ; qu'elles prononcent sur le système dont je viens de montrer le vice et le danger. Il

attaque les droits, les intérêts de tous, que tous s'unissent pour le repousser. Au reste, si jamais la loi consacrait une institution destructive des libertés naturelles et de la famille, cette loi tyrannique et insensée ne régnerait que par la force, elle serait, à sa naissance même, frappée de nullité, parce qu'elle violerait manifestement ces lois premières et fondamentales, contre lesquelles, dit Bossuet, *tout ce qui se fait est nul de soi.* »

On s'explique aisément que, même au *Conservateur*, les articles sur la question de l'enseignement n'aient pas été reçus sans quelque opposition. Le journal ultra-royaliste se préoccupait presque exclusivement de sauvegarder certains intérêts politiques, tandis que Lamennais songeait déjà à identifier la cause du catholicisme et celle de la liberté.

CHAPITRE XIII

LE DEUXIÈME VOLUME DE L'*ESSAI SUR L'INDIFFÉRENCE*

LA THÉORIE DE LA CERTITUDE

Le succès retentissant obtenu par le premier volume de l'*Essai*, en donnant à Lamennais conscience de sa force, avait allumé dans son âme de nobles ambitions. Dès ce jour, il rêva d'accomplir par la seule puissance de l'idée, en qui il avait une foi absolue, une complète rénovation de la société religieuse aussi bien que de la société politique.

En même temps, il commença à subir l'impression d'un sentiment fort étrange, qui le portait à se croire investi d'une mission providentielle. Ce sentiment, d'abord assez vague, prit peu à peu de la consistance, et il paraît avoir exercé sur sa vie une trop réelle influence pour qu'il soit permis de le négliger complètement.

Au mois de mars 1819, il écrivait à Benoît d'Azy : « Cher ami, si ce n'était le peu de bien qu'ont pu produire mes ouvrages, que je serais heureux de n'avoir jamais écrit ! Au moins ne me suis-je pas abusé sur cela. La célébrité me parut toujours ce qu'elle est réellement, un fardeau, et non pas seulement une chose vaine. Que de fois en lisant les

moralistes et les poètes, jeune encore, je me suis applaudi de ma douce obscurité !

« J'éprouvais un vrai bonheur de me savoir inconnu ; je me trouvais comme plus à l'aise dans la vie. Seul, au milieu de mes forêts, mon imagination les peuplait d'êtres fantastiques ; elle animait cette agreste et sauvage nature, et se créait un monde à son gré. Heureux temps ! il n'est plus, et ne saurait plus être jamais. Pour jamais j'ai quitté ce sentier que Virgile me faisait aimer, et après lequel je soupire encore : *At secretum iter et nescia fallere vita.* »

« La Providence a eu d'autres desseins, et maintenant je ne dois plus que fermer les yeux, et marcher dans la route si différente qu'elle ouvre devant moi. Dieu seul[1] ! »

Au regret d'une vie tranquille et obscure s'ajoute l'appréhension d'une tâche ingrate à remplir au prix d'un long et fatigant labeur. « Il faut que mon âme souffre pour produire ; je ne saurais rien faire quand j'ai le cœur content : *ingemiscit et parturit.* C'est ce qui me console dans mes travaux ; naturellement ils m'inspirent une profonde répugnance ; aucun goût ne me porte à écrire ; mais il y a quelque chose d'étranger à moi qui m'y force[2]. »

On s'est demandé, si en faisant allusion dans sa correspondance à une force mystérieuse qui le contraint à écrire, Lamennais exprimait « une conviction intime, ou bien, s'il ne cherchait pas plutôt à

1. A. Laveille, *Lamennais inconnu.*
2. A. Laveille, *op. cit.*, lettre du 14 mai 1819.

se poser en prophète[1] ». Cette dernière hypothèse paraît inadmissible.

Nul homme, moins que Lamennais, n'était apte à se poser ni à se tenir dans une attitude de convention. La parfaite honnêteté de son âme et l'extrême mobilité de sa nature, le rendaient aussi incapable de se créer un rôle que de le remplir. « Notre parole, c'est toute notre âme », a-t-il dit de lui-même[2]. Et ce mot est d'une exacte vérité. Si donc il a quelquefois parlé de sa mission, c'est qu'il y croyait. Si, dans quelques-uns de ses ouvrages, et notamment dans le plus célèbre de tous, les *Paroles d'un Croyant*, il s'est plu à donner à son style le ton de l'inspiration, c'est qu'il n'était pas éloigné de se considérer comme un semeur d'idées, envoyé par le Maître divin pour faire lever sur la terre une moisson nouvelle. Obéissant à cette conviction, aussi bien qu'à son impétuosité naturelle, il marcha droit devant lui, sans compter les obstacles, sans même les regarder, se heurtant et à la résistance des hommes et à l'inertie des choses, excité plutôt que ralenti par les meurtrissures, et puisant dans le sentiment d'un mandat surhumain à remplir le courage d'une énergique obstination.

Fut-il en cela le jouet d'une illusion? Il est permis de le penser; car, par l'effet de son imagination ardente, Lamennais n'était que trop porté à s'identifier avec ses propres rêves, au point d'en regarder la réalisation comme une inéluctable né-

1. A. Laveille, *Lamennais inconnu*, p. 78.
2. *Avenir*, numéro du 26 octobre 1830.

cessité. Peut-être cependant serait-il plus vrai de dire que l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, en s'attribuant une mission providentielle, ne se trompait pas complètement. Si l'on admet en effet qu'à tout homme, si humble, si obscur qu'il soit, une tâche spéciale a été assignée ici-bas ; à plus forte raison, doit-on croire que l'homme, favorisé de dons extraordinaires, est associé pour une plus large part à l'accomplissement des impénétrables desseins de Dieu.

Pénétré de cette pensée, Lamennais au lendemain de la publication du premier volume de l'*Essai*, s'était remis au travail avec une sorte de fièvre. Enfermé dans son étroite chambre des *Feuillantines*, s'isolant de tous les bruits du monde, et se dérobant, autant qu'il le pouvait, aux indiscrètes recherches que provoquait sa naissante célébrité, il consacrait tout son temps à un labeur opiniâtre, lisait peu, mais s'absorbait dans de longues et profondes méditations, et n'accordait à l'extrême tension de sa belle et puissante intelligence d'autre relâche que de rares promenades aux environs de Paris, ou de courtes apparitions dans les bureaux du *Conservateur*.

Le but qu'il poursuivait n'exigeait pas un moindre effort. L'apparition du deuxième volume de l'*Essai sur l'indifférence* allait en effet marquer l'entreprise la plus audacieuse qui eût été tentée depuis Descartes. C'était une véritable révolution que le hardi penseur songeait à accomplir dans le domaine de la philosophie, et, par contre-coup, dans celui de la théologie elle-même. Or ce domaine, on ne doit

pas l'oublier, il ne l'abordait ni en métaphysicien, ni en théologien, — de fait il n'était ni l'un ni l'autre, — mais plutôt en sociologue, peu soucieux de fonder une École, mais très préoccupé de préparer un meilleur avenir à l'humanité. Or, sous l'apparente tranquillité dont l'Europe semblait jouir à l'époque de la Restauration, son regard pénétrant entrevoyait de nouvelles et prochaines catastrophes. « La royauté, écrivait-il, descend de peur d'être précipitée, et on la voit partout occupée d'écrire son testament de mort. Hélas! elle pourrait s'épargner ce dernier soin; elle n'a pas d'espérances à léguer[1]. »

Ce qui, aux yeux de Lamennais, mettait en péril l'existence, non seulement des monarchies, mais des sociétés elles-mêmes, c'était le triomphe des doctrines individualistes, principe d'anarchie intellectuelle et de désorganisation sociale. Mais les doctrines individualistes d'où sortaient-elles? sinon, par voie de conséquence logique, du système philosophique conçu par Descartes et développé par l'école du XVIIIe siècle. Proclamer la suprématie de la raison humaine, la constituer seule arbitre de toutes les controverses, c'était ébranler les bases mêmes de la foi chrétienne, et, en brisant l'unité religieuse, briser du même coup l'unité sociale. Aspirant à rétablir l'une et l'autre, Lamennais devait donc, avant tout, tenter d'éliminer le principe dissociant introduit dans la religion par le protestantisme, et dans la philosophie par le cartésianisme, c'est-à-dire, le principe du libre examen. Mais, comme on

1. *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, IIe vol., préface.

ne détruit bien que ce que l'on remplace, il fut nécessairement amené à opposer, du moins dans l'ordre intellectuel, l'autorité à la liberté, et à substituer à la théorie de l'évidence celle du sens commun. Ainsi, réactionnaire en même temps que novateur, il prétendait raffermir les vieilles assises sur lesquelles repose toute société humaine ; et sur ces assises définitivement raffermies, construire un édifice nouveau, mieux approprié aux exigences des générations sorties de la Révolution. Son système philosophique ne fut donc pas conçu dans un effort de pur intellectualisme, ni même uniquement dans un but apologétique, mais plutôt, en vue d'une restauration sociale. L'auteur lui-même s'est suffisamment expliqué sur ce point dans la préface placée en tête du deuxième volume de l'*Essai* : « De quoi s'agit-il? déclare-t-il expressément ; de reconstituer la société politique à l'aide de la société religieuse. » « La société, en Europe, ne renaîtra que par la religion. » « Et qu'on ne s'y trompe pas, la religion qui seule peut nous sauver, ce n'est pas cette vague religion chrétienne que nous vantent quelques rêveurs, mais la religion catholique, hors de laquelle le christianisme n'est qu'un nom. » « Défendre la religion c'est donc défendre nos dernières espérances[1]. » Cette préoccupation de salut social remplit toutes les œuvres de Lamennais, et seule, peut-être, elle en fait l'unité. Des préoccupations extrinsèques, si nobles et si généreuses qu'elles soient, paraissent peu favorables à la con-

1. *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, IIe vol., préface.

ception d'une œuvre philosophique. Elles enlèvent à l'esprit cette liberté absolue et ce parfait désintéressement qu'on doit apporter dans la recherche de la vérité. Elles influencent le jugement, et peuvent porter à sa rectitude une atteinte d'autant plus dangereuse qu'elles laissent intacte sa sincérité. D'ailleurs, la perspective toujours présente du but à atteindre doit provoquer presque inévitablement une hâte, une impatience, qui engagent à tourner les difficultés plutôt qu'à les résoudre. Une théorie vraiment philosophique ne peut être le résultat que d'une incubation lente et méthodique ; elle ne s'improvise point.

Or il fallait à Lamennais un système conçu d'un seul jet et de toutes pièces, une sorte de procédé révolutionnaire, brisant brusquement toutes les résistances, et contraignant « ces gens si fiers de leur incrédulité à dire leur *Credo* jusqu'à la dernière syllabe, ou à avouer par leur silence, car il leur défendrait d'ouvrir la bouche, qu'ils ne peuvent pas dire : je suis ». Pour eux point d'autre alternative que la foi, ou le néant[1].

Le dessein est hardi, mais plus encore il est dangereux. Poser sur un même plan, et comprendre dans une même démonstration, les vérités qui sont du domaine de la raison et celles qui sont du domaine de la révélation, c'était confondre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel ; ce qui devait conduire nécessairement à les absorber l'un dans l'autre. A ce point de vue, la thèse philosophique exposée par

1. A. Blaize, *Œuvres inédites de F. Lamennais, Lettres à l'abbé Jean*, 5 janvier et 8 mai 1818.

Lamennais dans le deuxième volume de l'*Essai* demande à être soigneusement étudiée, si l'on veut suivre dans son développement logique la genèse de ses doctrines, et discerner le germe initial de ses erreurs.

Toute la substance de cette thèse est condensée dans les trois premiers chapitres. L'auteur y traite successivement : *du fondement de la certitude ; de l'existence de Dieu ; des conséquences de l'existence de Dieu par rapport à l'origine et à la certitude de nos connaissances.*

Déterminer le fondement de la certitude est un problème qui a toujours tourmenté et souvent désespéré l'esprit des philosophes. Après le *Discours sur la méthode*, on le considéra comme résolu ; philosophes et théologiens, tout le monde à peu près se fit cartésien. Bien peu s'aperçurent que la théorie conçue par Descartes allait bien au delà du but que lui-même s'était proposé. « En réalité, elle faisait tomber d'un seul coup toutes les autorités, quelles qu'elles fussent, dominations temporelles devant lesquelles le monde s'incline, ou même dominations religieuses et scientifiques consacrées par la vénération ou l'admiration des siècles, à moins que ces diverses autorités ne prissent la peine, et ne trouvassent le secret de nous rendre évidente, et évidente d'une évidence irrésistible, la vérité qu'elles nous apportent. L'évidence en effet est toute personnelle. Elle ne se commande pas plus que l'amour[1] ».

Lamennais n'avait donc pas tout à fait tort, quand

1. V. Cousin, *Histoire générale de la philosophie*, 8e leçon.

il reprochait à l'illustre penseur du XVIIe siècle d'avoir autorisé d'avance toutes les témérités du rationalisme, et posé en matière de doctrine le principe de l'individualisme le plus absolu. Aussi, par une réaction excessive, c'est contre la raison elle-même que l'auteur de l'*Essai* engage une lutte sans merci; il veut la pousser à bout, la convaincre, non seulement de faiblesse, mais d'impuissance; frapper d'un verdict sans appel toutes les doctrines et tous les systèmes enfantés par l'esprit humain; proclamer, en un mot, *la faillite* de la philosophie, comme on a proclamé depuis *la faillite* de la science. « Il faut, dit-il, pousser l'homme jusqu'au néant, pour l'épouvanter de lui-même; il faut lui faire voir qu'il ne saurait se prouver sa propre existence, comme il veut qu'on lui prouve l'existence de Dieu; il faut désespérer toutes ses croyances, même les plus invincibles, et placer sa raison aux abois dans l'alternative ou de vivre de la foi ou d'expirer dans le vide[1]. »

Pour atteindre ce résultat notre philosophe s'avise d'une singulière méthode : il prend à son compte le doute cartésien, il l'exagère et le pousse jusqu'à cette extrême conséquence de refuser à l'homme tout moyen de s'assurer non seulement de la réalité du monde extérieur, ou des phénomènes intimes de la conscience, mais même de la réalité de sa propre existence. Plus absolu que Descartes, et peut-être aussi plus logique, il fait vraiment table rase dans l'esprit humain et n'y laisse rien debout.

« Mais quoi, se demande-t-il alors, perdant toute

1. *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, t. II, chap. I.

espérance, nous plongerons-nous, les yeux fermés, dans les muettes profondeurs d'un scepticisme universel ? Douterons-nous si nous pensons, si nous sentons, si nous sommes ? La nature ne le permet pas ; elle nous force de croire, lors même que notre raison n'est pas convaincue. La certitude absolue et le doute absolu nous sont également interdits. »

C'est donc un instinct de nature qui, dans le système menaisien, retient l'homme de sombrer dans le doute universel. Mais cet instinct, à lui donner son vrai nom, c'est la foi, et Lamennais lui-même ne l'appelle pas autrement, « foi vitale, insurmontable à la volonté », et qui donne à l'homme la certitude ; non pas une certitude rationnelle, ou absolue, mais une certitude de fait, une certitude relative, la seule d'ailleurs à laquelle il puisse prétendre, la seule aussi dont il ait besoin.

Le fondement de cette certitude, c'est le sens commun, *sensus communis*, ou, à parler plus clairement, le témoignage unanime du genre humain. Il faut croire à ce témoignage, car « acquiescer à sa propre raison de préférence à la raison de tous serait une contradiction manifeste, puisque la raison de tous est à la fois de même nature que la nôtre et supérieure à la nôtre. Ou rien n'est à notre égard ni vrai, ni faux ; ou le faux est ce qui est opposé, et le vrai ce qui est conforme à la raison universelle. Il faut donc nécessairement reconnaître le sens commun pour juge suprême de la vérité, ou renoncer à toute idée, à toute raison. »

Ainsi formulée, la théorie du sens commun se présente comme une affirmation gratuite, une sorte

de procédé empirique qui ne s'appuie sur aucune démonstration. Lamennais n'en disconvient pas, et, en terminant l'exposé de sa doctrine, il ajoute : « Je ne cherche pas à l'établir par la raison. Je ne développe pas un système, je constate des faits. »

Or le fait premier et fondamental sur lequel la philosophie menaisienne prétend asseoir tout l'édifice de nos connaissances, c'est l'existence de Dieu. Ce fait, les traditions de tous les peuples et de tous les siècles s'accordent à l'attester. D'où peut venir un accord si unanime? sinon d'une révélation primitive dont, partout aussi et toujours, on retrouve la trace dans la conscience du genre humain. Le sens commun rend témoignage des vérités manifestées à l'homme dès l'origine des temps, et son témoignage doit être tenu pour infaillible puisqu'il n'est pas autre chose que l'expression de la parole divine conservée et transmise d'âge en âge par l'universelle tradition. Mais qui ne voit ici le cercle vicieux? Le témoignage du genre humain garantit l'existence de Dieu, et l'existence de Dieu garantit le témoignage du genre humain, telle est la proposition à laquelle on peut réduire toute la théorie menaisienne.

Confondant l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, effaçant les limites qui marquent à la philosophie et à la théologie leur domaine respectif, l'auteur de *l'Essai* conclut que la certitude ne se trouve et ne peut se trouver que dans la foi. Mais la foi, telle qu'il la conçoit, ce n'est pas la foi théologique, la foi divine ; c'est la foi naturelle, la foi humaine ; et fatalement, par la pente de son esprit vers l'absolu, il sera conduit un jour à n'en point connaître d'autre.

A peine en possession de son nouveau *criterium*, et avant même d'en avoir suffisamment éprouvé la valeur et la solidité, il se hâte de jeter sur cette base fragile tout le plan d'une apologétique nouvelle. Les cinq derniers chapitres du volume que nous étudions sont consacrés à cette entreprise plus hardie que prudente.

« Il existe une vraie religion et il n'en existe qu'une seule absolument nécessaire au salut; il y a possibilité et moyen de discerner la vraie religion; ni le sentiment, ni le raisonnement ne sont le moyen général offert aux hommes pour discerner la vraie religion; ce moyen c'est l'autorité; de sorte que la vraie religion est incontestablement celle qui repose sur la plus grande autorité visible »; telles sont les propositions fondamentales sur lesquelles Lamennais entend édifier toute son apologétique. A vrai dire, ces propositions ne sont pas nouvelles, et depuis longtemps on les avait développées, soit dans les ouvrages théologiques, soit dans la chaire chrétienne. Ce qui est nouveau, c'est la prétention d'en réduire la démonstration à une seule preuve : la preuve d'autorité. Les autres preuves, Lamennais les néglige, parce qu'il les estime sans valeur. Dédaignant l'immense labeur théologique accompli par les âges précédents en vue de cimenter l'accord de la raison et de la foi, il décide de finir d'un seul coup leur antique querelle, en les citant l'une et l'autre devant un tribunal dont les sentences sont sans appel; et ce tribunal c'est le genre humain.

Mais le genre humain interrogé ne répond pas toujours, ou il répond bien faiblement. Aussi l'au-

teur de l'*Essai* ne se défend-il pas de recourir plus d'une fois à cette voie de la discussion et du raisonnement qu'il vient de condamner avec tant de rigueur. C'est ainsi que, pour établir qu'il n'y a qu'une vraie religion, absolument nécessaire au salut, il reprend et complète toute cette longue suite de sorites déjà formulés dans la lettre à Henri Moormann[1]. Cette forme d'argumentation lui plaît, il la manie avec autant de force que de dextérité, mais ne s'aperçoit pas assez que, si serrée que soit la trame de sa dialectique, elle ne laisse pas d'être semée çà et là de points faibles qui en compromettent toute la solidité.

Cet abus du sorite se rencontre, plus excessif encore, dans le dernier chapitre du livre, et il finit par entraîner l'auteur à d'étranges conclusions. Partant de ce principe que « l'intelligence ne se développe que par la parole ou le témoignage, et que le témoignage n'existe que dans la société », il en arrive par une suite de déductions logiquement enchaînées à cette conséquence : « qu'il n'y a d'autorité et de certitude que dans la société ». Dépositaire des vérités nécessaires, révélées par Dieu lui-même, la société, quand elle parle, doit être écoutée ; quand elle affirme, elle doit être crue ; quand elle ordonne, elle doit être obéie. Une pareille théorie ne semble pas être autre chose que le dogme de la souveraineté du peuple, enveloppé dans une formule théocratique. Appliquée dans toute sa rigueur, elle engendrerait l'absolutisme le plus mons-

1. Voir *supra* le chapitre VIII.

trueux et le plus universel qui se puisse concevoir.

Il est vrai qu'à l'époque où il écrivait son deuxième volume de l'*Essai*, Lamennais reconnaissait et opposait, comme un contrepoids à l'autorité de la société civile, l'existence d'une autre société, la société religieuse. Mais entre ces deux sociétés il n'établissait point une distinction essentielle, il admettait au contraire « qu'elles sont infaillibles l'une et l'autre, chacune dans son ordre ». Elles ne se différenciaient, à ses yeux, que par leur objet. « La société politique atteste les vérités contingentes, ou les faits sur lesquels elle repose, ses institutions, ses lois, etc., et son témoignage, expression de la raison générale, est certain. »

« La société spirituelle atteste les vérités immuables sur lesquelles elle repose, ses dogmes, ses préceptes, etc., et son témoignage, expression de la raison générale, est certain. »

Au fond, les deux sociétés, ont une commune origine, des droits et des titres égaux. A force de les rapprocher dans un concept unique et absolu, l'auteur de l'*Essai* tend déjà à les confondre, et, un jour, il les confondra en effet. Cessant de croire à l'Église, dont l'existence lui apparaîtra comme un accident historique, il ne croira plus qu'à l'humanité.

C'est d'ailleurs sur la seule autorité du genre humain, qu'en terminant l'exposé de sa thèse, il prétendait établir ses conclusions définitives. A l'entendre, les peuples ont cru parce qu'on leur a dit : croyez ; parce qu'on leur a parlé au nom d'une raison supérieure, la raison générale. Si chez tous on

retrouve les mêmes traditions primitives, c'est que tous ont obéi à l'autorité du genre humain.

L'histoire des religions ne semble pas confirmer sur ce point les assertions de Lamennais. Leurs fondateurs se sont presque toujours donnés pour les représentants immédiats de la Divinité ; ils se sont annoncés comme investis d'une mission d'en haut ; et soucieux de rehausser leur prestige par des fables ou des faits merveilleux, ils n'ont guère songé à attendre de l'autorité du genre humain, la consécration de leur mandat.

Il convient d'ailleurs de se tenir sur ses gardes quand Lamennais fait parler l'histoire, car il la fait rarement parler en historien. Trop épris d'abstractions pour être attentif aux réalités, il plie de très bonne foi les faits à sa théorie, et, quand les faits résistent, il les laisse de côté. Ce procédé lui a valu le reproche de manquer de critique et ce reproche, il serait difficile de l'en justifier complètement.

Il en avait coûté à l'auteur de l'*Essai* un travail intense pour achever le volume consacré à l'exposé de la théorie du sens commun. Ce volume, qui parut vers le milieu de l'année 1820, n'eut pas, à beaucoup près, le succès qu'il en attendait. Accueilli par les non-croyants avec une indifférence qui ressemblait assez à du dédain, il n'eut de retentissement qu'auprès des catholiques, et il détermina dans leurs rangs un fort mouvement d'opposition. La haute situation de Lamennais s'en trouva compromise, et l'éloquent apologiste du christianisme e vit bientôt dans la nécessité de se défendre lui-même

CHAPITRE XIV

LA DÉFENSE DE L'*ESSAI*

Les sciences ecclésiastiques, qui avaient langui sans éclat pendant toute la durée du XVIIIe siècle, parurent près de s'éteindre à l'époque de la Révolution. La destruction des ordres religieux, la proscription d'un grand nombre de prêtres séculiers, la dispersion des bibliothèques presbytérales ou monastiques, enfin la ruine presque consommée de la vieille Église de France, tout avait concouru pour ôter au clergé jusqu'à la pensée de ces grands travaux de l'esprit qui, en d'autres temps, avaient été et sa force et son honneur.

Quand le clergé eut recouvré par le Concordat le droit de vivre, il se vit placé en face d'une tâche immense, car, pour donner satisfaction aux besoins religieux les plus pressants, tout était à faire ou à restaurer. Il n'eut donc ni le temps ni les moyens de se livrer à de fortes études. Les vieux maîtres de la science théologique se virent encore délaissés; et, dans la chaire aussi bien que dans les écoles, l'enseignement s'inspira d'une sorte d'éclectisme plus brillant que solide, et dont les éléments mal fondus manquaient de cohésion. Une belle place y fut réservée au cartésianisme, car on croyait que

le plus sûr moyen de triompher de la philosophie incrédule, c'était de lui dérober ses propres armes, et de lui opposer l'argument rationnel, de préférence à la preuve d'autorité. D'après cette tactique furent conçues les célèbres conférences de Frayssinous, orateur agréable, mais timide, d'une courtoisie parfaite à l'égard de ses adversaires, et semblant avoir plus souci de les adoucir que de les vaincre. L'ensemble du clergé observait la même attitude. Au milieu d'une société si radicalement transformée, il se sentait peu à l'aise, et n'était qu'à demi rassuré. Une défiance profonde lui était restée pour toutes les nouveautés de doctrine, car, c'est à de pareilles nouveautés qu'il attribuait le désordre social dont il avait été et le témoin et la victime. Aussi n'avait-il que très modérément partagé le bruyant enthousiasme soulevé par le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*. Les idées très personnelles de l'auteur, ses tendances ultramontaines, son style même, qu'on trouvait trop vif et trop brillant, avaient fait naître dans beaucoup d'esprits ecclésiastiques autant d'inquiétude au moins que d'admiration[1].

Quand parut le deuxième volume de l'*Essai*, l'inquiétude redoubla. Un système philosophique qui ne visait à rien moins qu'à renouveler l'apologétique parut suspect et fut jugé téméraire. On lui reprochait de ruiner par la base la démonstration du dogme catholique, et de conduire les âmes non à la foi, mais

1. Voir l'*Antidote contre les erreurs, et la Réfutation de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, par M. Baston, docteur de Sorbonne, prêtre du diocèse de Rouen.

au septicisme. De jeunes ecclésiastiques, en petit nombre, tels que l'abbé de Salinis, l'abbé Gerbet, l'abbé Rochrbacher, furent presque les seuls à adopter la doctrine menaisienne et à la défendre. L'adhésion de ces rares disciples, et le culte qu'ils commençaient à professer pour la parole du Maître, furent imputés à celui-ci comme un grief de plus. On lui supposa le dessein de rompre avec la tradition, et d'usurper sur des maîtres vénérés la direction du jeune clergé, en vue de former une école nouvelle dont les ardeurs inconsidérées allaient achever de tout perdre[1].

Lamennais ne s'attendait pas à être récompensé d'une œuvre qui lui avait coûté un si grand effort de travail par une si vive et si hostile contradiction. Il en fut, au premier moment, aussi surpris qu'irrité : « La publication de mon deuxième volume, écrivait-il à Benoit d'Azy, m'a appris ce que j'ignorais, c'est-à-dire, que j'ai des ennemis nombreux et acharnés, surtout dans le corps dont je suis membre. Ils ont soulevé contre moi une multitude d'imbéciles qui me déchirent impitoyablement dans les cercles de la capitale[2]. » Une opposition franche et ouverte n'eût certainement pas excité, chez Lamennais, cet excessif mouvement de colère. Mais les adversaires de sa doctrine se gardaient bien de la combattre au grand jour. Le premier qui hasarda une réfutation en forme fut un écrivain obscur et peu recommandable que l'on s'empressa de désa-

1. Voir l'*Examen des doctrines de M. de Lamennais*, par l'abbé Boyer, directeur du séminaire Saint-Sulpice. Introduction.
2. Lettre du 20 août 1820.

vouer[1]. C'est dans les milieux ecclésiastiques et dans certains salons que la critique se donnait libre carrière, ne ménageant ni l'ouvrage qui venait de paraître, ni son auteur. L'écho des graves accusations formulées contre son illustre et cherd isciple parvint jusqu'aux oreilles du bon abbé Carron qui, troublé et inquiet, écrivit à celui-ci : « Dans l'extrême déchaînement avec lequel on a voulu trouver les choses les plus répréhensibles dans votre second volume, j'ai mille fois béni le Tout-Puissant de m'avoir accordé une profonde retraite. L'esprit de prévention, d'aigreur et de satire ne l'a point violée, et les dignes compagnons de ma solitude ont pu, tout à leur aise, et sans contradicteurs, bénir et admirer un beau génie que l'on se plaisait à dénigrer avec tant d'amertume. »

Après cet insinuant exorde, venaient des conseils de modération et de prudence, de timides avertissements sur le danger de « scandaliser les faibles » ou de « donner des armes à l'impie malignité » ; et enfin cette si touchante prière : « Tout ceci, mon bien aimé fils, pourra ne paraître à votre esprit qu'un misérable radotage, mais ce n'est point là du tout le tribunal où j'appelle. Plein d'admiration pour l'esprit, je suis plein d'amour pour le cœur. Voilà mon juge. Avec un tel appui, je viens, cher Lamennais, me mettre à vos pieds, et là, comme un humble suppliant, votre vieil ami, votre second père ose, de

1. Curé constitutionnel de Sainte-Anne, à Montpellier, pendant la Révolution, membre du concile national en 1797, et, après 1801, secrétaire d'une sous-préfecture. Voir l'*Ami de la Religion et du Roi*, numéro du 14 avril 1821.

vous, solliciter deux grâces : la première, de ne jamais rien publier, dans les matières d'une si haute importance, sans avoir auparavant consulté des hommes d'une excellente doctrine, d'un esprit froid et réfléchi, et dont les parfaites études vous fassent d'avance reconnaître l'excellence des principes comme la solidité du raisonnement. La seconde faveur que j'implore, c'est que, quoique je sois profondément pénétré que toutes ces qualités sont parfaitement réunies dans mon bien aimé Jean, vous ne vous en teniez pas, néanmoins, à son seul témoignage ; qu'avant lui, qu'après lui, vous consultiez un homme d'un mérite moins éminent sans doute, mais à qui vous soyez personnellement indifférent[1]. »

Le doux et saint vieillard se montrait habile autant que bon en adressant son appel, non à « l'esprit », mais « au cœur » de Lamennais. De la Chesnaie, où il était allé chercher du repos et du calme, il répondit : « Je vous remercie mille fois, mon bon père, de la lettre si pieuse et si tendre que vous m'avez écrite. Ne craignez pas que je puisse jamais être blessé de vos réflexions et de vos conseils. Je vois le cœur d'où ils partent, et ils ne pourraient qu'augmenter, s'il était possible, mon affection et ma reconnaissance. » Puis après s'être plaint de l'attitude malveillante de ses contradicteurs qui « ne l'entendent pas ou ne veulent pas l'entendre », il annonçait que, ne se jugeant pas incapable de se tromper, il avait lui-

1. *Vie de l'abbé Carron*, par un bénédictin de la Congrégation de France, t. II, chap. IV.

même soumis à la cour romaine son dernier ouvrage. « Si le jugement de Rome m'est favorable, ajoutait-il, je m'en réjouirai pour la religion ; s'il m'est désavantageux, j'en serai ravi pour moi-même. Décidé en ce cas à ne plus écrire, je serai l'homme du monde le plus heureux, car je pourrai en conscience jouir du repos qui est, à mon avis, le seul bien d'ici-bas[1]. »

C'est par l'intermédiaire de Joseph de Maistre que Lamennais avait fait parvenir à Rome le livre incriminé. Ses adversaires l'avaient déjà devancé devant cette haute juridiction, dans l'espoir d'obtenir une sentence défavorable à une doctrine qu'ils trouvaient plus commode de dénoncer que de réfuter.

Dans leur opposition à la philosophie menaisienne, tous n'étaient pas animés par la seule passion de la vérité, et l'auteur de *le Tradition sur l'institution des Évêques* avait bien quelque motif d'attribuer à des rancunes peu avouables une part au moins des inimitiés dont il était l'objet. Ce dernier ouvrage, publié, on s'en souvient, en 1814, avait éveillé les susceptibilités gallicanes, et ces susceptibilités, la récente étude publiée dans le

1. Ces lignes, mal interprétées, ont fourni au P. Longhaye l'occasion de dénoncer, dans ses *Esquisses littéraires et morales*, l'intransigeante attitude de Lamennais, et de qualifier « de silence boudeur » l'intention manifestée par celui-ci de ne plus écrire, si son dernier ouvrage était désapprouvé. Le même auteur, quand il appréciera les *Affaires de Rome*, ne pouvant contester le ton de modération dans lequel ce livre est écrit, dira : « Quant à sa modération, heureux qui peut y voir autre chose qu'un artifice de plaidoirie, une pose d'orgueil. » A être jugé de cette manière, nul accusé ne peut se flatter d'être absous.

Défenseur sur le livre du *Pape* n'était pas faite pour les apaiser. Le gallicanisme y était défini « un système qui se réduit à croire le moins possible sans être hérétique, afin d'obéir le moins possible sans être rebelle[1] ». Cette parole, aussi injuste qu'imprudente, blessa nombre d'esprits dans ce clergé de France si fortement attaché à ses *libertés*, et Lamennais aurait dû s'en prendre aussi à lui-même de s'être mis tant d'adversaires sur les bras. Ceux-ci ne purent d'abord que dévorer leur injure en silence ; car ils auraient été mal reçus, s'ils s'étaient plaints à Rome que l'auteur de l'*Essai* fût trop romain. Mais, quand l'occasion s'offrit à eux de prendre leur revanche, ils ne la manquèrent pas. Sans retard, ils signalèrent à Rome, comme une nouveauté dangereuse, la théorie de la certitude, dans l'espoir que cette théorie serait l'objet d'un blâme public, ce qui suffirait pour discréditer l'écrivain ultramontain, et pour briser entre ses mains sa plume déjà redoutée.

Celui-ci n'était pas homme à se laisser abattre sans se défendre, et à l'heure même où il soumettait au jugement de Rome son système philosophique, il préparait en toute hâte un livre pour le justifier. Ce livre parut vers le milieu de l'année 1821 sous le titre de : *Défense de l'Essai sur l'Indifférence en matière de religion.*

L'ouvrage se ressent de la précipitation avec laquelle il fut composé. Ce n'est point d'ailleurs proprement une « défense », mais plutôt une « ins-

1. Voir les *Deuxièmes Mélanges.*

tance », pour développer et éclaircir la doctrine exposée dans le deuxième volume de l'*Essai*. La préface insiste assez longuement sur le but que l'auteur s'est proposé d'atteindre par sa nouvelle théorie sur le fondement de la certitude. Cette théorie ne doit pas être prise pour un jeu d'esprit, pour un amusement d'École ; elle a un objet immédiat et précis, qui est de combattre le scepticisme, le grand mal du siècle.

Or, le doute n'est pas une atmosphère dans laquelle les sociétés puissent vivre ; et, si la foi ne renaît pas parmi elles, elles périront. Voilà pourquoi l'apologiste catholique, s'il veut restaurer dans les âmes les antiques et nécessaires croyances, doit prendre son point d'appui, non pas sur la raison, base fragile et toujours vacillante, mais sur l'autorité.

Mais votre méthode est obscure, objecte-t-on à l'auteur, et elle est nouvelle. Celui-ci passe volontiers condamnation sur le premier grief, et reconnaît que, préoccupé d'être court, il a peut-être trop négligé d'être clair. Quant au reproche de nouveauté, il répond : « Si j'ai cherché de nouvelles preuves de la religion, c'est parce qu'on fait des objections nouvelles, parce que l'état des esprits n'est plus le même, parce que l'erreur, dans ses progrès, étant parvenue au fond de l'abîme, il a fallu porter jusque là le flambeau de la vérité ». Impatient de se prendre corps à corps avec ses contradicteurs, il consacre à peine quelques lignes à son apologie personnelle. On ne s'était pas fait scrupule de le représenter comme un esprit inquiet, un chercheur de bruit, jaloux de conquérir la renom-

mée par l'étrangeté plutôt que par la solidité de ses doctrines. A cette injure imméritée, le fier écrivain oppose cette noble protestation : « Non, non, nous ne sommes pas de ces chercheurs de bruit, nommés par saint Jérôme et par Tertullien *des animaux de gloire*. Qu'ils poursuivent ce vain fantôme jusqu'à en perdre haleine ; pour moi, je n'aime pas ces chimères. Et, y eût-il quelque chose de réel dans cette gloire, encore serait-il vrai que, puisqu'elle naît et meurt dans le temps, elle n'a rien qui puisse satisfaire un être que Dieu a fait pour l'éternité. Et le chrétien qui sait ce qu'il est, a pitié de ces vains rêves de l'orgueil humain, et ne connaît et ne veut ici-bas, à l'exemple de l'Apôtre, d'autre gloire que la croix. »

S'il eût été capable de céder à des préoccupations personnelles, Lamennais aurait pu essayer de faire accepter son système, en le déchargeant de ce qu'il avait de trop absolu. Mais tout en lui répugnait à de telles transactions. Dans la *Défense* il ne cède pas un pouce de terrain à ses adversaires, et, s'il reprend une à une les idées déjà affirmées, c'est pour les affirmer à nouveau avec plus de vigueur. Mais en les développant, il s'applique vainement à les éclaircir. Elles restent, quand même, enveloppées d'obscurité, et, quelque bonne volonté qu'on y mette, on n'arrive pas à concevoir pourquoi la raison individuelle étant faillible, la raison générale ne l'est pas.

La principale cause peut-être de l'obscurité qu'on a reprochée à la philosophie menaisienne, c'est l'absence de définitions précises ; or ces définitions,

il ne faut pas les chercher dans la *Défense :* elles n'y sont point. L'auteur continue de confondre ce qu'il aurait fallu distinguer avec soin : la foi divine avec la foi humaine ; ce qui est du domaine de la raison avec ce qui est du domaine de la foi. Non seulement il ne distingue pas, mais il ne permet pas qu'on distingue, et s'en prend à Nicolle, bien qu'il fût un de ses auteurs préférés, pour avoir admis « dans les choses naturelles » le principe cartésien : « Pourquoi, reprend-il, dans les choses naturelles ? Est-ce que la certitude n'est pas une, comme la vérité ? et qu'y a-t-il de plus naturel que la vraie religion et que l'existence de l'Être, de qui tous les autres êtres tiennent leur existence et leur nature propre. Ce mot de nature a tout brouillé en métaphysique, en religion et en politique[1]. »

Lamennais ne s'aperçoit pas qu'il brouille tout lui-même, en repoussant toute distinction entre la raison et la foi, et en leur donnant pour base commune une autorité mal définie. Il ne voit pas qu'à vouloir pousser trop brusquement les intelligences vers la foi, il s'expose à les enfoncer plus profondément dans le doute ; tout cela lui échappe, et convaincu d'avoir trouvé le *criterium* absolu, comme d'autres se sont imaginé avoir découvert la pierre philosophale, il en arrive à déclarer que, « si on rejette les principes qu'il a exposés, il ne voit aucun moyen de défendre solidement la Religion[2] ».

Sur un esprit épris à ce point de ses propres idées, les objections ne pouvaient guère avoir de

1. *Défense de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion.*
2. Lettre à l'abbé Carron, 1er novembre 1820.

prise, et c'est en effet, comme à regret, que Lamennais consacre un chapitre de la *Défense* à réfuter celles qu'on lui avait opposées. La principale était celle-ci : l'homme ne peut connaître l'autorité que par les moyens qui sont en lui-même. Or ces moyens, d'après vous, sont incertains ; donc l'homme ne connaîtra jamais l'autorité avec certitude ; donc votre *criterium* ne vaut pas mieux qu'un autre. La difficulté était sérieuse, pour l'avoir laissée non résolue à la base de son système, Lamennais en a compromis l'équilibre, et tout l'édifice est resté branlant. Vainement a-t-il essayé de l'écarter en disant : l'autorité est un fait, elle ne se démontre pas. C'était se dérober à l'objection plutôt que la résoudre ; car, si, par ses moyens propres, l'homme est radicalement impuissant à rien connaître avec certitude, comment connaîtra-t-il l'autorité elle-même ? Cette question dans la *Défense* est restée sans réponse.

Quant aux contradicteurs qui, à l'hypothèse d'une raison générale infaillible opposaient l'erreur universelle du paganisme, Lamennais promet de leur donner satisfaction dans la dernière partie de son ouvrage, se faisant fort d'y démontrer que « tout ce qu'il y avait de général dans le paganisme était vrai ; que tout ce qu'il y avait de faux n'était que des superstitions locales, ou des erreurs de la raison particulière ». Cette dernière proposition fournira à l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* la matière d'un troisième volume. Ce volume ne parut qu'en 1824, lorsque Lamennais, enclin aux illusions, se flatta d'avoir obtenu pour sa thèse philosophique l'approbation de Rome.

Or, bien que vivement sollicitée d'intervenir dans la controverse, Rome n'avait mis aucune hâte à se prononcer. Un débat purement philosophique n'était pas de nature à l'émouvoir; d'autant plus qu'à le trancher, elle entrevoyait plus d'inconvénients que d'avantages. Lamennais, en raison de son talent extraordinaire et des services qu'il pouvait rendre à la cause ultramontaine, lui paraissait un homme à ménager. Ses adversaires, quoique assez mal vus à la cour pontificale à cause de leurs opinions gallicanes, y disposaient néanmoins d'un grand crédit, car ils s'y présentaient soutenus par l'épiscopat et par de hautes influences politiques. Assez disposée à ne voir dans le conflit soumis à son jugement qu'une subtile querelle, Rome n'eut pas demandé mieux que de temporiser. Mais sa prudente tactique n'était pas du goût de Lamennais ; et à certaines impatiences mal contenues de sa correspondance, on croirait entendre déjà le langage du futur écrivain de *l'Avenir :* « Il me paraît à peu près certain, mandait-il à l'archevêque de Gênes, qu'on n'examinera pas mon ouvrage à Rome, et qu'on restera complètement neutre dans la discussion qu'il a fait naître. Il ne m'appartient pas de juger ce que la Religion gagnera à ce silence de l'autorité[1]. »

Quelque satisfaction finit cependant par lui être accordée, non pas directement, mais par une voie détournée, et voici comment :

Sur le conseil de M. l'abbé de Sambucy, parent de M. de Bonald, Lamennais avait confié au

1. A. Blaize, lettre du 8 novembre 1821.

P. Orioli, religieux cordelier, consulteur de la congrégation de l'*Index*, le soin de traduire en langue italienne la *Défense de l'Essai*. Quand la traduction fut terminée, on sollicita l'autorisation de la publier. Cette autorisation ne pouvait être accordée, sans qu'elle parût une approbation au moins tacite de la doctrine menaisienne. La partie adverse ne s'y méprit pas, et elle multiplia ses efforts pour faire refuser l'*imprimatur* [1]. Le P. Anfossi, maître du Sacré-Palais, et comme tel, représentant de la censure pontificale, n'en désigna pas moins trois théologiens de marque pour examiner la *Défense de l'Essai*, et ceux-ci s'étant accordés à reconnaître dans les termes les plus élogieux la parfaite orthodoxie de cet ouvrage, l'*imprimatur* fut donné [2]. Il ne devait pas mettre l'auteur à l'abri d'une condamnation qui fut prononcée, en 1834, par le pape Grégoire XVI [3].

L'opposition ne se laissa pas décourager par un premier échec, et la controverse se poursuivit longtemps encore avec une inlassable ardeur. Si les adversaires de Lamennais l'emportaient par le nombre, ils étaient par le talent bien inférieurs ; et, dans cette multitude de libelles publiés contre la théorie du *Sens commun* on en compterait difficilement quelques-uns qui aient mérité d'échapper à l'oubli [4].

Les meilleures réfutations furent celles du P. Ro-

1. Voir, à ce sujet, les curieuses lettres citées par M. Forgues dans ses *Notes et Souvenirs*.
2. Voir, à la fin du volume, les *Approbations*.
3. Dans la bulle *Singulari nos*.
4. On a évalué à 350 le nombre de ces libelles.

saven, jésuite, et de l'abbé Boyer, directeur au séminaire Saint-Sulpice. Celle-ci ne parut qu'assez tard, et seulement après que la philosophie menaisienne eut été expressément désapprouvée par le Pape. On pourrait y joindre les *Considérations sur le système philosophique de M. de La Mennais*, publiées en 1834 par Lacordaire, bien que cet opuscule soit moins une réfutation qu'un prudent désaveu. Par contre, M. de Bonald, qui aurait pu revendiquer quelque droit de paternité sur les théories menaisiennes, écrivit en leur faveur dans le *Défenseur* ; l'abbé Rochrbacher, par son cathéchisme du *Sens commun*, tenta de les vulgariser ; l'abbé Gerbet, par son beau livre sur le *Dogme générateur de la piété chrétienne*, essaya d'en faire l'application à la démonstration du dogme catholique ; à Rome enfin, des hommes distingués tels que le prince de Canova, l'abbé Béraldi et le P. Ventura s'en firent et les champions et les propagateurs [1].

Il n'était pas besoin de tels suffrages pour exciter Lamennais à terminer son œuvre : lui-même avait à cœur de pousser sa démonstration jusqu'au bout, et de tirer, dans un livre de pure apologétique, toutes les conséquences de sa méthode philosophique. La mort de l'abbé Carron, survenue le 15 avril 1821, ayant brisé le lien qui l'attachait aux *Feuillantines*, il se fixa à la Chesnaie, et composa

1. Voir à ce sujet un curieux article du *Journal de Rome*, reproduit par le *Mémorial catholique*, numéro de novembre 1825 : voi-également le numéro de janvier 1826, où il est question d'une soutenance publique de la thèse menaisienne qui eut lieu dans l'église des Saints-Apôtres, sous le patronage du P. Ventura.

dans cette tranquille retraite la quatrième et dernière partie de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Elle lui fournit la matière de deux volumes qui, ayant été fort maltraités par la critique, sont rarement lus aujourd'hui. On y rencontre cependant, à côté d'une érudition assez fastidieuse, des aperçus très remarquables, et qui achèvent de mettre en lumière certaines idées maîtresses dont la vie intellectuelle de Lamennais ne fut que le développement. L'auteur de la théorie du sens commun se devait à lui-même de ne pas employer d'autre argument que l'argument d'autorité. Et c'est en effet par le seul témoignage de l'autorité qu'il prétend établir « que le christianisme est la seule religion révélée de Dieu, ou la seule vraie religion ».

A vrai dire, la raison en pareille matière n'apporte à la théologie qu'un bien faible secours ; elle réussit plutôt à justifier le dogme, qu'à le démontrer. La foi ne se trouve pas au bout d'un syllogisme ; elle est une grâce, disent les théologiens, c'est-à-dire, un don de Dieu, et, en même temps, un acte libre, une adhésion réfléchie de l'intelligence à des vérités transcendantes dont la certitude lui est garantie par l'autorité infaillible de la parole divine. Cette notion de la foi s'efface dans l'apologétique menaisienne jusqu'à disparaître presque complètement. On y chercherait vainement une simple allusion à l'action directe de Dieu sur l'âme humaine, et le mot grâce n'y est pas une seule fois prononcé. Il semble que, dans la pensée de Lamennais, la foi soit en quelque sorte nécessairement déterminée

par l'autorité infaillible de la raison générale, autrement dit du genre humain. Ne dit-il pas expressément : « Parmi les religions diverses qui se partagent le monde, on discerne la vraie, aussi aisément qu'on s'était assuré de sa propre existence, et l'on est chrétien comme on est homme, en croyant ce qu'atteste la plus grande autorité[1]. Ce sont là des paroles qu'il paraît difficile de concilier avec la notion théologique de la foi.

Ce qui fait l'originalité du système de Lamennais, c'est qu'il simplifie, du moins en apparence, la tâche de l'apologétique. Plus de ces thèses laborieuses où l'on s'applique à établir avec un grand luxe d'arguments la possibilité et la réalité de la révélation, du miracle, ou de la prophétie. Il suffira désormais pour mettre en évidence la vérité du christianisme, de prouver qu'il a toujours été la religion du genre humain. La théologie se trouve ainsi transformée en une science d'érudition et, comme telle, elle ne devient, contrairement aux promesses du nouvel apologiste, ni plus aisée, ni plus accessible. Avant qu'elle soit en droit de formuler aucune conclusion, il lui faut enquêter tous les peuples, et interroger tous les siècles.

L'immensité du labeur ne déconcerte pas notre obstiné et infatigable écrivain. A la suite du savant Huet, évêque d'Avranches, il se met courageusement à fouiller tous les parchemins et à scruter toutes les annales de l'antiquité. Poètes, historiens, philosophes, moralistes, non seulement de Rome et de la

1. *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, 4e partie, chap. I.

Grèce, mais aussi de l'Égypte, de l'Inde, de la Perse, de la Chine, aussi bien que de la Gaule et des régions lointaines du Septentrion, viennent tour à tour rendre témoignage de la foi unanime du genre humain. Et ce témoignage au jugement de Lamennais, ne saurait être infirmé par la multiplicité des cultes idolâtriques, car l'idolâtrie ne fut pas une religion, mais une apostasie qui pervertit, sans la détruire la croyance traditionnelle. Le mosaïsme lui-même ne doit pas être considéré comme autre chose qu'une simple loi rituelle, ayant pour objet de conserver intactes et plus précises, au sein d'un peuple providentiellement choisi, la foi et les espérances de l'humanité. En réalité, la vraie, l'unique religion a commencé avec le monde, et elle se perpétue avec lui. Née d'une révélation primitive, elle s'est perfectionnée au cours des âges par des révélations complémentaires. Celles-ci toutefois ne l'ont pas essentiellement modifiée, en sorte que, sous les formes diverses qu'elle a revêtues, elle est restée toujours identique à elle-même, comme l'homme grandit et se développe, mais demeure identiquement le même, en dépit, ou plutôt en raison des transformations qui s'opèrent en lui [1]. « Les chrétiens croient tout ce que croyait le genre humain, et le genre humain croyait tout ce que croient les chrétiens ; puisque les vérités de la religion s'enchaînant l'une à l'autre, et se supposant mutuellement, elles étaient toutes renfermées dans la première révélation, comme les vérités que Dieu révèle aux élus dans le ciel sont

1. *Essai sur l'indifférence*, etc., 4e partie, chap. XI.

renfermées dans celles qui sont ici-bas l'objet de notre foi [1]. »

On ne saurait contester ce qu'il y a de réelle grandeur dans cette conception du christianisme. Elle aboutit à établir, en dépit des obstacles que lui opposent l'espace, le temps, ou la diversité des races, l'unité religieuse du genre humain. Plusieurs Pères de l'Église, saint Augustin entre autres, avaient déjà émis la pensée de rattacher les origines du christianisme aux origines mêmes du monde. Toutefois, la révélation primitive aussi bien que la révélation mosaïque n'étaient à leurs yeux qu'une préparation à la révélation évangélique, laquelle demeure le fait capital et ultime vers lequel tout converge, avant comme après Jésus-Christ. Les idées développées dans la dernière partie de l'*Essai* ont une autre tendance, et l'on y trouve au moins le germe de cette doctrine de l'évolution dont Lamennais devait être un jour, selon la juste expression d'une critique, le grand théoricien [2].

On a peine à s'expliquer par quelles raisons l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, en arrivant au terme de son ouvrage, s'est cru obligé de rentrer dans les voies frayées par la vieille école apologétique, et de prouver par les prophéties et les miracles ce qu'il devait considérer comme victorieusement démontré par le seul témoignage de l'autorité. Tout porte à croire qu'il eut en vue de rassurer les esprits, qu'alarmait la nouveauté de sa méthode, en leur montrant que celle-ci n'est pas

1. *Essai sur l'indifférence religieuse*, 4e partie, chap. v.
2. F. Brunetière.

inconciliable avec un genre de preuves que l'enseignement traditionnel leur avait rendu plus familier. Quoiqu'il en soit, l'apologétique n'a rien à gagner aux derniers chapitres de l'*Essai;* tout y est faible; l'exégèse, l'argumentation, le style même, et, tandis que l'auteur s'attarde à disserter sur la possibilité et la force probante du miracle, on se souvient, malgré soi, de cet aphorisme que lui-même, vingt ans plus tard, formulait dans ses *Discussions critiques*. « Il y a des miracles quand on y croit. Ils disparaissent quand on n'y croit plus. »

L'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* a mal résisté aux injures du temps. Écrit sans plan préconçu, au fur et à mesure du développement de la controverse, il n'a ni l'unité, ni l'homogénéité qui font les œuvres durables. Nul dessein n'était plus sage, ni plus à propos, que celui d'opposer une digue aux progrès d'un rationalisme outré. Ce dessein Lamennais était admirablement doué pour l'accomplir : il le fit échouer en l'exagérant. Parce que la raison a abusé de quelques-uns de ses droits, il prétendit les lui enlever tous; parce que, dans sa marche à travers les âges, elle s'est trop souvent égarée, il voulut la réduire à une constante immobilité.

Je ne sais quoi d'excessif caractérise et infirme sa méthode. Combattre le scepticisme en poussant le doute beaucoup plus loin que Descartes ne l'avait poussé lui-même, c'était une entreprise paradoxale; et c'était un rêve chimérique de prétendre donner pour fondement unique à toutes les connaissances humaines, l'autorité. Encore cette autorité ne se trouve-t-elle nulle part nettement

définie. Qu'est-ce, en effet, que la raison générale? la collectivité des raisons individuelles? ou bien une participation de la raison même de Dieu? L'expression par elle-même prête à l'équivoque, et Lamennais n'a pas pris soin d'en fixer le sens.

La certitude de fait sur laquelle il asseoit tout son système fût-elle tenue pour incontestable, on ne saurait admettre toutes les conséquences qu'il en a voulu tirer. Car, s'il est vrai que, par un invincible instinct, la nature nous porte à croire, il est vrai aussi qu'elle nous incline à accepter le témoignage de nos sens ou de notre conscience, autant que celui du genre humain. Que ce dernier témoignage soit un précieux moyen de contrôle, on ne peut le nier; mais c'est passer toute mesure, et se mettre en contradiction avec l'expérience que de le déclarer infaillible.

Appliquée à la rigueur, la théorie du *Sens commun* éteindrait toute activité intellectuelle et arrêterait tout progrès; puisque d'avance elle déclare la radicale impuissance de l'effort individuel.

Heureusement cette théorie est inappliquable : autorité infaillible en principe, la raison générale ne se montre pas en fait une autorité redoutable. C'est un être abstrait, sans organe, et sans interprète; un tribunal auguste, mais d'où le juge est presque toujours absent. On a peine à concevoir comment Lamennais a pu se flatter de substituer sa théorie de la certitude à celle de Descartes. Elle n'était pas acceptable pour la philosophie qui n'aurait pu l'adopter qu'en se suicidant.

Mais si, dans sa forme absolue, le système me-

naisien est inacceptable, il a du moins ce mérite d'avoir remis en lumière certaines notions traitées par les héritiers du cartésianisme avec trop de dédain. La tradition n'est pas, même pour la philosophie, un élément négligeable; et toute opinion est à bon droit suspecte, qui heurte le sens commun. Un traditionalisme modéré sera toujours pour les esprits un guide plus sûr que le pur intellectualisme, lequel, ne voulant souffrir aucune limite à ses prétentions, n'en met aussi aucune à ses extravagances.

Rejetées par les philosophes, les théories de Lamennais ne devaient pas trouver auprès de la vieille École théologique un bien meilleur accueil. C'est à peine si celle-ci mesura d'un œil complaisant les coups portés par le puissant athlète à son antique rivale; car déjà elle craignait pour elle-même, et elle n'avait pas tort. On ne saurait en effet ruiner les bases de la philosophie sans ébranler la théologie elle-même, attendu que, pour être à la fois une servante trop souvent indocile, la raison ne lui est pas moins une indispensable auxiliaire.

De plus, les représentants de la science sacrée se refusaient à admettre un partage d'infaillibilité entre l'Église et le genre humain. Celui-ci, ils le sommaient, mais vainement, de montrer ses titres, comme l'Église montre les siens. Ils insinuaient encore que la nouvelle apologétique altérait la notion de la foi, et qu'elle penchait vers le naturalisme. Un pareil reproche, s'il lui avait été formellement adressé, eut indigné Lamennais, qui, croyant sincère

et convaincu, lorsqu'il écrivait les volumes de l'*Essai*, n'eut pas supporté qu'on mît en doute son orthodoxie. Et cependant, il y avait dans sa manière de concevoir le catholicisme quelque chose de vague et d'imprécis qui autorisait bien des inquiétudes. Plus attentif au rôle social de l'Église qu'à sa mission surnaturelle, il n'était peut-être pas aussi éloigné qu'il le pensait lui-même de s'entendre avec ceux qui, dans toutes les institutions cultuelles, ne voient que des manifestations successives et spontanées de la vie religieuse au sein de l'humanité.

Cette vue, il devait la faire tout à fait sienne, dans la dernière période de sa vie, après que le pape Grégoire XVI eut prononcé qu'on devait repousser comme « un système fallacieux » la doctrine du *Sens commun*. Lamennais ressentit peut-être plus profondément la condamnation de ses idées philosophiques que le désaveu de son programme politique ; et si la bulle *Mirari vos* commença à le séparer de l'Église, la bulle *Singulari nos* acheva de le détacher de la foi. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les *Discussions critiques*. Ces pages, écrites dans l'angoisse d'une effroyable crise, nous montrent le malheureux prêtre aux prises avec le doute, et discutant âprement en lui-même la théorie de la croyance. Alors se déroulèrent fatalement dans son esprit les logiques conséquences de certains principes posés naguère par lui-même, et dont il ne voulut pas se dédire. Non seulement il cessa d'être catholique, mais il dut même se demander s'il l'avait jamais été.

Les derniers volumes de l'*Essai sur l'indifférence*

ne réalisèrent donc pas les magnifiques espérances que le premier avait fait naître. Ils soulevèrent parmi les croyants une fâcheuse controverse ; ils ne décidèrent pas un seul incrédule « à dire son *Credo* jusqu'au bout ». Il manqua à Lamennais, ce qui avait manqué à Chateaubriand, pour mener à son terme le mouvement de renaissance catholique dont ils furent l'un et l'autre, mais dans un ordre différent, les initiateurs. Tous deux cependant eurent cette gloire commune d'avoir discerné, au lendemain de la Révolution, la puissante vitalité du christianisme, et d'avoir dit bien haut, avec une superbe assurance, que, sans lui, la société nouvelle ne pouvait que décroître et périr.

CHAPITRE XV

LE SOLITAIRE DE LA CHESNAIE

Le titre de « solitaire de la Chesnaie », que lui ont décerné ses biographes, Lamennais ne l'a peut-être jamais mieux mérité que pendant les années qui précédèrent son premier voyage à Rome. Aussitôt après la publication du deuxième volume de l'*Essai*, il s'était comme enfui vers les grands bois de la lande bretonne, pour réparer ses forces épuisées par un excès de travail. L'impression de la *Défense* le contraignit de revenir à Paris. Il y passa quelques mois de l'année 1821, puis s'enferma définitivement à la Chesnaie. Il avait certainement compté sur le voisinage de son frère pour diminuer l'ennui d'un isolement trop complet. Cette ressource lui manqua bientôt; l'abbé Jean ayant été lui-même appelé à Paris, en qualité de vicaire général du grand aumônier de France [1]. Il se vit donc réduit à vivre seul, n'ayant à son service, avec quelques ouvriers employés aux travaux de la métairie, qu'une laborieuse et fidèle bretonne, « la Jeanne », qui avait succédé à « la Villemain ».

1. C'était alors le prince de Croÿ, évêque de Strasbourg, plus tard archevêque de Rouen.

La maison de la Chesnaie, ou, comme on l'appelait aux alentours, « le château », bien que d'apparence très simple, avait été construite pour abriter une famille nombreuse. Le jour n'était pas éloigné où elle s'animerait par la présence d'un groupe de disciples jeunes et ardents. En attendant, elle était vide et triste ; surtout pendant les journées d'hiver, presque toujours enveloppées d'une brume épaisse, à travers laquelle apparaissait rarement un soleil si pâle « qu'on l'eût pris pour une lune endimanchée [1] ».

On croira sans peine que ce n'est pas uniquement par désir du repos, ou par goût de la campagne, qu'un écrivain, dans tout l'éclat de sa naissante renommée, avait renoncé au séjour de Paris pour venir s'ensevelir dans un coin perdu de la terre bretonne. Un autre motif avait pesé sur sa détermination. Lamennais, dès cette époque, se trouvait aux prises avec des embarras financiers dont il ne réussit jamais à se déprendre complètement, et qui troublèrent toute son existence. L'héritage maternel, le seul qu'il eût recueilli, lui avait laissé un revenu très modeste, à peine suffisant, même s'il eût été bien administré. Malheureusement, le fils de l'armateur breton avait la faiblesse de se croire habile en affaires, et le goût de s'en mêler. Son incorrigible candeur l'entraîna plus d'une fois en des entreprises qui, loin de rétablir sa fortune, achevèrent de la ruiner. Sans être prodigue, il avait la main largement ouverte, et n'aimait à limiter

1. Lettre à Mlle de la Lucinière, 22 novembre 1825.

trop strictement ni ses dépenses ni ses libéralités. Un grand succès de librairie lui ayant procuré un surcroît de revenu, il eut le tort de s'imaginer que la source, une fois ouverte, ne tarirait plus. Il en arriva tout autrement. Le second volume de l'*Essai*, aussi bien que la *Défense*, se vendirent assez mal ; l'éditeur ne fit pas ses frais, et l'auteur ne réalisa pas ses espérances [1]. La nécessité de réparer les brèches déjà faites à son modique patrimoine, décida Lamennais à aller vivre bien modestement en Bretagne. « Vous avez tort, écrivait-il au baron de Vitrolles, de me croire résigné à vivre loin de vous ; cette idée-là ne sera jamais régnante dans mon cœur ; tout au contraire, je m'arrange pour me fixer plus tard à Paris ; mais il faut pour cela que je finisse mon livre que je ne puis finir qu'ici, et que je répare un peu ma petite fortune qui est extrêmement délabrée. Je dois beaucoup, et cela me tracasse ; soyez sûr, mon ami, que la situation d'un homme obligé de compter sur son travail pour vivre, est toujours pénible. Je désire sortir de cette situation, et j'y parviendrai, j'espère, en peu d'années [2] ».

Dans cette vue, le grand écrivain se condamna à une sorte de réclusion en même temps qu'à un travail forcé. On ne saurait imaginer d'existence plus laborieuse et plus monotone que celle qu'il

1. Dès ce moment, les lettres intimes de Lamennais commencent à être remplies des plaintes, parfois assez naïves, qu'il ne devait pas cesser de faire entendre à l'endroit de ses éditeurs successifs.

2. E. Forgues, *Correspondance inédite entre Lamennais et le baron de Vitrolles ;* lettre du 22 mai 1821.

mena pendant ces trois ou quatre années de volontaire isolement. Après avoir, le matin, célébré la messe dans la petite chapelle qu'il avait lui-même édifiée, il rentrait dans sa chambre, appartement qui lui servait de cabinet de travail, et où il prenait aussi ses repas. S'autorisant d'un usage assez commun à cette époque, il échangeait l'habit ecclésiastique pour une longue redingote grise dont les bords inférieurs étaient en plus d'un endroit noircis par le feu. Car l'hôte de la Chesnaie prenait un si grand plaisir à se chauffer près d'une flamme très vive qu'il lui arriva de souhaiter l'hiver plus rigoureux « afin de trouver le feu encore meilleur[1] ».

Il avait reçu de Rome, sans l'avoir sollicitée, une dispense relative à la récitation du bréviaire. Mais cette dispense ne lui ayant pas paru, en fait, suffisamment motivée, il se fit scrupule d'en user, et continua à réciter chaque jour l'office liturgique, en se servant de préférence d'un bréviaire romain[2].

1. Lettre à Mlle de la Lucinière, 18 décembre 1822.

Plus tard à Paris, où il changea très souvent de logement Lamennais, toujours frileux, ne manquait pas, avant de louer un appartement, de s'inquiéter de l'état de la cheminée. A une certaine époque cependant, ses moyens d'existence furent si restreints, qu'il dut subir les rigueurs de l'hiver dans une chambre à peine chauffée.

2. Le 23 août 1819, Lamennais écrivait à l'abbé Jean : « Genoude m'a envoyé une dispense de bréviaire que M. de Lamartine a obtenu pour moi à Rome. Il est clair qu'on a voulu m'accorder une faveur à raison de mes travaux. Cependant je ne sais si je pourrai user de cette dispense, car l'exposé porte que « je suis affligé d'une fièvre lente et continue, et d'une faiblesse de vue qui ne me permet de lire qu'avec peine. » Ce dernier point n'est pas exact. » (A. Blaize.) Certains biographes n'en ont pas moins reproché, et très amèrement, à Lamennais d'avoir abandonné la

Le temps qui n'était pas consacré aux exercices religieux, il le donnait au travail, et, du matin au soir, il compulsait volume sur volume, tant il avait hâte d'achever la dernière partie de l'*Essai*. Il sortait peu, et rarement dans ses promenades dépassait-il les longues et belles avenues de sa propriété. M. Ange Blaize, son beau-frère, qui lui fut toujours si dévoué, M. Marion, le plus cher de ses amis bretons, bien qu'habitant l'un et l'autre à une petite distance de la Chesnaie, n'obtenaient que difficilement la faveur d'une courte visite[1]. Renfermé dans les limites de son domaine, le solitaire ne connaissait d'autre société que celle de ses livres, et sa porte ne s'ouvrait guère qu'aux solliciteurs de la région. Ceux-là, il les accueillait avec une inlassable bienveillance, et ne craignait pas de fatiguer ses propres amis par les pressantes requêtes qu'il renouvelait sans cesse en faveur de ses nombreux protégés[2].

Une retraite si profonde n'était pas sans charme pour une âme rêveuse, se plaisant aux longues

récitation du bréviaire; ils se sont plu à signaler cet abandon de l'une des obligations essentielles du prêtre comme une cause, ou comme un présage de sa future apostasie.

On peut voir sur cette question le témoignage très concluant de M. Huet, chanoine de Rennes, ancien disciple de Lamennais, cité par l'abbé Roussel. (*Lamennais d'après des documents inédits*, t. I, chap. v.)

1. M. Ange Blaize vivait sur la terre de Trémigon que lui avait cédé Lamennais, après l'avoir achetée assez inconsidérément. M. Marion occupait au Bouvet une habitation charmante, située sur les bords de la Rance.

2. « Presque tous ses lettres à Denis Benoit, de 1820 à 1825, portent la trace de ses préoccupations charitables. » — A. Laveille, *Un Lamennais inconnu*, introduction.

méditations; elle n'était pas non plus sans péril pour un esprit naturellement porté à l'exaltation. Lamennais lui-même, à certaines heures, s'en rendait compte. « Je suis absolument seul, écrivait-il, à M. de Bonald, et l'imagination s'échauffe quelquefois un peu trop dans la solitude[1]. » Chaque jour, et sans qu'il y prît garde, s'accomplissait dans son esprit un travail intense, et contre lequel ne réagissait aucune influence extérieure. Ce travail, on peut en suivre le progrès, soit dans sa correspondance, soit dans les nombreux articles qu'il continua d'envoyer à la presse royaliste.

Un commerce de lettres très actif s'était établi entre le solitaire de la Chesnaie et le baron de Vitrolles. Leurs relations, on s'en souvient, avaient pris naissance au *Conservateur;* et elles n'auraient pas probablement survécu à une apparente et passagère communauté d'idées politiques, si, de la part de Lamennais, il ne s'y était mêlé un sentiment assez difficile à définir : estime profonde, admiration sincère pour l'esprit vif et le noble caractère du gentilhomme dauphinois ; attachement inaltérable, déférence délicate et tendre pour le père de la belle et pieuse Amélie de Vitrolles.

On sait la part considérable que le chevaleresque et audacieux baron avait eu à la première Restauration[2]. Les services éclatants qu'il avait rendus à

1. Lettre du 24 avril 1820.

2. Lamennais la lui rappelait un jour en ces termes : « Qui sait mieux que moi, mon bon ami, tous les titres que vous avez aux grâces, et je dirai, à la reconnaissance du roi? C'est vous qui, le premier, avez prononcé le nom de Bourbon au quartier général des Alliés, et déterminé peut-être le mouvement sur Paris, dont le

la royauté furent assez vite oubliés. Obstinément tenu à l'écart du gouvernement, il en conçut quelque dépit, et devint un des chefs de l'opposition. « C'était, a écrit l'éditeur de ses *Mémoires*, un des types les plus complets de ce qu'on est convenu d'appeler par excellence l'homme du monde. Il avait réparé par beaucoup d'études poursuivies avec une singulière ténacité, les vices d'une première éducation que l'orage révolutionnaire avait interrompue. L'aptitude générale et la souplesse de son intelligence lui permettaient de s'appliquer à presque toute chose. Il le sentait et se plaisait, comme exercice de l'esprit, aux entreprises les plus diverses, aux travaux les plus étrangers l'un à l'autre. Il eut voulu tout connaître et tout approfondir... Par delà les systèmes philosophiques de l'Allemagne, qu'il avait expérimentés et goûtés, par delà Kant, Fichte, Hegel, et Schelling, il était allé chercher Swadenborg et Jacob Boehm pour leur demander le dernier mot du mysticisme... Jeté tout à l'improviste dans les tourbillons les plus impétueux et les dédales les plus compliqués de la politique, il s'était trouvé non pas seulement égal, mais supérieur à son rôle. Et ce fut cette

résultat fut de replacer Louis XVIII sur le trône. C'est vous qui déterminâtes l'empereur Alexandre à déclarer, après la rupture des conférences de Châtillon, que désormais les Hautes Puissances ne traiteraient plus avec Bonaparte, ni avec aucun des siens. Cependant, je suis fâché de vous le dire, tout cela ou rien, c'est la même chose, attendu que le passé est passé, et que vous devez vous trouver très heureux d'avoir cent fois risqué votre vie, avant et pendant les Cent Jours « pour le sang d'Henri IV et de Saint-Louis », comme dit notre bon chevalier. Lettre du 5 novembre 1827, E. Forgues, *Notes et souvenirs*.

supériorité même qui, inspirant aux exprits communs une méfiance d'instinct, aux gens d'élite, ses rivaux, une jalousie mieux raisonnée, le mit en dehors des combinaisons qui lui eussent permis de prendre son essor [1]. »

N'ayant pas renoncé à l'espoir de jouer un rôle actif dans la politique, le baron de Vitrolles en suivait avec une grande attention tous les incidents; et de Paris, il envoyait à la Chesnaie des lettres remplies de détail sur les agissements des partis ou les intrigues de la Cour.

On sait au milieu de quelles difficultés presque insurmontables se débattait alors le gouvernement de la Restauration.

L'assassinat du duc de Berry avait été comme le signal, et d'une violente explosion du sentiment royaliste, et d'une vive recrudescence de l'esprit révolutionnaire. En France, c'étaient des conspirations sans cesse renaissantes, et des troubles qui agitaient la capitale et les provinces. En Europe, c'était l'Espagne, le Portugal, le Piémont, la Sicile, le royaume de Naples en proie à la Révolution. Pour lutter contre le péril intérieur, Louis XVIII avait été en quelque sorte contraint de se séparer de son ministre favori, le duc Decazes, représentant d'un libéralisme modéré, pour s'appuyer uniquement sur la droite. Mais celle-ci avait des exigences qu'il était difficile et dangereux de satisfaire. Elle-même d'ailleurs était divisée, et se partageait en trois groupes, au sein desquels s'agitaient non seule-

1. E. Forgues, *Notes et Souvenirs.*

ment des passions violentes, mais aussi d'ardentes compétitions. Les trois groupes s'accordaient à défendre le principe monarchique, mais chacun d'eux prétendait le défendre à sa manière, et surtout à son profit.

L'opposition royaliste qui s'était constituée au lendemain de la dissolution de la Chambre *introuvable* aspirait à ressaisir le pouvoir, et pour y parvenir, elle était prête à sacrifier ceux de ses membres qui, par leur irréductible intransigeance, devenaient trop compromettants. Ce furent encore MM. de Villèle et Corbières qui, sous le second ministère Richelieu, prirent l'initiative d'une nouvelle attitude politique dont le résultat fut de faire disparaître le *Conservateur* et de désunir ceux qui l'avaient fondé.

Tenu au courant de toutes ces menées par le baron de Vitrolles, Lamennais n'y prenait qu'un médiocre intérêt. Sa pensée planait plus haut : « Pour moi, écrivait-il, retiré du monde, et sachant peu ce qui s'y passe, je suis toujours la trace de mes vieilles idées. Tout ceci me paraît un état de passage. Je vois la Révolution se fortifier. On lui fait tous les jours de nouvelles concessions, de nouveaux sacrifices et l'on ne réserve pas même l'honneur. Mettant à part l'attachement à la dynastie régnante, dites-moi, je vous prie, bien précisément, en quoi le côté droit diffère du côté gauche? Je sais bien que l'un se lève, quand l'autre s'assied; excepté cependant, lorsqu'il est question de consacrer soit l'athéisme politique, soit la plus inique spoliation; mais montrez-moi un point de quelque

importance, un principe agissant sur la société, sur lequel la gauche et la droite ne soient pas au fond d'accord[1]. »

Ces « vieilles idées » dont l'hôte de la Chesnaie se plaisait, dans ses promenades solitaires, à « suivre la trace », peut-être ne se fût-il pas hasardé à en faire pleinement la confidence à son ami, l'ardent royaliste. Il lui laissait bien entrevoir assez fréquemment des craintes très vives sur l'avenir de la monarchie; il lui écrivait, par exemple, à propos du discours royal, prononcé en 1820, pour l'ouverture des Chambres : « Cette parole timide et défaillante est partout aujourd'hui le langage des souverains; c'est la dernière plainte de la royauté qui s'éteint. » Mais il n'ajoutait pas que cette royauté mourante, il était résigné pour son compte à la voir disparaître sans trop de regrets.

Déjà, en effet, et par une logique conséquence des théories philosophiques développées dans l'*Essai*, l'idéal d'un gouvernement théocratique avait pris de la consistance dans son esprit, et il n'était pas très éloigné de penser que la réalisation de cet idéal trouverait dans les traditions de la dynastie bourbonnienne une résistance au moins égale à celle qu'on pouvait attendre des hommes de la Révolution. Ceux-ci faisaient bruyamment profession de libéralisme; mais un libéralisme ouvertement hostile à toute idée religieuse n'inspirait que de la défiance à Lamennais. Il jugeait trop bien que les faux libéraux, s'ils devenaient les maîtres, n'hésiteraient

1. Lettre du 1er mars 1822.

point, pour imposer leurs idées sectaires, à fouler aux pieds toutes les libertés.

Aussi ne pardonnait-il point au gouvernement de la Restauration d'avoir adopté à leur égard une attitude indécise, faite de résistances et de compromissions. Ce qu'on appelait alors la politique de *juste milieu* ne lui inspirait que de la colère et du mépris.

« Aux heures de crise, écrivait-il, il ne manque jamais de se trouver un certain nombre de ces gens d'entre-deux dont parle Pascal, indécis par timidité, indulgents par calcul, qui ne savent ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils pensent, parce qu'ils n'ont pas la moindre idée de ce qu'on doit penser et vouloir. La faiblesse de leur caractère, et le peu d'étendue de leur esprit les inclinent à croire que, dans toutes contestations, la sagesse consiste à se tenir également éloigné des opinions et des prétentions opposées, et que toute lutte, quel qu'en soit l'objet, doit se terminer par des concessions mutuelles; ce qui suppose qu'on ne dispute jamais que de choses arbitraires, ou dont l'homme, en tout cas, a le droit de disposer comme il lui plaît. »

« Cette sorte de gens, la plus dangereuse peut-être, quand il lui arrive d'être au pouvoir dans les temps difficiles, ne sert qu'à conduire avec moins de bruit les nations à leur ruine. Elle ne détruit pas, mais elle laisse détruire; elle ne fonde rien, mais elle empêche de rien fonder et de rien réparer. Essentiellement inerte, ce qu'elle craint surtout, c'est l'action parce qu'il n'y a pas d'action sans

résistance. Elle a peur du mouvement, peur de la force, peur de la vie; et cherchant un repos qui n'existe point, ou qui n'existe que dans le tombeau, elle ne veut pour doctrine que l'indifférence, pour ordre que ce qui est, le mal comme le bien; pour justice qu'une égale protection de ce bien et de ce mal; pour paix que le silence[1]. »

L'inflexible penseur reprochait en termes amers à quelques-uns de ses anciens amis de la droite, notamment à M. de Villèle, qu'il qualifiait « un aigle de basse-cour[2] », de s'être fait le serviteur d'une politique qui devait achever de tout perdre. Il disait hardiment que l'unique raison d'être de la monarchie, c'est qu'elle personnifiait le principe de la souveraineté de Dieu, en opposition avec le principe de la souveraineté de l'homme, adopté par la Révolution. Chrétienne dans son origine et dans sa constitution, la royauté devait se montrer chrétienne dans son gouvernement, ou cesser d'être. Telle est l'idée qui se trouve admirablement développée dans un article de superbe allure publié par le *Drapeau blanc* à l'occasion du « 21 janvier ». « Ce qui fait le roi fort, disait Lamennais, c'est la foi, c'est l'inébranlable conviction que le pouvoir qu'il a reçu d'en-haut ne lui manquera jamais, s'il ne manque pas lui-même au pouvoir. Le souverain qui laisse mettre son autorité en litige, l'abandonne par cela même; l'altérer, c'est le détruire; elle est ce que Dieu l'a faite, ou elle n'est point.

« Née du christianisme, identifiée avec lui, la

1 *Deuxièmes Mélanges. — Du devoir dans le temps actuel.*
2 Lettre à M. de Vitrolles.

royauté n'a de force que celle qu'il lui prête ; mais cette force, pendant qu'il règne, est toute puissante ; aussi est-ce toujours le christianisme qu'on attaque d'abord, lorsqu'on a résolu de la renverser. Ses destinées sont liées aux siennes, et le moment où elle tente de les séparer est le moment où commence sa chute. »

« Que les rois donc apprennent ce qu'ils sont : ministres de Dieu pour le bien[1] ; dépositaires de sa puissance, ils l'ont reçue de lui, et ne peuvent l'aliéner. La royauté est un véritable sacerdoce politique : on ne peut pas plus s'en dépouiller que du sacerdoce religieux. L'un et l'autre sont divins dans leur origine, dans leurs fonctions, dans leur objet ; l'un et l'autre, quoique différemment, dérivent de la même source ; et l'on est roi comme on est prêtre, non pour soi, mais pour le peuple qu'on est appelé à conduire, à sauver. Le pouvoir ne cesse jamais d'appartenir à Dieu ; jamais il ne devient la propriété de celui qui l'exerce. Un roi n'est pas un homme puissant : qu'est-ce que la puissance de l'homme ? il est, nous le répétons, le ministre de Dieu ; et, le dirai-je en ce jour, Louis XVI n'a péri que parce qu'il a voulu n'être qu'homme, lorsqu'il lui était commandé d'être roi[2]. »

A l'écrivain royaliste, qui exaltait en ces termes le droit divin de la monarchie, on s'est plu à opposer, par une facile antithèse, le pamphlétaire démocrate lançant dix ans plus tard d'effroyables anathèmes contre les rois ; et durement on a reproché à Lamennais et l'inconséquence de ses idées,

1. *Dei enim minister est tibi in bonum* (*ad Roman.*, XIII, 4).
2. *Deuxièmes Mélanges*, 21 janvier.

et la honte de son apostasie politique. Un pareil reproche paraîtra peu fondé, si l'on prend en considération que l'idéal monarchique que le solitaire de la Chesnaie s'était fait à lui-même et qu'il exprimait si éloquemment, cet idéal, lorsqu'il écrivit les *Paroles d'un Croyant*, avait totalement disparu. A vrai dire, c'est à peine s'il avait existé autrement que dans sa pensée, car le « roi » tel qu'il le concevait, ce ne fut certainement ni Louis XVIII, ni même Charles X. On ne peut douter qu'il n'ait été sincèrement royaliste ; mais il le fut, comme il fut catholique, c'est-à-dire, à sa manière, en poussant jusqu'à l'extrême les conséquences de certaines idées abstraites, aussi bien en politique qu'en religion. Aussi lui arriva-t-il souvent d'être en désaccord même avec des hommes universellement considérés comme de fervents légitimistes.

Chateaubriand, un des transfuges du *Conservateur*, pour avoir hasardé devant les Chambres la théorie d'un droit personnel inhérent au souverain, reçut dans le *Drapeau blanc* une verte leçon. Votre théorie, lui répondait l'intransigeant polémiste, consacre le principe de la plus avilissante servitude. « A tout prendre, nous préférons la doctrine du christianisme. Avec le droit divin, l'homme est libre, parce qu'il n'obéit réellement qu'à Dieu ; avec le droit divin qui impose la même loi, et une loi parfaite aux rois et aux sujets, on a des vertus. Avec la souveraineté dont la source découle du souverain, on a l'esclavage ou l'anarchie[1]. »

1. *Deuxièmes Mélanges. — Quelques réflexions sur notre état présent.*

Ainsi, lorsqu'il défendait encore la monarchie, Lamennais laissait déjà entrevoir les raisons profondes qui devaient un jour l'en séparer. On ne pourrait, sans une grande injustice, imputer à de misérables mobiles tels que l'ambition déçue, ou l'amour-propre froissé, une évolution politique dont les premiers symptômes s'accusèrent de si bonne heure chez le collaborateur du *Drapeau blanc*. Mais ce qu'on est en droit d'incriminer, c'est l'opposition inopportune et presque toujours excessive que celui-ci fit au gouvernement de la Restauration. Il eut le tort d'entretenir la division au sein du parti royaliste par ses récriminations imprudentes, et d'accroître par des exigences irréalisables les embarras de ses propres amis politiques. Ses griefs contre le ministère de Villèle, eussent-ils été tous fondés, il devait les faire valoir avec plus de mesure et de prudence. Mais la mesure et la prudence se rencontrent rarement chez ceux qui se nourrissent de pures abstractions.

Il n'en paraissait pas moins fort étrange qu'un prêtre se permît de diriger de si vives attaques contre un gouvernement qui, à part quelques maladresses, s'était montré si ouvertement favorable à la religion et au clergé. Ces attaques déplaisaient à la majorité de l'épiscopat français ; à Rome même on les jugeait assez sévèrement.

Le fidèle correspondant de Lamennais, l'abbé de Sambucy, prenait soin de l'en avertir. « Un nouvel incident, lui écrivait il, est venu affliger vos amis. C'est le démêlé avec l'Université. De grâce, veuillez bien me donner à ce sujet tous les documents utiles :

cela intéresse votre réputation un peu compromise (et même beaucoup) par cet éclat que l'on taxe d'excès de zèle, d'imprudence, etc., etc.[1]. »

L'incident auquel il est fait allusion dans les lignes qui précèdent avait été provoqué par un article inséré dans le *Drapeau blanc*, pour dénoncer les tendances irréligieuses de l'Université. Une violente polémique s'étant engagée à cette occasion, Lamennais intervint par une lettre adressée directement à Mgr Frassynous, grand-maître de l'Université. Le ton de cette lettre était hautain, et l'ironie s'y voilait à peine sous des formes respectueuses. Après avoir reproché au gouvernement de la Restauration d'avoir maintenu le monopole universitaire, legs funeste du despotisme impérial, il signalait au grand-maître, en citant quelques faits à l'appui, « la profonde impiété et les mœurs dissolues des collèges ». « Malgré, lui disait-il, qu'on eût essayé de couvrir le désordre de la protection d'un nom respecté », il n'en reste pas moins acquis « qu'une race impie, dépravée, révolutionnaire, se forme sous l'influence de l'Université. » Et il concluait en ces termes : « Monseigneur, la France a les yeux sur vous, elle vous demande, après tant d'orages, la sécurité de l'avenir. Peut-être vous faudra-t-il, pour réaliser ses vœux, surmonter des obstacles ; elle le sait, mais elle sait aussi qu'il n'est point de difficultés que ne vainque une conscience courageuse. Votre amour pour le bien, vos vertus, voilà le fondement de ses espérances, et il est impossible qu'elles soient trompées[2]. »

1. E. Forgues, *Notes et Souvenirs*.
2. *Deuxièmes Mélanges*. — *Education publique*.

La publicité donnée à ce violent réquisitoire mit le ministère dans le plus grand embarras ; car, s'il lui répugnait de traîner un prêtre devant les tribunaux, et d'exercer des rigueurs contre un écrivain environné d'un si grand prestige, il lui était difficile de se laisser impunément provoquer par un journal royaliste, alors que les moindres écarts de la presse libérale étaient chaque jour réprimés impitoyablement. Pour atténuer du moins le scandale, on s'arrêta à une demi-mesure, et l'on décida de poursuivre, non pas le signataire de la lettre, mais l'éditeur du journal qui l'avait publiée.

De tels ménagements, dont Lamennais aurait dû apprécier les motifs, eurent pour résultat d'accroître son irritation. Peut-être pour n'être pas soupçonné de fuir les responsabilités, il protesta avec énergie contre une procédure qui mettait hors de cause le véritable auteur du délit ; puis, s'en prenant hardiment aux ministres eux-mêmes, il leur rappela que naguère, dans le *Conservateur* dirigé par M. de Chateaubriand, contrôlé par MM. de Villèle et Corbières, le mauvais esprit de l'Université avait été dénoncé avec une liberté de langage à laquelle eux-mêmes avaient applaudi. Et il ajoutait : « Qu'on relise la lettre inculpée, y trouvera-t-on rien de plus fort ? Et les mêmes hommes qui applaudissaient, il y a cinq ans, à nos paroles, qui louaient, qui encourageaient notre zèle pour la vérité, la religion, les mœurs, nous en feront un crime aujourd'hui ! Ils demanderont aux tribunaux de flétrir ce qu'il y eut de noble dans notre conduite commune, de punir en nous leurs vertus passées ! Où en

sommes-nous? et comment se peut-il qu'un reste de pudeur ne les ait pas arrêtés? »

... « Ce que nous avons dit, notre devoir nous obligeait de le dire; il nous obligeait d'instruire les familles de ce qu'il leur est si important de savoir. Moins que personne, nous ignorons qu'il y a des vérités importunes; mais, si elles blessent certains hommes, loin que ce soit une raison de les tenir captives, c'en est une, au contraire, de les proclamer plus hautement. Les ministres, après les rapports qui ont existé entre eux et nous, devraient avoir appris à nous connaître. Se pourrait-il qu'ils eussent espéré nous intimider par des violences d'apparât? Ils ne savent donc pas ce que c'est que la conscience, ce que c'est que la religion, ce que c'est qu'un prêtre? Eh bien! ils l'apprendront[1]. »

L'affaire se termina par une condamnation à quinze jours de prison et à cent cinquante francs d'amende prononcée contre l'éditeur du *Drapeau blanc*. Elle fit, en somme, assez peu d'honneur à Lamennais, car, si elle mit en relief son redoutable talent de polémiste, elle découvrit en même temps combien la passion chez lui était prompte à s'émouvoir, et incapable, une fois émue, de se maîtriser.

En dehors des questions purement politiques, telles que la guerre d'Espagne ou la Sainte-

1. *Deuxièmes Mélanges. — Sur la poursuite judiciaire dirigée contre le* Drapeau blanc *au sujet de l'Université.* On a raconté que plus tard, à l'occasion du procès qui lui fut intenté en 1826, Lamennais sortant du tribunal aurait dit : « Je leur ferai voir ce que c'est qu'un prêtre. » L'authenticité de cette anecdote est fort douteuse; et le mot aura été probablement emprunté à l'article du *Drapeau blanc*.

Alliance, une autre question commençait à fixer le regard pénétrant du solitaire de la Chesnaie : la question sociale. Attentif au rapide développement de l'industrialisme naissant, il s'effrayait de voir ce développement coïncider avec le triomphe de certaines doctrines économiques, qui ne considèrent dans le pauvre « qu'une machine à travail dont il faut tirer le plus grand parti possible dans un temps donné, et mesurent son utilité sur ce qu'il produit, comme elles mesurent l'utilité du riche sur ce qu'il consomme ».

« Laissez ces idées se répandre, écrivait Lamennais, laissez-les se combiner avec les viles passions que renferme le cœur humain, l'avarice, la cupidité, et vous verrez bientôt jusqu'à quel excès l'homme peut porter le mépris de l'homme. Vous aurez des îlotes de l'industrie, qu'on forcera, pour un morceau de pain, à s'enfermer dans les ateliers, et qui vivront et qui mourront sans avoir peut-être une seule fois entendu parler de Dieu, sans connaître aucun devoir, ni souvent même aucuns liens de famille, sans autres désirs que ceux de la brute, sans autre crainte que celle du bourreau. »

« Je sais ce qu'on répondra : ajoutait-il, « au moins ils sont libres. » Il faut, en vérité qu'on se forme d'étranges notions de la liberté, et qu'on attache un bien grand prix à cette liberté fantastique, puisqu'on la juge suffisante pour compenser la perte de tout ce qui fait la dignité et le bonheur de l'homme. Mais qu'on se désabuse ; non, ces infortunés ne sont pas libres : la terrible domination que vous exercez sur eux le prouve assez. Leurs

besoins les placent sous votre dépendance ; la nécessité en fait vos esclaves ; et si vous dites qu'après tout ils ne sont pas votre propriété, nous en conviendrons avec douleur, car s'ils étaient votre propriété, vous auriez intérêt à les ménager davantage... Mais maintenant, que la débauche ou le glaive de la justice abrège leur vie, que vous importe? D'autres les remplacent : vous n'avez rien perdu[1]. »

A lire cette virulente apostrophe on croirait entendre déjà l'auteur de la *Voie d'une prison*, ou de l'*Esclave moderne ;* de celui qui mettra un jour à défendre la cause des petits et des humbles non seulement tant de superbe passion, mais aussi tant de sincérité et de désintéressement.

C'est ainsi que, séparé du monde et enfermé dans une complète solitude, l'hôte de la Chesnaie, devançant l'avenir, abordait dans ses puissantes méditations tous ces graves problèmes de l'ordre religieux, politique ou social, dont malheureusement on est encore à trouver la solution. Plus de place dans son âme pour cette sombre mélancolie qui avait désolé, comme on l'a vu, les années de sa jeunesse. Une grande pensée le domine et l'absorbe complètement, celle d'une grande œuvre à accomplir, d'une société entière à renouveler. Si quelque chose lui manque encore, c'est la présence de ses amis. Il regrette d'être séparé de ses chères *Feuillantines*, et il le leur dit en des termes charmants. Dans ses lettres au baron de Vitrolles il

1. *Deuxièmes Mélanges. — Sur l'observation des dimanches.*

mêle, comme sans y penser, aux considérations politiques les plus hautes, des sentiments d'une délicatesse exquise. Il lui écrit le 1er janvier 1823 : « Je vous prie de voir dans cette lettre, mon bon ami, tous les vœux que mon cœur forme pour vous et pour tout ce qui vous est cher. Il y a quelque chose de doux dans la solitude ; on n'aime pas mieux, mais on aime avec moins de distraction, et l'âme s'approche de ses souvenirs avec une tendresse qu'on ne sent jamais si bien, que lorsque le regret y met un peu de cette tristesse qui semble inséparable de toutes nos affections. »

Il eut pourtant la joie de recevoir un jour dans sa sauvage retraite un de ses amis, et non des moins illustres. « Il y a apparence, lui écrivait au mois de juillet 1822 le baron de Vitrolles, que ce sera notre Berryer qui vous remettra ma lettre. Il se fait un bonheur et une fête d'aller vous chercher un instant à son passage à Rennes. Je lui envie bien les heures qu'il passera avec vous, et, quelque prix qu'il y mette, je les achèterais plus cher. » C'est encore au *Conservateur* que Lamennais et Berryer s'étaient rencontrés. Ils se lièrent promptement d'une véritable amitié ; et comme l'auteur de l'*Essai* était souvent en litige avec ses libraires, le grand avocat, alors au début de sa brillante carrière, eut souvent à l'assister de ses conseils et même de sa parole. A propos du court séjour qu'il fit à la Chesnaie, on a raconté une anecdote, exacte peut-être pour le fond, mais qui dans la forme paraît avoir été après coup bien dramatisée. Le jour même de l'arrivée, après avoir fait à son ami les honneurs de sa maison et de son parc,

Lamennais l'emmena à travers la forêt jusqu'à une colline qui domine le cours de la Rance. « Le paysage était ravissant; je crois le voir encore, » disait plus tard Berryer. Tous deux se reposent sur le gazon et s'entretiennent longtemps. Après le retour, le repas, puis la veillée, et la conversation dure toujours. Berryer se met au lit...

Lamennais s'assied à son chevet. Au matin, ils causaient encore. C'est que M. Féli était un merveilleux causeur. La tête inclinée sur la poitrine, les mains jointes, il parlait, et les raisonnements couraient si serrés, les phrases si élégantes, qu'en fermant les yeux, on avait l'illusion d'entendre le plus beau des livres. Il emporta ainsi son jeune ami à travers un torrent de poésie ; « de l'Église militante jusqu'à l'Église triomphante » (ce sont les expressions de Berryer). Puis, je ne sais comment, l'entretien tomba sur les évocations du magnétisme et les phénomènes de seconde vue. Alors Lamennais s'anime de plus en plus; il se lance dans ces régions mystérieuses avec une telle fougue d'imagination, une telle hardiesse de pensée, que Berryer en est tout bouleversé ; il l'arrête, il lui saisit le bras : « Vous m'effrayez, mon ami ! » lui dit-il. « Comment? demande Lamennais, que voulez-vous dire? » « Oui, vous m'effrayez. Je sens que je ne résiste plus à l'empire de votre raison : vous me dominez, mais ce qui m'épouvante c'est que rien ne vous domine... Vous n'avez plus aucune autorité qui vous arrête!... Vous serez chef de secte. »

A ces mots, Lamennais bondit, il mit la main sur

son cœur, et avec une émotion profonde, inoubliable, disait Berryer, il s'écrie : « Moi, chef de secte, moi, renier l'Église ! Jamais, plutôt mourir[1]. »

1. E. Lecanuet, *Vie de Berryer* (chap. VI). — La même anecdote est racontée un peu différemment et plus simplement par Marie Peigné. *Lamennais : Sa vie intime à la Chesnaie.*

CHAPITRE XVI

PREMIER VOYAGE A ROME

Au printemps de l'année 1823, Lamennais, un peu fatigué sans doute de son isolement, vint à Paris auprès de l'abbé Jean qui avait alors sa résidence à la Grande-Aumônerie. Il fut heureux de se retrouver, après une longue absence, au milieu de ses amis, et de reprendre des relations dont son aimante nature ne savait pas se passer. Outre les fidèles et dévouées *Feuillantines* chez lesquelles s'engageaient, le soir, d'interminables parties de tric-trac, il fréquentait assidûment la famille du comte Senfft-Pilsach, chambellan de l'empereur Joseph, et l'un des agents les mieux accrédités de la diplomatie autrichienne. Cette famille, protestante d'origine, s'était, depuis peu d'années, convertie au catholicisme[1]. Le comte était un esprit froid, un peu mélancolique, profondément religieux, et tout à fait inféodé aux Jésuites. Sa femme et la comtesse Louise, sa fille, étaient l'une et l'autre des femmes fort intelligentes ; elles avaient du goût pour les livres, surtout pour ceux qui traitaient de matières

1. Sa conversion avait, paraît-il, été déterminée par la lecture du premier volume de l'*Essai*.

religieuses, leur piété s'en nourrissant aussi bien que leur esprit. Un naturel simple et ouvert rendait leur commerce agréable et sûr. La mère et la fille professaient pour l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* une égale admiration. Mais bientôt elles apprécièrent plus encore que son talent, sa bonté, sa simplicité, son désintéressement. Aussi lui donnèrent-elles, presque aussitôt qu'elles le connurent, et leur confiance et leur affection.

Lamennais, de son côté, se plaisait dans leur société, il y trouvait une sorte de calmant à l'excitation continuelle de son esprit; et, mis en confiance par la respectueuse et délicate sympathie dont il se sentait l'objet, il s'abandonnait sans réserve tantôt au charme d'intimes causeries, tantôt aux éclats d'une bruyante et naïve gaîté. Longtemps, de part et d'autres, on aima à se souvenir « des bons rires de la rue du Bac[1] ».

Obligées par les exigences de la carrière diplomatique à de fréquents déplacements, les dames de Senfft continuèrent à s'associer de loin aux luttes et aux épreuves de leur illustre ami. Entre elles et lui, il s'établit une active correspondance que Lamennais lui-même a pris soin de recueillir, et qui est aujourd'hui pour l'histoire de sa vie un précieux document.

Malheureusement les relations d'amitié ne furent pas les seules qu'il cultiva pendant qu'il prolongeait son séjour à Paris. Impatient de rétablir sa fortune

1. C'est dans cette rue qu'habitait la famille de Senfft quand elle se trouvait à Paris.

délabrée, il se laissa circonvenir par une sorte d'aventurier de la littérature, et engager par lui dans cette malheureuse affaire de *La Librairie classique élémentaire*[1], qui eut bientôt englouti tout ce qu'il lui restait de son patrimoine.

Rentré à la Chesnaie vers le mois d'octobre, Lamennais y avait repris, non sans un peu d'ennui, son existence solitaire et laborieuse, lorsque inopinément l'occasion lui fut offerte de faire le voyage de Rome. Il la saisit avec empressement. L'idée de ce voyage hantait depuis quelque temps son esprit. A l'époque où la théorie de la certitude avait été l'objet de si vives attaques, il avait songé sérieusement à se rendre dans la Ville Sainte, avec l'intention de provoquer sur ses doctrines un jugement du Saint-Siège. Il semblerait qu'un vague instinct l'eut déjà averti qu'il existait une dangereuse équivoque entre la conception toute personnelle qu'il s'était faite du catholicisme et l'enseignement traditionnel de l'Église. Rassuré toutefois par l'*impri-*

1. *La librairie classique élémentaire* avait été fondée par M. de Saint-Victor qui était à la fois homme de lettres et homme d'affaires. Bientôt menacé de la ruine, il s'adressa à Lamennais dont il avait eu l'honneur d'être le collaborateur au *Défenseur* et au *Drapeau blanc*. Celui-ci, moitié par bonté d'âme, moitié dans l'espoir d'un placement avantageux, mit à la disposition de M. de Saint-Victor, une somme de 100.000 francs environ, et devint ainsi copropriétaire de la *Librairie classique élémentaire*. Une clause du traité intervenu entre l'éditeur et son commanditaire stipulait que celui-ci ne pourrait être engagé au-delà des sommes par lui versées. Malheureusement, cette clause ne fut pas respectée, et sollicité par M. de Saint-Victor, Lamennais consentit à lui faire ouvrir chez M. Cor, banquier, un crédit presque illimité, en donnant lui-même sa garantie sous la forme la moins précise, et par conséquent, la plus dangereuse. On verra par la suite quelles furent les conséquences de cette imprudence.

matur officiel accordé à la *Défense de l'Essai* et par les appréciations élogieuses des théologiens romains, il avait ajourné plutôt qu'abandonné son projet de voyage. Car, plus la vieille monarchie lui apparaissait chancelante, plus il la jugeait impuissante à prendre la direction de la grande évolution sociale qu'il prévoyait inévitable et prochaine, plus sa pensée inquiète se tournait vers Rome, dans l'espoir que de la Papauté viendrait encore aux nations chrétiennes la lumière et le salut. » Le monde, écrivait-il au lendemain de la mort de Pie VII, attend un grand pape ; il pourrait à plusieurs égards suppléer aux grands rois ; mais en sommes-nous là[1] ? »

Au mois d'avril 1824, Lamennais s'éloigna de la Chesnaie pour aller rejoindre à Genève son compagnon de voyage. Celui-ci était l'abbé Vuarin, prêtre de grande vertu, et d'un zèle qui ne connaissait pas d'obstacles. De sa propre initiative, et sans autres ressources que celles qu'il avait su se créer lui-même, il avait réussi à rétablir dans la citadelle même du protestantisme une paroisse catholique. Soucieux de l'avenir de son œuvre, il désirait donner à la nouvelle paroisse une existence canonique, et obtenir qu'elle fût rattachée hiérarchiquement à quelque diocèse de France. C'est dans cette vue qu'il se rendait à Rome où il comptait des relations assez nombreuses et quelques amis influents. Très lié avec l'abbé Jean et juste appréciateur du talent de son frère, il fut heureux d'offrir

1. Lettres à l'abbé Jean, 29 janvier 1824.

à celui-ci la plus cordiale hospitalité. Malheureusement cette hospitalité se prolongea trop longtemps au gré de l'impatient voyageur.

A cette époque, Lamennais se montrait peu sensible aux beautés de la nature et aux œuvres de l'art[1]. Ce n'est que plus tard, et peut-être au contact de M. Rio et de Montalembert, que le sens esthétique s'éveilla en lui et s'y développa jusqu'à lui inspirer les belles descriptions qui donnent tant de charme aux *Affaires de Rome*, ou les chapitres admirables consacrés dans l'*Esquisse d'une Philosophie* à l'étude du Beau. On est un peu surpris néanmoins de ne lui voir accorder qu'une attention distraite à ce qui excite d'ordinaire et enchante la curiosité du touriste. La ville de J.-J. Rousseau si pittoresquement assise au pied des grandes Alpes, sur la rive gracieuse du lac Léman, lui parut maussade, et c'est presque à regret qu'il se résigna à faire à travers la Suisse une rapide excursion. « Quand j'aurai vu de près une bonne montagne, écrivait-il de Genève, ce sera bien assez; je ne tiens guère à cela. Ce sont les gouvernements, les institutions, les idées, les mœurs qui m'intéressent, et sous ce rapport, j'espère que mon voyage ne sera pas perdu. Les Anciens (du moins une certaine classe d'hommes) voyageaient plus que nous, et il est surprenant combien ils nous disent peu de chose des lieux et de tout ce qui remplit les relations de nos voyageurs modernes. Ce matérialisme m'a toujours

1. « J'ai grand tort de parler d'art, écrivait-il à son ami Benoît d'Azy, car personne n'est plus ignorant que moi en peinture, sculpture, et tout ce qui s'en suit. »

déplu souverainement. M. Klaproth[1] en est le type dans son *Voyage au Caucase*. Quelle différence de ce philosophe à ceux de l'antiquité, quoique déjà ceux-ci, à bien des égards, ne valussent pas grand chose. Solon, Hérodote, Pythagore, Platon, s'en allaient de temple en temple, s'enquérant de l'origine des peuples, de leurs lois et surtout des lois éternelles transmises par la tradition, et qui les ramenaient par mille routes à la Divinité, qui les manifesta primitivement à l'homme. Cela valait bien, ce me semble, les curieuses, les importantes, les magnifiques observations de nos savants sur les schistes, les granits, les quartz et les rochers calcaires de première et de seconde formation[2]. »

Pour avoir poursuivi son voyage selon la méthode platonicienne, il ne paraît pas que Lamennais ait rencontré sur sa route beaucoup d'intérêt ni d'agrément. Après avoir parcouru le Jura bernois, il rentra d'assez mauvaise humeur à Genève, si l'on en juge par la lettre qui suit : « J'ai une espèce d'horreur pour la ville d'où je vous écris, et j'aimerais mieux cent fois vivre chez les Turcs qu'au milieu de cette abominable population. Le reste de la Suisse n'est guère meilleur, et puis je doute qu'il y ait au monde un pays plus ennuyeux. Quant aux curiosités naturelles, montagnes, vallées, lacs, torrents, cascades, ce sont des choses bientôt vues, et qui ne séduisent pas autrement. Je vous demande un peu la belle merveille qu'un rocher pointu avec

1. Orientaliste allemand.
2. Lettres à Benoît d'Azy, 25 avril 1824.

de la neige dessus. J'aime mieux mes tisons[1]. »

Voilà la Suisse étrangement jugée. L'Italie ne le sera pas beaucoup mieux. Avec sa santé fragile et ses nerfs irritables, l'hôte de l'abbé Vuarin supportait mal les incommodités d'un déplacement.

Heureusement, dans les premiers jours de juin, on put se mettre en route, et se diriger vers Rome à petites journées. Le premier arrêt fut à Turin, où les deux voyageurs furent gracieusement accueillis par la comtesse de Maistre. A Gênes, Mgr Lambruschini les retint pendant plusieurs jours, et leur donna dans son palais épiscopal une hospitalité qui n'était peut-être pas tout à fait désintéressée[2].

Enfin le 27 juin, Lamennais entrait à Rome; et dès le lendemain il écrivait à son frère : Nous arrivâmes hier à midi, en bonne santé. Nous trouvâmes à la porte du Peuple, par où nous entrâmes, un billet de Mgr Mazzio[3] qui invitait M. Vuarin et

1. Lettre à Mlle de la Lucinière, 15 mai 1824.

2. « Le cardinal Lambruschini, né dans l'État de Gênes, y avait été, sous Pie VII, envoyé de Rome, avec le titre d'archevêque, par le cardinal Consalvi qui ne l'aimait pas. La louable application qu'il apporta aux devoirs de sa charge, sa vie retirée, régulière et digne, lui acquirent le respect public. Cependant, triste et ennuyé dans son vaste palais, il ne cessait de regretter Rome, non certes à cause des espérances déçues d'une plus haute fortune dont nul, comme il l'assurait, ne sentait mieux que lui la vanité, mais par le pieux désir de se rendre utile dans une sphère moins restreinte. Peut-être ne fûmes-nous pas totalement étrangers à la satisfaction qu'il obtint, lorsque Léon XII, qui daignait nous accorder quelque confiance, le nomma nonce apostolique à Paris. » Lamennais, *Affaires de Rome*.

3. C'était un personnage assez important de la cour pontificale. Il joignait à d'autres dignités celle de clerc national italien, et avait rempli en cette qualité les fonctions de secrétaire auprès du conclave qui élut Léon XII.

son compagnon de voyage à descendre chez lui ; ce que nous fîmes. Mercredi, lendemain de la Saint-Pierre, nous irons occuper au Collège romain deux chambres que le Pape y a fait demander pour nous[1]. Mgr Mazzio nous a reçus avec infiniment de politesse. Après dîner, il nous a conduits dans sa voiture à Saint-Pierre, dont il est chanoine ; les vêpres finies, il nous a fait voir rapidement cette magnifique basilique et descendre dans la Confession de Saint-Pierre, dont l'espèce de grotte qui en forme le fond sera ouverte jusqu'à demain. Voilà tout ce que je puis te dire de Rome, après un séjour de vingt heures[2]. » Et c'est à peu près tout ce que Lamennais en dira, du moins dans ses lettres, pendant un séjour de trois mois. Il semble que ce fut de sa part un parti pris de se montrer, à la manière des Anciens, très sobre de détails et de descriptions.

Pour connaître la première impression que Rome produisit sur lui, il faut interroger un livre écrit dix ans plus tard. Elle s'y trouve exprimée comme il suit : « On a dit de Rome que c'était la patrie de ceux qui n'en avaient pas. Nous ne concevons pas qu'elle puisse être pour personne une patrie, selon le sens ordinaire de ce mot. Ce n'est pas qu'elle n'ait quelque chose d'extraordinairement attachant, quoique d'abord on le sente peu, et même aucunement. Ce que vous y éprouvez, les

1. Le collège romain venait d'être rendu aux Jésuites par Léon XII qui leur accorda en même temps une rente annuelle de 12.000 écus romains, environ 60.000 francs.

2. Lettre à l'abbé Jean, 27 juin 1824.

premiers jours, c'est une sorte d'ennui profond, de tristesse vague et pesante. A chaque pas, le pied foule des ruines, et remue les cendres, maintenant confondues, des hommes de toutes races et de toutes contrées qui, durant trente siècles, ont, vainqueurs ou vaincus, maîtres ou esclaves, habité cette terre de grandeur et de désolation. Vous reconnaissez encore, dans cet amas confus de débris, les traces des peuples divers et des divers âges, et de tout cela s'élève je ne sais quelle vapeur de tombeau qui calme, et endort, et berce l'âme, dans les rêves du dernier sommeil. On peut venir là pour y mourrir, mais non pour y vivre ; car de la vie, à peine y a-t-il une ombre[1]. »

Dans les premiers jours qui suivirent son arrivée, Lamennais fut l'objet d'égards et de prévenances dont il ne pouvait manquer d'être flatté. « Plusieurs cardinaux, écrivait-il, nous ont invité à dîner, et j'ai fait la connaissance de plusieurs prélats, et autres ecclésiastiques d'un mérite fort distingué... Nous ne pouvions en somme avoir de tout le monde une meilleure réception[2]. »

Sa satisfaction semble cependant avoir été d'assez courte durée, et bientôt il lui parut que les hommes aussi bien que les choses subissaient l'influence de « cette vapeur de tombeau qui calme, et endort, et

1. *Affaires de Rome.*

2. Lettre à l'abbé Jean, 9 juillet 1824. Parmi les ecclésiastiques distingués dont parle Lamennais, il convient de citer un jeune prêtre anglais, à qui l'avenir réservait une brillante destinée. On l'appelait alors l'abbé Wisemann. Il se montra un des plus empressés à rechercher non seulement la société, mais aussi l'amitié du grand écrivain. Ce qui ne l'empêchera pas de s'exprimer plus tard sur son compte avec une injuste sévérité.

berce l'âme ». Il trouvait aux Romains de la finesse et de la clairvoyance, mais il ne comprenait pas qu'ils fussent si lents à s'émouvoir, et portés à s'intéresser aux menues intrigues de la politique, ou même aux simples commérages de la ville plus volontiers qu'aux grandes discussions d'idées.

Tout plein de ses rêves de renaissance religieuse et de rénovation sociale, il commença dès lors à s'étonner qu'on pût pousser si loin le culte du passé, l'insouciance de l'avenir, et s'obstiner avec tant d'opiniâtreté habile et patiente à soutenir ce qui, de soi, et par sa propre vétusté, devait fatalement et bientôt tomber en ruines. A voir la prélature nonchalante et oisive, ou trop occupée par des soucis de carrière et des rivalités de cour, il conçut pour elle peu d'estime et de respect ; sans s'apercevoir que lui-même, par ses idées hardies et ses vues désintéressées, lui inspirait de la défiance ou du dédain.

Quelques hommes éminents, tels que le P. Ventura, futur général des Théatins, le P. Micara, général des Capucins, et bientôt cardinal, le P. Orioli, cordelier conventuel, destiné aussi à la pourpre, le P. Mazelli, de l'ordre des Carmes, le P. Olivieri, dominicain, commissaire du Saint-Office, ayant su apprécier le génie de Lamennais, devinrent pour lui des amis dévoués et demeurèrent longtemps, à l'encontre des jésuites, les défenseurs zélés de ses doctrines. Mais dans l'ensemble du clergé romain, après un premier mouvement de curiosité, on cessa promptement de s'occuper de ce prêtre français, si peu imposant dans

son extérieur, si timide dans ses manières, si indifférent aux honneurs ecclésiastiques comme aux succès mondains, rêveur assez naïf pour croire à de prochaines transformations dans la société et dans l'Église; homme assez imprudent pour avoir des idées à lui. Dans sa première entrevue avec Léon XII, Lamennais avait reçu du Souverain Pontife un accueil bienveillant, mais réservé et froid [1]. Il en ressentit une pénible déception; et repris par l'ennui, supportant mal l'extrême chaleur d'un été italien, il souhaita de quitter Rome, quand il y était à peine arrivé [2].

Il ne se doutait pas que ses désirs s'accordaient parfaitement, au moins en ce point, avec ceux du gouvernement français. Celui-ci, informé du brusque départ de l'hôte de la Chesnaie pour la Ville sainte, en avait pris de l'ombrage. Depuis la Restauration, les relations avaient toujours été un peu tendues entre la Cour de Paris et la Cour de Rome. Louis XVIII et ses plus intimes conseillers avaient difficilement pardonné au pape Pie VII d'avoir négocié le Concordat de 1801, et surtout d'avoir conféré à l'usurpateur le sacre impérial. De son côté, la Cour

1. Le cardinal Somaglia, secrétaire d'Etat, disait dans un entretien confidentiel au chargé d'affaires de France : « Pour M. de La Mennais, on craignait peut-être qu'il ne vit trop le Pape. Eh bien, vous ne savez pas que la première fois il lui parla très peu, si peu, que celui-ci en était mécontent et voulait repartir. »

Dépêche à M. de Villèle, du 10 août 1824.

2. « J'ai eu l'honneur d'écrire à votre Excellence, que M. de La Mennais était arrivé à Rome avant la Saint-Pierre ; il est venu me voir après la fête, dans les premiers jours de juillet, et il m'a demandé sur-le-champ s'il y avait dans les ports de l'État pontifical quelque bâtiment du Roi qui pût le ramener en France. » (Dépêche à M. de Villèle du 13 juillet 1824.)

romaine, après s'être prêtée à conclure un nouveau Concordat, voyait avec peine que celui-ci n'eut point reçu d'exécution. Elle avait été aussi très défavorablement impressionnée par certaines mesures prises, sous le premier ministère du duc de Richelieu, pour réveiller au sein du clergé l'esprit gallican.

A la mort de Pie VII, le cardinal Annibal de la Genga, candidat opposé à celui de la France, avait été élu pour lui succéder[1]. Son élection fut certainement le résultat d'un mouvement très marqué de réaction contre le cardinal Consalvi, à qui l'on reprochait d'avoir donné trop de part à une politique toute humaine dans le gouvernement de l'Église. Le nouveau Pontife était de haute et imposante stature ; son visage, aux traits fins et délicats, portait l'empreinte de longues et continuelles souffrances, avec une expression de sévérité qu'adoucissait pourtant la douceur du regard. Successivement nonce à Cologne, à Ratisbonne, à Munich, à Paris, il avait acquis dans ces diverses missions une grande expérience des affaires et une remarquable connaissance des hommes. Très simple dans sa vie, nullement ambitieux, et assez porté à se défier de lui-même, il savait au besoin déployer de l'énergie, et pour accomplir à Rome certaines réformes qu'il avait jugées nécessaires, il n'hésita pas à compromettre sa popularité.

1. Le cardinal de Clermont-Tonnerre avait été chargé de protester contre son élection, ce dont, peut-être à dessein, il s'acquitta assez mal. (Voir l'*Histoire de Léon XII*, par le chevalier Artaud.)

L'année même de son avènement au trône pontifical, et à la suite d'incidents qui avaient vivement froissé la Cour romaine[1], il avait, de son propre mouvement et à l'insu du secrétaire d'État, adressé directement à Louis XVIII une lettre dans laquelle il lui faisait entendre d'assez vives plaintes, et lui conseillait en termes à peine couverts de changer de ministres.

Le Cabinet français, à qui la lettre ne pouvait manquer d'être communiquée, prit très mal cette intervention du Souverain Pontife, et crut y voir le résultat d'une intrigue ourdie à Paris par la faction des *ultras*. Il soupçonna en même temps Lamennais d'être leur émissaire. L'hypothèse était absolument invraisemblable. M. de Villèle n'en écrivit pas moins au chargé d'affaires de France[2] pour lui faire part de ses inquiétudes. Ce que l'on paraissait redouter par-dessus tout, c'est que le grand écrivain, fixé à Rome par quelque haute dignité ecclésiastique, n'employât son influence à créer des embarras à ceux de ses anciens amis politiques qu'il avait déjà si fort malmenés dans le *Drapeau blanc*.

Ni le caractère de Lamennais, ni l'esprit ou les habitudes de la Cour romaine ne justifiaient de telles appréhensions. C'est ce que le chargé d'affaires s'efforça de faire comprendre à son ministre, dans une

1. L'un de ces incidents fut la *déclaration d'abus* dont on avait frappé une lettre pastorale du cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, lettre écrite pendant le conclave et imprimée à Rome avec le *visa* de la censure pontificale.

2. C'était le chevalier Artaud, en l'absence de l'ambassadeur, le duc de Laval-Montmorency.

longue et confuse dépêche dont on lira avec intérêt quelques fragments :

« Peu de jours après son arrivée, M. de La Mennais a vu le Pape, mais il ne lui a pas été présenté par moi ; ces sortes de présentations se font souvent sans le concours des agents diplomatiques. Le Cardinal secrétaire d'État n'a pas fait de difficulté de me parler de cette présentation ; il m'a dit ensuite qu'il savait que M. de La Mennais se plaignait de sa santé, et il m'a fait entendre que, s'il se trouvait sans argent, on y pourvoirait ; et il a même ajouté en propres termes : « S'il veut ici un canonicat, nous le lui donnerons. On pourrait l'attacher à une bibliothèque, comme monsignor Maï. »

« M. de La Mennais que j'ai vu souvent depuis, et que j'ai traité avec distinction, s'exprime en termes très circonspects sur toutes les affaires de France. Il prétend qu'il ne veut plus que retourner dans sa province pour y travailler à de nouveaux ouvrages, qu'il médite depuis longtemps.

« Le secrétaire d'État m'a dit quelques mots des réfutations qu'on lui a présentées contre certaines parties des derniers volumes de M. de La Mennais. Il m'a expliqué à ce sujet les différences d'opinions des théologiens romains. Je sais que ceux-ci, tout en rendant justice au talent de l'écrivain français, ont cherché à contredire vivement ses doctrines. »

Et après avoir observé non sans finesse « que la grande franchise » de Lamennais ne pourrait que lui nuire à Rome, pendant un long séjour, le bon chevalier terminait en disant que le dessein de l'y retenir paraissait impraticable, car « les ecclésias-

tiques en possession de diriger les décisions du Saint-Siège verraient cet établissement avec peine et le combattraient avec succès [1] ».

Ce dernier trait exprimait fort exactement les réelles dispositions de la Cour pontificale : elles étaient de nature à dissiper les craintes qu'on avait si mal à propos conçues à Paris. S'imaginer toutefois, comme le fit le Cardinal secrétaire d'État, qu'un homme du caractère de Lamennais était venu à Rome pour y chercher un canonicat dans une église, ou quelque sinécure dans une bibliothèque, c'était commettre une impardonnable méprise. Léon XII montra plus de discernement. S'il avait paru froid et réservé avec Lamennais dans la première audience, il fut, dans celles qui suivirent, confiant, expansif, affectueux. Il le retint longtemps, ce qui intrigua d'autant plus les prélats de Cour que rien ne transpirait des sujets traités dans ces longs entretiens. Lamennais lui-même a gardé là-dessus un silence absolu. Il est permis néanmoins de penser que, cédant en cette occasion aux impulsions si vives de sa nature, il ne se défendit pas d'exposer à son auguste interlocuteur quelques-unes des idées qu'il développa un peu plus tard dans un curieux mémoire destiné à Léon XII, et dont on a conservé un manuscrit malheureusement inachevé [2]. Le Pontife fut charmé plutôt que conquis par l'ardente parole du prêtre breton. Il admira son talent, ses vues neuves et hardies, ses intentions droites et désin-

1. Dépêche du 13 juillet 1824.

2. Ce mémoire se trouve à la fin du deuxième volume des *Œuvres inédites de Lamennais*, publiées par A. Blaize.

téressées; mais il entrevit en même temps à quelles extrémités pouvait se laisser entraîner une nature si passionnément éprise de l'absolu. « Ce qui est resté de lui à sa Sainteté, disait le cardinal Somaglia au chevalier Artaud, c'est qu'il est un *esaltato*. » Et celui-ci, peu de temps après, écrivait à son ministre : « Le Pape a dit au Cardinal Turiozi, à propos du départ de M. de La Mennais : Ce Français est un homme distingué ; c'est un écrivain; il a du talent, de l'instruction; je lui crois de la bonne foi ; mais c'est un de ces amants de la perfection qui, si on les laissait faire, bouleverseraient le monde[1]. »

Il est difficile de faire accorder ce langage avec celui que Mgr Bernetti, alors gouverneur de Rome, prêtait à Léon XII dans une lettre publiée plus tard par Crétineau-Joly[2]. Certain passage de cette lettre a été trop souvent cité pour qu'on puisse se dispenser de le reproduire ici. La lettre elle-même, datée du 30 août 1824, aurait été adressée au duc de Laval-Montmorency : « Nous avons à Rome, lui écrivait le prélat, l'abbé de La Mennais, et je trouve qu'il ne répond pas en tout point à son immense réputation. Vous savez qu'ici nous sommes toujours un peu enthousiastes de la beauté des formes ; nous aimons à prêter au génie la mâle attitude de la statuaire antique. Par malheur, le grand écrivain n'est taillé ni sur le modèle de l'Apollon du Belvédère, ni sur celui de l'Hercule Farnèse. Il a dans sa physionomie et dans son maintien quelque chose d'étriqué

1. Dépêches du 10 août et du 13 septembre 1824.
2. Dans l'ouvrage intitulé : *l'Eglise romaine et la Révolution*, t. II.

ou d'embarrassé qui fait mal. A voir ce corps grelottant, en plein été, et cette figure hâve, on se sentirait ému de compassion ; l'on serait tenté de faire l'aumône : mais que de talents sous cette chétive enveloppe ! Quels éclairs s'échappent de ces yeux à moitié éteints, et qu'une flamme subite semble illuminer de temps à autre... A une de mes dernières audiences, le Saint-Père m'a demandé si j'avais vu l'abbé de La Mennais, et ce que j'en pensais. Ne voulant pas m'avancer sur ce terrain et ayant entendu dire que le Pape se montrait bien disposé pour lui, j'ai fait une réponse dilatoire. Bientôt je suis resté tout stupéfait, lorsque le Saint-Père, d'une voix calme et presque triste, m'a dit : « Eh bien ! Nous l'aurons mieux jugé que pas un. Quand nous l'avons reçu et entretenu, nous avons été frappé d'effroi. Depuis ce jour, nous avons sans cesse devant les yeux sa face de damné. » Le Saint-Père me disait cela si sérieusement que je n'ai pu m'empêcher de sourire. « Oui, ajouta-t-il, en me regardant fixement, oui, ce prêtre a une face de damné. Il y a de l'hérésiarque sur son front. Ses amis de France et d'Italie voudraient pour lui un chapeau de cardinal. Cet homme est trop possédé d'orgueil pour ne pas faire repentir le Saint-Siège d'une bonté qui serait justice, si on ne considérait que ses œuvres actuelles ; mais étudiez-le à fond, détaillez-les traits de son visage, et dites-moi s'il n'y a pas une trace visible de malédiction céleste. »

On a peine à concevoir qu'un jugement si défavorable à Lamennais soit tombé des lèvres de Léon XII à l'heure même où ce Pontife prodiguait à l'illustre

écrivain les témoignagnes d'une extrême bienveillance. A tenir pour authentique la conversation rapportée par Mgr Bernetti, il faudrait admettre que le Pape aurait joué en cette circonstance un rôle fort peu honorable, et se serait montré un homme à double face, dissimulant sous des formes carressantes une profonde aversion. Or le caractère de Léon XII répugne absolument à une telle hypothèse, et le respect dû à sa mémoire permet à peine de la discuter.

A qui fera-t-on croire, en effet, que l'homme qu'il reconnaissait digne en toute justice, « pour ses œuvres actuelles », d'une des plus hautes dignités de l'Eglise, il le dénonçât en même temps, et uniquement sur certains traits de son visage, comme un futur hérésiarque? Il est vrai, Lamennais n'était pas taillé, « sur le modèle de l'Apollon du Belvédère, ni sur celui de l'Hercule Farnèse ». Cependant le portrait qu'on fit de lui, vers cette époque, nous a transmis une figure plutôt calme et reposée, sur laquelle ne se lit point encore cette expression amère et douloureuse qu'a si bien rendue plus tard le pinceau d'Ary Schefer.

Comment expliquer en outre que, même après que Lamennais eut quitté Rome, Léon XII ait continué à saisir toutes les occasions de lui renouveler les marques du plus effectueux intérêt[1], et que, dans

1. Le 6 août 1826, la comtesse Riccini, qui avait traduit en italien l'*Essai sur l'indifférence*, écrivait à Lamennais : « Le théatin (le P. Ventura) me décrit une longue et consolante audience qu'il a reçue de notre Saint-Père, le 26 juillet. Il a causé beaucoup de vous, et il a trouvé le Saint-Père pénétré d'estime et de bienveillance pour vous, pour vos ouvrages, et pour tout ce que vous

son cabinet de travail, il ait fait placer à côté d'une image de la Vierge, le portrait de celui en qui, il découvrait une figure de damné[1].

On s'est demandé si l'auteur véritable de la lettre publiée par Crétineau-Joly ne serait pas Crétineau-Joly lui-même, qui, en s'aidant de quelques souvenirs recueillis auprès du cardinal Bernetti, dont il s'est vanté d'avoir été l'ami, aurait composé de toute pièce un document destiné à accréditer l'opinion que Lamennais n'avait pas été jugé par Léon XII plus favorablement qu'il ne le fut plus tard par Grégoire XVI. La passion avec laquelle l'auteur de *l'Église romaine et la Révolution* s'est appliqué à noircir la

souffrez pour la bonne cause. Il vous écrira un bref qui soutiendra et couronnera votre courage. A. Blaize, *Œuvres inédites*, t. II.

Le 9 août 1827, le P. Orioli écrivait à son tour : « Monsieur et très cher ami, j'ai eu avant-hier l'honneur d'être admis à une audience particulière de Sa Sainteté, qui a duré à peu près quarante minutes. Le Saint-Père, entre autres choses, m'a demandé : « Avez-vous des nouvelles de M. de La Mennais?... Quand vous aurez occasion de lui écrire, dites-lui mille choses de ma part, et assurez-le de toute mon affection. » — E. Forgues, *Notes et Souvenirs*.

1. « On m'a écrit de Rome que le nouveau pape était bien disposé pour moi... Je n'en regrette pas moins tous les jours, et du fond de mon cœur, Léon XII qui m'aimait véritablement. Il n'avait dans son cabinet que deux gravures : une image de la sainte Vierge, et au-dessous mon portrait. Cette preuve d'affection m'a profondément touché ». — Lettre à Benoît d'Azy, 12 mai 1829. — Une lettre du P. Ventura, datée du 8 juin 1827, et reproduite par M. Forgues dans ses *Notes et Souvenirs*, raconte dans quelles circonstances le portrait de Lamennais fut offert au souverain Pontife. Ce portrait était sans doute une reproduction de l'œuvre du peintre Paulin Guérin, qui date de 1826. Déjà en 1819, à la suite du retentissant succès de l'*Essai sur l'indifférence*, il avait été mis en vente une assez mauvaise lithographie de l'auteur. (Voir la lettre de Lamennais à Benoît d'Azy, 16 mai 1819. — *Lamennais inconnu*.) Il existe aussi une médaille, frappée à l'effigie de Lamennais, en 1826.

mémoire de l'illustre écrivain, certains indices qu'on a pu relever dans le document lui-même, ont paru donner quelque apparence de vérité à cette supposition.

Il serait cependant téméraire de l'admettre en l'absence de tout témoignage précis[1].

Si la lettre publiée sous la signature de Mgr Bernetti est tenue pour authentique, il en faudrait conclure que celui-ci, en écrivant à l'ambassadeur de France, n'a pas craint d'abuser du nom du Souverain Pontife pour donner à ses propres appréciations plus de relief. Cette dernière hypothèse, si fâcheuse qu'elle soit, ne peut pas être rejetée absolument.

Il n'en est pas moins hors de doute que le pape Léon XII, inquiet de la tournure que prenaient en France les affaires ecclésiastiques, et mécontent des récentes mesures prises par le gouvernement de Louis XVIII pour imposer dans les séminaires l'enseignement de la Déclaration de 1682, désira attacher plus étroitement au service de l'Église romaine l'écrivain dont il avait su apprécier le génie puissant[2]. La faveur qu'il lui témoigna fut si mar-

1. Il est probable qu'on n'aurait pas eu la pensée de contester l'authenticité de la lettre attribuée au cardinal Bernetti, si Crétineau-Joly ne s'était pas montré un si étrange personnage, se plaisant quelquefois à jouer le rôle de mystificateur.

2. Le chevalier Artaud, placé pour être bien informé, dit expressément que, lorsqu'on apprit à Rome que le procureur du roi avait requis le serment d'enseigner les quatre articles, on songea « à faire intervenir M. de la Mennais par quelque écrit, mais que le voyageur était alors parti pour Naples. » *Histoire de Léon XII*, t. I, chap. xx.

Lamennais, en effet, exténué par le climat de Rome, était allé à la fin de juillet passer quelques jours à Naples avec le père Ven-

quée que le bruit se répandit en France que l'abbé de Lamennais allait être créé cardinal[1]. Ce bruit était alors sans fondement. Mais plus tard, lorsque l'auteur de la *Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* eut inauguré contre le gallicanisme sa vigoureuse campagne, il semble, à en juger du moins par des présomptions assez fortes, que Léon XII ait eu réellement la pensée d'élever aux honneurs de la pourpre le vaillant champion du Pontificat romain.

Mgr Wisemann a raconté dans ses *Souvenirs des quatre derniers Papes*, que, dans un consistoire tenu en 1827, ou 1828, après avoir déclaré en termes exprès que dorénavant, dans la création des cardinaux, il ne se laisserait pas guider par la routine des usages de cour, mais qu'il choisirait des hommes éminents par leurs talents et qui auraient rendu à l'Église des services signalés, Léon XII ajouta à la fin de son allocution, et comme pour en faire une application immédiate : « De plus nous

tura. Charles Sainte-Foi a raconté, à propos de son séjour à Naples, une assez curieuse anecdote. Invité par les Jésuites de cette ville, il avait accepté de célébrer la messe dans leur maison, un jour de fête ; ce qu'il n'aurait pas fait, s'il avait su qu'il s'agissait d'une grand'messe, car sa timidité était telle qu'il n'a jamais pu chanter une oraison. Reconnaissant sa méprise, lorsqu'il aperçut à la sacristie diacre et sous-diacre prêts à la servir, il s'excusa auprès des Pères ; mais, comme l'heure était trop tardive, pour qu'on put trouver à le remplacer, il se décida à monter à l'autel, mais non pas à chanter, et se borna à réciter d'une voix assez haute les oraisons et la préface. (*Revue du Monde catholique* du 10 juillet 1862.)

1. Ce bruit fut lancé d'abord par le *Constitutionnel*, sous une forme invraisemblable et ridicule. L'*Ami de la Religion et du Roi* mit grand empressement à le démentir. (Voir le numéro du 11 septembre 1824.)

créons cardinal de la sainte Église romaine un homme de grand talent, un écrivain accompli et dont les œuvres puisées aux sources authentiques avaient non seulement rendu un grand service à la religion mais encore réjoui et étonné l'Europe, et que nous réservons *in pectore* [1]. »

L'éminent prélat ajoute qu'il se rappelle très bien l'allocution, le jour où elle fut prononcée, et l'application qui en fut faite. Au Collège anglais, on aima à se persuader qu'il s'agissait du Dr Lingard ; mais à Rome même, tout le monde fut convaincu que le Pape avait voulu désigner l'abbé de La Mennais.

Celui-ci ne resta pas complètement ignorant des dispositions du Souverain Pontife à son égard ; mais il ne paraît pas qu'il s'en soit beaucoup ému ; car c'est à peine si, dans sa correspondance, il y fait du ton le plus calme quelques allusions très voilées. Après la mort de Léon XII, informé par la comtesse de Senfft que, dans les papiers de ce pape, on avait trouvé la trace de sa désignation pour le cardinalat, il répondit fort simplement : « La nomination qu'on a trouvée là, parmi les papiers de L...XII, est sans doute, venant d'un tel homme, un sujet de consolation ; et celui qui a reçu cette haute marque d'estime en est, et doit en être profondément touché ; en même temps qu'il a mille raisons de bénir la Providence que la chose n'ait pas été plus loin. Vous savez qu'à cet égard il n'a jamais changé d'opinion.

1. Mgr Wisemann. *Souvenirs des quatre derniers Papes.* Léon XII.

L'obscurité, avec l'indépendance qui l'accompagne, tel est son lot et son seul désir[1]. »

Lamennais emporta de Rome un sentiment de respect profond et de vif attachement pour la personne de Léon XII. Le nom de ce Pontife ne revint plus désormais sous sa plume, sans qu'il saisit avec joie l'occasion de payer à ses hautes qualités le tribut sincère de son admiration[2]. Dans les longs entretiens qu'il eut avec lui, il avait pu apprécier sa prudente fermeté, et sa rare intelligence des besoins du siècle ; mais il avait été conquis surtout par sa bonté accueillante, par sa douceur attirante et persuasive. Si ce Pape avait encore siégé à Rome, lorsque l'ardent écrivain de l'*Avenir* y revint pour la seconde fois, il est permis de penser que sa loyale mais téméraire démarche n'aurait pas eu de si fatales conséquences. Léon XII avait bien jugé Lamennais, s'il est vrai qu'il a dit : « C'est un homme qu'il faut conduire avec la main dans son cœur. »

1. Lettre à la comtesse de Senfft, 22 janvier 1830.

2. Voir en particulier la belle page qu'il lui a consacrée dans la *Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, chap. v.

CHAPITRE XVII

LES ŒUVRES ASCÉTIQUES

De tous les ouvrages publiés sous la signature de Lamennais celui qui a compté et compte encore le plus grand nombre de lecteurs, c'est incontestablement sa *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*. Il l'écrivit en 1824, avant de partir pour Rome, et c'est même en cours de voyage qu'il envoya de Genève à son ami Benoit d'Azy les deux manuscrits contenant la version qu'il venait d'achever[1].

On est porté à se demander comment un esprit si inquiet, et prêt à se jeter dès le lendemain dans les controverses les plus ardentes, a pu s'absorber dans un travail aussi aride que la traduction d'un ouvrage de pure spiritualité. Il n'est pas impossible sans doute de découvrir dans la nature extraordinairement complexe de Lamennais certains points de contact avec l'âme si délicieusement mystique de l'auteur inconnu de l'*Imitation*. Chez l'un et

1. « Je t'envoie un cahier de l'*Imitation* pour M. de Saint-Victor. Je te recommande particulièrement ce petit manuscrit. Tu recevras incessamment les deux derniers cahiers. Je serais bien aise d'apprendre qu'ils te sont parvenus, ainsi que celui-ci. » Genève, 5 avril 1824.

chez l'autre même désenchantement de la vie présente, même goût du silence et de la solitude, même aspiration vers un idéal d'absolue perfection. Le moine obscur du moyen âge et le brillant écrivain du XIXe siècle ont un fonds commun de pessimisme; mais que leur pessimisme est différent. Autant chez le premier il est doux, indulgent, pieusement résigné; autant chez le second il devient aisément amer, irrité, sombre. Tous les deux voient la société humaine mauvaise; mais tandis que l'un rêve de la refondre, l'autre ne prétend qu'à s'en dégager. L'auteur de l'*Imitation*, dans son livre unique et surhumain, a la belle et calme allure d'un esprit consommé dans la science divine; son traducteur, pour avoir puisé son inspiration à une source moins élevée et moins pure, n'échappera pas aux violentes agitations, ni aux désespérantes incertitudes qu'enfante la pensée humaine.

Séduit par la noble simplicité, la grâce naïve, et l'accent de sincérité qui donnent à l'*Imitation* un charme incomparable, Lamennais, depuis plusieurs années, avait fait de ce petit livre sa lecture habituelle; et plus il le lisait, plus il l'admirait, plus il l'aimait. Il y trouvait ce qui lui manquait le plus à lui-même : « un calme ravissant, une paix inexprimable, une douce lumière qui nourrit l'âme et la fortifie, et l'échauffe sans la troubler[1]. » Malgré cela, il n'eut pas entrepris probablement de le traduire, s'il n'eut espéré recueillir, en le traduisant, des avantages que ses propres ouvrages ne lui donnaient point.

1. Préface de l'édition de 1824.

C'est fort injustement qu'on lui a attribué, à cette occasion, des appétits de lucre et des préoccupations mercantiles[1]. De tels sentiments n'ont jamais trouvé place dans une âme comme la sienne. Mais on sait jusqu'à quel point il était soucieux du mauvais état de ses affaires, et désireux surtout d'éteindre ses dettes. Il se flattait d'y parvenir par son travail, et avait coopéré dans ce but à la publication d'une *Bibliothèque des dames chrétiennes*. Cette collection commencée en 1820 comprenait vingt volumes, parmi lesquels une traduction de l'*Imitation* par M. de Genoude; *le Guide Spirituel*, réédition du *Miroir religieux* de Louis de Blois; une *Journée du chrétien;* un *Dialogue sur les dangers du monde dans le premier âge*. A ces divers ouvrages Lamennais avait donné une collaboration à peine digne de lui, principalement par des préfaces dont le principal objet paraît avoir été d'utiliser le crédit attaché à son nom. Devenu copropriétaire de la *Librairie classique élémentaire*, il voulut contribuer autrement que par un concours financier à lui donner une existence prospère. De là l'idée d'offrir au public une version nouvelle de l'*Imitation*, ce genre d'ouvrage lui paraissant d'une vente facile et assurée[2].

La traduction de l'abbé de La Mennais eut en effet un succès considérable et qui, après bientôt un siècle, n'est pas encore épuisé. Le *Mémorial catholique* le constatait en ces termes : « Depuis long-

1. A. M. Madrolle, *Histoire secrète du parti et de l'apostasie de M. de La Mennais*.

2. Tombé, après sa rupture avec Rome, dans une situation très précaire, Lamennais eut, pendant plusieurs années, pour principale ressource, ses droits d'auteur sur sa traduction de l'*Imitation*.

temps on savait que l'illustre défenseur de la foi s'occupait de cet important travail, et sur le seul bruit qui s'en était répandu, la première édition était, pour ainsi dire, enlevée avant de paraître, tant on s'était hâté d'en retenir les premiers exemplaires. Un si vif empressement, une prévention si flatteuse n'étaient pas faciles à satisfaire. M. de La Mennais a pourtant fait plus : il a surpassé toutes les espérances. En effet, de tous les ouvrages sortis de sa plume, celui-ci, sous le rapport du style, est peut-être le plus étonnant, précisément par ce que ce qu'on nomme style n'y paraît nulle part, et qu'on n'y trouve aucune trace de celui si brillant, si vif, si pittoresque de ce grand écrivain. Or, pour certains hommes, il est plus difficile de se cacher que de se montrer; et c'est ce qui fait que l'humilité est quelque chose de plus rare et de plus beau que le génie. Si cette vérité avait besoin de preuve, nous présenterions la nouvelle version de l'*Imitation;* elle est partout empreinte d'une simplicité si touchante, d'une onction si modeste, que ce n'est qu'à la réflexion qu'on en aperçoit la noble élégance et l'exquise délicatesse; et si l'ouvrage original a surtout cela d'admirable que l'auteur s'y oublie constamment pour ne s'occuper qu'à faire éclater la gloire de Dieu, on peut dire que, par une abnégation non moins généreuse, le traducteur s'est complètement oublié pour ne travailler qu'à mettre en lumière le génie de l'auteur[1]. »

Il serait difficile de souscrire sans réserve à

1. Numéro de juin 1824.

un pareil éloge. La traduction de Lamennais, supérieure dans son ensemble à celles qui l'avaient précédée, a des défauts qui n'ont pas permis de l'adopter comme une œuvre définitive : « Elle n'est, à l'appréciation d'un critique autorisé, ni tout à fait libre, ni complètement fidèle, et l'on a souvent relevé, et avec raison, son exactitude[1]. »

Il est juste cependant de reconnaître que le traducteur, oublieux de lui-même, s'est appliqué à reproduire dans sa version l'admirable simplicité de l'original. L'effort en ce sens est visible, et il est souvent heureux. Nulle recherche, nulle excès de couleur dans le style, qui, seulement par sa correction, révèle la plume du grand écrivain. Un respectable érudit, admirateur exclusif de l'abbé Jean, n'en a pas moins eu l'étrange idée de revendiquer pour celui-ci la paternité de la traduction publiée sous le nom de son illustre frère[2]. Une telle prétention est, à tous les points de vue, insoutenable, et la critique n'a pas même à s'y arrêter.

Un débat plus spécieux a été soulevé au sujet des *Réflexions* qui, dans les diverses éditions publiées sous le nom de Lamennais, accompagnent chaque chapitre de l'*Imitation*. Ce débat prit naissance à l'occasion d'une lettre adressée au *Monde*[3] par le

1. Mgr Puyol, *les Quatre Livres de l'Imitation de Jésus-Christ*. Traduction et commentaires. Préface VIII.

2. E. Herpin, *l'abbé Jean-Marie de La Mennais*. Ce biographe invoque à l'appui de sa thèse, parmi d'autres témoignages assez vagues, celui du frère Donat, conducteur habituel de la berline dans laquelle voyageait le supérieur des Frères de Ploërmel. Du même auteur, ce jugement ultra-fantaisiste : « la valeur littéraire de Jean égale bien celle de Féli ».

3. Numéro du 5 décembre 1884.

chanoine Aubert, historiographe du diocèse de Poitiers. Le vénérable correspondant de ce journal racontait qu'un jour, dans le salon de la préfecture de Gap, Lamennais avait avoué que la plupart des *Réflexions* qu'on lui attribuait n'étaient pas de lui ; et que, prié de marquer d'un trait de crayon celles dont il se reconnaissait pour le véritable auteur, il en avait indiqué seize sur cent quinze [1]. A la suite de cette prétendue révélation, le chanoine Aubert concluait que le plus grand nombre des *Réflexions* dont on avait continué de faire honneur à la plume de Lamennais, étaient en réalité d'un autre écrivain.

S'il eût été un peu plus versé dans la bibliographie de Lamennais, le savant historiographe eut hésité avant d'émettre une opinion si peu justifiée, car il aurait pris garde que ce qui était exact pour les éditions publiées jusqu'en 1828, ne l'était plus pour les éditions postérieures à cette date.

Promptement ruinée par M. de Saint-Victor, la malheureuse *Librairie classique élémentaire* était devenue, après des péripéties dont le récit serait sans intérêt, la propriété des éditeurs Belin-Maudar et Devaux. Par un arbitrage, dans lequel Berryer intervint au nom de Lamennais, il avait été convenu que celui-ci conserverait le droit de faire rééditer sous son nom les écrits dont il avait précédemment confié l'impression à son trop peu délicat associé.

1. Les réflexions que Lamennais auraient marquées d'un trait de crayon seraient celles-ci :
Livre I, chapitres v, xvii, xxi.
Livre II, chapitres vii, viii, xi, xii.
Livres III, chapitres xv, xxxiv. xliii, l, li, liii, liv, lv, lviii.

La traduction de l'*Imitation* donnée au public en 1824 était de ce nombre. Quand aux *Réflexions*, Lamennais ne pouvait songer à les revendiquer, puisque, dans la préface placée en tête de la traduction de M. de Genoude, aussi bien que dans la préface dont il avait fait précéder sa propre traduction, il reconnaissait « qu'un homme de beaucoup de talent, et, ce qui vaut mieux encore, d'une piété trop rare aujourd'hui, avait bien voulu se charger de la plus grande partie du travail. » Quelques-uns ont pensé que le discret collaborateur désigné en ces termes n'était autre que l'abbé Jean [1]. Cette hypothèse n'est pas absolument invraisemblable ; elle s'appuie néanmoins sur des présomptions, plutôt que sur des preuves certaines.

Rentré en possession de sa traduction de l'*Imitation* dont la propriété lui avait été authentiquement reconnue, Lamennais, afin de ne pas perdre tout le fruit d'un précédent labeur, se décida à en donner une édition nouvelle, dans laquelle il fit entrer les seize *Réflexions* antérieurement écrites, en y ajoutant autant de *Réflexions* qu'il était nécessaire pour que chaque chapitre eut la sienne, conformément au goût d'un grand nombre de lecteurs. Ce que ce travail lui parut long et fastidieux on l'apprend assez par sa correspondance. En adressant à l'abbé Gerbet, qui se trouvait alors à Paris, « une suite de *Réflexions* [2] », il lui écrivait : « En voilà cinq nou-

1. E. Herpin, le P. Laveille, *Vie de l'abbé Jean-Marie de la Mennais*.

2. On lit dans une autre lettre adressée également à l'abbé Gerbet : « Vous me dites que vous avez reçu les *Réflexions* jusque y compris celle du chapitre LVIII. Cela me déconcerte, car vous

velles feuilles qui terminent le second livre. Veuillez prendre la peine de les relire, je n'en ai pas eu le courage. Corrigez et changez tout ce qu'il vous plaira. » Sous la même impression d'ennui, il écrivait encore à Berryer : « J'ai été obligé de suspendre le travail que vous savez, pour arranger les petits ouvrages de piété dont le jugement me laisse la disposition [1]. Je travaille maintenant à de nouvelles *Réflexions* pour l'*Imitation* in-32 que messieurs Belin veulent imprimer. Je trouve que ces *Réflexions* jurent par leur contraste avec l'inimitable naïveté du texte. Il en faut cependant, puisqu'il y en a dans les autres éditions. On en aura donc, et tant pis pour ceux qui les auront voulues [2]. »

Il fallut à Lamennais tout une année pour se libérer d'une tâche qu'il avait entreprise à contre-cœur. « J'ai fini l'*Imitation* », écrivait-il dans les premiers jours de janvier à son ami Benoit d'Azy, avec l'accent d'une satisfaction qu'il ne prenait pas la peine de dissimuler. Il ne se doutait guère que ces *Réflexions* pour lesquelles il manifestait des sentiments si peu paternels seraient un jour la plus admirée peut-être, et certainement la plus lue de ses

devez avoir le chapitre LIX, qui se compose d'une assez longue citation du P. Chrysostome. Le chapitre LVIII est comme dans l'imprimé. Ai-je oublié de le noter, ou bien ai-je mal coté le chapitre LIX. Je vous prie de vérifier cela, et de m'avertir si quelque chose manque, afin que j'y remédie promptement. Ci-joint, tout le quatrième livre ; ainsi me voilà quitte de l'*Imitation*. » Lettre du 19 décembre 1827 (A. Blaize, *Œuvres inédites*, t. II).

1. Il s'agit des livres de piété compris primitivement dans la *Bibliothèque des Dames chrétiennes*, et dont Lamennais donna en effet, en 1828, une nouvelle édition. (Voir le *Mémorial catholique*, numéro de juillet 1828).

2. Lettre du 11 novembre 1827.

œuvres, et qu'un critique éminent les proclamerait : « Le chef-d'œuvre de l'écrivain non moins que le chef-d'œuvre du prêtre[1]. » D'autres critiques, il est vrai, les ont appréciées tout différemment[2]. Mgr Puyol leur reproche de présenter, « à côté de quelques fragments pleins d'éclat, des considérations banales, des centons vulgaires de la Bible, des passages sans idées et sans style[3] ».

En réalité, l'œuvre ascétique de Lamennais, d'un mérite fort inégal, se prête à des jugements très divers. Certaines *Réflexions* sont en effet écourtées et insignifiantes ; d'autres ne sont qu'un emprunt fait à la Sainte-Écriture ou aux Pères ; mais il en est d'excellentes, qui, par la profondeur de la pensée et la sévère beauté de l'expression, rappellent tout à fait la grande manière de Bossuet dans ses écrits ascétiques. Ne peut-elle pas, par exemple, soutenir la comparaison, même avec les *Élévations*, cette *Réflexion*, sur le chapitre IIe du livre IV : « O Christ fils du Dieu vivant, que vos voies sont merveilleuses ! et qui m'en développera le mystère impénétrable ? Si je monte jusqu'au ciel, je vous y vois dans le sein du Père, tout éclatant de sa splendeur ; si je redescends sur la terre, je vous y vois dans le sein de l'homme pécheur, indigent, misérable, attiré en quelque sorte, et fixé par l'amour aux deux termes

1. S. de Sacy, *Journal des Débats*, 31 décembre 1884, cité par par Mgr Ricard (Lamennais).

2. L'abbé de Salinis avait dit des *Réflexions* quand elles parurent : « On dirait qu'elles sont comme un post-scriptum du pieux auteur de l'*Imitation*, tant c'est le même esprit, tant il y règne une persuasion vive, affectueuse et pénétrante. »

3. Les quatre livres de l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduction et commentaires ; préface VIII.

extrêmes de ce qui peut être conçu, dans l'infini de la grandeur et dans l'infini de la bassesse ; et comme si ce n'était pas assez de venir à cet être déchu, quand il vous désire, quand il vous appelle, vous l'appelez vous-même le premier, vous l'appelez avec instance, vous lui dites : « Venez, venez à moi, vous tous qui souffrez, et je vous soulagerai : venez, j'ai désiré d'un grand désir de manger cette Pâques avec vous. » C'en est trop, Seigneur, c'en est trop ; souvenez-vous qui vous êtes : où plutôt, faites, mon Dieu, que je ne l'oublie jamais, et que je m'approche de vous, comme les anges eux-mêmes en approchent, en tremblant de respect, avec un cœur rempli du sentiment de son indignité, pénétré de vos miséricordes, et embrasé de ce même amour inépuisable, immense, éternel, qui vous porte à descendre jusqu'à lui. »

D'autres *Réflexions* encore mériteraient d'être citées, celles principalement dans lesquelles l'auteur explique le mystère de la souffrance, ou dénonce les périls de l'orgueil[1]. Mais, plus que les autres, elles ont cet inconvénient qu'il avait si justement signalé lui-même ; « elles jurent par leur contraste avec l'inimitable naïveté du texte ».

On a dit cependant, en parlant de Lamennais, « qu'un écrivain si haineux ne saurait être un auteur ascétique[2] ». A ce mot aussi injuste que

1. On n'a pas manqué de faire à Lamennais lui-même l'application de ce qu'il avait écrit dans la *Réflexion* qui suit le chapitre XIV du IIIe livre. Après avoir dit que le premier châtiment de l'orgueilleux est d'être abandonné à lui-même, il ajoutait : « Alors viennent ces chutes terribles qui étonnent et consternent, ces chutes inattendues, effrayants exemples des jugements divins. »

2. Madrolle, cité par Guérard dans la *Notice bibliographique* de M. de La Mennais.

méchant il suffit d'opposer un petit livre, trop délaissé aujourd'hui, mais qui l'emporte, et de beaucoup, sur la plupart des ouvrages consacrés à la formation chrétienne de l'enfance. Cet écrit n'était primitivement qu'un simple opuscule, un *Dialogue sur les dangers du monde dans le premier âge*, associé dans la *Bibliothèque des dames chrétiennes* à un discours de saint Bernard et à un discours de Bossuet. L'auteur, sur les instances de l'abbé Jean, y ajouta cinq chapitres, et il en fit un petit traité qu'il publia sous ce titre : *Guide du premier âge*[1], titre d'ailleurs pleinement justifié, car on ne saurait proposer à l'adolescent un guide plus agréable, ni plus sûr. Il a pour objet de le prémunir et de l'armer contre les dangers qui doivent un jour menacer sa foi et sa vertu. Ces dangers sont peints sous de vives couleurs dans le premier chapitre. Les suivants traitent de la fin de l'homme, de la fidélité aux devoirs, de la confession, de la communion et enfin de la dévotion à la Sainte Vierge, aux saints patrons et aux saints anges. Ces sujets ne sont pas neufs, mais ils ont été développés en des pages délicieuses, sous forme de dialogue entre Jésus-Christ et l'Enfant.

La doctrine du *Guide* est irréprochable et forte ; son style simple et sans obscurité, ses conseils sont toujours empreints d'une onction douce et pénétrante, toujours ils concourrent à éveiller le goût d'une piété sérieuse et vraie.

Était-il donc incapable de traduire les plus pieux

1. Il a été récemment réédité sous un format assez disgracieux, par le P. Libercier qui s'est permis à tort d'en changer le titre.

et les plus affectueux sentiments de l'âme, celui qui a écrit ces lignes : « Vos paroles, ô bon Jésus, descendent dans mon cœur comme cette douce rosée dont il est parlé dans vos saints Livres. Oui, je veux aimer pour prier, je veux prier pour aimer, et aimer et prier sans cesse. Quand on me dira : « Ne vous ennuyez-vous point de tant de prières? Je répondrai : S'ennuie-t-on d'aimer ? Et si l'on me dit : Voyez ceux-ci et ceux-là, ils savent bien s'affranchir de cette gêne ; je ne répondrai pas à cause de ma douleur, mais je tournerai les yeux vers Jésus, et je verserai des larmes sur mes frères qui ont perdu le divin amour[1]. »

Ne savait-il exprimer que des accents de haine, celui dont la mystique ardeur s'est exhalée vers la Vierge Marie en cette touchante prière : « O ma Mère, je vous aime, plus que moi-même, je vous aime, après Dieu, plus que toutes choses, et je veux ainsi vous aimer éternellement. Mais, hélas! je suis encore loin de vous, loin de votre Fils, exposé sur cette terre à bien des dangers, en proie à bien des douleurs ; protégez-moi, consolez-moi, et quand viendra l'heure de ma mort, adoucissez pour moi ce passage, ranimez ma foi, mon espérance, mettez des paroles d'amour sur mes lèvres défaillantes, et posez votre main sur mon cœur, dont le dernier battement, ô ma Mère, sera pour vous et pour mon Jésus.[2] »

1. *Le Guide du premier âge*, chap. I.

2. *Le Guide du premier âge*, chap. VI. Les âmes simples et vraiment pieuses aimeront toujours à espérer, malgré toutes les apparences, qu'à l'heure suprême Lamennais éprouva la miséricordieuse in-

Le *Guide du premier âge* serait une œuvre parfaite, s'il auteur avait pris garde de ne pas s'élever, en quelques endroits, au-dessus de la portée de ses jeunes lecteurs[1], et s'il ne leur avait pas demandé, par l'étendue exagérée des chapitres, une trop longue attention. De ses œuvres ascétiques, c'est certainement la plus personnelle ; celle aussi qui atteste le mieux la variété et la souplesse de son talent. A relire aujourd'hui ce petit livre, tout embaumé d'un charme ingénu, on se prend à oublier que celui qui l'a écrit est aussi l'auteur de tant d'ouvrages retentissants dans lesquels il a, ou abordé les plus difficiles problèmes, ou soulevé les plus ardentes passions.

tervention de Celle que d'avance il avait si pieusement appelée à son lit de mort.

1. Lamennais lui-même regrettait de n'avoir pu écrire le chapitre v plus simplement. Lettre à l'abbé Jean, 7 mars 1828.

CHAPITRE XVIII

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT
L'ÉTAT LAIQUE

DE LA RELIGION CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC L'ORDRE POLITIQUE ET CIVIL. — PREMIÈRE PARTIE

Lamennais était rentré en France dans les premiers jours de septembre[1], à demi satisfait de ce qu'il avait vu et entendu à Rome ; ferme cependant dans sa foi ultramontaine, et résolu à accentuer son opposition à la politique religieuse du gouvernement.

Le changement de règne qui venait de s'accom-

1. Son retour fut marqué par une assez piquante aventure. Il avait cru pouvoir descendre, comme précédemment, à la Grande-Aumônerie, dans les appartements réservés à l'abbé Jean. Mais celui-ci, pour avoir, aux dernières élections, voté et fait voter contre le candidat ministériel, avait été invité à se démettre de ses fonctions. Informé de la présence de Lamennais à la Grande-Aumônerie, le prince de Croÿ écrivit au comte de Senfft, en le priant d'avertir son ami qu'il eut à chercher un autre logement. A ce procédé maladroit et blessant, Lamennais répondit par ce billet : « Monseigneur, en descendant, à mon retour de Rome, dans une maison où mon frère a encore ses neveux et ses domestiques, je croyais descendre chez lui et non pas chez vous. Dans une heure je serai sorti de ce logement que vous m'invitez à *quitter promptement*.

« Il y a trois semaines, le Souverain Pontife me demandait avec instance d'accepter un appartement au Vatican. Je vous rends grâce de m'avoir mis, en si peu de temps, à même d'apprécier la différence des hommes et des pays. » (A. Blaize, t. II.)

plir ne paraissait pas devoir modifier essentiellement l'état des esprits, ni la direction des affaires publiques. Plus sincèrement attaché à la religion que son prédécesseur, Charles X allait être aussi pour elle, par sa présomption et sa maladresse, un protecteur plus compromettant. Il n'avait d'ailleurs, ni dans l'esprit, ni dans le caractère, ce qu'il eut fallu pour dominer une situation dont les difficultés s'aggravaient de jour en jour. Des élections qui avaient eu lieu au cours de l'année 1824, le parti révolutionnaire était sorti très affaibli, mais non découragé. Reconnaissant enfin l'inutilité des complots et des émeutes, il avait changé de tactique et se livrait à une sourde mais active propagande. Quant aux royalistes, enivrés de leur succès, et se croyant les maîtres de tout, ils ne mettaient plus de bornes à leurs exigences. S'ils consentaient à continuer leur appui au ministère de Villèle, c'était à la condition que celui-ci s'emploierait efficacement à satisfaire leurs rancunes ou leurs ambitions ; s'ils se posaient en protecteurs de la religion et du clergé, ce n'était pas sans quelque arrière-pensée de les faire servir l'un et l'autre à leur propre domination.

Malheureusement le clergé, mal résigné à la perte de ses privilèges et de son influence politique, ne montrait que trop de dispositions à faire cause commune avec la noblesse, déchue comme lui, et avec la royauté dépouillée, elle aussi, par la charte, d'une partie de ses anciennes prérogatives. Un sentiment comparable à celui qui s'était emparé de l'Église d'Angleterre, après le retour des Stuarts, se

développait de plus en plus au sein de l'Église de France. Les évêques dans leurs mandements, les missionnaires dans leurs sermons, associaient imprudemment les intérêts de la monarchie à ceux de la religion. Quelques-uns insistaient sans mesure sur le devoir d'obéissance absolue envers le Prince, et condamnaient avec une extrême sévérité tout esprit d'opposition. On croyait affermir le trône, en lui donnant l'autel pour soutien, et consolider l'autorité royale, en l'exaltant.

Lamennais, avec sa clairvoyance profonde, ne pouvait se méprendre sur les conséquences probables d'une si dangereuse attitude. Il jugeait, qu'à confondre de cette manière la cause de la religion et celle de la monarchie, on risquait de perdre l'une sans sauver l'autre. Aussi paraît-il que ce fut, dès ce moment, la pensée dominante de son esprit de faire comprendre au clergé et aux catholiques de France que, pour lutter victorieusement contre la Révolution, il leur fallait désormais prendre pour appui, non pas le trône chancelant d'un roi sans autorité et presque sans prestige, mais la chaire immuable du Pontife romain.

Il n'ignorait pas à quelles défiances et à quelles colères il allait lui-même s'exposer en engageant à la fois la lutte, et contre les ennemis déclarés du catholicisme, et contre ceux qui s'en étaient faits les protecteurs trop intéressés. « Je prévois, écrivait-il, de grands maux et des catastrophes inévitables. Tout se prépare pour cela. Les belles choses que pourrait écrire aujourd'hui un esprit élevé, et qu'il lui serait aisé d'être prophète ! Mais les roya-

listes et les libéraux s'entendraient pour le scier entre deux planches comme Isaïe[1]. »

Toutefois la perspective d'encourir des ressentiments implacables n'effrayait pas son courage; et encore que le succès lui parut bien douteux, et surtout bien lointain, il se déclarait prêt à tout affronter. « Vous espérez encore, écrivait-il à son ami Berryer; c'est un bonheur que je n'ai pas; mais je conviens que jusqu'au bout on doit faire ce qui est possible, et que nul motif ne peut dispenser du combat. Vous savez mieux que personne, ce que j'ai toujours pensé là-dessus, et que ce n'est pas ma faute si on a perdu un temps qu'on aurait pu rendre si précieux. Aujourd'hui que faire? à qui s'unir? à qui s'adresser? Y a-t-il encore des cœurs qui battent, des hommes qui ne soient pas morts à l'amour du bien et de la vérité? Voyez, cherchez: pour moi, je suis prêt. S'il y a encore des âmes élevées, qu'elles se rapprochent, qu'elles s'entendent, qu'elles s'unissent, pour sauver au moins l'honneur[2].

Et, quelques semaines plus tard, son pessimisme s'accentuant au spectacle des fautes commises, il écrivait de nouveau : « Combattons toujours, quel que soit le succès. Si notre drapeau ne flotte pas au sommet de la société régénérée; il flottera du moins sur des débris du monde[3]. »

Mais pour combattre, il faut une arme, et l'arme dont Lamennais eut voulu se saisir, parce qu'il en

1. Lettre à l'abbé Jean, A. Blaize, t. II.
2. Lettre du 3 novembre 1825.
3. Lettre du 21 décembre 1825. *Ibid.*

pressentait la formidable puissance, c'était le journal. Or la presse royaliste lui était aussi rigoureusement fermée que la presse libérale. Ce n'est pas dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, ni même dans le *Drapeau blanc*, acquis depuis peu au ministère, qu'on eût consenti à recevoir les articles d'un homme qu'on savait en si mauvais termes avec le gouvernement. Un moment, l'idée revint à Lamennais de créer lui-même un journal ; cette idée n'eut pas de suite, on devine assez pourquoi [1]. Une « Revue » lui était ouverte, le *Mémorial catholique*, qui venait d'être fondé et placé sous son patronage par le premier et peut-être le plus dévoué de ses disciples : l'abbé Gerbet. Là, on ne pouvait manquer d'accueillir avec le plus respectueux empressement tout ce qui sortirait de sa plume, car les hommes de talent qui collaboraient au nouveau recueil professaient presque sans réserve les doctrines menaisiennes, et ils n'écrivaient que pour les propager ou les défendre. Mais la naissante revue n'avait encore qu'une notoriété bien restreinte, elle ne s'adressait qu'à une certaine classe de lecteurs, à ceux que n'effrayaient ni les savantes études, ni les arides discussions. Or, c'est le grand public que Lamennais voulait atteindre ; car, pensait-il, « il faut parler au peuple dans une démocratie [2] ». Ne pouvant lui parler dans un journal, il eut recours à la

1. « J'ai depuis longtemps un projet, mais, pour l'exécuter, il faudrait 12 ou 15.000 francs par an, et je n'en ai pas le premier sou. Voilà l'homme qui remue, dit-on, une partie de l'Europe. Au moins, on conviendra que ce n'est pas à son profit ». Lettre à Berryer, 18 novembre 1829.

2. *De la Religion considérée*, etc., etc.

brochure, et publia, sous cette forme, deux écrits fort vifs contre le gouvernement. Dans le premier, il attaquait le projet de loi contre le *sacrilège* auquel il trouvait une allure équivoque[1] ; dans le second, le projet de loi sur les *communautés de femmes* auquel il reprochait de livrer l'existence même des congrégations religieuses à l'arbitraire du gouvernement. Les dispositions restrictives du droit commun auxquelles on prétendait les soumettre excitaient surtout son indignation, et il l'exprimait en ces termes :

« On crée parmi nous une classe de parias, et cette classe se compose des vierges qui se vouent au soin de l'enfance, des pauvres, des malades, de toutes les misères de la société. Qu'elles fussent restées dans le siècle, qu'elles y eussent vécu dans le désordre, rien n'aurait pu les priver de leurs droits civils, ni les empêcher de disposer de la totalité de leurs biens, en faveur même de celui qui aurait partagé, entretenu leur libertinage ; que dis-je ? ce n'est pas même là que s'arrêtent les conséquences de la loi ; elle nous force encore à des suppositions plus pénibles. Qu'une religieuse, oubliant ses devoirs, sorte de la sainte maison à laquelle ses vœux l'attachaient, suive dans le monde son séducteur, y étale effrontément le scandale de ses nouvelles mœurs et de son apostasie ; les droits que la vertu lui avait fait perdre, le crime les lui rend, et il semble à Mgr l'évêque d'Hermopolis qu'en adoptant

1. Royer-Collard n'était pas éloigné de partager son sentiment.

une loi qui renferme de si énormes excès, « l'État ne fera ni trop ni trop peu[1] ».

La bonne demoiselle de La Lucinière, du fond de sa tranquille retraite, traduisait assez exactement l'émoi produit par de si virulentes apostrophes, quand elle écrivait à l'ancien hôte des *Feuillantines :* « Salut à vous, éloquent avocat des vierges épouses de l'Agneau ! Nous avons lu ces brochures admirables : mille actions de grâce pour le don que vous nous en avez fait. Mon excellent ami, vous m'avez fait rougir en me démontrant l'odieux de cette loi contre le sacrilège qui m'avait tout d'abord séduite. Oh ! pauvrette que j'étais ! elle est digne d'anathème, et je le répète avec vous, après vous. »

« On vient de me dire que l'évêque d'Hermopolis est malade de chagrin. Je crois que ce devait être de confusion. Il veut, ajoute-t-on, donner sa démission. Voyez quel fracas vous occasionnez, petit homme des champs !

« Tout ce qui respire l'air de la cour vous condamne. Et je ne vous conseille pas de demander des pouvoirs à l'archevéché[2]. »

En répondant à sa spirituelle correspondante Lamennais lui disait : « Je savais déjà bien qu'il fallait à présent une espèce de courage pour m'avouer, mais comme je n'écris pas pour plaire aux hommes, peu m'importe ce qu'ils peuvent penser et dire de moi. Il y aura bien du malheur si je ne leur fournis pas, avant la fin de l'année, quelque

1. *Deuxièmes Mélanges, ad finem.*
2. E. Forgues, *Notes et Souvenirs.*

nouveau motif de me détester encore davantage[1]. »

C'était lui annoncer la prochaine publication d'un livre, longuement médité par le solitaire de la Chesnaie, et qui parut en effet avant la fin de l'année 1825, sous ce titre : *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.* Tel que l'auteur l'avait conçu, l'ouvrage devait se diviser en deux parties d'étendue fort inégale, et se rattachant l'une à l'autre par un lien peu apparent quoique réel. Impatient de saisir l'opinion publique, Lamennais publia d'abord la première partie, de beaucoup la plus courte et la plus accessible à la masse des lecteurs. Cette partie comprend quatre chapitres ainsi intitulés : « État de la société en France; Que la Religion en France est entièrement en dehors de la société politique et civile, et que, par conséquent, l'État est athée; Que l'athéisme a passé de la société politique et civile dans la société domestique; Que la Religion en France est une chose qu'on administre.

A ce simple énoncé, on peut déjà entrevoir l'idée principale qui va se dégager de l'audacieux écrit. C'est un premier avertissement adressé aux catholiques pour les détourner de mettre une confiance aveugle dans un gouvernement fragile, et qui se propose de les asservir, en se donnant l'apparence de les protéger. Mais c'est surtout une éloquente protestation contre une politique fondée sur une idée essentiellement révolutionnaire, l'idée d'un

1. Lettre du 28 mai 1825.

État sans religion, de l'État athée, ou, comme on dirait aujourd'hui, de l'État « laïque ».

Avant d'entrer dans le vif de son sujet, Lamennais trace un rapide tableau de la situation politique de la France, et il constate que, par le contre-coup inévitable de la révolution religieuse qui s'est accomplie au XVIe siècle, la monarchie, telle que le christianisme l'avait faite, a totalement disparu. Un roi est encore le chef apparent du gouvernement, mais ce n'est « qu'un souvenir vénérable du passé, l'inscription d'un temple ancien qu'on a placé sur le fronton d'un édifice tout moderne[1] ». La souveraineté réelle appartient au Parlement, et les ministres ne sont que les exécuteurs de ses toutes puissantes volontés. Mais le Parlement lui-même n'est rien de plus qu'un corps politique élu par le peuple et qui ne subsiste que par lui. La France est donc devenue, depuis le commencement du siècle, une grande démocratie.

Or cette démocratie naissante, il s'en faut de beaucoup que l'écrivain théocrate la salue avec enthousiasme. Il ne peut pas d'abord lui pardonner d'être née de la monstrueuse alliance du Protestantisme et la Révolution ; et il la peint traînant à sa suite un long cortège de calamités, de désordres, et de crimes. Ce qui la caractérise à ses yeux, c'est « une mobilité continuelle : tout sans cesse y est en mouvement, tout y change avec une rapidité effrayante, au gré des passions et des opinions ». Avec elle, la médiocrité triomphe, et s'impose.

1. *De la Religion considérée*, etc., etc.

« La flatterie, la servilité, la bassesse, une fausse habileté souple et patiente, conduisent plus sûrement aux emplois que le génie et la vertu. » Destructive de toute hiérarchie sociale, et n'admettant d'autres distinctions que celles de la fortune, « la démocratie produit une cupidité extrême, une soif insatiable de l'or; et, comme elle ne laisse aux hommes d'autre moyen de s'élever, de se classer, que la richesse, elle devient corruptrice au plus haut degré. » Loin d'être, comme on l'a dit, le terme extrême de la liberté, un gouvernement purement démocratique serait au contraire le dernier excès du despotisme, car « quelque absolu qu'on le suppose, le despotisme d'un seul a pourtant des limites ; le despotisme de tous n'en a pas ». Tout ce qu'on peut attendre d'un pareil gouvernement, c'est l'abus du crédit, l'accroissement des charges publiques, l'avilissement des caractères, le trafic des consciences, et enfin « l'abaissement au dehors comme au dedans d'une nation livrée aux hommes d'argent, et, pour peu qu'on y rêve quelque profit, vendue peut-être à un juif[1]. »

Il est évident que l'idée d'une alliance entre l'Église et la démocratie n'avait pas encore pris naissance dans l'esprit de Lamennais, lorsqu'il traçait d'un pinceau si vigoureux, mais avec des couleurs exagérément noircies, le tableau dont il vient d'être reproduit quelques traits. Catholicisme et démocratie lui paraissaient au contraire s'exclure mutuellement « parce qu'une autorité su-

1. *De la Religion considérée*, etc., etc., chap. I.

prême et invariable, dans l'ordre religieux, est incompatible avec une autorité qui varie sans cesse, dans l'ordre politique. Ce sont deux principes qui se combattent sans relâche dans l'État, un principe d'unité et de stabilité, un principe de division et de changement perpétuel[1]. »

De l'influence croissante de l'esprit démocratique découle, aux yeux de Lamennais, cet effort latent, mais continu, qui a pour but de rejeter la société religieuse en dehors de la société politique et civile, et de consommer la sécularisation de l'État.

Chaque jour marque un progrès dans cette voie funeste. Purement laïque dans sa législation, l'État l'est aussi, ou tend de plus en plus à le devenir, dans son organisation politique. Il en exclut complètement la religion, se refusant à lui reconnaître aucune part d'influence et aucuns droits. En Angleterre, l'Église établie possède d'immenses revenus, ses évêques siègent de droit à la Chambre des Pairs, un grand nombre de causes ressortissent de ses tribunaux. En France, le clergé est salarié, mais la religion n'est pas dotée : ce qu'on lui accorde aujourd'hui, on peut le lui refuser demain. En ce qui concerne les affaires publiques, les membres les plus élevés de sa hiérarchie sont rarement consultés ; toute intervention de leur part est formellement repoussée ; on ne leur permet que le silence.

Si l'on a retiré aux curés la tenue des registres de l'état civil, c'est en vue de séculariser toute la

1. *De la Religion considérée*, etc., etc., chap. I.

vie humaine. « Un enfant naît, rien dans ce que prescrit l'État ne rappelle la nature de cet être fait à l'image de Dieu, ni les devoirs qui l'attendent, ni les destinées qui lui sont promises. » Quant au mariage qui, chez toutes les nations, même les plus barbares, eut toujours un caractère sacré, « on a chargé un adjoint de village d'accomplir, loin de l'autel, l'œuvre de la toute puissance; de lier à jamais les destins de l'homme à ceux de la compagne qu'il s'est choisie; d'enchaîner les caprices de son cœur, de soumettre sa volonté à une règle immuable; de créer la famille, la puissance paternelle, les devoirs des enfants; car, s'il ne fait pas toutes ces choses, le mariage dont il est le ministre n'est qu'un concubinage légal, une véritable prostitution. »

L'État n'accorde même plus à la mort le respect dont on l'avait toujours entourée, et la sépulture n'est, à ses yeux, qu'une question de voirie.

« Un officier public vient constater le décès, il déclare, qu'appelé en tel lieu, il y a vu un cadavre; on écrit sur un registre le nom du décédé; deux fossoyeurs font le reste [1]. »

Ainsi, une société systématiquement athée; une législation qui se combat elle-même en détruisant la base des devoirs; l'homme gouverné, comme s'il n'avait ni une origine divine, ni une immortelle destinée; sa naissance envisagée comme un simple accroissement de l'espèce, son mariage, comme un bail à vie, sa mort comme une chute dans le néant;

1. *De la Religion considérée*, etc., etc.

voilà, concluait Lamennais, ce qu'on appelle aujourd'hui le dernier terme de la civilisation.

Et l'admirable écrivain d'ajouter dans un mouvement de superbe ironie : « Et maintenant, ô France, sois fière, lève la tête, regarde avec pitié les contrées barbares où l'État croit encore en Dieu et protège une religion ; où l'enfant, à son entrée dans ce monde, est sanctifié, béni, placé sous la protection de la miséricorde et de l'espérance ; où l'union conjugale, formée en présence du Très-Haut, reçoit de lui son auguste consécration ; où le trépas, consolé par une foi sublime, n'est pas la fin de toutes choses pour le juste et pour le méchant, mais le passage à une existence immortelle. Grâce à tes législateurs, tu t'es élevée au-dessus de ces préjugés vulgaires : affranchie de la loi divine, et des croyances du genre humain, tu t'avances à grands pas vers la perfection sociale. Encore quelque temps, et l'on cueillera les derniers fruits de la sagesse, qui, pour animer les hommes aux travaux du devoir, aux sacrifices de la vertu, leur enseigne que le passé n'est qu'un peu de cendre, et l'avenir qu'un sépulcre éternel[1]. »

Maître absolu dans la société politique, « l'État laïque » prétend l'être aussi dans la société domestique et façonner la famille à son gré. L'enfant lui appartient. On l'instruira dans les écoles publiques, mais on ne lui parlera pas de religion, puisque l'État n'en a pas. Non seulement il n'a pas de religion, mais bientôt il ne souffrira plus que

1. *De la Religion considérée*, etc., etc., chap. II.

les individus en aient une. Qu'est-ce en effet que la religion à ses yeux ?

« Une institution fondamentalement opposée aux siennes, à ses principes, à ses maximes, *un ennemi*, et cela, quels que soient les sentiments personnels des hommes au pouvoir. L'État a ses doctrines dont chaque jour il tire les conséquences dans les actes, soit de la législation, soit de l'administration. La religion a des doctrines essentiellement opposées dont elle tire les conséquences, dans l'enseignement des devoirs et de la foi, et dans l'exercice du ministère pastoral[1]. » Il y a donc entre elle et l'État le germe d'un conflit. Ce conflit eut peut-être éclaté déjà, si l'État n'avait des raisons de le redouter. Du moins, on s'y prépare ; on mine sourdement l'influence de l'Église, on paralyse son action, et, par des procédés savamment calculés, on l'achemine peu à peu vers l'esclavage. On ne parle pas encore de la détruire, mais on voudrait qu'elle se fondît insensiblement dans l'État, en renonçant à ses croyances, à son gouvernement, à ses propres lois, en s'anéantissant elle-même, ce qui est arrivé partout où l'unité catholique a été rompue. En attendant, on affecte de ne plus la considérer que « comme une chose qu'on administre, comme une sorte d'établissement public accordé aux préjugés opiniâtres de quelques millions de Français. On la tolère pour eux, comme on protège pour d'autres les spectacles. Elle figure dans le budget au même titre que les Beaux-Arts, les théâtres,

1. *De la Religion considérée.*

les haras. Elle dépend de la même manière de l'administration qui la salarie. On règle sa dépense, on détermine le mode de sa comptabilité, on nomme aux emplois, c'est tout[1] ».

Mais qu'on ne s'y trompe point. La situation précaire et humiliée faite à la religion n'est qu'une transition. « L'anéantissement du christianisme en France par l'établissement d'une Église nationale, voilà ce qu'on prépare avec une infatigable activité; voilà où mènerait infailliblement le système suivi jusqu'ici; voilà enfin ce que veut la Révolution : l'obtiendra-t-elle? l'avenir répondra[2]. »

Il serait souverainement injuste de ne point reconnaître la puissance de pénétration dont Lamennais donnait la preuve, lorsque, d'une plume si ferme et si sûre, il traçait d'avance le programme que la Révolution, au cours du dernier siècle, a patiemment suivi, et presque complètement réalisé. Mais il manquait lui-même d'équité, quand il faisait retomber sur le gouvernement de la Restauration la responsabilité d'une situation que ce gouvernement n'avait pas créée, et qu'il n'était pas même en son pouvoir de modifier essentiellement. C'est à la Constituante qu'il aurait dû s'en prendre, car c'est elle qui avait sécularisé la société politique, en refusant de reconnaître le catholicisme comme religion d'État[3].

A partir de cette époque, la société spirituelle et la société temporelle, si étroitement unies sous l'an-

1. *De la Religion considérée*, etc., etc., chap. IV.
2. *De la Religion considérée*, etc., etc., chap. IV, *ad finem*.
3. Séance du 13 avril 1790.

cien régime, sont légalement séparées « Les lois de l'Église deviennent étrangères à l'État; la tenue des actes des personnes est confiée à des officiers laïques; les causes matrimoniales, comme toutes les matières mixtes, sont attribuées aux tribunaux laïques; les vœux, fussent-ils solennels, n'ont aucune valeur légale; ils n'entraînent plus la mort civile; le religieux peut sortir de son couvent sans que la force publique l'y ramène; le crime d'hérésie est supprimé; le droit est reconnu à toute collectivité professant la même religion d'avoir sa place dans l'État; on restitue aux protestants exilés leurs biens et leur qualité de Français; les droits politiques et civils sont accordés aux juifs. Il y avait une religion; il y eut des religions, également considérées comme un service public, également protégées, plus tard également salariées, également appelées à donner leurs prières aux fêtes nationales[1] ».

L'œuvre de la Constituante, résultat d'un mouvement intellectuel, universel et profond, la Restauration n'aurait pu entreprendre de la détruire, sans se détruire aussitôt elle-même. Si emporté qu'il fût par son impérieuse logique, Lamennais n'osa pas le lui proposer. La première partie de la *Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* n'est donc, en résumé, qu'un brillant mais inutile plaidoyer en faveur de la thèse dogmatique qui pose en principe absolu que l'Eglise et l'Etat, bien que formant deux sociétés distinctes, ne doivent pas être séparés.

1. Emile Ollivier, *1789 et 1889*, chap. II, 2.

Cette thèse qu'il avait défendue avec tant de force, Lamennais fut un des premiers à reconnaître que la disposition des esprits la rendait, en fait, inapplicable[1]. Aussi le verra-t-on bientôt changer de terrain, et, par une brusque conversion, passer de la thèse à l'hypothèse, c'est-à-dire, admettre, qu'en raison des circonstances, l'Église et l'État peuvent être séparés. Malheureusement il manquera toujours de mesure, et fera paraître et la thèse et l'hypothèse également suspectes par ses exagérations.

Un des meilleurs écrivains du *Mémorial catholique*, le comte O'Mahony, appréciant dans cette revue la première partie de l'œuvre de Lamennais, se félicitait de ce qu'elle avait produit « une profonde sensation, et une espèce de révolution dans certains esprits[2] ». Cette révolution cependant ne fut pas unanimement favorable à l'auteur. Les libéraux révolutionnaires, s'irritèrent des reproches amers adressés à la démocratie; il leur déplaisait d'ailleurs d'entendre une voix qui parlait de si haut, et s'exprimait sur un ton de prophète. Parmi les royalistes, beaucoup s'indignèrent, ne supportant pas qu'on les troublât dans leur douce sécurité, ni

1. Un grand évêque, Mgr Parisis, peu suspect d'un excès de libéralisme, l'a reconnu après lui. On lit, en effet, dans le *Cas de conscience :* « De l'aveu de tous, la religion d'Etat n'est pas possible en France. La reconnaissance officielle du catholicisme comme règle des lois en même temps que des mœurs, comme autorité régnant sur les institutions publiques aussi bien que sur les familles et sur la conscience individuelle, ne pourrait être, parmi nous, je ne dis pas établie, mais seulement tentée, sans provoquer et des bouleversements immédiats, dans l'ordre civil, et des réactions incalculables contre le catholicisme lui-même. »

2. Numéro de juin 1825.

qu'on attaquât, avec si peu de ménagements, un gouvernement aux mains duquel ils avaient mis toutes leurs espérances. Le clergé lui-même se montra médiocrement satisfait des troublantes révélations faites sur l'état religieux de la France, et il reprocha à l'imprudent écrivain d'avoir dénoncé le mal sans indiquer de remède. Ce reproche était juste. En effet, l'éloquent pamphlet lancé par Lamennais manque de conclusions ; il met à nu les symptômes d'un malaise général et profond ; il révèle les incertitudes du Pouvoir et sa fragilité ; il dit tout haut ce que les plus clairvoyants osaient penser à peine ; il blâme, il gourmande, il menace, il fulmine ; mais il finit sur un point d'interrogation. En fait, il trahit l'état d'esprit de Lamennais lui-même, encore partagé entre un reste d'attachement pour des institutions dont il prévoit la chute inévitable, et un secret instinct qui le pousse vers la démocratie dont il pressent et redoute le triomphe prochain. Il fallut, pour faire tomber ses dernières hésitations, l'intervention maladroite du gouvernement de la Restauration dans la question du gallicanisme.

CHAPITRE XIX

LE GALLICANISME

DE LA RELIGION CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC L'ORDRE POLITIQUE ET CIVIL. DEUXIÈME PARTIE.

On a quelque peine à comprendre aujourd'hui comment un gouvernement, attaqué de toutes parts et aux prises avec des embarras presque inextricables, se plut à ressusciter l'antique querelle qui, au XVIIe siècle, avait tenu en échec le despotisme de Louis XIV, et désespéré le génie de Bossuet. Les temps étaient cependant bien changés. Selon la très juste remarque de l'éminent auteur de *l'Église et l'État au Concile du Vatican*, la Révolution, en sécularisant le pouvoir politique, avait ôté aux susceptibilités et aux prétentions des anciens parlements toute raison d'être. La législation naguère établie en vue de protéger la société civile contre les empiétements de l'autorité ecclésiastique, était devenue « aussi inutile qu'un garde-fou, après qu'on a comblé l'abîme sur lequel il avait été élevé[1] ». L'obstination que mirent les derniers Bourbons à faire revivre le gallicanisme ne peut

1. Emile Ollivier. *l'Eglise et l'Etat au Concile du Vatican*, t. II, chap. III.

donc s'expliquer que par l'indestructible sentiment qui les rattachait aux choses de l'ancien régime, et par le secret espoir de faire revivre à leur profit les traditions absolutistes du grand siècle. Peut-être aussi les conseillers de la couronne se flattèrent-ils de désarmer ou du moins d'adoucir l'opposition libérale, en donnant quelque satisfaction aux ressentiments qu'elle nourrissait à l'égard de la Cour romaine et du clergé catholique. Ce calcul ne fut pas entièrement trompé. Les ennemis de la monarchie la virent avec complaisance s'engager dans un conflit d'où elle ne pouvait sortir qu'affaiblie. Ils espéraient d'ailleurs, à la faveur de ce conflit, faire triompher leur propre doctrine, c'est-à-dire l'indépendance absolue de l'État et la suprématie du pouvoir politique sur le pouvoir spirituel. Ils applaudirent donc sans réserve à des mesures régaliennes telles que celles-ci : pression exercée sur les curés pour les contraindre à accorder la sépulture ecclésiastique, même au mépris des lois canoniques; obligation imposée aux professeurs des séminaires d'enseigner les quatre articles de la Déclaration de 1682 ; défense faite à l'épiscopat de communiquer directement avec Rome, invitation adressée aux évêques d'avoir à soumettre leurs mandements et lettres pastorales à la censure ministérielle.

De pareilles exigences ne pouvaient pas avoir l'approbation du clergé, qui les jugeait avec raison contraires à sa dignité et à ses droits. Il les subit cependant, sans trop protester, parce qu'elles émanaient d'un pouvoir envers lequel il faisait profes-

sion d'enseigner et de pratiquer une entière soumission. Ce même pouvoir lui accordait par ailleurs une protection bienveillante ; il aidait à la reconstruction des églises et des presbytères, il contribuait volontiers à la pompe des cérémonies religieuses; il imposait aux fonctionnaires civils une respectueuse déférence dans leurs rapports avec les autorités ecclésiastiques ; il honorait enfin tout l'épiscopat, en faisant entrer quelques-uns de ses membres à la Chambre des Pairs ou au Conseil d'État. De tels avantages dans le présent, de plus précieux encore espérés dans l'avenir, rendaient moins pénible et moins humiliante aux yeux du clergé l'étroite tutelle qu'on voulait lui imposer.

D'autre part, le plus grand nombre des prêtres qui avaient survécu aux épreuves de la Révolution conservaient un attachement opiniâtre pour les maximes de l'Église gallicane. Bien peu, à la vérité, en mesuraient toutes les conséquences que seuls, quelques représentants exaltés du jansénisme, auraient consenti à pousser jusqu'au bout. Ces maximes n'en étaient pas moins généralement considérées comme un legs vénérable, un privilège d'honneur qui rehaussait le prestige de l'Église de France, en lui constituant une situation à part dans le monde catholique. Il y avait certainement de nombreux gallicans parmi ces hommes qui, plutôt que d'abandonner la communion du Saint-Siège, avaient affronté avec un si noble courage les menaces de l'échafaud ou les souffrances de l'exil. Ces mêmes hommes n'en gardaient pas moins à l'égard de la Cour de Rome une susceptibilité ombrageuse,

et un esprit d'indépendance prompt à se réveiller. Mgr Frayssinous, dans son livre des *Vrais Principes*, s'était fait le fidèle et prudent interprète de ces gallicans, plus modérés dans leurs sentiments que dans leurs principes, qui refusaient au Pape, dans l'ordre religieux, ce qu'ils accordaient au roi, dans l'ordre politique.

Moins opportuniste, mais plus clairvoyant que l'évêque d'Hermopolis[1], Lamennais avait promptement discerné de quel péril le réveil du gallicanisme menaçait à la fois et la monarchie et l'Église. Un mouvement irrésistible entraînant les peuples vers la démocratie, l'heure lui paraissait mal choisie pour remettre en honneur des théories d'absolutisme ; et l'Église se trouvant menacée d'un formidable assaut, il ne comprenait pas qu'on prît ce moment pour contester la suprême autorité de son chef. Aussi, quand parut le livre du *Pape*, fut-il un des premiers à écrire au comte de Maistre pour le féliciter[2], et presque le seul à rompre en sa faveur le silence que, d'après Lamartine, un mot d'ordre avait imposé à la presse royaliste[3]. Dans un article très développé publié par *le Défenseur*, non seule-

1. « Ne pouvant justifier la doctrine de Mgr l'évêque d'Hermopolis, nous sommes heureux de pouvoir au moins justifier sa pensée réelle. Lorsque nous publiâmes nos *Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles*, exigée par M. Lainé, il voulut bien permettre qu'elles lui fussent soumises, et, à cette occasion, il nous dit ces propres mots, que nous n'oublierons jamais : A Rome, je serais ultramontain. » (*De la religion considérée*, etc., etc., chap. VII.)

2. « Le bien que vous avez fait est immense, lui disait-il, il restera. » Lettre du 26 mai 1820.

3. Alfred Nettement, *Histoire de la littérature française sous la Restauration*, t. II, livre VII.

ment Lamennais souscrivit aux idées que venait d'exposer Joseph de Maistre, mais il se montra disposé à les pousser beaucoup plus loin.

Le livre du *Pape*, dans son originalité primesautière, avec ses digressions fréquentes et d'un piquant intérêt, avait eu le mérite de rendre accessible à tous les esprits une question que l'on considérait comme réservée aux jurisconsultes et aux théologiens. Cette question, l'illustre écrivain l'avait envisagée surtout par son côté historique, redressant avec autant d'érudition que de sagacité des erreurs longtemps acceptées, et mettant dans une belle lumière le rôle bienfaisant et civilisateur de la Papauté. Par une assimilation, peu acceptable au fond, il réclamait pour le chef de l'Église une souveraineté égale à celle qu'on accordait aux chefs d'États ; et de la notion même de cette souveraineté, il faisait découler l'infaillibilité doctrinale du Pontife Romain.

Ainsi il battait victorieusement en brêche le gallicanisme théologique. Quant au gallicanisme politique, il s'abstint de le discuter, parce qu'il lui répugnait que, même au nom de la loi divine, on essayât de marquer des limites au pouvoir royal. Ainsi, ultramontain, en tant que catholique, il ne se défendait pas, en tant que royaliste, de rester quelque peu gallican[1].

Un tel partage ne pouvait pas se rencontrer chez un homme du caractère de Lamennais. Dès qu'une

1. « On a beaucoup écrit sur Joseph de Maistre, il reste à le montrer gallican sans le savoir. » Emile Ollivier, *le Concordat et le Gallicanisme*.

idée avait pris possession de son esprit, il ne se retenait pas d'en suivre jusqu'au bout le développement logique ; et plutôt que de s'arrêter avant d'avoir atteint son but, il s'exposait à le manquer en le dépassant. Pour n'avoir pas à reconnaître l'indépendance absolue du pouvoir royal, il se détacha de la monarchie, et devint démocrate, à force d'être ultramontain.

Depuis 1814, date de la publication de la *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*, il n'avait négligé aucune occasion de harceler le gallicanisme. Tout récemment encore, à l'occasion du procès intenté au *Constitutionnel* et au *Courrier français* pour le délit d'outrage à la religion de l'État, il avait protesté avec énergie contre l'arrêt de la Cour royale admettant que ce délit avait une excuse dans « l'introduction en France des doctrines ultramontaines[1] ».

Mais c'est dans la seconde partie de son ouvrage, que l'auteur de la *Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* a exposé avec le plus d'ampleur sa théorie sur la constitution et l'étendue, soit du pouvoir ecclésiastique, soit du pouvoir politique.

Traitant d'abord la souveraineté pontificale, Lamennais lui assigne une origine et une fin surnaturelles. Établie par Dieu lui-même, l'Église a pour objet premier et immédiat le bien spirituel de l'humanité, c'est-à-dire la sanctification des âmes dans la vie présente, et leur bonheur éternel

1. Voir l'article publié dans le *Mémorial catholique*, et reproduit dans les *Troisièmes Mélanges*.

dans la vie future. Toutefois, à cette mission d'ordre purement spirituel se rattache indirectement et par extension une mission d'ordre temporel, laquelle consiste « à tout ramener à l'unité ; à coordonner les nations, comme les membres d'une seule famille, dans un système de fraternité universelle, par l'obéissance au Père commun, et à établir la prééminence du droit sur les intérêts, en substituant partout la justice à la force ». Ce rôle secondaire de l'Église, le seul auquel peut-être Lamennais se soit attaché réellement, la Papauté l'a fidèlement rempli, en organisant au moyen-âge la République chrétienne. En dépit des diversités de race et de langue, elle eut sans doute réalisé l'unité des peuples, rêve sublime enfanté par l'Évangile, si les dépositaires du pouvoir politique n'avaient été poussés par les protestants et les légistes à se déclarer indépendants de la puissance ecclésiastique. A partir de ce moment, nulle autorité ne présidant plus aux rapports des rois et des peuples, les premiers furent sans frein, les seconds sans protection ; et les sociétés humaines commencèrent d'osciller entre le despotisme et l'anarchie. Il ne pouvait en être autrement, car « sans le pape point d'Église ; sans l'Église point de christianisme ; sans christianisme point de religion pour tout peuple qui fût chrétien, et par conséquent point de société ; en sorte que la vie même des nations a sa source dans le pouvoir pontifical[1] ».

Voilà donc encore une fois toute la thèse de

1. *De la Religion considérée*, etc., etc.

Lamennais formulée en sorites. Mais ce genre d'argumentation, comme on l'a déjà remarqué, pèche souvent par sa rigueur même ; il a plus de force apparente que réelle, et l'auteur, si fort logicien qu'il soit, ne réussit pas à en tirer une démonstration décisive.

Que depuis dix-huit siècles, il existe de fait une société religieuse, gouvernée par un sacerdoce dépositaire de la doctrine et dispensateur des sacrements, que cette société ait constamment reconnu pour chefs les successeurs de l'apôtre à qui il a été dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église » ; c'est ce que historiquement on ne peut contester. Or, « là où un seul est souverain, et n'a au-dessous de lui que des pouvoirs subordonnés, la société est monarchique ». Donc l'Eglise, dont le gouvernement suprême a été réservé par Dieu au seul Pontife romain, est une société monarchiquement constituée, et qui doit demeurer telle, sous peine de se dissoudre et de périr. « Donc, il est absurde de nier l'infaillibilité du Pape et de soutenir en même temps l'infaillibilité de l'Église qui ne peut être infaillible que par le Pape. Donc contester au Pape, soit l'infaillibilité, soit la plénitude de la puissance, ou la souveraineté vraiment monarchique, c'est contester à l'Église sa propre existence, c'est l'anéantir entièrement ; et saint François de Sales l'a très bien vu, lorsqu'il a dit avec tant de profondeur et de justesse : « Le Pape et l'Église c'est tout un[1]. »

1. *De la Religion considérée*, etc., etc., chap. VI.

Toute cette argumentation, empruntée en partie à Joseph de Maistre, est irréfutable, et l'axiome de Lamennais : Sans le Pape, point d'Église, doit être tenu pour vrai par quiconque entend le mot « Église » au sens catholique.

Mais affirmer qu'en dehors de l'Église tout christianisme, toute religion disparaît, et que sans l'Église aucune société ne peut vivre, c'est là une de ces exagérations de doctrines auxquelles un raisonnement spécieux peut donner quelque consistance, mais qui sont démenties par les faits. Lamennais a raison quand il ne voit dans le protestantisme poussé à ses extrêmes conséquences, qu'un déisme mitigé ; mais il oublie trop que le protestantisme n'en est pas moins une branche du christianisme, branche morte à la vérité, mais qui peut revivre.

A plus forte raison, il serait faux de prétendre que l'Église grecque, du jour où elle s'est séparée de la communion du Saint-Siège, a cessé d'être une Église chrétienne. Elle l'est encore si bien, qu'il lui suffirait de le vouloir pour renouer le lien qu'elle a rompu depuis tant de siècles et reprendre sa place dans les grandes assises de la catholicité. Il est enfin tout à fait excessif de déclarer qu'une société qui a été chrétienne, si elle cesse de l'être, doit cesser de vivre. Combien plus sage et plus mesurée est la doctrine de Bossuet qui n'hésite pas à reconnaître que, s'il est beaucoup plus important de conserver la Religion que les royaumes pour maintenir les bonnes mœurs et faire arriver les âmes au salut, néanmoins la société civile pourrait subsister et se

soutenir même dans un état de perfection, en supposant la vraie religion anéantie [1].

Les propositions de Lamennais ne seraient donc acceptables qu'à la condition d'en ôter ce qu'elles ont de trop absolu. Ce qui est vrai, c'est que toute scission a pour effet de diminuer le christianisme, et d'affaiblir par conséquent son action religieuse et son action sociale.

Or, c'est précisément parce que le gallicanisme, sous le prétexte de sauvegarder certaines libertés de l'Église de France, tendait à isoler celle-ci et à lui faire une existence à part au sein de la grande unité catholique, que Lamennais le dénonçait comme « également funeste à la religion, à la civilisation, et à la société ». Ces prétendues libertés, observait-il très justement, ne sont pas d'origine ecclésiastique, et le clergé français les a longtemps considérées comme des abus dont il souffrait plutôt que comme des privilèges. Ce furent les parlements qui, jaloux d'étendre leur juridiction aux dépens de la juridiction spirituelle, donnèrent à leurs entreprises le nom de *libertés gallicanes :* nom menteur et hypocrite, inventé pour dissimuler sous d'apparentes franchises une très réelle servitude. On le vit bien, lorsqu'au XVIIe siècle, Louis XIV, obéissant à d'injustes et mesquins ressentiments, se résolut à faire en quelque sorte codifier par les évêques de son royaume ces prétendues libertés. Une assemblée de trente-cinq prélats convoqués par le roi, et délibérant sous sa surveillance, entreprit de

1. Emile Ollivier, *1789 et 1889*, chap. II, 2.

décider seule des questions qui intéressent fondamentalement l'Église entière, et, par sa fameuse Déclaration de 1682, elle n'aboutit qu'à laisser aux âges futurs un monument malheureusement impérissable et du despotisme royal et de sa propre servilité.

Cette Déclaration, divisée en quatre articles, Lamennais la réduit très judicieusement à deux propositions. La première proclame que le pouvoir civil est absolument indépendant du pouvoir spirituel, c'est le gallicanisme politique. La seconde professe dogmatiquement que le Concile général est au dessus du Pape, et refuse à celui-ci le privilège de l'infaillibilité, c'est le gallicanisme théologique. Sous cette double forme le gallicanisme répugnait également au futur écrivain de l'*Avenir*, car il le considérait comme destructif soit de l'unité, soit de la liberté de l'Église, c'est-à-dire, des deux prérogatives indispensables à sa mission sociale. Aussi déploya-t-il pour le combattre une vigueur et une persistance qui n'ont pas peu contribué à préparer sa défaite définitive au concile du Vatican.

A la formule absolutiste du gallicanisme politique Lamennais oppose d'abord, mais en l'interprétant dans un sens traditionnaliste, la doctrine si souvent méconnue des grands ultramontains, tels que saint Thomas, Suarez, Bellarmin. Avec eux, il professe que Dieu, auteur de la société humaine, a fait entrer dans sa constitution deux éléments essentiels : une loi qui unit ses membres entre eux, et un pouvoir chargé d'assurer l'observation de cette loi. La souveraineté est donc, selon l'enseignement

de l'apôtre, d'origine divine ; *omnis potestas a Deo ;* et rigoureusement elle n'appartient qu'à Dieu seul. Un homme peut devenir le dépositaire de cette souveraineté ; mais, même quand il l'exerce, il ne la possède pas. Il ne la tient entre ses mains que par une délégation toujours révocable, et lui-même n'est rien de plus que le « ministre de Dieu pour le bien [1] ».

« Sortez de là, ajoute Lamennais, vous ne pouvez éviter un abîme qu'en vous jetant dans un autre abîme. Prétendrez-vous que le pouvoir vient originairement du peuple ? Donc la loi aussi, et il n'y a de juste que ce que veut le peuple. Supposerez-vous que la source de la souveraineté est dans le souverain ? Tout ce qu'on disait de Dieu, vous voilà contraint de le dire d'un homme. »

Accepter, sur l'origine de la souveraineté, l'une ou l'autre notion, c'est se mettre en contradiction avec tout le genre humain, car « instruits par la tradition de la nature du pouvoir et de son origine, les peuples ne virent jamais dans la souveraineté qu'une puissance dérivée de Dieu, établie pour maintenir l'ordre, et assujettie dans son exercice à la loi primitivement donnée au genre humain ; et lorsque cette loi de justice a été fondamentalement violée, lorsque l'ordre a paru attaqué dans son essence, ils ont cessé de reconnaître le droit dans le funeste usage de la force, et toutes les fois que la souveraineté s'est ainsi affranchie de l'obéissance à Dieu, ils se sont cru dégagés eux-mêmes de l'obéissance envers elle [2]. »

1. *Epist. ad Rom.*, XIII, 4.
2. *De la Religion considérée*, etc., etc., chap. VII, 1.

Le dépositaire de la souveraineté est donc doublement tenu, et comme homme, et comme souverain, à l'observation de la loi divine.

Or, la loi divine se confond avec la Religion, ou plutôt, elle est la Religion elle-même. « Avant Jésus-Christ, cette loi purement traditionnelle n'avait d'autre interprète que le sentiment général *sensus communis*, ni d'autre garantie que la résistance immédiate des peuples, lorsqu'elle était violée fondamentalement[1]. »

Mais par Jésus-Christ une société a été fondée, gardienne infaillible de la doctrine, et investie dans l'ordre du salut d'une puissance indépendante de tout gouvernement humain. « Dès lors, toutes les grandes questions de justice sociale, tous les doutes sur la loi divine, sur la souveraineté et sur ses devoirs, autrefois décidés par le peuple, durent l'être par l'Église et ne purent l'être que par elle, chez les nations chrétiennes, puisque l'Église, seule dépositaire de la loi divine, était chargée par Jésus-Christ de la conserver, de la défendre et de l'interpréter infailliblement[2]. »

Ainsi donc, traditionnaliste en même temps qu'ultramontain, Lamennais attribuait à l'Église, par voie de substitution, le droit de contrôle que, dans les temps antiques, le peuple lui-même exerçait légitimement sur le pouvoir politique. Il n'allait pas toutefois jusqu'à admettre la doctrine exhorbitante de certains jurisconsultes du moyen âge, lesquels attribuaient au Pape, en tant que représentant de

1. *De la Religion considérée*, etc.
2. *Ibid.*

Dieu, et la puissance spirituelle et la puissance temporelle, et soutenaient que tout ici-bas, sans exception, est soumis au pouvoir des clefs.

S'appropriant plutôt l'opinion émise d'abord par Gerson, et adoptée plus tard par le grand archevêque de Cambrai, Lamennais professait que les pontifes romains n'ont sur les matières politiques aucune autorité civile et juridique, mais seulement une puissance *directive et ordinative*, laquelle consiste principalement à rappeler aux rois et aux peuples leurs devoirs réciproques, et à s'interposer, comme médiateur, lorsqu'un conflit vient à les diviser.

Or, cette puissance, même ainsi limitée, les gallicans la rejetaient absolument. Ils déclaraient que « les rois et souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles[1] », et l'auteur des *Vrais Principes* proclamait, en leur nom, que le prince, fut-il un tyran, ne pouvait être légalement dépossédé[2].

Mais ne voyez-vous pas, leur répondait Lamennais, qu'en exaltant la souveraineté jusqu'à cet excès, vous la perdez. « Les rois aujourd'hui ne sont plus soumis, en tant que souverains, au pouvoir de l'Église, mais ils sont soumis au pouvoir du peuple, et les trônes tombent ou s'élèvent au gré de ses passions. Tant il est vrai que la monarchie spirituelle du Pape est le fondement et la garantie du pouvoir temporel des rois[3] ! »

1. Premier article de la *Déclaration de* 1682.
2. *Les vrais principes de l'Eglise gallicane*, p. 71, 3e édition.
3. *De la Religion considerée*, etc., etc., chap. VII, I.

Or de même que le gallicanisme, en rejetant la suprématie de la puissance spirituelle, et en supprimant toute limite posée à l'omnipotence du pouvoir royal, a préparé la chute de la monarchie, de même, dans l'ordre religieux, en élevant le Concile au-dessus du Pape, il met en péril l'existence de l'Église elle-même.

La discussion change ici de terrain, elle se tourne contre le gallicanisme théologique. L'écrivain ultramontain n'en continue pas moins d'employer des arguments qui sont d'un philosophe ou d'un publiciste, plutôt que d'un théologien. Il s'arrête à peine à discuter les textes sacrés ou les monuments de la Tradition sur lesquels s'appuient d'ordinaire les défenseurs de l'infaillibilité pontificale; mais en revanche, il insiste fortement sur les conséquences d'une doctrine qui soumet le Pape au Concile. C'est d'abord une altération essentielle de la divine constitution de l'Église, puisqu'on transforme en un gouvernement collectif le gouvernement monarchique établi par Jésus-Christ; c'est de plus une grave atteinte portée à son unité, puisqu'on affaiblit le centre même de cette unité en le déplaçant, et en substituant à l'autorité stable et permanente du Pontife romain l'autorité nécessairement intermittente des Conciles généraux. C'est enfin un moyen légal fourni aux gouvernements pour mettre l'Église dans leur dépendance, puisqu'on leur reconnaît, d'autre part, le droit d'accorder ou de refuser la convocation des Conciles provinciaux ou nationaux, et d'entraver la réunion des Conciles généraux eux-mêmes, en interdisant aux

évêques placés sous leur autorité d'y participer.

Si la Déclaration de 1682 n'a pas été suivie, au XVIIe siècle, de tels excès de pouvoir, c'est qu'à cette époque, dit Lamennais, « le fond des cœurs était catholique. On soutenait en théorie une doctrine de révolte, mais, dans la pratique, on obéissait ». Ainsi, par un heureux illogisme, on échappait aux conséquences des principes qu'on avait posés soi-même. Mais maintenant, ajoute-t-il, « fort peu importe la Déclaration à ceux qui en font tant de bruit : ce sont ses conséquences seules, ses conséquences tout entières qu'ils veulent. Ils aspirent au schisme ; dans leurs vœux insensés et criminels ils rêvent une Église nationale avec laquelle ils en auraient bientôt fini du christianisme[1]. »

Une si grave accusation n'était pas tout à fait sans fondement ; mais Lamennais se mettait dans son tort, quand il la formulait d'une manière si générale. Ni l'épiscopat, ni le clergé, ni le gouvernement lui-même, sous la Restauration, ne songeaient à un schisme ; et l'idée en eût été rejetée avec horreur par ceux-là mêmes qui tenaient le plus aux maximes gallicanes. Malheureusement, ils ne s'apercevaient pas qu'en s'obstinant à faire revivre ce qu'ils considéraient comme une libre opinion, ils fournissaient eux-mêmes à leurs pires ennemis une dangereuse arme de combat. Ceux-ci avaient épousé la querelle des gallicans par calcul non par conviction. Leur vrai but était la ruine de l'Église de France ; pour arriver plus sûrement à la détruire,

1. *De la Religion considérée*, etc., etc., chap. VII, *ad finem*.

ils s'efforçaient d'abord de l'isoler. Le gallicanisme, avec ses tendances séparatistes, même inconscientes, leur était un utile auxiliaire : car, au fond, il n'est pas très différent du protestantisme ; il est une sécession aussi ; il voudrait être un catholicisme national, « horrible contre-sens dans les termes, puisque cela signifie un universel particulier[1] ».

Lamennais était historiquement dans le vrai, quand il attribuait au protestantisme la paternité des « Églises nationales ». Celles-ci prirent naissance le jour où, l'unité religieuse étant rompue, les peuples se classèrent selon leurs croyances. Jalouses de leur indépendance, tant qu'elles furent sous l'empire d'une première et violente exaltation, les Églises nationales engagèrent ou soutinrent pour la défendre des luttes effroyables, mais bientôt, la multiplicité des sectes et des opinions ayant engendré l'indifférence, elles se laissèrent peu à peu asservir jusqu'à n'être plus entre les mains du Pouvoir que des instruments de gouvernement. Dépouillées dès lors, non seulement de toute autorité religieuse, mais aussi de toute influence morale, elles ne purent empêcher que sous les apparences de progrès matériel , ne se développassent les germes d'une rapide dissolution sociale[2].

Cette dissolution, un seul pouvoir serait assez fort, aux yeux de Lamennais, pour en retarder la marche, et ce pouvoir, c'est l'Église ; non pas une Église amoindrie, discutée, rejetée à dessein en dehors de la société civile, ou courbée sous le joug

1. Emile Faguet, *Politiques et moralistes*, Lamennais.
2. *De la religion considérée*, etc., etc., chap. VIII, *passim*.

des gouvernements humains ; mais l'Église telle que Dieu l'a faite, c'est-à-dire libre, indépendante, souveraine, se personnifiant en quelque sorte dans son Chef suprême, le Pape, gardien incorruptible de la justice et de la vérité, reconnu et obéi comme tel, non seulement par les individus, mais aussi par les peuples, et sollicité d'étendre son pacifique empire sur toute l'humanité.

Ainsi, à mesure que l'auteur de la *Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* approche du terme de son ouvrage, on découvre mieux la marche de ce génie impétueux et altier que la logique ne contient pas, mais qu'elle excite au contraire, et qu'elle pousse en avant jusqu'à l'égarer en des régions où le rêve se rencontre plus souvent que la réalité. Ses doctrines traditionnalistes et ultramontaines curieusement associées l'entraînent à cette conclusion : Que le gouvernement nécessaire, le seul qui puisse assurer l'ordre social c'est le gouvernement théocratique, lequel peut être exercé par tels chefs qu'il aura plu au peuple de se choisir, mais à la condition que, gouvernants et gouvernés, tous soient également soumis à l'universelle juridiction de l'Église.

Pour justifier cette conclusion hardie, il n'a pas souci de multiplier les arguments ; un seul lui suffit, celui que, rigoureusement conséquent avec lui-même, il tire du consentement unanime du genre humain. Dans tous les temps, dans tous les lieux, la Religion a été considérée comme le fondement nécessaire de la cité et la source primitive de toutes les lois ; donc le principe générateur des sociétés, c'est

la Religion. « Jamais, dit-il, État ne fut fondé pour satisfaire aux besoins physiques. L'accroissement des richesses, le progrès des jouissances ne créent entre les hommes aucuns liens réels, et un bazar n'est pas une cité[1]. » C'est la communauté des croyances qui unit les hommes entre eux, et leur divergence qui les sépare par d'infranchissables barrières.

Avant le christianisme, l'institution religieuse étant imparfaite, l'institution sociale le fut aussi ; et les peuples du monde ancien demeurèrent, non seulement étrangers, mais hostiles les uns aux autres, parce qu'ils n'avaient ni les mêmes croyances, ni les mêmes autels, ni les mêmes dieux.

En purifiant et en complétant la religion primordiale, le christianisme a régénéré la société. Il est lui-même d'ailleurs une société ; société spirituelle, mais extérieure et visible, avec une hiérarchie de pouvoirs gradués jusqu'au pouvoir suprême ; ou plutôt, il est l'institution sociale universelle, fondée par Dieu pour réaliser entre tous les membres de la grande famille humaine l'union la plus parfaite qui se puisse concevoir[2].

Une société unique, mais vaste comme le monde ; une seule loi, un seul chef, mais tous les peuples régis par cette loi, et tous les pouvoirs soumis à ce chef ; voilà donc le rêve de Lamennais, rêve grandiose, conçu dans la solitude, et dont il eût voulu étendre la réalisation à l'ordre politique aussi bien qu'à l'ordre religieux. Il n'espérait pas, à la vérité, que cette réalisation fut prochaine.

1. *De la Religion considérée*, etc., etc., chap. VIII.
2. *De la Religion considérée*, etc., etc., *ibid.*

« Si l'ordre doit renaître, écrivait-il aux dernières pages de son livre, ce ne sera pas de nos jours. On ne change pas en quelques années l'esprit d'un peuple ; c'est l'œuvre du temps, et, jusqu'à ce que cet esprit soit changé, il est impossible que la société chrétienne renaisse. Elle est le fruit non de la violence, mais de la conviction ; sa base est la foi, et non l'épée[1]. »

Il est toutefois au pouvoir des gouvernements de hâter l'œuvre de la reconstitution sociale. Et c'est pourquoi se tournant vers la monarchie, le grand écrivain l'adjure une dernière fois de sortir au plus vite de la position fausse ou elle s'est placée, et de s'unir étroitement à l'Église pour sauver la société. « Autrement, ajoutait-il, sa ruine est certaine. On ne règne pas longtemps, lorsqu'on ne veut régner que par soi[2]. »

A l'époque où Lamennais traçait ces lignes, il n'avait pas encore complètement désespéré de la monarchie, mais il craignait tout de la Révolution. « Ce en quoi elle se trompe stupidement, écrivait-il, c'est de penser qu'elle établira d'autres gouvernements à la place de ceux qu'elle aura renversés ; et qu'avec des doctrines toutes destructives, elle créera quelque chose de stable, un ordre social nouveau. Son unique création sera l'anarchie, et le fruit de ses œuvres, des pleurs et du sang[3]. »

Et en face de l'avenir incertain, la pensée de Lamennais s'exalte, sa voix monte à des accents de

1. *De la Religion considérée*, etc., etc., chap. x.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

prophète; il prononce en finissant : « Si les gouvernements aveuglés sans retour persistent à se perdre, l'Église gémira sans doute, mais elle n'hésitera pas sur le parti qu'elle doit prendre : se retirer du mouvement de la société humaine, resserrer les liens de son unité, maintenir dans son sein, par un libre et courageux exercice de son autorité divine, et l'ordre et la vie; ne rien craindre des hommes, n'en rien espérer; attendre en patience et en paix ce que Dieu décidera du monde.

« S'il est dans ses desseins qu'il renaisse, alors voici ce qui arrivera. Après d'affreux désordres, des bouleversements prodigieux, des maux tels que la terre n'en a point connus encore, les peuples épuisés de souffrances regarderont le ciel. Ils lui demanderont de les sauver, et avec les débris épars de la vieille société, l'Église en formera une nouvelle semblable à la première en tout ce qui est de l'ordre fondamental, mais différente par ce qui varie selon les temps, et telle qu'elle résultera des éléments qui seront entrés dans sa composition.

« Si au contraire ceci est la fin, et que le monde soit condamné, au lieu de rassembler ces débris, ces ossements des peuples et de les ranimer, l'Église passera dessus et s'élèvera au séjour qui lui est promis, en chantant l'hymne de l'éternité[1]. »

1. *De la Religion considérée*, etc., etc., *ad finem*.

CHAPITRE XX

PREMIER PROCÈS POLITIQUE

Au moment où parut l'ouvrage de Lamennais, analysé dans le précédent chapitre, l'opinion publique venait d'être au plus haut point surexcitée par la publication du *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône*[1]. L'auteur de ce Mémoire, le comte de Montlosier, esprit bizarre, inquiet et frondeur, très infatué de lui-même, mais sachant dissimuler sous des apparences de rudesse calculée une débordante vanité, s'était imaginé de dénoncer à la France une vaste conjuration ourdie par la Congrégation, les jésuites, l'ultramontanisme, le parti prêtre, quatre fléaux, comme il les appelait, en vue de changer les institutions établies, et de bouleverser tout l'ordre social. Une ombre de vraisemblance avait peut-être été donnée à cette accusation par la grande extension qu'avait prise, depuis quelques années, la pieuse association fondée sous l'Empire par le P. Bordier-Delpuits, ancien Jésuite. Se recrutant principalement

1. L'ouvrage du comte de Montlosier parut au mois de février; celui de Lamennais, au mois de mars de l'année 1826.

dans les rangs de la noblesse et parmi les hauts dignitaires du clergé[1], elle disposait effectivement d'une influence politique considérable[2] et qui finit par donner de l'ombrage, non seulement aux libéraux, mais aux royalistes eux-mêmes.

En même temps, la réapparition des jésuites, les prétentions hardies émises par les écrivains ultramontains, les écarts d'un zèle inconsidéré de la part de quelques curés ou quelques missionnaires, toutes ces causes réunies avaient excité dans diverses classes de la société un sourd mécontentement dont le comte de Montlosier prit plaisir à se faire l'écho grossissant[3].

Son *Mémoire*, fatras confus et disparate, semé çà et là de quelques idées originales et de quelques vues justes, eut un succès énorme. Il provoqua dans tout le pays une émotion qu'on pourrait comparer, sous quelque rapport, à celle que causa à l'Angleterre, sous le règne de Charles II, la révélation du ridicule complot de Titus Oates. Les organes du parti révolutionnaire ne ménagèrent pas leurs éloges et leurs encouragements au coura-

1. Sur la liste de ses membres on ne compte pas moins de trente évêques ou prélats.

2. Cette influence, M. Geoffroy de Grandmaison paraît avoir refusé trop systématiquement de l'admettre dans son intéressant ouvrage, *la Congrégation*, Plon et Nourrit, 1889.

3. « L'influence croissante des Jésuites, l'audace avec laquelle leurs établissements se multipliaient, envahissant l'instruction publique, surtout celle du peuple, inquiétaient l'opinion. Partout des missionnaires, sortis de leurs rangs, affiliés à leur Ordre, parcouraient la campagne, plantant des croix, sans égard aux convenances locales, encourageant les plus grossières superstitions. L'ingérence du clergé dans les affaires politiques et privées devenait intolérable; il envahissait les administrations, décidait les avancements, les disgrâces. » *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. VI.

geux dénonciateur de la Congrégation et des Jésuites[1]. Son livre, auquel il avait pris soin de donner plus de poids par une profession de foi catholique et monarchiste, servit de prétexte à une nouvelle et plus furieuse campagne contre la religion.

« Les qualifications de jésuite, de congréganiste, appliquées indistinctement à quiconque professait des sentiments religieux et monarchiques, devinrent des armes puissantes entre les mains de l'opposition pour discréditer et perdre moralement ses adversaires[2]. » Rien n'était non plus épargné pour accroître l'impopularité du clergé. On le représentait comme travaillant à envelopper la France dans une inextricable réseau de sociétés secrètes[2], qui, sous le manteau de la religion, dissimulaient les plus dangereux desseins ; et l'on sommait le gouvernement de prendre d'énergiques mesures pour réprimer l'audace du parti-prêtre et préserver la société de son envahissante domination.

L'ouvrage de Lamennais, en tombant au milieu de tant de passions déchaînées, ne fit que les exciter davantage, car l'intrépide écrivain dénonçait lui aussi le « péril de la religion, de la société et du trône », mais il en imputait la cause à l'esprit révolutionnaire et à l'esprit gallican. Son offensive

1. On alla jusqu'à le qualifier de « Flambeau de la France ». (*Journal des Débats.*)

Viel-Castel, *Histoire de la Restauration.*

2. La Société des Bons-Livres, des Bonnes-Etudes, l'association ouvrière de Saint-Joseph et même l'association pour la propagation de la foi. Voir l'*Histoire des deux Restaurations*, par de Vaulabelle, t. V. et VII.

hardie eut ce singulier résultat de rapprocher des hommes habitués depuis longtemps à se considérer réciproquement comme d'irréconciliables adversaires. Animés du même ressentiment, troublés de la même crainte, libéraux et gallicans se montrèrent assez disposés à oublier l'opposition absolue de leurs idées et de leurs espérances, pour s'entendre contre l'ennemi commun. L'auteur de la *Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, vit donc se former contre lui une sorte de coalition. Son dernier ouvrage fut publiquement désavoué par la grande majorité de l'épiscopat. Les critiques les plus indulgents lui reprochèrent de soutenir des idées chimériques et des principes politiquement inapplicables. « J'aurais bien de la peine, lui écrivait de Paris le baron de Vitrolles, à vous trouver, à vous citer un seul assentiment. Vous étiez pour tout le monde au-dessus de la question, et tout le monde, en reconnaissant dans vos écrits un immense talent, a blâmé, par divers motifs, la manière dont vous l'avez employé; et ces motifs étaient souvent les plus ridicules. Pour moi, cher, je vous regarde marcher avec vos grands pas. Je vous suis avec un intérêt dont vous ne pouvez pas douter, et je m'interdis de juger, parce que la source où vous puisez et le but de votre course me paraissent également au-dessus de la portée de ma vue[1]. »

Quelques esprits mieux éclairés ou plus indépendants, furent les seuls à prononcer un jugement

1. E. Forgues, *Correspondance de Lamennais avec le baron de Vitrolles.*

plus favorable. De ce nombre étaient les jeunes et brillants écrivains du *Globe*[1], vrais libéraux qui, peu favorables, par conviction, au catholicisme, n'hésitèrent pas cependant à revendiquer pour lui le droit commun à la liberté. Il leur paraissait d'ailleurs que la logique, non moins que le talent, était du côté des ultramontains. « En vain, lisait-on dans le *Globe*, quelques politiques à transactions, et quelques héritiers des opinions parlementaires s'obstinent à vouloir relever le gallicanisme : ce devait être son sort de mourir, lorsqu'il y aurait pleine connaissance, pleine franchise dans les deux écoles qui peuvent réellement se disputer le monde. Il faut aujourd'hui, ou rejeter complètement le principe de *l'autorité*, ou l'accepter sans réserve. L'unité catholique se compose du Concile d'une part, et du Saint-Siège de l'autre, mais liés d'une indissoluble union. Stipuler des libertés particulières à une Église, c'est détruire l'unité.

« Comment donc les libres penseurs en religion, tous ceux qui sympathisant avec tous les cultes, avec tous les systèmes, n'en veulent admettre aucun au gouvernement de l'État; comment, dis-je, ces libres penseurs pourraient-ils reconnaître la Déclaration de 1682, c'est-à-dire, une profession de foi qui permet au souverain et aux évêques réunis de régler la conscience religieuse d'une nation[2]. »

Un autre suffrage, plus inattendu encore, vint à Lamennais, celui d'Auguste Comte qui, à cette

1. Théodore Jouffroy, Rémusat, Tanneguy-Duchâtel, Vitel, Dubois, pour ne citer que les plus connus.
2. *Le Globe*, t. III, n° 15.

époque, préludait dans le *Producteur* à ses grandes études philosophiques et sociales. On lira avec intérêt quelques passages d'un article dans lequel il développait certaines idées qu'on eût pu croire empruntées à l'écrivain théocrate. « La société, disait-il, est évidemment aujourd'hui, sous le rapport moral, dans une véritable et profonde anarchie, reconnue par tous les observateurs, quelles que soient leurs opinions spéculatives. Cette anarchie tient, en dernière analyse, à l'absence de tout système prépondérant, capable de réunir tous les esprits en une seule communion d'idées. Les conceptions positives ont acquis une étendue suffisante pour annuler de fait l'influence politique de la théologie, et même de la métaphysique, sans être encore devenues assez générales pour être susceptibles de la remplacer dans la direction spirituelle de la société. Il résulte de cette opposition fondamentale et continue que les esprits, n'ayant plus aucun lien réel, divergent sur tous les points essentiels avec cette licence que doit produire l'individualité non comprimée. De là, l'absence complète de morale publique ; par suite, le débordement de l'égoïsme, et la prépondérance des considérations matérielles ; et, pour dernière conséquence, la corruption érigée en système de gouvernement. Pour terminer radicalement ce désordre qui, s'il pouvait se prolonger, n'aurait d'autre issue que l'entière dissolution des rapports sociaux, la seule manière est de le détruire dans son principe, en ramenant par un procédé quelconque, le système intellectuel à l'unité. »

D'accord avec Lamennais pour affirmer que l'unité intellectuelle est la condition première de l'ordre social, le futur fondateur de l'École positiviste se rencontrait également avec lui pour repousser comme un préjugé révolutionnaire « le principe en vertu duquel il ne devrait pas exister dans la société de pouvoir spirituel, ou, ce qui revient au même, l'opinion qui subordonne ce pouvoir au pouvoir temporel. Les rois et les peuples qui luttent plus ou moins ouvertement sur toutes les autres parties de la doctrine critique, sont parfaitement d'accord sur ce point de départ. Dans les pays où le protestantisme a triomphé, cet anéantissement, ou cette absorption du pouvoir spirituel, a été régulièrement et ostensiblement proclamé. Mais le même principe n'a pas été, au fond, moins réellement rétabli, quoique d'une manière plus détournée, dans les États qui ont continué de s'intituler catholiques, où l'on a vu le pouvoir temporel soumettre entièrement à sa dépendance la hiérarchie spirituelle, et le clergé lui-même se prêter volontairement à cette transformation, en s'empressant de relâcher les liens qui l'unissaient à son gouvernement central pour se nationaliser.

« Enfin, pour rendre sensible par un seul fait récent toute la force et l'universalité d'une telle opinion, il suffit de rappeler qu'on a vu, de nos jours, quelques philosophes très recommandables qui, ayant tenté de lutter contre ce préjugé, n'ont trouvé dans leur propre parti que des antagonistes opiniâtres[1]. »

1. *Le Producteur*, n° 5.

Les « antagonistes opiniâtres » ne manquèrent pas en effet à Lamennais ; mais, si nombreux qu'ils fussent, ne s'estimant pas sans doute assez forts pour triompher d'un pareil adversaire, ils n'hésitèrent pas à requérir contre lui l'appui du gouvernement. Celui-ci, mieux inspiré, eût refusé d'intervenir dans la querelle, car le pouvoir civil se mêle rarement à un débat sur des questions de doctrine religieuse, sans en sortir affaibli. Telle paraît avoir été la première opinion des conseillers de Charles X, car, à la date du 18 mars 1826, Lamennais écrivait :

« Il est, depuis quelques jours, grandement question de m'attaquer. Ni la Cour royale, ni le ministère lui-même n'inclinaient à prendre ce parti ; il n'est pas encore certain qu'on le prendra, mais quelques évêques y poussent fortement[1]. »

Assailli en effet de tous côtés, intimidé par les clameurs de l'opposition, excité par les instances de ses propres partisans, le gouvernement se décida enfin à poursuivre ; mais sans doute pour faire preuve d'impartialité, il imagina de traduire en même temps, et devant le même tribunal, Lamennais et le comte de Montlosier. Cette belle résolution ne tint pas longtemps. L'auteur du *Mémoire à consulter* jouissait d'une si grande popularité qu'un procès n'aurait pu lui être intenté sans péril. L'écrivain ultramontain paraissant moins à craindre, on décida que seul il serait poursuivi.

La procédure était à peine engagée que le gou-

1. E. Forgues, *Correspondance de Lamennais*, t. I.

vernement eut tout lieu de regretter sa détermination. Ceux-là même qui l'avaient le plus vivement sollicitée ne furent pas les moins empressés à en rejeter sur le ministère toute la responsabilité. Le comte de Montlosier expliquait dans une lettre que Lamennais, « n'ayant aucun office de prêtre, rentrait, comme simple individu, dans la catégorie des Français, à qui la Charte a accordé la liberté de la presse[1] ». L'*Ami de la Religion et du Roi*, bien qu'il fût au fond très opposé au chef de l'ultramontanisme, se crut obligé de protester contre l'affront fait « à un homme grave, à un homme d'honneur, écrivain illustre, prêtre plein de zèle et de foi[2] ». Quant à Lamennais, il ne se montra pas surpris, encore moins effrayé, des rigueurs dont il était l'objet. En les annonçant au comte de Senfft il lui disait : « Le ministère poussé par un certain nombre d'évêques, aussi par la peur que les révolutionnaires lui inspirent, s'est enfin décidé à me poursuivre. Je suis traduit pour le 20 avril devant le tribunal de police correctionnelle, ce qui me conduira plus tard à la Cour royale. J'y comparaîtrai sans crainte, ou plutôt, avec une grande joie, parce que c'est le prêtre qui s'y présentera pour y parler en prêtre. L'opinion générale de tous les partis est pour moi en cette occasion, quelle que soit la différence des doctrines. Cependant une condamnation est presque inévitable. »

Cette condamnation, le gouvernement ne doutait

1. A. Bardoux, *Le comte de Montlosier et le gallicanisme*, chap. VII.
2. Numéro du 5 avril 1826.

pas de l'obtenir, mais il prévoyait bien qu'elle ne terminerait pas un débat qui soulevait les plus graves et les plus délicates questions de la religion et de la politique. Sentant que, pour agir efficacement sur l'opinion, l'autorité lui manquait, il eut recours aux évêques. Ceux-ci, à part de rares exceptions, n'avaient nulle envie de se découvrir; mais après avoir eux-mêmes provoqué le ministère à se mettre en mouvement, ils ne pouvaient guère se défendre de le suivre, ni lui refuser le concours, qu'à son tour, il leur demandait.

Quelques évêques, familiers de la Cour, se trouvant alors à Paris, Mgr Frayssinous prit l'initiative de les réunir, et après leur avoir expliqué que le roi considérait ses droits comme menacés par l'ultramontanisme, il leur demanda, en son nom, de rédiger et de signer une déclaration conforme à celle de 1682. Cette proposition fut acceptée sans peine; mais, dès qu'il s'agit de la mettre à exécution, on cessa d'être d'accord. Les uns auraient voulu qu'on souscrivît purement et simplement aux Quatre Articles; les autres ne consentaient à souscrire qu'au premier. On faisait valoir, d'un côté, qu'adhérer à un seul article, c'était implicitement abandonner et presque condamner les trois autres. A cela on répliquait, d'autre part, que reproduire dans son intégrité la Déclaration de 1682, ce serait se mettre en opposition directe avec le Saint-Siège qui l'avait désapprouvée formellement. Comme, au fond, on était plus soucieux de l'intérêt politique que de la

1. E. Forgues, *Correspondance de Lamennais.*

thèse doctrinale, on convint de rédiger une déclaration explicite sur le premier article, implicite sur les trois autres; de proclamer expressément l'indépendance absolue du pouvoir royal, mais de garder sur la question de l'infaillibilité pontificale une prudente réserve. Le texte définitif se trouva donc ainsi conçu :

« Sire, depuis trop longtemps la religion n'a eu qu'à gémir sur la propagation de ces doctrines d'impiété et de licence qui tendent à soulever toutes les passions contre l'autorité des lois divines et humaines. Dans leurs justes alarmes, les évêques de France se sont efforcés de préserver leurs troupeaux de cette contagion funeste. Pourquoi faut-il que les succès qu'ils avaient le droit d'espérer de leur sollicitude soient compromis par des attaques d'une nature différente, il est vrai, mais qui pourraient amener de nouveaux périls pour la religion et pour l'État?

« Des maximes reçues dans l'Église de France sont dénoncées hautement comme un attentat contre la divine constitution de l'Église catholique, comme une œuvre souillée de schisme et d'hérésie, comme une profession d'athéisme politique.

« Combien ces censures prononcées sans mission, sans autorité, ne paraissent-elles pas étranges, quand on se rappelle les sentiments d'estime, de confiance et d'affection que les successeurs de Pierre, chargés comme lui de confirmer leurs frères dans la foi, n'ont cessé de manifester pour une Église qui leur a toujours été si fidèle : mais ce qui étonne et afflige le plus, c'est la témérité avec

laquelle on cherche à faire revivre une opinion née autrefois du sein de l'anarchie et de la confusion où se trouvait l'Europe, constamment repoussée par le clergé de France, et tombée dans un oubli presque universel, opinion qui rendrait les souverains dépendants de la puissance spirituelle, même dans l'ordre politique, au point qu'elle pourrait dans certains cas délier leurs sujets du serment de fidélité. »

Suivait un désaveu très net de l'ultramontanisme, et une belle profession de respect et d'obéissance à l'adresse du Souverain Pontife.

La nouvelle *Déclaration*, pour laquelle on avait obtenu quatorze signatures [1], fut envoyée à tous les évêques de France, accompagnée d'une circulaire ministérielle qui réclamait leur adhésion. La refuser? ils ne le pouvaient guère, étant donné les sentiments de pur royalisme dont ils faisaient profession. Ils adhérèrent donc presque tous; mais plusieurs avec de telles réserves que le gouvernement se contenta de faire mentionner leurs réponses au *Moniteur officiel*, sans oser en reproduire les termes intégralement.

La *Déclaration* avait été certainement rédigée d'une manière fort habile; mais, à l'égard de Lamennais, elle manquait de loyauté. Il y avait, en effet, autant d'inconvenance que d'injustice à mettre en parallèle avec « les doctrines d'impiété et de licence » celles d'un écrivain qui, le premier, avait

1. Celles des cardinaux de Sens et de Reims, des archevêques de Toulouse, d'Aix, de Besançon, de Bourges, des évêques de Montpellier, d'Autun, d'Evreux, d'Amiens, de Nantes, de Tulle, de Strasbourg et de Quimper.

eu assez de talent et de courage pour attaquer en face, dans des ouvrages applaudis de toute l'Europe, la philosophie incrédule du XVIIIe siècle. On ne pouvait, sans dénaturer sa doctrine, l'accuser « de livrer les princes à la merci de la multitude », puisqu'il prétendait, au contraire, leur donner l'autorité de l'Église comme sauvegarde contre les emportements du peuple. Quant au reproche d'avoir, « sans mission et sans autorité », prononcé des censures, il était vraiment puéril, attendu que Lamennais s'était borné à rappeler les décrets des Papes, ou les décisions des Conciles qui condamnaient certains principes dont on avait fait la base des maximes gallicanes. Mais ce qui méritait d'être, et fut en effet sévèrement jugé, ce fut la coïncidence de l'acte épiscopal avec les poursuites judiciaires dont le grand écrivain ultramontain était l'objet. On y vit comme un moyen détourné de peser sur la conscience des juges, ceux-ci ne devant pas oser absoudre ce que les évêques avaient condamné.

A la date fixée par la citation, le 20 avril 1826, Lamennais comparut devant le tribunal de police correctionnelle. L'assistance nombreuse était formée en grande partie d'ecclésiastiques ou de personnages de distinction. Une chaise avait été préparée en face des juges pour le grand et redoutable accusé. Il s'y assit, raconte un chroniqueur du temps, « simplement vêtu de noir[1] » et ayant à ses côtés son défenseur, Berryer. Les premières

1. Cette expression semble indiquer que Lamennais ne portait pas ce jour-là le costume ecclésiastique.

formalités remplies, la parole fut donnée à M. Pécourt, substitut du procureur du Roi, qui, dans un long réquisitoire, développa deux chefs principaux d'accusation : celui d'excitation à la désobéissance aux lois et celui d'atteinte portée à la dignité et aux droits du Roi. Il s'appliqua à établir la preuve de ce double délit par de nombreuses citations empruntées au dernier ouvrage de Lamennais, et conclut en demandant une condamnation contre le prêtre qui, « oublieux de sa mission de paix, s'était fait prédicateur de révolte. »

Berryer se leva après lui, et demanda la remise de l'affaire, en invoquant pour motif que, le ministère public ayant changé le système de la plainte, un délai lui était nécessaire pour préparer la défense. Mais retarder la conclusion du procès, c'eût été prolonger le scandale : le tribunal décida que l'éminent avocat serait entendu le lendemain.

Le lendemain, en effet, Berryer, inspiré par l'amitié et par ses propres convictions, prononça une plaidoirie « que l'on regarde, à juste titre, comme son chef-d'œuvre[1] ». Il usa à peine, cependant, de ces beaux mouvements oratoires qui ont fait dire de lui « qu'il était l'éloquence même ». C'est sur une discussion presque exclusivement juridique et sur des arguments enchaînés avec une extrême rigueur qu'il voulut faire reposer tout son système de défense. Quant à la question de doctrine, il se refusait à lui-même, et il refusait aux juges toute compétence.

1. J. Develle, *Eloge de Berryer.*

« Messieurs, leur dit-il dans son exorde, lorsque dans l'ordre social il se manifeste une contradiction choquante entre les mœurs et les lois, de pénibles impressions blessent tous les esprits et pénètrent dans tous les cœurs. Aussi n'est-il pas un homme de bien en France qui n'ait hautement exprimé et son indignation et sa surprise, dès qu'on a connu l'affligeante accusation sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Vous n'avez pu vous-mêmes rester étrangers à de douloureuses pensées ; je me garderai donc de chercher à ranimer dans vos cœurs ces émotions honorables ; je sais que pour réclamer de vous la plus religieuse attention, pour obtenir un acte ferme et solennel de votre justice, il suffit du spectacle en ce moment offert à vos yeux.

« Une discussion théologique, une controverse sur des points de doctrine et de discipline religieuse vont être agitées dans l'enceinte de la police correctionnelle ! Un prêtre de l'Église catholique est amené à cette barre ! un écrivain que l'Europe littéraire honore de ses suffrages, dont la religion applaudit et bénit les travaux, est poursuivi et confondu avec les libellistes et les pamphlétaires ! Est-ce donc que de nos jours on veut mettre en oubli et la majesté de la loi chrétienne, et la vénération due à un ministère sacré, et jusqu'au respect qu'inspire toujours la dignité du talent ? La conscience publique en est si profondément offensée, que, de toutes parts, on se refusait à croire que M. de La Mennais dût se présenter à votre audience. Mais lui, Messieurs, ferme et inébranlable dans sa

foi, dans ses devoirs, et comme prêtre et comme catholique, il n'est pas moins fidèle à ses devoirs comme sujet ; il sait honorer la justice du Roi, et n'a point hésité à comparaître devant vous aussitôt que la citation lui a été donnée. »

Après cet hommage, éloquent autant qu'habile, rendu au caractère de son illustre client, Berryer, sans entrer encore dans le fond du débat, reprochait au ministère public, d'avoir basé son accusation sur une fausse interprétation de l'ouvrage incriminé. La doctrine de l'auteur, si on l'entend bien, est inattaquable ; il faudrait, pour la condamner, « flétrir les opinions de Fénelon et de Bossuet, discuter devant une juridiction laïque les décrets des Conciles, commenter les livres sacrés, que dis-je, interpréter les paroles mêmes de Jésus-Christ, et la lutte serait engagée entre l'avocat du Roi et l'avocat du prévenu, à qui expliquera le mieux le texte de l'Évangile ! »

Berryer se refusait à entrer dans une pareille discussion, et il se conformait en cela aux intentions de son client, qui n'aurait pas souffert qu'on soumit au jugement d'un tribunal laïque une thèse que lui-même considérait comme appartenant à l'enseignement universel de l'Église.

Évoluant plus librement sur le terrain juridique, le défenseur de Lamennais s'y révèla jurisconsulte consommé. Par des arguments sans réplique, il prouva que l'édit rendu par Louis XIV, le 3 mars 1682, n'avait jamais eu, en France, force de loi, et que, par conséquent, le ministère public se trouvait mal fondé à l'invoquer, d'autant plus

que cet édit était absolument inconciliable avec l'article de la Charte constitutionnelle qui garantit à tous les Français la libre manifestation de leurs opinions. Il termina en adjurant le tribunal de refuser, dans l'intérêt même de la monarchie, une condamnation qui semblerait « n'être qu'un lâche sacrifice à des opinions ennemies, à des passions d'autant plus hautaines qu'elles étaient moins raisonnables ».

Lorsque Berryer eut achevé sa plaidoirie, Lamennais se leva, et fit entendre la belle protestation dont lui-même a reproduit exactement les termes dans une lettre adressée à la comtesse de Senfft : « Le 20 et le 21, lui écrivait-il, j'ai comparu en police correctionnelle, Berryer a parlé admirablement. Écartant toujours la question de doctrine sur laquelle il ne pouvait pas plus me défendre, comme il l'a dit, que la cour ne pouvait me juger, il a discuté la question légale, à savoir, si la déclaration de 1682 est loi de l'État; après quoi, il a montré avec la plus belle éloquence qu'on ne tendait à rien moins par ce procès qu'à établir une Église nationale, et à préparer à la France un avenir semblable à celui que présente l'histoire d'Angleterre sous Henri VIII et ses successeurs. Son discours sera imprimé, et je vous l'enverrai.

« J'ai ajouté ensuite quelques mots que tous les journaux n'ont pas bien rapportés ; les voici exactement :

« Messieurs, je n'ai rien à ajouter au discours que vous venez d'entendre. Seulement je dirai quelques mots sur les questions dogmatiques traitées dans

mon écrit. Bien que la cour n'en soit pas juge, comme elles ont néanmoins servi de prétexte au procès qui m'est intenté, je dois à ma conscience, et au caractère dont je suis revêtu, de déclarer devant le tribunal que je demeure inviolablement attaché aux principes que j'ai soutenus, c'est-à-dire à l'enseignement invariable du Chef de l'Église, que sa foi est ma foi, sa doctrine ma doctrine, et que, jusqu'à mon dernier soupir, je continuerai de la professer et de la défendre. »

« L'arrêt rendu le lendemain est une des choses les plus extraordinaires qu'on ait jamais vues. Il n'y a qu'une voix unanime sur son étonnante absurdité. Il ne choque pas seulement le bon sens, mais encore toutes les opinions. Je crois pour l'intérêt de la Religion et même de l'État qui marche à sa destruction, devoir en appeler[1]. Il faut enfin qu'on sache certainement sous quelles lois on vit. D'ailleurs je dois à l'Église de combattre pour sa cause, quoi qu'il puisse m'arriver. Dieu me fait la grâce de ne rien craindre et d'être préparé à tout[2]. »

L'arrêt que Lamennais critiquait avec une mauvaise humeur très excusable, n'était pas bien sévère. Le tribunal avait écarté dans sa sentence le délit d'atteinte portée à la dignité et aux droits du Roi, « le caractère de l'abbé de La Mennais, ses opinions

1. Lamennais devait bientôt renoncer à toute idée d'appel. Ecrivant un mois après à Benoit d'Azy, il lui disait : « J'ai renoncé à l'appel, parce que j'avais la certitude que le principe du premier arrêt serait confirmé, et que j'ai pensé qu'il valait mieux laisser la question indécise que de pousser la magistrature dans une voie où il lui serait difficile de reculer. L'intérêt de l'Eglise, en cette circonstance, était évident; je lui ai sacrifié ma position personnelle. »

2. E. Forgues, *Correspondance de Lamennais*, t. I.

et ses sentiments monarchiques ne permettant pas même de lui supposer l'intention d'un pareil délit » ; mais il avait retenu le chef de provocation à la désobéissance aux lois, après avoir admis dans les considérants « que l'édit du Roi de 1682, relatif à la Déclaration du clergé, telle qu'elle existe, avait force de loi, et que par conséquent elle était sous ce rapport de la compétence de l'autorité judiciaire. » Lamennais fut donc condamné à 30 francs d'amende et aux dépens. Le tribunal ordonnait en outre la saisie et la destruction de l'ouvrage incriminé.

Ce jugement, comme on pense bien, ne mit pas fin à la controverse. Celle-ci allait au contraire devenir plus vive et plus acerbe, en passant des jurisconsultes aux théologiens.

CHAPITRE XXI

GALLICANS ET JÉSUITES

Mgr Clausel de Montals, au nom des gallicans, ouvrit le feu. Il fut bientôt soutenu par l'abbé Clausel de Coussergues, conseiller de l'Université, par M. Clausel de Coussergues, conseiller à la cour de cassation, et par l'abbé Boyer, directeur au séminaire Saint-Sulpice, tous compatriotes et parents de Mgr Frayssinous, ce qui permit à Lamennais de dire plaisamment que, « par le seul dévouement des siens, l'évêque d'Hermopolis avait pu s'entourer d'une sorte de concile domestique[1] ».

C'est à l'auteur des *Vrais Principes*, chef incontesté de l'école gallicane, qu'il eût appartenu d'entrer en lice avec le champion reconnu de l'ultramontanisme, car seul, il avait assez de science et de talent pour se hasarder sans trop de désavantage. Ministre des Affaires Ecclésiastiques, il n'estima pas sans doute que sa dignité lui permît de s'exposer aux coups d'un si rude adversaire ; il dirigea la polémique de son parti, il n'y prit pas part ostensiblement. Appelé toutefois à défendre devant les Chambres la politique religieuse du gouvernement,

1. *Mémorial catholique*, numéro de juillet 1826.

n'oublia pas de déplorer les écarts et les exagérations de l'écrivain ultramontain, ni de déclarer que toutes les précautions avait été prises, pour que ses ouvrages, bannis des séminaires, ne pussent pas y rentrer. Il était en effet assez logique de promulguer du haut de la tribune parlementaire les décrets de l'*index* gallican.

Dans une *Lettre à un de ses diocésains*, l'évêque de Chartres annonça le dessein de réfuter l'auteur condamné ; en fait, il se borna à formuler contre lui quelques reproches assez peu fondés. Mais il souleva une difficulté bien embarrassante en rappelant à Lamennais que, naguère, il avait lui-même affirmé très hautement son attachement au premier article de la Déclaration de 1682. Le fait était exact. En 1818, l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* avait écrit et publié cette phrase : « Je ne prétends pas prendre parti pour ou contre les quatre articles, je déclare même que je tiens au premier autant que personne [1]. » Il n'en fallait pas davantage pour donner à ses contradicteurs une belle occasion de le mettre en contradiction avec lui-même. Ils n'y manquèrent pas. Malgré que Lamennais, dans sa réponse à l'évêque de Chartres, eût reconnu avec beaucoup de simplicité et de droiture que de mûres réflexions l'avaient conduit à se réformer lui-même et « à rétracter, à l'exemple de saint Augustin, ce qui lui était échappé de contraire à la doctrine de l'Eglise et de son chef », les défenseurs du gallicanisme n'en

1. Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles de la *Déclaration de* 1682, exigée des professeurs de théologie par M. le Ministre de l'Intérieur. Voir les *Premiers Mélanges*.

continuèrent pas moins à faire état contre lui de la parole imprudente jadis recueillie dans les colonnes de *l'Ami de la Religion et du Roi.*

La lettre de Mgr Clausel de Montals, bien que trahissant une sourde irritation, ne s'écartait pas des égards dus au génie de Lamennais et aux services éclatants qu'il avait rendus. Le prélat avouait, dans un style assez étrange, « qu'il avait été tour à tour charmé, contristé, éclairé, replongé dans les ténèbres », par son dernier ouvrage, mais il concluait que cet ouvrage « était de nature à faire le plus grand mal à la Religion ». Malheureusement la polémique ne devait pas garder longtemps des formes courtoises; elle perdit toute mesure, dès que l'abbé Clausel de Coussergues s'en mêla. Celui-ci, avec plus de zèle que de talent, fit pleuvoir sur ses adversaires brochures sur brochures[1] et s'oublia jusqu'à les accabler des épithètes les plus injurieuses.

Il qualifiait l'ultramontanisme de « gangrène, d'ulcère cruel, envenimé, dont le venin pénètre

1. En voici les titres : *Lettre d'un grand vicaire à un homme du monde*, sur l'écrit de M. l'abbé de La Mennais, intitulé : *De la Religion dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.*

Quelques observations sur le dernier écrit de M. l'abbé de La Mennais par un ancien vicaire, 1826.

Nouvelles observations sur l'ouvrage de M. l'abbé F. de La Mennais, intitulé : *De la Religion dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, et *sur diverses apologies de cet auteur, avec une courte réfutation de certains jugements sur le discours de M. l'évêque d'Hermopolis relative aux affaires ecclésiastiques*, par un grand-vicaire, 1826 ; — *Dernières observations sur le dernier ouvrage de M. F. de La-Mennais et sur les écrits de ses nouveaux apologistes*, par un ancien grand-vicaire, 1826 ; — *Réflexions diverses sur les écrits de M. F. de Lamennais*, et *sur le Mémorial catholique*, par M. l'abbé Clausel de Coussergues, 1826 ; — *Derniers coups d'œil sur le Mémorial catholique*, par un ancien vicaire, 1827.

dans le sein, et, pour ainsi dire, jusqu'aux entrailles du corps ecclésiastique ». Lamennais lui-même était traité « de fou, de dangereux sophiste, dont les systèmes désastreux, les assertions inouïes, les extravagants paradoxes sont fondés sur un puéril jeu de mots ».

Ainsi provoqués, les ultramontains ne se firent pas faute de répondre, et, à part quelques excès de langage, ils conservèrent sur leurs adversaires l'avantage non seulement du talent, mais aussi de la modération. L'abbé Gerbet, avec autant de science que de distinction, défendit contre l'abbé Boyer les *Aphorismata*, petit écrit composé pour la propagande des doctrines ultramontaines ; le comte O'Mahony opposa aux violentes diatribes de « l'homme aux libelles[1] » des articles écrits avec une verve incisive mais spirituelle ; l'abbé Rochrbacher intervint moins heureusement dans le débat, et y fit entrer avec une lourdeur aggressive d'insoutenables exagérations.

Lamennais enfin répondit avec calme et dignité à l'évêque de Chartres, et, pressant la discussion, il lui demanda : « Le droit de commander a-t-il, comme le devoir d'obéir, son fondement dans la loi divine ?

« Si le souverain n'a le droit de commander et si les sujets ne sont tenus d'obéir, qu'en vertu de la loi divine, par qui doivent être résolus, chez les peuples chrétiens, les doutes qui peuvent naître sur ce droit et sur ce devoir?

« Est-ce par le souverain ? est-ce par le peuple, ou

1. L'abbé Clausel de Coussergues.

par l'autorité à qui Jésus-Christ a confié la garde de la loi divine, et qu'il a chargé de la maintenir et de l'interpréter[1]? »

Des questions si nettement posées étaient fort embarrassantes : aussi l'on n'y répondit point. Ce qui montre bien d'ailleurs que, de la part des gallicans, la controverse était plutôt politique que théologique, c'est que la question de l'infaillibilité pontificale fut à peine discutée. Les gallicans tenaient par dessus tout, à faire triompher le principe de l'indépendance absolue, par conséquent de l'omnipotence du pouvoir civil, principe qu'ils se seraient montrés sans doute moins résolus à défendre, s'ils avaient prévu que ce pouvoir, rendu avec tant de peine aux Bourbons, allait bientôt leur échapper encore et passer en d'autres mains.

Leur aveuglement irritait Lamennais, mais ne le décourageait point. « Un grand combat est engagé, écrivait-il à la comtesse de Senfft, nul n'en saurait prévoir les suites. Mais ce qui me fortifie, ce qui me console, c'est que la vérité triomphera. On tue les hommes, on ne la tue pas; et il est doux d'être tué pour elle. Malheur à qui la combat et à qui l'abandonne; mais malheur mille fois plus à qui la trahit! Le monde s'en va, les rois chancellent, les trônes vides ne tiennent plus à rien : eh bien! je m'attache à ce qui reste, à ce qui restera toujours, à ce qu'on ne vaincra jamais, à la croix de Jésus de Nazareth[2]. »

1. Lettre à l'évêque de Chartres, *Mémorial catholique*, numéro de juillet 1826.

2. E. Forgues, *Correspondance de Lamennais*, lettre du 24 avril 1826.

Dans une autre lettre, il disait encore : « Personne ne tient au gouvernement; on le verrait tomber, les uns avec joie, les autres sans aucun regret. Nul n'étendrait seulement la main pour le soutenir. Parmi les libéraux honnêtes, et il y en a beaucoup de cette espèce dans les provinces religieuses, il règne une disposition d'esprit qui serait fort heureuse dans un autre temps. Ils ne voient rien à quoi se rattacher, ni doctrines ni intérêts, et cela les rapproche de l'Église, qui offre seule cette stabilité qu'ils n'aperçoivent nulle part ailleurs. L'essentiel serait de leur montrer que le christianisme est compatible avec tous les désirs sages; qu'il ne livre pas les peuples au Pouvoir, comme de vils troupeaux; qu'il protège et maintient tous les droits; qu'en lui seul est la garantie de toutes les libertés légitimes. Ces hommes-là repoussent avec horreur le servile gallicanisme. Ils prêteraient une grande force à l'ordre public, un puissant appui à l'Église, si ceux qui doivent parler croyaient à ce devoir et le remplissaient dans toute son étendue. Le monde a changé; il cherche un maître; il est orphelin, il cherche un père. Les trouvera-t-il? Là est la question[1]. »

Dans ces lignes remarquables et qui doivent être retenues, Lamennais exprime sans obscurité, peut-être pour la première fois, l'idée d'une alliance entre le libéralisme et l'Église, idée neuve et hardie dont malheureusement il devait lui-même compromettre le succès par une impatiente ardeur. La

1. E. Forgues, *Correspondance de Lamennais*, — *lettre au comte de Senfft*, du 22 décembre 1826.

répugnance profonde que lui inspirait le « servile gallicanisme » contribua beaucoup à hâter une évolution que les gallicans de leur côté parurent prendre à tâche de justifier. Maîtres du pouvoir, ils ne surent pas résister à la tentation d'en user contre leurs adversaires, et ils entreprirent de les réduire au silence par la crainte plus encore que par la persuasion. Ni le Maître ni les disciples ne furent épargnés. M. de Laurentie, écrivain distingué acquis aux idées menaisiennes, remplissait dans l'Université les fonctions d'inspecteur; il fut brutalement destitué. Le *Journal ecclésiastique de Rome*, pour s'être déclaré contre le gallicanisme, fut arrêté à la frontière. La Société catholique des Bons-Livres fut inquiétée, en raison de ses attaches avec le *Mémorial catholique*. Ce recueil, dont on se plaisait à défigurer assez méchamment le titre[1], fut étroitement surveillé. Dans certains diocèses, on fit entendre aux ordinands que le soupçon d'ultramontanisme les exposerait à être exclus des saints Ordres. Contre Lamennais lui-même on répandit les bruits les plus défavorables; on annonça que Rome le désavouait, et que son système philosophique était sous le coup d'une imminente condamnation.

De pareils procédés achevèrent d'exaspérer un homme dont la patience n'était pas la principale vertu. A son tour, il se montra dur et injuste, grossissant à plaisir les torts de ses adversaires, et leur prêtant, contre toute vraisemblance, les plus noirs desseins. On pourra d'ailleurs remarquer que, plus

1. On l'appelait le *Mémorial schismatique*.

il avait fait effort sur lui-même pour se contenir dans ses écrits publics, plus il se croyait en droit de donner dans sa correspondance privée un libre cours à son ressentiment. Les violences d'expression sont, quoi qu'on en ait dit, assez rares dans sa polémique. Mais, dans le tête à tête avec ses amis, il s'affranchit de toute contrainte et dépasse toute mesure, comme s'il voulait épuiser sa colère, en l'exagérant.

« Je ne sais, écrivait-il au comte de Senfft, si vous avez lu les dernières brochures de Clausel, le conseiller. C'est le dernier degré de la fureur, à ce qu'on m'a dit; car pour moi, je n'ai pas eu le temps d'y jeter les yeux. Les injures de ces gens-là ne nuisent qu'à eux-mêmes; tout le monde sent qu'ils outragent parce qu'ils ne peuvent pas répondre. Mais le pouvoir qu'ils ont en main, la crainte qu'ils inspirent, l'argent et les places qu'ils distribuent, leur donnent une influence d'autant plus dangereuse qu'elle n'a presque aucune contre-partie. Les persécutions particulières se multiplient tous les jours, en même temps qu'on cherche à corrompre par des mesures générales l'enseignement des collèges et des séminaires. La rage est poussée à un tel point dans le ministère des Affaires Ecclésiastiques, que toute œuvre pieuse y fait ombrage, qu'on intrigue même déjà contre la Société catholique des Bons-Livres, et qu'on a fait tout au monde pour la détruire comme ultramontaine. L'évêque d'Hermopolis, sous des dehors froids, se prête avec ardeur au mal qu'on lui conseille, et prend avec les évêques qui ne secondent

pas ses vues un ton d'autorité violente qu'à peine se permettrait un patriarche institué[1]. »

« J'ai souvenance depuis la Révolution de 1789, disait-il dans une autre lettre, et je n'ai vu encore, à aucune époque, de délire pareil à celui qui transporte aujourd'hui le Pouvoir. Et puis, aux folies, aux bassesses, aux turpitudes se mêlent les crimes, dernier symptôme de mort. J'appelle crime la guerre qu'ont déclarée M. Frayssinous et les siens à la Société catholique des Bons-Livres, la seule qui luttait contre l'influence de l'impiété. J'appelle crime l'opposition de ces mêmes gens à Rome, et tout ce qu'ils font pour précipiter la France dans le schisme. Oui, le châtiment sera grand; mais qui osera dire qu'il n'ait pas été mérité? Nous y participerons tous; et il deviendra une expiation, une épreuve, un sujet de triomphe pour les bons. Pour les autres, ce sera comme un avant-goût de ce qui les attend[2]. »

Bientôt, ce n'est plus seulement sur les gallicans, mais aussi sur les jésuites que tombent les dures appréciations de l'irascible écrivain. Naguère, il avait rendu aux membres de la Société de Jésus un magnifique hommage, et déploré en termes éloquents « le vide immense laissé dans la chrétienté par des hommes avides de sacrifices, comme les autres le sont de jouissances[3] ». Des sympathies si chaudement exprimées commencèrent à se refroidir à

1. E. Forgues, *Correspondance de Lamennais*, lettre du 25 octobre 1826.
2. *Lamennais inconnu, lettre à Benoît d'Azy*, 2 juillet 1827.
3. *Réflexions sur l'état de l'Eglise*, etc.

l'occasion des discussions soulevées par le deuxième volume de l'*Essai sur l'indifférence*. Quelques jésuites se montrèrent isolément favorables à la théorie du *sens commun*, mais la Compagnie l'accueillit avec défiance, et les supérieurs défendirent qu'on la discutât dans les maisons d'étude. On alla même jusqu'à assurer que le Général avait censuré sept propositions extraites des ouvrages menaisiens. L'assertion était fausse[1]. Ce qui était vrai, c'est que les jésuites n'avaient pas vu sans inquiétude, et peut-être sans un peu de jalousie, grandir l'influence d'un écrivain qui, par la seule puissance de son génie, semblait devoir conquérir dans le monde catholique une sorte de suprématie intellectuelle. Ils n'osaient pas blâmer ouvertement son initiative hardie, mais, dans les milieux qui leur étaient dévoués, ils ne se gênaient pas de témoigner leur antipathie pour la nouvelle École. Ils insinuaient qu'elle était non seulement téméraire, mais dangereuse pour la foi.

Lamennais, qui avait ses doctrines philosophiques fort à cœur, ne put se défendre d'un sentiment de dépit lorsqu'il se fut convaincu qu'elles étaient de la part des jésuites l'objet d'une sourde opposition. Il avait toutefois trop de largeur d'esprit pour ne pas admettre que ceux-ci avaient parfaitement le droit d'être, sur le fondement de la certitude, d'un autre avis que le sien. Son mécontentement se fut

1. *De septem assertionibus quas a generali preposito jesuitarum proscriptas quidam falso asserunt, dilucidationes a veteri philosophiæ professore societatis Jesus.*

Voir le *Mémorial catholique*, numéro de février 1828.

donc bientôt apaisé, s'il n'avait été réveillé par l'attitude trop prudente adoptée par les jésuites de France dans l'affaire du gallicanisme.

Il ne paraît pas douteux que ces religieux n'auraient pas demandé mieux que de se tenir en dehors d'une querelle qui ne leur était pas personnelle. Leur situation était par elle-même assez difficile. A peine tolérés dans leur propre pays, dénoncés à la tribune, attaqués avec une extrême violence par la presse libérale, ils n'avaient trouvé de défenseurs que parmi les écrivains du *Mémorial catholique*. Ils devaient donc, par intérêt autant que par reconnaissance, éviter de se brouiller avec eux. D'ailleurs, l'attachement aux doctrines romaines, et le dévouement au Saint-Siège dont leur Compagnie s'était toujours fait honneur, ne leur permettaient pas d'encourager les prétentions gallicanes. D'autre part, leurs secrètes attaches avec certains membres du gouvernement et avec la famille royale elle-même, le désir de retrouver l'importance politique dont ils avaient joui dans un âge précédent, leur faisaient envisager avec déplaisir et avec crainte toute opposition susceptible d'ébranler un pouvoir sur lequel ils faisaient reposer leurs meilleures espérances.

Dans une lettre adressée à la comtesse de Swetchine, un jésuite éminent, le P. de Rozaven, exprimait assez exactement les sentiments de toute la Compagnie. « M. de La Mennais, lui disait-il, me semble toujours dépasser la vérité. J'ai lu son opinion sur la loi du sacrilège, celle sur les communautés religieuses ; j'ai lu son dernier ou-

vrage[1]. Ce ton tranchant, ces déclamations perpétuelles, ces prédictions sinistres, au lieu de conviction ne me laissent que du noir dans l'âme. Le gouvernement peut répondre : Donnez-moi un peuple chrétien, et je lui donnerai des lois conformes à la perfection de l'Évangile. Au lieu de crier contre les gouvernements, les apôtres ont travaillé à convertir les peuples. Et c'est là aussi la marche qu'il convient, je crois, de prendre en France, d'autant plus que le gouvernement paraît favoriser sincèrement les missions et toutes les œuvres qui tendent au bien. Au lieu de crier si fort contre le ministère, ce qui ne fait qu'ajouter de nouveaux obstacles au bien qu'il voudrait faire, ne serait-il pas plus raisonnable que tout ce qu'il y a de gens sensés et bien pensants se réunissent pour le soutenir, l'encourager, louer le peu de bien qu'il peut faire, et excuser même ses fautes. Le zèle amer ne fit jamais qu'empirer le mal, et rendre le bien plus difficile[2]. »

Les esprits étaient trop excités pour entendre de tels conseils. Les jésuites continuant à se taire, chaque parti se flatta de les avoir pour alliés, alors qu'eux-mêmes eussent désiré surtout n'être les alliés d'aucun. Les gallicans leur faisaient des avances, ce qui ne manquait pas de piquant, car au fond ils ne les aimaient guère. L'inépuisable abbé Clausel de Coussergues affirmait dans une de ses innom-

1. *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.*

2. Lettre du 24 juillet 1825, citée par M. Foisset, *Vie de Lacordaire*, chap. III.

brables brochures qu'en 1761, à la veille de leur dissolution, ils s'étaient prononcés en faveur du gallicanisme, par une déclaration[1] qui avait été comme leur testament. La vérité est que les jésuites, par principe et par tradition, inclinaient vers l'ultramontanisme, mais, dans un sentiment de prudence calculée, ils évitaient de le dire ouvertement. Pareille prudence n'était pas du goût de Lamennais, et dans ses lettres il la jugeait sévèrement. « Les jésuites toujours les mêmes, écrivait-il au comte de Senfft, tiennent à chacun son langage particulier. Avec eux tout le monde a tort et tout le monde a raison. — « Vous ne signeriez pas les quatre articles? » — « Ni eux non plus assurément; hier encore le Père un tel me disait qu'il se ferait plutôt couper le bras. » — « Les signeriez-vous? » « Ah! c'est autre chose. Il y a plusieurs de leurs Pères qui trouvent qu'on s'échauffe trop là-dessus. On peut certainement apporter de fortes raisons pour et contre, et l'on a grand tort de s'imaginer que la Compagnie se prononce sur cette question. »

Cette politique serait très gaie si elle était moins affligeante[2]. »

Ce fut précisément cette « politique » qui modi-

1. D'après l'abbé Clausel de Coussergues, cette déclaration fut présentée, le 19 décembre 1761, aux évêques extraordinairement assemblés, et signée par le Provincial de Paris, ainsi que par cent seize des principaux supérieurs des Jésuites français. Elle attestait que les Révérends Pères enseignent dans leurs écoles publiques et particulières la doctrine établie par le clergé de France dans l'Assemblée de 1682, et qu'ils n'enseigneront jamais rien qui y soit contraire. Voir le *Mémorial catholique*, numéro de novembre 1827.

2. E. Forgues, *Correspondance de Lamennais*, lettre du 8 juillet 1825.

fia l'idée que Lamennais s'était faite antérieurement des jésuites. Pour les avoir trouvés trop fins, trop habiles, il cessa d'abord de les estimer; puis, devinant bientôt qu'il aurait en eux des adversaires d'autant plus dangereux qu'ils se montreraient moins à découvert, il en vint à les détester.

Vainement le comte de Senfft s'efforçait-il dans toutes ses lettres de le ramener à des sentiments plus favorables, en lui rappelant le grand et beau rôle rempli dans l'Église par la Compagnie de Jésus, l'excessif ultramontain lui répondait : « Je crois cette société finie. Ces connivences avec les gallicans, avec les persécuteurs de l'Église, mille autres faits que je ne puis raconter m'ont éclairé sur elle, sur les vices inhérents à son organisation et qui l'empêcheront toujours d'opérer le bien que beaucoup de gens, et moi tout le premier, s'en étaient promis. A tout prendre, elle a fait plus de mal que de bien en France. Ses gaucheries, ses intrigues, ses petites finesses, ses petites menées sourdes ont fait un tort infini à la Religion à laquelle sa cause est intimement liée aux yeux du public. Rien de plus respectable, de plus exemplaire que les individus; on ne peut ni les trop louer, ni les estimer trop; mais plus je considère le corps dans son ensemble, plus je suis persuadé que les inconvénients en passent les avantages[1]. » Ceci peut être consi-

1. E. Forgues, *Correspondance de Lamennais*, lettre du 22 janvier 1827. Dans ses autres lettres au comte de Senfft, Lamennais ne manque presque jamais l'occasion de s'exprimer de la même manière sur le compte des Jésuites. Il est permis toutefois de se demander s'il ne faisait pas illusion à lui-même quand il écrivait : « J'évite tant que je peux de me passionner, je fais tous mes

déré comme le dernier mot de Lamennais, et ce mot on le retrouvera comme buriné d'un trait ineffaçable aux premières pages des *Affaires de Rome*.

Le plus clair résultat des polémiques engagées sur la question du gallicanisme avait été de jeter le trouble et la désunion au sein du clergé. Le plus grand nombre des évêques avaient adopté, comme on l'a vu, le parti de la Cour. Ces évêques étaient des hommes éminemment respectables, d'une science médiocre, d'un caractère faible, mais d'une grande dignité de vie et d'une irréprochable vertu. Quelques-uns étaient parvenus à l'épiscopat sous l'Empire, qui avait pris soin de les façonner à des habitudes d'extrême docilité. Les autres, sous la Restauration, avaient été choisis de préférence parmi les membres de l'ancien clergé appartenant à la noblesse, afin, comme on disait alors, de « décrasser l'épiscopat ». Ces prélats âgés aimaient à s'entourer de vieillards qui, aux jours mauvais, avaient partagé leurs souffrances et leurs périls ; et ainsi, « un souffle sénile et sans puissance s'était répandu dans l'Église de France[1] ». Poussant la prudence jusqu'à la timidité, les « anciens du sanctuaire » n'aimaient pas qu'on mît en discussion les doctrines traditionnelles, et ils ne devaient pas par-

efforts pour voir les choses telles qu'elles sont, car j'aime la vérité par dessus tout, et il n'y a qu'elle qui soit aimable. Si, après cela, je me trompe, Dieu me le pardonnera, je l'espère, du moins. Il ne s'agit ici ni d'un penchant ni d'une répugnance, je ne comprends même pas ces deux mots appliqués à un Corps : je regarde ce qu'il fait, ce qu'il peut faire, et d'après cela, je fixe mon jugement, voilà tout. (Lettre du 22 janvier 1828.)

1. Foisset, *Vie du P. Lacordaire*, chap. II.

donner à Lamennais d'avoir parlé si témérairement des vieilles maximes gallicanes.

Une autre génération cependant avait grandi, d'instinct plus démocratique, et moins défiante de la liberté. Des prêtres jeunes, ardents, assez intelligents pour se rendre compte des besoins nouveaux de leur siècle, trop généreux pour ne pas essayer de les satisfaire, rêvaient de lui démontrer la nécessité sociale du catholicisme, et de reconquérir à celui-ci l'ascendant qu'il avait perdu. Ils se souciaient assez peu de conserver à l'Église la protection du Pouvoir, car ils estimaient que sa plus grande force et la plus sûre, c'est la force de la vérité. Les écrits du hardi penseur avaient excité parmi eux un véritable enthousiasme, et ils ne demandaient qu'à mettre au service de ses idées un zèle généreux, mais souvent imprudent. Ils ne formaient d'ailleurs qu'un petit groupe, et comme le premier noyau de ce qui devait être un jour la grande École ultramontaine.

Dans la masse du clergé, l'opinion était hésitante, éblouie plutôt qu'entraînée par le génie transcendant de Lamennais. Celui-ci s'en rendait compte, et il désespérait quelquefois de sortir vainqueur de la lutte dans laquelle il s'était engagé, si une autre voix que la sienne ne se faisait entendre, voix plus haute et plus universellement écoutée. « Oh! combien serait-il à désirer que Rome parlât, répétait-il dans presque toutes ses lettres: Un mot d'elle tuerait à jamais toutes les fausses doctrines qui nous menacent du schisme. Bien des gens hésitent parce qu'elle se tait. La faiblesse et les

préventions interprètent son silence dans le sens qui les flatte le plus, et rien ne finit, faute d'un mot, d'un seul mot de l'autorité. »

Ce mot décisif que Lamennais sollicitait avec tant de vivacité, et qu'il attendait avec tant d'impatience, Rome n'avait aucune hâte de le prononcer. Elle désirait sans doute le triomphe des doctrines de Lamennais, qui étaient les siennes ; mais elle craignait, en parlant trop haut ou trop vite, d'irriter les esprits, ou d'indisposer les gouvernements. La diplomatie ecclésiastique est faite, plus que toute autre, de lenteurs et de tempéraments ; sûre d'elle-même, parce qu'elle est au service de la vérité, elle estime qu'elle peut attendre. C'est ce dont Lamennais, à aucune époque de sa vie, ne se laissa persuader. « Une politique timide et pliante, pensait-il, est surtout funeste en religion ; elle donne à ce qui est de Dieu, l'apparence d'une chose humaine. » Aussi commençait-il à déplorer les considérations terrestres auxquelles la Cour romaine ne lui paraissait que trop obéir. « On s'étonne, écrivait-il, du silence de R..., et personne ne pourrait savoir ce que deviendrait cet étonnement, s'il se prolongeait. Il y a des moments qu'il faut saisir et qui ne se représentent plus. Une autre chose qu'il n'est pas moins important de concevoir, et qui tient à l'état des esprits et de la société, c'est que, si l'on parle, on doit parler très franchement et très fortement. La moindre hésitation, le moindre *ambage* réduirait presque à rien le jugement prononcé. Le courage de la vérité et de l'autorité, la confiance dans leur force, est aujourd'hui la politique la plus sûre et la seule

vraie prudence. Paraître craindre, c'est être vaincu. »

Ainsi, s'accusait déjà chez Lamennais cette prétention qu'on lui a tant reprochée, prétention irréfléchie, et qu'il serait juste peut-être d'imputer moins à l'orgueil qu'à la chaleur de la conviction, mais qui l'entraînait jusqu'à dicter à l'Église elle-même une règle de conduite et un système de gouvernement. Sous l'empire d'une exaltation d'esprit dont il ne sut jamais se défendre, à l'heure même où il se dévouait si généreusement à la défense des droits du Saint-Siège, il laissait tomber de sa plume des paroles empreintes à son égard d'une vive irritation. C'est à peine si, au plus fort de ses démêlés avec Rome, il s'exprimera avec plus d'amertume. Voici ce qu'il écrivait : « Là où on pourrait faire quelque chose, on ne sait rien, on ne veut rien. C'est le siège de la peur et de la faiblesse, au point de m'étonner. Cela ne m'empêchera pas de lutter jusqu'au bout. Je tiendrai ferme dans mes Thermopyles[1]. »

Il y tint ferme en effet, et nous l'y retrouverons bientôt. Un jour devait venir cependant, où, dans un écrit d'une sincérité admirable, il s'accuserait lui-même d'avoir méconnu ce qu'il y avait de juste dans les doctrines de ses adversaires, d'excessif dans les siennes ; avouant que la chaleur du combat l'avait emporté trop loin, et que dans sa campagne contre le gallicanisme, il s'était, selon sa propre expression, montré « un peu trop soldat[2] ».

1. E. Forgues, *Correspondance de Lamennais*, lettre du 18 mars 1826.
2. Préface des *Troisièmes Mélanges*.

CHAPITRE XXII

LES COMMENCEMENTS DE L'ÉCOLE MENAISIENNE

Lamennais, lorqu'il séjournait à Paris, se rencontrait fréquemment avec l'abbé Gerbet dans le salon de l'abbé de Salinis, leur ami commun. Ce salon paraît avoir été comme le berceau de l'École menaisienne.

Originaire de Poligny, petite ville située au pied des montagnes du Jura, l'abbé Gerbet, après avoir achevé à Besançon son cours de théologie, arriva à Paris au commencement de l'année 1818. Il avait alors vingt ans. Reçu au séminaire Saint-Sulpice, il s'y lia d'une étroite amitié avec l'abbé de Salinis. Mais le régime sulpicien convenant aussi peu à son esprit qu'à son tempérament, il se retira bientôt au séminaire des Missions Étrangères en qualité de pensionnaire libre, se réservant ainsi la facilité de suivre les cours de la Sorbonne, et d'entendre les leçons de Guizot, de Cousin, et de Villemain. Très assidu en même temps à la faculté de théologie, il y soutint « avec une rare élégance » une thèse latine dont Sainte-Beuve avait gardé le souvenir. Dès cette époque, il annonçait, au jugement de l'éminent critique, « un talent philosophique et littéraire des plus distingués. Il avait naturellement

les fleurs du discours, le mouvement et le rhythme de la phrase, la mesure et le choix de l'expression, même l'image, ce qui, en un mot, deviendra l'art d'écrire. Il y joignait une faculté de dialectique élevée, fertile en distinctions, les multipliant parfois et s'y complaisant, mais ne s'y perdant jamais[1]. »

Ordonné prêtre en 1822, l'abbé Gerbet fut nommé presque aussitôt second aumônier du lycée Henri IV, à la prière de l'abbé de Salinis qui désirait vivement l'avoir pour collègue. Celui-ci était issu d'une vieille et noble famille du Béarn. A l'âge de dix-sept ans, il entra au séminaire Saint-Sulpice et s'y distingua par les solides qualités de son esprit. Sa mémoire passait pour prodigieuse ; elle lui valut les bonnes grâces et la protection de Mgr Frayssinous dont il avait réussi à reproduire les *Conférences* presque intégralement dans l'*Ami de la Religion et du Roi*. M. Teysseyrre, qui l'aimait beaucoup, le présenta à Lamennais, et bientôt, entre le jeune séminariste et l'auteur déjà illustre de l'*Essai sur l'indifférence*, des relations cordiales s'établirent auxquelles l'abbé Gerbet fut naturellement admis en tiers.

Il ne paraît pas cependant que le grand écrivain ait toujours conservé sur les deux amis une égale influence. Esprit net et positif, l'abbé de Salinis appréhendait les idées aussi bien que les entreprises hâtivement conçues. Sans rien diminuer de son admiration pour le brillant apologiste de la foi catholique, il commença à le suivre de moins près, dès qu'il le vit s'éloigner des chemins battus.

1. *Causeries du lundi*, t. V.

Par la supériorité de son intelligence, l'abbé Gerbet était plus apte à saisir toute la pensée du maître et à se l'assimiler. Une très réelle affinité d'âme les attirait d'ailleurs l'un vers l'autre, car ils avaient même imagination rêveuse, même goût de l'idée pure, même aspiration vers l'absolu. Aux plus hautes facultés de l'esprit le jeune abbé menaisien joignait une sensibilité exquise, capable de ressentir les plus délicates émotions du cœur et de les exprimer avec une pieuse suavité[1]. La faiblesse de sa santé et l'habitude déjà prise de la souffrance le disposaient, mieux que personne, à compatir à cette irritation maladive qui, trop souvent, jetait hors de lui-même l'hôte de la Chesnaie ; et nul ne sut, avec autant de douceur adroite et patiente, ou la prévenir ou l'apaiser. Lamennais, de son côté, ne ménagea au plus fidèle de ses disciples ni sa confiance, ni son affection ; peut-être même, trop sûr de sa docilité et de son dévouement, en a-t-il quelquefois un peu abusé.

La pensée de grouper autour de lui un certain nombre de disciples et de se faire chef d'École paraît s'être éveillée dans son esprit au contact des deux aumôniers du lycée Henri IV. Ceux-ci n'avaient pas tardé à se rendre compte des aspirations et des besoins de la génération qui grandissait sous leurs yeux. Ils avaient observé dans certaines âmes un mouvement très marqué de réaction contre la philosophie sceptique et matérialiste du dernier siècle, et, en même temps, une disposition plus loyale et

1. Cette appréciation du caractère de l'abbé Gerbet paraîtra bien justifiée à quiconque a lu le *Récit d'une sœur*, par Mme Craven.

plus respectueuse à l'égard du catholicisme. Ces âmes, ils se flattèrent de les reconquérir à la vérité religieuse, si on réussissait à la leur faire connaître. Pour les atteindre plus facilement, ils tentèrent d'associer à leur apostolat un petit nombre de jeunes hommes, intelligents et instruits, chrétiens fervents, mais qui jusqu'à ce jour s'étaient montrés timides, parce qu'ils se sentaient isolés. L'abbé de Salinis leur ouvrit son salon [1]. Chaque dimanche on y passait la soirée. Lamennais, quand il se trouvait à Paris, ne manquait pas de se rendre à ces réunions, où le désir de le voir et de l'entendre attirait des assistants de plus en plus nombreux. On s'entretenait librement et sans apprêt des questions qui agitaient alors les esprits ; on critiquait les livres nouveaux, on causait science, histoire, philosophie, littérature, mais en ramenant toujours la discussion à son objet principal, c'est-à-dire à la défense de la religion. Tous gagnèrent à se rapprocher les uns des autres : les hésitants se raffermirent, les timides reprirent courage ; chez quelques-uns l'esprit d'initiative s'éveilla, fécond plus tard en œuvres durables.

Parmi les écrivains qui, au cours du XIXe siècle, se sont distingués soit dans les lettres, soit dans la politique, soit dans l'Église, beaucoup se sont fait honneur d'avoir appartenu dans leur jeunesse aux *conférences* de l'abbé de Salinis. De ce

1. Lorsque ses appartements devinrent trop étroits, les réunions hebdomadaires eurent lieu chez l'abbé de Scorbiac qui, en sa qualité d'aumônier de l'Université, avait son logement à la Sorbonne.

nombre furent Edmond de Cazalès, Louis de Carné, Frantz de Champagny, Bonnetty, E. de La Gournerie, Emmanuel d'Alzon, Foisset, Léon et Eugène Boré, Melchior du Lac. Ce dernier, devenu un des principaux rédacteurs de l'*Univers*, écrivait, au souvenir des soirées passées chez l'aumônier du lycée Henri IV : « Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu dans la jeunesse catholique plus d'entrain, de mouvement et de vie. Il est permis de penser que le mouvement de retour qui se manifesta après 1830, et qui depuis, a pris de si grandes proportions, n'est qu'une suite et comme la transmission de l'impulsion donnée à la jeunesse chrétienne des dernières années de la Restauration. » En effet, du groupement de ces jeunes hommes, animés d'un même souffle de foi, allait sortir un parti nouveau, bien lent, il est vrai, à prendre conscience de lui-même, plus lent encore à s'organiser, mais qui n'en devait pas moins devenir un élément important dans la vie intellectuelle et religieuse du XIXe siècle. En naissant, il n'avait point de nom ; plus tard, on l'appellera le *parti catholique*, et il eut bien mérité ce titre, s'il avait su toujours se dérober aux préoccupations politiques, et ne s'était jamais proposé de servir d'autre cause que celle de la religion.

Excités par un premier succès, l'abbé de Salinis et l'abbé Gerbet songèrent à étendre leur action au dehors. Pour cela, un organe leur était nécessaire. Ils réussirent à le fonder : ce fut le *Mémorial catholique*. Le mérite de cette création leur appartient tout entier : Lamennais lui-même, alors retiré à la

Chesnaie, n'y prit point de part, si ce n'est pour adresser aux fondateurs, quand tout fut prêt, la lettre d'approbation et d'encouragement qu'eux-mêmes avaient sollicitée. Le 31 décembre 1823, il écrivait à l'abbé de Salinis : « Je vous rends grâce de votre souvenir, Monsieur l'abbé, ne doutez pas qu'il ne me soit bien cher. Je me rappelle souvent les douces heures que j'ai passées avec vous, avec M. Gerbet, et vos bons jeunes gens, et je trouve que cette pensée a un charme qui ne s'affaiblit point. Les travaux que vous vous proposez d'ajouter à ceux qui déjà vous occupaient si utilement ne seront pas moins utiles. Un ouvrage de ce genre manquait entièrement. Je désire que le succès réponde à vos excellentes vues, et je l'espère, du moins en partie. La lettre que vous me demandez n'y contribuera guère; je crains même beaucoup qu'elle ne produise un effet opposé ; mais enfin, vous la demandez, la voilà ; faites-en l'usage que vous voudrez, je serais très heureux qu'elle pût vous être bonne à quelque chose[1]. »

Lamennais parlait exactement quand il disait à propos de la nouvelle revue : « Un ouvrage de ce genre manque absolument ». A cette époque, la presse catholique n'existait pas en France. A l'étranger, et même dans les pays où le protestantisme dominait, des recueils périodiques propageaient ou défendaient les pures doctrines[2]. En

1. La lettre destinée au rédacteur du *Mémorial catholique* fut publiée en effet en tête du premier numéro de cette revue.

2. C'était : en Italie, le *Journal des Sciences et des Arts*, publié à Modène; l'*Ami de l'Italie*, imprimé à Turin; en Angleterre, le

France, rien de semblable. Seul l'*Ami de la Religion et du Roi* affichait la prétention d'être un journal exclusivement religieux. En réalité, il était avant tout monarchiste, et son attitude justifiait le titre qu'on lui donnait malicieusement dans l'entourage de Lamennais : l'*Ami de la Religion... du Roi*.

Le *Mémorial catholique* venait donc combler une lacune regrettable. Son apparition n'en fut pas moins envisagée d'un mauvais œil, comme Lamennais l'avait prévu, par les royalistes purs ; car, étant donné le patronage dont la nouvelle revue se réclamait, on ne doutait pas qu'elle ne s'efforçât d'accréditer en France les opinions ultramontaines. Cette considération n'empêcha pas le vicomte de Bonald de lui donner son adhésion et de lui promettre son concours. Ses amis politiques le lui reprochèrent ; mais il n'hésita pas à faire passer ses principes religieux avant les préjugés de son parti. A part cette très honorable exception, la rédaction du *Mémorial* était composée de jeunes écrivains, doués d'un vrai talent, mais encore inconnus. La plupart appartenaient au clergé. A l'abbé Gerbet étaient venus s'adjoindre deux de ses anciens condisciples du séminaire de Besançon : l'abbé Gousset, futur archevêque de Reims, l'abbé Doney futur évêque de Montauban. Il faut ajouter à ces noms celui de l'abbé Rochrbacher, un des plus fermes soutiens de l'école menaisienne, et celui de l'abbé Guéranger, depuis dom Guéranger, qui publia dans la

Spectateur catholique ; en Allemagne, le *Journal catholique* qui paraissait à Mayence.

revue ultramontaine ses premières études sur la liturgie. L'élément laïque fut représenté par M. de Haller, publiciste éminent, qui venait d'abandonner le protestantisme, par le comte O'Mahony, écrivain alerte et finement humoristique, par Henri Lacordaire, encore avocat, et qui, pour la dernière fois peut-être, signa, en cette qualité, une étude remarquable sur le droit public.

Bien que le *Mémorial catholique* ait fourni une assez courte carrière — de 1824 à 1830 — il eut, grâce à Lamennais, qui en fut le véritable inspirateur, une part considérable dans l'évolution qu'on vit se dessiner au sein même du catholicisme durant les dernières années de la Restauration. Il fut comme le précurseur de l'*Avenir*, car il tenta, quoique timidement, de séparer la question religieuse de la question politique, et de ménager dans la pure région des idées un rapprochement entre l'Église et la société moderne. Avec lui, l'apologétique se rajeunit et perdit quelque chose de son ancienne raideur ; les sciences ecclésiastiques s'élargirent et elles reprirent de l'autorité ; l'esprit du clergé se modifia et commença à s'ouvrir à cette idée très simple mais très neuve, « que pour agir sur le siècle, il faut l'avoir compris[1] ».

Mesurant la portée des résultats obtenus par l'effort individuel de ses premiers disciples. Lamennais conçut le dessein d'étendre, de multiplier l'action catholique, et de lui communiquer plus de puissance en lui donnant plus d'unité. Au retour de

1. *Mémorial catholique*, introduction.

son premier voyage à Rome, les deux aumôniers du lycée Henri IV se trouvant réunis dans le salon de l'abbé de Salinis, il leur découvrit sa pensée, et leur proposa de constituer une association dont le but serait de travailler, principalement par la plume, à la restauration de l'idée religieuse dans la société française. Puis, avec cette vivacité de conception qui était un des dons les plus extraordinaires de sa nature, il développa devant ses auditeurs un vaste programme d'études dans lequel il fit entrer la philosophie, la théologie, l'exégèse, l'histoire, la littérature, les sciences physiques et naturelles, les langues vivantes, les langues mortes, et spécialement, parmi ces dernières, les langues orientales. C'était comme le plan d'une nouvelle encyclopédie, mais d'une encyclopédie catholique, par laquelle se trouverait effacé jusqu'au souvenir de la trop fameuse *Encyclopédie* du XIXe siècle. Pour mener ce plan à bonne fin, on devait faire appel à tous les jeunes hommes, ecclésiastiques ou laïques, ayant au cœur la noble ambition de consacrer leur vie à la défense de la vérité. Chacun d'eux, sous l'empire d'une règle large et facile, travaillerait, selon ses goûts et ses aptitudes, le fonds de doctrines commun à tous étant l'ultramontanisme et le système philosophique du *sens commun*.

L'abbé de Salinis s'effraya d'un projet qu'il jugeait trop vaste, et, quant aux moyens d'exécution, trop peu mûri. Il promit de s'employer à trouver des ressources, mais ne consentit pas à s'engager personnellement. L'abbé Gerbet au contraire fut séduit par le rêve d'une œuvre si grande à accomplir. Son

cœur, aussi bien, le poussait à associer définitivement sa vie à celle du Maître. Celui-ci étant sur le point de retourner à la Chesnaie, il se démit, sans hésiter, de ses fonctions d'aumônier et partit avec lui. Bien curieuse est la lettre qu'au lendemain de son arrivée en Bretagne, il adressait à son ancien collègue.

« M. de La Mennais, lui disait-il, en réfléchissant sur le projet d'une société d'ecclésiastiques dont il a souvent parlé avec nous, a pensé qu'on pourrait commencer par se réunir quatre ou cinq dans le but d'étudier et d'écrire. On trouverait en Bretagne un local convenable. Le seul produit des ouvrages qui sortiraient de cette société serait d'un très grand secours pour l'établissement. D'après ce plan, si l'homme de M. B... ne se déterminait pas à donner ce qu'on lui demande, il suffirait qu'il donnât une somme beaucoup moindre, 200.000 francs, par exemple, et même moins, pour qu'on pût commencer. Comme il paraît que c'est le nom de *communauté religieuse* qui le détermine plus facilement à faire des dons, vous lui présenteriez cet établissement comme une communauté d'ecclésiastiques qui se forme pour répondre aux plus grands besoins de la religion, etc., etc. Une fois l'établissement formé, on pourrait prendre successivement quelques jeunes gens. M. de La Mennais attache la plus grande importance à tout cela. »

Celui-ci en effet, avec son habituelle impatience, aurait voulu voir son projet d'École réalisé, alors qu'il venait à peine d'être conçu. Les choses malheureusement ne tournèrent pas à son gré. « L'homme de M. B... », un gros capitaliste, si l'on en juge

par ce qu'on lui demandait, resta sourd aux instances, peut-être assez tièdes, de l'abbé de Salinis. L'argent ne venant pas, il fallut renoncer au « local », et demeurer à la Chesnaie. La maison paraissait petite ; elle devait bien suffire néanmoins aux besoins d'une association qui ne comptait encore que deux membres : le fondateur et son fidèle disciple, l'abbé Gerbet. Tous deux, en attendant des circonstances plus favorables, se mirent résolument au travail ; l'un écrivit son retentissant ouvrage : *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil;* l'autre une forte dissertation bientôt publiée sous ce titre : *Des doctrines philosophiques sur la certitude dans leur rapport avec la théologie.*

La campagne contre le gallicanisme s'ouvrit d'ailleurs bientôt, et elle absorba tout entier le fougueux polémiste ultramontain. Elle faillit lui coûter cher. La surexcitation dans laquelle elle le jeta, jointe à un labeur excessif, compromit gravement sa santé. Lui-même se crut atteint d'une affection du cœur. « Ma maladie, écrivait-il, est maintenant parfaitement connue. C'est une irritation du cœur qui produit des étouffements, des évanouissements, et qui serait mortelle à un certain degré [1]. » En réalité, les troubles physiologiques dont il se plaignait n'avaient pas d'autre cause que le surmenage, et ne pouvaient disparaître qu'avec lui. Cédant aux conseils de son médecin [2], il se rendit, accompagné de l'abbé de Salinis, aux eaux de Saint-Sau-

1. Lettre à la comtesse de Senfft, 23 août 1826.
2. Le Dr Allain.

veur[1]. Le changement de milieu, un calme relatif ayant assez promptement amélioré son état, il fut repris aussitôt par son projet d'École, et chargea l'abbé Gerbet, demeuré à Paris, de louer, rue d'Enfer, une maison dans laquelle l'association devait s'établir, augmentée d'un nouveau membre, l'abbé Rochrbacher. Elle s'y établit en effet, mais ce ne fut pas pour longtemps. La lutte entre gallicans et ultramontains se continuait plus acharnée que jamais. Lamennais, en se rejetant, sans aucune prudence, dans la mêlée, s'y épuisa bientôt, et retomba dans un état de faiblesse qui justifiait les plus vives alarmes. Il fallut encore une fois se résigner à quitter Paris, en abandonnant à elle-même l'association réduite à deux membres qui n'avaient plus de chef.

L'abbé Jean, à la première nouvelle de la rechute, était accouru pour emmener le malade en Bretagne. « A la Chesnaie, écrivait-il au comte de Senfft, leur ami commun, seul au milieu de ses bois et de ses livres, il jouira de quelque repos, et il en a grand besoin, après tant de secousses douloureuses. Hélas ! il n'en goûtera jamais un parfait. Dieu l'a fait soldat ; sa vie est un grand combat contre tous les ennemis de la vérité dont la haine est infatigable. Ils préparent, dit-on, une attaque nouvelle, non plus contre l'ultramontanisme, du moins d'une manière directe, mais contre le *sens commun* que quelques prélats ont pris en une sin-

1. C'est là qu'il rencontra pour la première fois Émile Forgues, encore enfant, qui lui avait été très particulièrement recommandé par le baron de Vitrolles.

gulière aversion. Au reste, il est clair que ce n'est pas de cette doctrine purement philosophique qu'on s'effraye sérieusement, mais qu'on voudrait flétrir le défenseur du Saint-Siège, afin de diminuer son autorité toujours croissante sur les esprits, et de mettre obstacle aux témoignages de haute bienveillance qu'il pourrait recevoir d'ailleurs. Quels hommes ! et quel siècle[1] ! »

La paix de la solitude, l'air pur des bois, ne rétablirent pas, comme on l'avait espéré, la santé de Lamennais. Les troubles nerveux persistèrent, ils devinrent même plus fréquents, et, au mois de juillet 1827, une crise violente éclata et faillit l'emporter. L'abbé Gerbet, qui, heureusement venait de le rejoindre, lui prodigua les soins les plus dévoués, et c'est par lui qu'on a su avec quelle sérénité et quelle force d'âme le grand écrivain accueillit la mort, quand il la crut prochaine. « Je suis arrivé à la Chesnaie, a-t-il raconté dans une lettre adressée au comte de Senfft, la veille du jour où il est tombé malade. C'était d'abord une fièvre bilieuse, compliquée ensuite avec une fièvre maligne, qui a été la principale maladie. Je ne puis vous dire combien il a souffert de ses affreux spasmes, ni avec quelle admirable patience, ni ce que j'ai souffert moi-même, lorsqu'à deux différentes reprises, il s'est évanoui entre mes bras ; je le croyais mort.

« Il avait demandé de bonne heure les derniers

1. E. Forgues, *Correspondance inédite de Lamennais*, t. I.

sacrements : le jour où il a reçu le saint Viatique a été bien beau, pour sa vive foi et sa sérénité.

« Du reste, tout a été simple : face à face avec la mort, il a été, si je puis ainsi parler, sans façon avec elle. Il me disait de temps en temps des mots qui me déchiraient et qui me soutenaient en même temps.

« *Que serviraient*, disait-il, *les honneurs*, *les richesses*, *la réputation*, *quand on en est là ?* » Je lui répondis qu'aussi bien il n'en avait jamais fait grand cas. « *Mon ami*, me dit-il, *j'ai envie de m'en aller ; j'ai bien assez de la vie.* » Je me rappelle aussi qu'une nuit où il se trouvait mieux, je lui disais, pour le distraire, qu'il faisait un superbe clair de lune ; il essaya de se soulever pour entrevoir à travers la fenêtre cette belle nuit et me dit : « *Pour ma paix, s'il plaisait à Dieu, ce serait la dernière.* »

« Lorsque son frère fut venu (c'est lui qui l'a administré), il lui dit, après s'être entretenu quelques instants avec lui : « *Je te lègue la plus belle chose du monde ; la vérité à défendre.* »

Une autre fois, je lui demandais ce qu'il désirait boire ; comme ses idées commençaient à se brouiller, il ne comprit pas bien ma question, mais, l'interprétant dans un sens analogue à sa pensée habituelle, il me répondit : « *On ne peut désirer autre chose que ce que Dieu veut.* » Cette réponse, qui n'était pas une réponse, n'en était que plus belle : c'était comme un son que rendait son âme[1]. »

On ne peut relire aujourd'hui le simple et émou-

1. E. Forgues, *Correspondance inédite de Lamennais*, t. I.

vant récit de l'abbé Gerbet, sans songer à ce que devait être, vingt-sept années plus tard, la fin de Lamennais, mourant à Paris, abandonné de ses anciens disciples, et séparé de cette Église pour laquelle il avait tant souffert, l'ayant aimée longtemps si passionnément. Avait-il donc le pressentiment de l'avenir, lorsque, de son lit de souffrance, ayant contemplé un instant la splendeur d'une nuit d'été, il laissait échapper cette parole douce et triste : « Pour ma paix, s'il plaisait à Dieu, ce serait la dernière. » N'est-ce point à l'Église qu'il songeait quand il disait à son frère ce mot admirable : « Je te lègue la plus belle chose du monde : la vérité à défendre. » L'Eglise en effet s'identifiait alors dans son esprit avec la Vérité éternelle. Voilà pourquoi il avait rêvé non seulement de restaurer son empire, mais de l'étendre; d'abattre devant elle tous les obstacles, de briser toutes les résistances, et de soumettre à sa loi souveraine les peuples et les rois. Un sublime instinct l'avait averti que, des ruines amoncelées par la Révolution un monde nouveau allait naître, et ce monde, il voulait le donner tout entier à l'Église, afin qu'elle y fît régner l'ordre, la justice, et une sage liberté.

De là, son audacieuse tentative pour substituer à la philosophie du *libre examen* celle de *la plus grande autorité*. De là, son effort héroïque pour faire revivre, au XIXe siècle, l'ultramontanisme si oublié, ou si décrié. De là enfin, sa lutte opiniâtre contre le gallicanisme qui, en asservissant l'Église au pouvoir civil, ou en la morcelant, menaçait de paralyser son action sociale.

Dans cette lutte il porta à ses adversaires de rudes coups, mais il reçut lui-même plus d'une cruelle blessure. Il vit s'éloigner de lui la plupart de ses anciens amis politiques, ceux-là même qui l'avaient naguère entraîné à donner au *Conservateur* une collaboration imprudente. La majorité de l'épiscopat lui était hostile ; la masse du clergé se montrait indécise ou méfiante, et l'opinion publique, sur laquelle il avait médité de prendre son point d'appui, après avoir prêté l'oreille aux accents de sa voix éloquente, retombait déjà dans l'indifférence, absorbée par de moins nobles soucis. Rome même, Rome se taisait, et c'est à peine si indirectement un mot était venu d'elle pour réconforter dans le combat son champion fatigué. Rien ne faisait encore espérer à Lamennais le triomphe définitif de quelques-unes au moins de ses idées; il crut son effort perdu, sa parole stérile : l'épuisement physique s'ajoutant chez lui à une grande lassitude morale, il fléchit un moment, et, la mort semblant venir à lui, il l'accueillit comme la messagère du repos. « Il avait envie de s'en aller. »

L'expression de ce sentiment était si sincère que, rendu à la santé contre toute espérance, il répondait aux félicitations de ses amis les plus chers : « Me voici donc encore de ce monde ; après avoir touché au port, une main puissante me repousse au milieu des flots, *iterum jactatus in alto*. Hélas ! j'en avais pourtant assez de la terre, et je ne la regrettais pas. En cet état que dirai-je ? que ferai-je ! Je bénirai du fond de mon cœur la miséricorde immense de mon Dieu qui a voulu

m'accorder le temps de me mieux préparer à paraître devant lui. Ce doit être désormais l'unique pensée, l'occupation unique de ce qui me reste de vie. Hors de là, tout est vanité ; je le savais bien déjà, mais il me semble que je le sens plus vivement, et que la croix qu'il faut porter jusqu'à l'instant du sacrifice m'en devient plus chère[1]. »

Le regret d'avoir guéri persista à ce point chez Lamennais qu'il écrivait encore à la comtesse Louise : « Je confie cette lettre et les vœux qui l'accompagnent à la garde des Saints Anges, dont l'Église célèbre aujourd'hui la fête. Qu'ils vous environnent de leurs soins, et maintiennent le mieux que vous éprouvez jusqu'au printemps prochain qui vous rendra une santé parfaite. La mienne s'affermit graduellement, et je m'éloigne, non sans tristesse, du port où je me suis vu si près d'aborder.

Cosi di su della gouflata vela
Vid'io le'nsegno di qual'altra vita
Ed alor sospirai verso'l mio fine[2].

« Le moment n'était pas venu ; il faut marcher encore, et parcourir ces régions arides avant d'y trouver un tombeau.

E gran viaggio in questa poca vita[3] »

1. E. Forgues, *Correspondance inédite de Lamennais*, lettre à la comtesse de Senfft. Même langage dans les lettres adressées à Mlle de la Lucinière, à M. de Coriolis, à Berryer.

2.
Du haut de la voile gonflée
Je vis apparaître les indices de cette autre vie,
Et alors je soupirai après ma fin.

3. Grand voyage est en cette petite vie.

Chez un homme du caractère et du tempérament de Lamennais l'abattement ne pouvait être de longue durée. A peine fut-il en état de tenir une plume, qu'il se remit au travail. « Il faut, disait-il, que j'emploie à la défense de l'Église le temps que Dieu peut-être ne m'a laissé que pour cela[1]. »

Ainsi, le vaillant athlète, au sortir d'une terrible épreuve, aspirait déjà à de nouveaux combats. Il ne devait pas attendre longtemps. Devant lui, un nouveau champ de bataille allait s'ouvrir, sur lequel il eût peut-être remporté la victoire, s'il avait su l'attendre.

1. E. Forgues, *Correspondance inédite de Lamennais*, t. I.

APPENDICE

APPROBATIONS

DÉCERNÉES A LA *DÉFENSE DE L'ESSAI SUR L'INDIFFÉRENCE* PAR LES THÉOLOGIENS ROMAINS

I

En lisant, par ordre du révérend P. Maître, du Sacré Palais apostolique, l'ouvrage de l'abbé François[1] de La Mennais qui a pour titre : *Défense de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, j'ai reconnu que l'auteur met en lumière avec un ordre excellent, beaucoup d'érudition et de profondeur de raisonnement, la méthode établie par lui dans l'*Essai* pour combattre les incrédules, et montre que, loin de porter quelque préjudice aux preuves de la vérité de la religion chrétienne et de marcher sur les pas errants des philosophes, comme quelques-uns se l'étaient imaginé, cette méthode est au contraire excellente pour atteindre sûrement la vérité. Il me paraît que cette œuvre littéraire sera accueillie très favorablement par ceux qui aiment le vrai ; j'estime donc qu'on peut en permettre l'impression, rien ne s'y trouvant de contraire aux saintes règles de la Foi et de la Morale chrétienne.

Rome, Sainte-Marie *in Monticelli*, ce 8 novembre 1821.

PIETRO CLAUDA, de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, lecteur en théologie.

1. Pour Félicité.

II

J'ai lu, par ordre du révérendissime P. Maître du Sacré Palais apostolique, la traduction italienne de l'ouvrage de l'abbé François de La Mennais qui a pour titre : *Défense de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, et non seulement je n'y ai rien trouvé de contraire à la religion et aux bonnes mœurs, mais j'ai constaté que le système de l'autorité établi par l'auteur est parfaitement conforme aux principes de religion manifestés par Dieu à l'homme. Quant à la partie philosophique, à s'en tenir aux moyens propres à atteindre la vérité exposés par l'auteur lui-même, il ne me paraît pas qu'elle puisse être raisonnablement désapprouvée.

De la canoniale de Saint-Pierre-ès-Liens, ce 15 avril 1822.

Don Paolo del Signore, chanoine rég. de Latran, professeur public d'antiquités chrétiennes et d'histoire ecclésiastique dans l'archigymnase romain.

III

J'ai lu, par ordre du révérend P. Maître du Sacré Palais apostolique, la belle traduction en notre langue de la *Défense de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion* de l'abbé François de La Mennais. Dans cette *Défense*, le savant auteur s'applique à développer et à mettre dans une claire lumière le principe établi par lui dans le deuxième volume du susdit *Essai :* que dans la recherche de la vérité, nous ne devons pas mettre le principe de certitude dans l'homme individuel, mais tenir pour vrai ce que tous les hommes croient invinciblement. Telles et si fortes sont les raisons sur lesquelles il appuie sa proposition, qu'elle me paraît être désormais clairement démontrée. Plaise à Dieu que par

la lecture de cet ouvrage soient désabusés tous ceux qui, pour n'avoir pas voulu soumettre leurs faibles lumières à l'autorité infaillible de l'Église catholique, ont misérablement perdu la foi. Tel est le but que le savant, le pieux auteur, s'est proposé dans sa *Défense* : je l'estime très utile, et digne, par conséquent, d'être livrée à l'impression, pourvu qu'il plaise à qui de droit.

Du Collège des Pénitenciers de Saint-Pierre, 29 avril 1822.

FRA BASILIO TOMAGGIAN, arch. de Durazzo.

TEXTE ITALIEN

APPROVAZIONI

I

Nel legere per commissione del reverendissimo P. Maestro del Sacro Palazzo apostolico il manoscritto, che ha per titolo : *Difesa del Saggio sull' indifferenza in materia di Religione del Sig. Ab. Francesco de Lamennais* : vi ho ravvisato, che il ch. autore con buon ordine, con molta erudizione, e con profondità di raziocinio mette in chiaro il metodo tenuto nel *Saggio* per combattere gl'increduli, e fa vedere, che lungi dal recare alcun pregiudizio alle prove della verità della Religione cristiana, e dal camminare sulle erranti pedate de' filosofi, come si crano alcuni immaginato, è anzi l'unico per giungere con sicurezza alla Verità. Mi auguro, che questa letteraria fatica riuscirà accettissima agli amatori del vero ; onde giudico, che se ne possa permettere la

stampa, non essendomi incontrato in cosa, che si opponga alla sante regole della Fede, et della Morale Cristiana.

Roma, S. Maria, *in Monticelli* questo di 8 novembre 1821.

Pietro Glanda della Congregazione della Dottrina christiana, lettore di S. Téologia.

II

Ho letto per commissione del reverendissimo padre Maestro del Sacro Palazzo Apostolico la traduzione italiana dell' opera del ch. Sig. Ab. Francesco de Lamennais, che ha per titolo : *Difesa del Saggio sull' indifferenza in materia di Religione;* e non solamente non vi ho trovato nulla di contrario alla Religione medesima, ed ai buoni costumi, ma ho veduto che il sistema, dell' autorità stabilito dall' autore è perfettamente coerente ai principi di Religione manifestati da Dio all' Uomo. In quanto poi all parte filosofica, stando sempre agli opportuni mezzi di giungere alla verità dechiarati dall' autore stesso, pare che ragionevolmente altri non possa riprovarla.

Dalla Canonica di S. Pietro in Vincoli, questo di 15 aprile 1822.

Don Paolo del Signoro Canonico Reg. Lateranese, publico professore di antichità cristiane, e di storia ecclesiastica nell' archiginnaoio Romano.

III

Ho letto per commissione datami dal reverendissimo P. Maestro del S. Palazzo Apostolico la bella traduzione dalla francese nella nostra lingua italiana della *Difeza del Saggio sull' indifferenza in materia di Religione* del Sig. Ab. Francesco de Lamennais. In questa Difeza il dotto autore prende a sviluppare, e mettere nel suo chiaro lume il

principio da lui stabilito nel secondo tomo del suddetto Saggio; che nella ricerca della verità non dobbiamo mettere il principio di certezza nell' uomo individuale : ma bensi tener per vero ciò, che tutti gli uomini credono invincibilmente. Tali, e tante sono le ragioni, con le quali rinforza il suo assunto, che a me sembra averlo ormai chiaramente demostrato. Piaccia a Dio, che dalla lettura di questa operetta restino disingannati tutti coloro, che per non aver voluto sottomettere gli scarsi lumi della propria ragione alla infaillibile autorità della Chiesa Cattolica, hanno miseramente perduta la vera fide. Questo è lo scopo cui mira il dotto, e pio autore nella sua Difesa; quindi la giudico vantaggiosissima, e però degna di essere publicata colle stampe, quando cosi piaccia cui spetta.

Dal collegio dei Penitenzieri di S. Pietro, 29 aprile 1822.

Fra Basilio Tomaggian Arciv. di Durazzo.

Imprimatur si videbitur R^mo^ patr. sacr. Pal. Apost., Mag.

J. Della Porta vicesgerens.

Imprimatur : *Fr. Philippus Anfossi*, Ord. *Praed*, *S. P. A. Mag.*

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

OUVRAGES DE LAMENNAIS[1]

— *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le dix-huitième siècle, et sur sa situation actuelle*, in-8, 1808.

— *Guide spirituel, ou le Miroir des âmes religieuses*, in-12, 1809.

De la Tradition de l'Église sur l'institution des évêques; 3 vol. in-8, 1814.

— *Essai sur l'indifférence en matière de religion;* 4 vol., in-8, 1817-1823.

Premiers Mélanges, in-8, 1819.

Deuxièmes Mélanges, in-8, 1826.

Troisièmes Mélanges, in-8, 1835.

Défense de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion, in-8, 1821.

L'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle, etc., etc.; in-18, 1824.

— *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil;* 2 vol., in-8, 1825-1826.

— *Le Guide du premier âge;* in-18, 1828.

— *Des Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église;* in-8, 1829.

— *Lettres à l'archevêque de Paris;* 2 brochures in-8, 1829.

— Les articles de l'*Avenir*, réimprimés sous ce titre : *Questions politiques et philosophiques*; 2 vol., in-16, 1849.

1. La liste en a été dressée, pour la première fois, par M. J.-M. Quérard, dans le tome deuxième des *Supercheries littéraires dévoilées*, réimprimées à Paris, par Paul Daffis, 1870.

Les Affaires de Rome; in-8, 1837.
Le Livre du Peuple ; in-8, 1837.
Politique à l'usage du peuple ; 2 vol., in-32, 1838.
De l'esclavage moderne; in-32, 1839.
Le Pays et le Gouvernement ; in-32, 1840.
Esquisse d'une philosophie, 4 vol., in-8, 1841-1846.
Discussions critiques ; in-8, 1841.
Du Passé et de l'Avenir du peuple; in-32, 1841.
Amschaspands et Darvands; in-8, 1843.
Les Evangiles, traduction nouvelle, etc., etc. ; in-12, 1846.
Une Voix de prison; in-32, 1846.
Les articles publiés dans le *Peuple constituant,* 1848.
La Divine Comédie, traduction; 3 vol., in-8.
Œuvres inédites (lettres), A. Blaize; 2. vol., in-8, 1866.
Œuvres posthumes (lettres), Em. Forgues; 2 vol., in-8, 1859.
Confidences de Lamennais (lettres à M. Marion), Arthur du Bois de la Villerabel ; in-8, 1866.
Lettres inédites de J-M. et F. de La Mennais. — De Courcy et de Gournerie.
Lettres à M. le baron de Vitrolles. Eug. Forgues; in-8.
Un Lamennais inconnu, lettres inédites à Benoît d'Azy.
A. Laveille ; in-12. 1898.
Lettres inédites de Lamennais à Montalembert. Eug. Forgues; in-8, 1898.

BIOGRAPHIES DE LAMENNAIS

Robinet. *Etude et notice biographique sur l'abbé F. de La Mennais.*
J.-M. Peigné. *Lamennais. Sa vie intime à la Chesnaie*; in-18, 1854.
Manet. *Biographie des Malouins illustres;* in-8, 1824.
A. Blaize. *Etude biographique sur M. Feli de La Mennais*, in-8, 1858.
Emile Forgues, *Notes et Souvenirs.*

Notice sur M. l'abbé F. de La Mennais par un bomme de rien (de Loménie); in-18, 1840.

Biographie du clergé contemporain par un solitaire; in-18, 1841.

Hippolyte Castille, *Lamennais;* in-32, 1857.

Ricard (Mgr.), *Lamennais;* in-12, 1887.

Auguste Roussel, *Lamennais d'après des documents inédits;* 2 vol., in-12, 1892.

Spuller, *Lamennais, étude d'histoire politique et religieuse;* in-12, 1892.

Le R. P. Mercier, *Lamennais d'après sa correspondance et les travaux les plus récents;* in-18, 1894.

Le R. P. Longhaye, *Dix-neuvième siècle. — Esquisses littéraires et morales;* in-12, 1900.

A. Mollien et F. Daine, *Lamennais, sa vie, ses idées;* in-8, 1899.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

TABLE DES MATIÈRES

Chapitres.		Pages.
I.	— Les premières années	1
II.	— La maison de commerce	17
III.	— La conversion	31
IV.	— Première œuvre	43
V.	— Au Collège de Saint-Malo	59
VI.	— La Chesnaie	70
VII.	— Thèse ultramontaine	83
VIII.	— En Angleterre	99
IX.	— Prêtre	115
X.	— Premier volume de l'*Essai*	133
XI.	— Chez les *Feuillantines*	149
XII.	— Au « *Conservateur* »	169
XIII.	— Le deuxième volume de l'« *Essai* »	189
XIV.	— La défense de l'« *Essai* »	204
XV.	— Le solitaire de la Chesnaie	227
XVI.	— Premier voyage à Rome	250
XVII.	— Les œuvres ascétiques	273
XVIII.	— La séparation de l'Eglise et de l'Etat. — L'Etat laïque	286
XIX.	— Le gallicanisme	304
XX.	— Premier procès politique	325
XXI.	— Gallicans et Jésuites	344
XXII.	— Les commencements de l'Ecole menaisienne.	362
	Appendice	381
	Notice bibliographique	387

TOURS
IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES
6, RUE GAMBETTA, 6

879 4
123
3

CE BQ 7074
.L18Z577 1905 VOC1
CO2 BOUTARD, CHA LAMENNAIS, S
ACC# 1028865

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

JUL - 8 1971

a39003 000240159b

BQ 7074 .L18Z577 1905
V1
BOUTARD, CHARLES.
LAMENNAIS, SA VIE ET S

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 09 07 24 01 5